This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

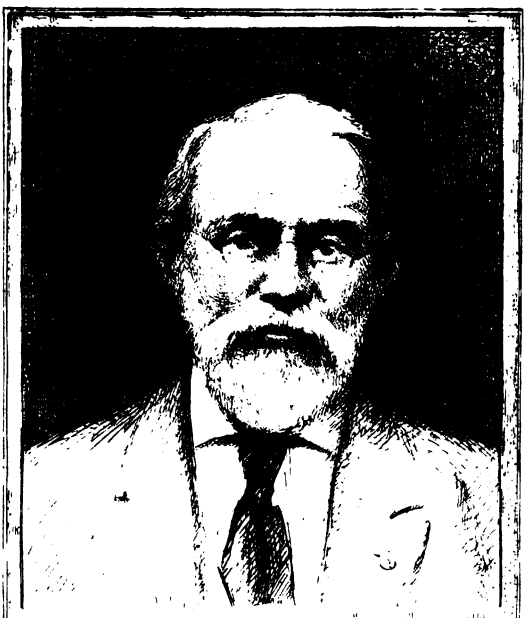

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N841
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1889-1890.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1889-1890

ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—

1891

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

TENUE LE 18 DÉCEMBRE 1890, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Présidence de M. Eugène NIEL.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 18 décembre 1890, à huit heures un quart du soir.

M. le Maire de Rouen accompagné de plusieurs membres de l'administration municipale et de représentants du clergé, de la magistrature et des diverses administrations publiques, honorait cette réunion de sa présence. Mgr l'Archevêque, MM. les Généraux commandant le 3e corps d'armée et la 11e brigade d'infanterie, M. le premier Président de la Cour d'appel et M. le Procureur général, M. Pouyer-Quertier, sénateur, s'étaient excusés par lettres adressées à M. le Président de l'Académie de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Compagnie.

La séance a été ouverte par un discours de M. le Pré-

sident Eugène Niel. Le sujet traité, avec beaucoup de charme et de goût, avait pour objet l'intérêt que présente pour l'agriculture la conservation des petits oiseaux qui sont trop souvent les victimes d'un préjugé trop répandu dans nos campagnes et qu'il importe de combattre au point de vue de l'utilité publique.

Le rapport sur le Prix de La Reinty a été lu par M. Paul Allard, au nom de M. Christophe Allard, son frère, qu'une indisposition empêchait d'assister à la séance.

Ce prix a été décerné à la veuve d'un patron de barque de pêche du port de Dieppe, Devillers, mort à trente ans, victime de son dévouement dans un périlleux sauvetage.

En donnant ce prix à sa veuve, l'Académie a voulu témoigner sa sympathie pour l'acte héroïque de l'infortuné patron et venir en aide, dans les limites qui lui sont assignées par M. de La Reinty, à une mère de famille recommandable à tous les titres et qui reste chargée de trois enfants en bas âge.

Le sujet choisi pour le prix Bouctot était une *Histoire de la Presse périodique rouennaise depuis son origine jusqu'à nos jours.*

M. Octave Marais, chargé du rapport, a présenté dans un résumé rapide le tableau plein d'intérêt de ce que l'on peut regarder comme ayant été le journalisme dans l'antiquité et sous l'ancien régime. Puis, abordant avec autant d'esprit que de tact l'objet plus spécial du concours, il a donné une analyse piquante et animée de l'œuvre considérable qui avait

été adressée à l'Académie. On lira plus loin ce remarquable rapport et l'on pourra juger de l'importance, au point de vue bibliographique et littéraire, du travail fort curieux que l'Académie a couronné.

La lecture de M. Marais a été maintes fois interrompue par d'unanimes applaudissements et après cette lecture le lauréat du concours, M. Raoul Aubé, sous-bibliothécaire à la bibliothèque publique de la ville, est venu recevoir, des mains de M. le Maire, le prix attaché à la fondation Bouctot.

C'est M. Canonville-Deslys qui a présenté le rapport sur le prix Dumanoir. Ce prix a été décerné à Charles Augustin Doutreleau, de Gueures, canton de Bacqueville, domestique de ferme, qui compte cinquante-quatre ans de service chez les mêmes maîtres. Le Rapporteur a décrit, avec talent, la vie profondément honnête et laborieuse de cet humble serviteur. Il a fait connaître le dévouement tout désintéressé avec lequel Doutreleau avait continué à servir, dans la mauvaise fortune, le maître et la famille où il était employé. Les exemples d'une fidélité aussi longue et aussi courageuse sont malheureusement trop rares. L'Académie a tenu à honneur de donner à Doutreleau, comme gage de sa profonde estime, le prix de vertu fondé par M. Dumanoir.

La séance s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Henri Frère : *A l'Hôpital militaire.*

C'est son frère, M. Samuel Frère, qui l'a lue en l'absence de l'auteur empêché. Les beaux vers et les nobles sentiments qui sont exprimés dans cette pièce

ont trouvé dans l'auditoire l'accueil le plus sympathique.

M. le Président a ensuite levé la séance au milieu des plus vifs applaudissements.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. Eugène NIEL, Président.

Messieurs,

On connaît cette réponse de Phocion, personnage célèbre de l'antiquité, rêvant un jour profondément devant la tribune d'Athènes : « Je songe, dit-il, au moyen d'abréger ce que j'ai à dire aux Athéniens. »

Si ce n'est pas là assurément le tourment le plus ordinaire des orateurs, c'est pourtant la situation dans laquelle je me trouve en ce moment, de par la fidèle observation des règlements, et la tradition qui veut que le Président sortant prononce un discours dans la séance de clôture.

Je me soumets respectueusement à la tradition, mais en vous faisant observer, que ceux qui nous ont imposé ce devoir, ne se doutaient pas, qu'après 146 années écoulées, un de leurs modestes successeurs se mettrait l'esprit à la torture, à la recherche d'un sujet qui ait encore le don de captiver l'attention de ses auditeurs.

Faire choix d'un sujet digne de quelque intérêt, au

sein d'une compagnie qui s'honore d'une existence plus que séculaire, prendre la parole dans une enceinte, où tant de fois ont retenti les voix éloquentes de mes prédécesseurs, c'est vous avouer mes embarras et mes appréhensions.

Que dire maintenant, quel sujet aborder qui n'ait été traité déjà avec talent et compétence ? Trop heureux : disait mon spirituel et éminent confrère M. Decorde :

> Trop heureux si l'on peut, glanant au champ d'autrui,
> Rajeunir par la forme un fonds déjà vieilli !

Des études spéciales, qui ne sont ni littéraires, ni artistiques, m'ont éloigné depuis longtemps du culte des muses, et c'est en ce moment que je sens tout le prix de leurs faveurs.

En effet, s'il est donné à quelques intelligences d'élite d'aborder avec succès les thèmes les plus variés, de les traiter d'une manière agréable, aisée, attrayante, c'est aussi, le plus souvent, dans le cadre de ses travaux, dans le cercle de ses études, que l'orateur va puiser les éléments de ses communications.

Aussi, comme naturaliste, ne dois-je chercher ailleurs que dans les choses de la nature, le sujet de cette causerie.

Je vous demanderai donc la faveur de vous entretenir quelques instants des oiseaux, de leur utilité, de leur disparition, et de l'absolue nécessité de veiller à leur conservation.

Vous venez ici, je le sais, avec des sentiments d'indulgence, je sollicite donc toute votre bienveillance.

A défaut de titre à votre faveur, puissé-je du moins m'assurer votre reconnaissance par le seul mérite auquel je puisse prétendre : celui de la brièveté.

La thèse que je vais essayer d'aborder devant vous, en faveur de la gent ailée, a été soutenue avec une chaleureuse éloquence au Sénat, il y a plus de vingt ans, par Mgr le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et aussi par M. le Président Bonjean, dont on n'a pas oublié la mort héroïque.

La protection des oiseaux, dont l'extermination impitoyable constitue un véritable danger, est devenue une question sérieuse puisqu'elle touche intimement aux intérêts agricoles. Elle ne préoccupe pas seulement les savants et les philosophes, les hommes d'Etat la jugent dorénavant digne de leur attention.

On cherche actuellement les moyens les plus efficaces à la fois et les moins coûteux, de détruire les nombreux insectes qui, à différentes phases de leur existence, menacent la vie des plantes cultivées et mettent en danger nos cultures, sources importantes de la fortune publique: la nature, en nous donnant l'oiseau, nous a donné en même temps les moyens d'obvier aux ravages causés par les insectes. Donc la conservation des oiseaux et leur multiplication sont des problèmes intéressants par leur côté moral et économique, et qui méritent d'être approfondis sous ces aspects à un degré égal.

La dépopulation des buissons, des bosquets et des champs ne tend-elle pas à dépoétiser la nature?

Se figure-t-on des bois où ne se fait plus entendre le plus petit chant d'oiseau? A-t-on jamais songé à l'im-

pression que produirait la campagne la plus riante, sans la présence de ces charmantes créatures? Leurs merveilleuses constructions, leur admirable dévouement pour leur progéniture ne sont-ils pas une source d'instruction autant que d'agrément pour tous? Leurs gazouillements, leur bruissement d'ailes, leur présence enfin font aimer et rechercher les promenades dans les champs et dans les bois.

Et cette voix mystérieuse
Qu'écoutent les anges et moi,
Ce soupir de la nuit pieuse,
Oiseau mélodieux, c'est toi !
Elle est l'écho d'une nature
Qui n'est qu'amour et pureté,
Le brûlant et divin murmure,
L'hymne flottant des nuits d'été (1) !

L'habitant des villes, qui vit habituellement dans un milieu mental artificiel, n'est-il pas heureux de pouvoir se délasser et se régénérer par le calme délicieux des grandes solitudes, par le spectacle des beautés de la nature.

Ceux dont les sens sont fermés aux impressions naturelles ne sauraient sympathiser avec ces innombrables générations d'hommes que nos grands poètes ont enchantés et enchanteront. La présence de l'oiseau, au milieu de la nature ne leur a-t-elle pas inspiré leurs plus touchants accents, leurs plus belles poésies?

(1) A. de Lamartine, *Harmonies poétiques.*

L'automne souriait ; les coteaux vers la plaine
Penchaient leurs bois charmants qui jaunissaient à peine;
Le ciel était doré :
Et les oiseaux, tournés vers celui que tout nomme,
Disaient peut-être à Dieu quelque chose de l'homme,
Chantaient leur chant sacré (1) !

C'est alors que l'oiseau élève la pensée vers le beau, vers le bien : vers le beau, par ses chants mélodieux, par la richesse et la variété de son plumage, par la grâce exquise de ses formes et de ses mouvements ; vers le bien par sa prévoyance affectueuse, par l'art infini avec lequel il construit le berceau de ses petits, par son dévouement conjugal et maternel.

Michelet, dans une de ses plus belles pages sur *l'Oiseau*, a peint, avec une exquise délicatesse, ces sentiments de tendresse chez cet être minuscule ; écoutez plutôt :

« Oui, cette mère, par la pénétration, la clair-
« voyance de l'amour, sait, voit distinctement à travers
« l'épaisse coquille calcaire où votre rude main ne
« sent rien, elle sent par un tact délicat l'être mysté-
« rieux qui s'y nourrit, s'y forme. C'est cette vue qui
« la soutient dans le dur labeur de l'incubation, dans
« sa captivité si longue. Elle le voit délicat et charmant,
« dans son duvet d'enfance ; elle le prévoit, par l'espoir,
« tel qu'il sera, fort et hardi, quand les ailes étendues,
« il regardera le soleil et volera contre les orages (2). »

(1) Victor Hugo, *Rayons et Ombres*, XXXIV.
(2) Michelet, *L'Oiseau*, Hachette, Paris, 1856.

A beaucoup d'égards l'oiseau peut nous servir d'exemple et de maître dans ce domaine de la morale.

Donc sous l'aspect esthétique et moral que je ne fais qu'effleurer, la conservation et la multiplication des oiseaux s'impose, aussi bien que tout ce qui est propre à rendre le cœur humain plus doux, plus bienveillant, plus délicat.

Mais il n'y a pas qu'à ce point de vue qu'on ait à déplorer la disparition des oiseaux ; il faut voir les choses telles qu'elles sont : ce sont maintenant nos arbres et nos récoltes qui se trouvent à la merci des insectes et des rongeurs que les oiseaux avaient pour mission de détruire.

Les anciens, dès la plus haute antiquité, avaient reconnu l'utilité des oiseaux, ils étaient pour eux l'objet d'une grande vénération. Personne n'ignore que la plupart des divinités égyptiennes étaient figurées par une tête d'oiseau sur un corps humain, et cette tête était souvent celle des grands *expurgateurs* de la nature. L'un de ces dieux avait la tête de l'épervier, l'autre celle du vautour ou de l'ibis.

Ces symboles exprimaient sans doute la solidarité de ces animaux avec l'homme, et la reconnaissance du concours providentiel qu'ils lui prêtaient, dans ces régions, qui sans eux eussent été infectées de miasmes putrides, de reptiles et d'insectes.

« L'Égypte, « dit Michelet », les révère et les aime : « s'ils n'y ont plus leur culte antique, les oiseaux y « trouvent l'amicale hospitalité de l'homme comme au « temps de Pharaon.

« Tout est permis à l'oiseau : plus vieux que les pyra-
« mides, il est l'ancien de la contrée; l'homme n'y est
« que par lui ; il ne pourrait y subsister sans le persé-
« vérant travail de l'ibis, de la cigogne, de la corneille
« et du vautour. » (1)

La diminution des oiseaux dans nos régions tient à plusieurs causes : d'abord la recherche des nids par les enfants qui s'emparent des œufs; puis le plaisir barbare et incompréhensible qui pousse les habitants des campagnes à tuer, pendant les neiges de l'hiver, les mésanges, les pinçons, les chardonnerets, les rouge-gorge, et autres oiseaux sédentaires. Qu'en peuvent-ils faire? Rien absolument.

La troisième raison enfin, c'est la capture des oiseaux au filet qui, avant peu de temps, si cela continue, fera disparaître totalement certaines espèces qui sont rares maintenant. C'est cette question qu'il est bon d'envisager et d'étudier.

Le fruit des travaux agricoles et horticoles de l'homme est, on le sait, compromis sans cesse par des légions de parasites de toute espèce, appartenant principalement à l'ordre des insectes. Or, la plupart des oiseaux font leur pâture de ces animaux nuisibles pour nous, et c'est grâce à eux que l'équilibre biologique s'est maintenu jusqu'ici.

Ils ont été nos aides, nos coopérateurs, la providence de nos récoltes, de nos vergers, de nos massifs.

Certains oiseaux sont, en effet, de terribles échenil-

(1) Michelet, *Loc. cit.*

leurs, d'infatigables insectivores. Je n'irai pas jnsqu'à vous énumérer ce qu'un ménage de moineaux, une couvée de mésanges, ou une simple hirondelle dévore annuellement de chenilles, d'insectes, de mouches et de moucherons.

Malheureusement, ces faits sont généralement ignorés, et c'est un préjugé invétéré que les oiseaux sont surtout des animaux granivores, préjugé si absurde qu'il n'est même pas justifié pour nos oiseaux de basse-cour, qui, en liberté, vivent de préférence de limaçons, de vers et d'insectes.

D'ailleurs, ceux qui conservent encore quelques doutes sur les goûts insectivores de l'immense multitude des oiseaux, ont, dans l'autopsie un moyen bien simple de s'éclairer. Qu'ils ouvrent le gésier d'un oiseau vivant en liberté, hirondelle, pinçon, mésange, et ils le trouveront constamment rempli de mouches, larves, vers, sauterelles, mollusques; souvent ils n'y rencontreront aucune trace de matière végétale quelconque. A la vérité, les oiseaux se délectent aussi avec des graines, mais cette exception ne saurait, à aucun titre, constituer une excuse en faveur de leur extermination.

Dans son magnifique ouvrage sur *l'Oiseau*, Michelet s'adressant à l'agriculteur s'écriait :

« Ne dis pas : l'hiver est pour moi, il tuera l'ennemi.
« L'hiver tue l'ennemi qui mourait de lui-même ; il tue
« surtout les éphémères, dont la durée était déjà mesu-
« rée à celle de la fleur, de la feuille où fut liée leur
« existence. Mais, avant de mourir, le prévoyant atôme
« garantit sa postérité; il abrite, cache et dépose pro-

« fondément son avenir, le germe de sa reproduction,
« comme œufs ou larves ; ou même en leur propre per-
« sonne, vivants, adultes, armés ces invincibles, dans
« le sein de la terre, dorment en attendant le temps.
« Tout cela va surgir au printemps. D'en haut, d'en bas,
« à droite, à gauche, ces peuples rongeurs, échelonnés
« par légions se succèdent et se relayent ; chacun à son
« mois, son jour, immense, irrésistible conscription
« de la nature marchera à la conquête des œuvres de
« l'homme. » (1)

Je disais donc qu'il n'y a aucune bonne raison pour opérer systématiquement la destruction des oiseaux. L'esthétique, la morale, l'intérêt lui-même concourent à condamner cette extermination, et à démontrer qu'elle constitue la plus blâmable et la plus absurde des barbaries.

Le luxe, avec ses vanités ridicules qui ne sont jamais satisfaites que par la possession des objets rares, fussent-ils d'ailleurs d'un goût contestable, a jugé à propos d'introduire les oiseaux dans la parure des dames. Depuis quelques années des milliers d'oiseaux ont été importés en Europe de tous les points du monde, et principalement de l'Afrique et de l'Amérique, à tel point, que certains états de l'Amérique du Sud ont dû recourir à des mesures restrictives pour empêcher la destruction complète des oiseaux-mouche sur leur territoire.

Aussi, cette importation venant à manquer on s'est bien vite rabattu sur nos espèces indigènes ; et, non

(1) Michelet, *L'Oiseau*, p. 171.

seulement celles qui possèdent un brillant plumage ont été l'objet de larges hécatombes, mais celles qui sont revêtues d'une sombre livrée n'ont pu échapper à cette extermination regrettable.

L'hirondelle, jadis en vénération dans nos villes et dans nos campagnes, n'est pas exceptée de cette guerre insensée que nous faisons à la nature. Leur nombre diminue notablement depuis quelques années; les localités qu'elles avaient adoptées de temps immémorial pour y établir leurs nids, ne voient revenir que quelques groupes à peine. Quelle était la cause de cette disparition? Elles étaient capturées dans le midi de la France, non pas par centaines, mais par milliers et expédiées à Londres et à Paris comme article de mode.

Et cependant « l'hirondelle a de tout temps joui de la « faveur populaire, n'a-t-elle pas mis son nid, ses en- « fants à notre portée, sous notre sauvegarde. Elle n'a « pas pris seulement la maison mais notre cœur. » (1)

Les pinçons, les bouvreuils, les fauvettes, les grives sont très activement chassés et leur nombre va toujours en diminuant. N'est-il pas à remarquer que le phylloxera s'est étendu avec une plus grande intensité depuis que tous ces oiseaux sont devenus rares.

Les grives prélevaient à la vérité un léger tribut sur la récolte de la vigne, mais en même temps elles la débarrassaient de tous ces petits parasites, et si parfois les grives se mettaient dans une douce ébriété, ce n'était pas sans compenser ce vilain défaut par d'immenses ser-

(1) Michelet, *Loc. cit.*

vices, qu'on pourrait aujourd'hui qualifier d'exceptionnels.

En Normandie, cette année, nos vergers ont été ravagés au printemps par un petit charançon, l'Antonôme, dont la larve ronge et anéantit les fleurs et les bourgeons des pommiers. Ce nouveau fléau n'est-il pas dû à la rareté des oiseaux insectivores?

Le fusil n'est pour la chasse aux oiseaux qu'un instrument secondaire ; son pouvoir meurtrier est insuffisant, et l'on a recours à tous les engins destructeurs.

Bref, c'est une persécution universelle que l'espèce humaine a organisée contre la gent emplumée.

Les intempéries, les gelées, les hivers rigoureux avec leurs longues famines, les ravages des oiseaux de proie sont cependant des procédés naturels infaillibles pour limiter la production des oiseaux et éviter leur pullulation excessive.

Il n'est donc pas surprenant que leur nombre aille en diminuant sans cesse, et que, par le seul fait de l'intervention de l'homme, plusieurs espèces soient déjà complètement anéanties. Depuis dix ans, disait récemment M. Van Kempen, à la Société zoologique de France, en prenant la généralité des oiseaux qui habitent chez nous l'été, je compte certainement une diminution d'un tiers dans chaque espèce.

« Mais vainement, s'écrie le savant auteur de l'*Or-*
« *nithologie passionnelle*, l'ami des bêtes élève-t-il
« courageusement la voix en faveur des nobles vic-
« times.... Cette voix plaintive, semblable à celle

« de l'Onocrotale (1), se perd dans le chaos des dis-
« cordes politiques. Et pourtant, chaque minute de
« retard que nous laissons courir sans nous occuper de
« cette œuvre est un crime de lèse-humanité, dont la
« génération actuelle se rend coupable envers la géné-
« ration à venir. » (2)

La conservation des oiseaux, ainsi que je le disais en commençant, est un problème très grand dont la solution intéresse aussi bien l'agriculteur que le savant.

Les Sociétés d'agriculture, les municipalités se sont émues de cet état de choses. Malheureusement leurs délibérations sont restées sans effet. Comme toute réforme qui tend à modifier les idées et les mœurs, celle-ci est bien plutôt intellectuelle et morale que législative ; c'est la raison pour laquelle elle est si lente à s'accomplir.

Je termine, Messieurs, en exprimant le vœu que ce modeste plaidoyer en faveur des oiseaux trouve auprès de vous un sympathique écho, et surtout auprès de vous, Mesdames, vous, dont la présence en ce lieu est si flatteuse pour l'Académie, vous dont le goût délicat conserve le culte de tout ce qui est juste et vrai.

Pardonnez-moi, je vous prie, d'avoir retenu aussi longtemps votre attention.

Dans quelques instants, l'Académie va décerner les récompenses qu'elle doit à la libéralité de généreux donateurs. Elles s'appliquent au travail ainsi qu'aux

(1) Onocrotale : *Pélican.*
(2) A. Toussenel, *Le Monde des oiseaux.*

belles actions; honneur au laborieux lauréat, honneur aux dévouements sublimes, modèles de courage et d'abnégation, que notre Compagnie, fidèle à sa mission, est heureuse de récompenser en présence de cette assemblée d'élite.

Avant de donner la parole à mes honorables confrères, permettez-moi de remercier encore une fois, du fond du cœur, l'auditoire indulgent qui m'a soutenu jusqu'au bout de sa bienveillante attention.

RAPPORT SUR LE PRIX DE LA REINTY

Par M. Christophe ALLARD

J'ai, Messieurs, à vous raconter une simple, courte et touchante histoire, simple comme le dévouement de celui qui en est le héros et qui en a été la victime.

Devillers était le patron de la barque de pêche *Emile et Marie*, du port de Dieppe. C'était un patron d'élite; il était bon, il était brave, et, depuis son enfance, initié au rude labeur de la mer.

> L'homme est en mer : depuis l'enfance matelot,
> Il livre au hasard sombre une rude bataille.
> Pluie ou bourrasque, il faut qu'il sorte, il faut qu'il aille,
> Car les petits enfants ont faim... (1)

Patron de barque de pêche, Devillers l'était depuis huit ans : mais cela n'implique pas toujours l'aisance, quelquefois le contraire, et souvent ces modestes capitaines, malgré un travail persévérant, malgré l'habitude du danger, éprouvent dans leur petite situation bien des mécomptes. Que la pêche ait été mauvaise, que l'on

(1) Victor Hugo, *La légende des siècles : Les pauvres gens.*

n'ait rien pris, il n'en faut pas moins tenir ses engagements envers les matelots de la barque ; si la mer dure a mis en pièces les filets, si l'outil est perdu, si la barque a fatigué outre mesure, alors tout est à recommencer... Devillers, malgré ses efforts, était pauvre. A peine parvenait-il à gagner le pain de chaque jour pour lui, pour sa jeune femme et pour ses trois enfants; à peine pouvait-il rapporter à son retour un peu d'aisance à son foyer, ce foyer de pêcheur entrevu et décrit par Victor Hugo :

Il est nuit, la cabane est pauvre, mais bien close.
Le logis est plein d'ombre et l'on sent quelque chose
Qui rayonne à travers ce crépuscule obscur.
Des filets de pêcheur sont accrochés au mur.
Au fond, dans l'encoignure où quelque humble vaisselle
Aux planches d'un bahut vaguement étincelle,
On distingue un grand lit aux longs rideaux tombants;
Tout près, un matelas s'étend sur de vieux bancs,
Et *trois* petits enfants, nid d'âmes, y sommeillent.
La haute cheminée où quelques flammes veillent,
Rougit le plafond sombre, et, le front sur le lit,
Une femme à genoux prie, et songe, et pâlit.
C'est la mère. Elle est seule. Et dehors, blanc d'écume,
Au ciel, aux vents, aux rocs, à la nuit, à la brume,
Le sinistre Océan jette son noir sanglot (1).

Devillers n'avait rien à donner que sa vie. Voici dans quelle circonstance il la sacrifia.

Le 29 février 1888, l'*Emile et Marie* faisait la pêche du chalut à 15 milles au S. 1/4 S. E. de Beachy Head; la mer était mauvaise, et le roulis très fort; une

(1) *La légende des Siècles, Ibidem.*

vague énorme déferla sur la barque, et, quand elle eut passé, Devillers constata qu'un de ses matelots, nommé Marie, avait disparu. Il aperçut bientôt ce dernier qui, sans espoir de succès, luttait contre les vagues ; il voulut aller à son secours. L'entreprise était hasardeuse, presque désespérée ; c'était, presque à coup sûr, offrir à la mer furieuse une seconde victime. Devillers n'hésita pas. Il s'amarra à une ligne de sonde et se jeta à l'eau ; quelque difficile que fut ce sauvetage à cause de l'état de la mer, il allait s'accomplir : Devillers avait rejoint Marie ; il le saisissait, quand les matelots qui, de la barque, suivaient anxieux les péripéties du drame, s'aperçurent avec effroi que Devillers lâchait prise. Le malheureux patron avait trop présumé de ses forces ; il n'avait vu que le danger couru par son matelot, et pas le danger auquel il s'exposait lui-même ; paralysé et comme écrasé par la violence des vagues, il venait d'être frappé d'une congestion : quelques minutes plus tard, pendant que le cadavre du matelot Marie s'engloutissait dans les profondeurs de l'Océan, c'était un autre cadavre, celui du patron Devillers, que l'équipage désolé ramenait sur l'*Emile et Marie*.

On inhuma Devillers le lendemain dans le cimetière de Janval, et une foule nombreuse suivait en pleurant le cercueil. On pleurait la mort de cet homme jeune, la mort qui l'avait arrêté et comme enseveli dans son dévouement, à l'âge de la force, et au moment où sa famille avait le plus grand besoin de son bras robuste. Et comment n'aurait-on pas pleuré, en apercevant derrière le cercueil cette jeune femme désolée, que déses-

père aussi l'impuissance où elle va se trouver de nourrir les trois pauvres petits que son mari lui a laissés : Gabrielle, âgée de cinq ans et demi, Lucien, âgé de trois ans, Julien, qui ne compte que quatorze mois à peine? Devillers réunissait deux cent six mois de service, dont quatre-vingt-quatre dans la marine de l'Etat, trente-huit au long cours, quatre-vingt-quatre à la petite pêche; mais ces dix-sept années de labeur ne constituaient pas le temps de navigation nécessaire pour assurer à sa veuve le droit à une pension. — Heureusement, une souscription publique, à laquelle la charité répondit généreusement, est venue parer aux premiers besoins de la veuve Devillers; mais ces bienfaits n'ont pu remplacer celui qui était le gagne-pain du logis. Depuis lors, cette courageuse femme, qui a une conduite exemplaire, pourvoit par son travail à son entretien et à celui de ses enfants. Maladive, elle travaille quatre ou cinq jours par semaine à la manufacture de tabacs, et gagne environ un franc cinquante par jour; elle trouve moyen, avec ce mince budget, de ne faire aucune dette. Ses enfants sont toujours proprement vêtus; les deux aînés vont régulièrement à l'école où, d'après les renseignements que j'ai recueillis, la grande sœur (elle a maintenant huit ans) a pour son frère de six ans des soins de petite mère. — Oh ! l'heureuse famille, si elle n'avait été dévastée par la mort de son chef!

C'est dans ces conditions, Messieurs, que la veuve Devillers a été présentée à l'Académie par le commissaire de l'Inscription maritime, à Dieppe, et que cette présentation, appuyée par le chef du service de la

marine, au Havre, a rallié à l'unanimité vos suffrages. L'Académie a la certitude de bien placer son offrande ; elle a aussi pour but de proposer à la population maritime un bel exemple de moralité dans la personne de la veuve Devillers.

Sans doute, Messieurs, la généreuse fondation de M. le baron de Baillardel de la Reinty doit, d'après sa volonté, être attribuée de préférence à un marin de l'ancien pays de Caux, reconnu comme le plus méritant par ses actes de dévouement, sa conduite, sa moralité, mais achevons le texte même de l'acte de donation : après avoir voulu récompenser ces héros du devoir, M. de la Reinty songe de suite à ces héroïnes plus modestes encore, humbles gardiennes du foyer désert, qui passent une moitié de leur vie conjugale à attendre leurs maris absents, à souffrir avec eux et à craindre pour eux à distance ; il leur destine le prix qu'il a fondé, et il complète ainsi sa généreuse pensée en récompensant la famille du marin dans son chef, s'il est encore là, dans la veuve de celui-ci, si elle survit à cette victime du devoir.

Oh ! oui, ce prix est bien pour toute la famille ! Lorsque tout à l'heure madame Devillers va venir le recevoir, est-ce que c'est pour elle qu'elle en ressentira quelque joie ? N'est-ce pas surtout parce qu'elle est heureuse et fière de cet hommage public rendu à la chère mémoire du héros ignoré qu'elle pleure ? N'est-ce pas surtout parce qu'elle pense à ses trois petits enfants, sa seule consolation et maintenant le seul but de sa vie ? Ces enfants, ses fils, elle les voit déjà braves comme

leur père, elle les élève dans le culte de sa mémoire, elle façonnera pour cela leur volonté et leur caractère, mais en même temps elle voudrait être sûre que jamais la misère n'assombrira plus la maison ; que, s'ils sont en bonne santé, elle pourra leur procurer quelques douceurs ; que, s'ils deviennent malades, elle ne devra pas leur refuser, en gémissant, les remèdes nécessaires. C'est à cette grande et bonne œuvre, Messieurs, que vous aurez aidé une mère de famille courageuse et résignée, en décernant à Madame Devillers le prix de la Reinty.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. O. MARAIS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le rapporteur du prix Bouctot vient vous entretenir d'un sujet qui joue dans nos sociétés modernes un rôle si important qu'on l'appelle communément « le quatrième pouvoir ». J'ai nommé la Presse périodique. — Le journal s'est véritablement emparé de la terre civilisée ; il inspire les gouvernements, il dirige les peuples; dans son moule de fonte, il façonne et dispose cette puissance nouvelle, souveraine maîtresse du monde, l'opinion publique.

En mettant au concours une question qui se rattache à l'histoire du journal, l'Académie ne s'est pas dissimulé les difficultés du programme proposé aux efforts des concurrents.

Un pareil sujet est si vaste ; il touche à tant de problèmes et aux plus controversés ; n'y avait-il pas, dès lors, quelqu'imprudence à les soulever en quelque sorte tous à la fois ? Convenait-il d'exposer les candidats, sous le prétexte d'écrire une histoire de la presse locale,

à la tentation de développer des théories plus ou moins contestables ? Et cependant, l'Académie n'a pas hésité. Avant tout, elle s'est inspirée, en cette circonstance, des vues élevées de son généreux donateur M. Bouctot. Elle a pensé, comme il l'aurait fait lui-même, que le silence gardé autour d'un problème était un moyen douteux de résoudre la question. Il valait donc mieux provoquer au besoin une discussion qui, éclairant les obscurités du présent, préparerait peut-être la vérité de demain.

Et puis, j'aurai la franchise de l'avouer : l'Académie a voulu faire taire d'un seul coup les méchants bruits répandus parfois sur l'esprit qui l'anime ; elle a montré qu'elle n'était pas hostile au mouvement qui emporte les sociétés vers le progrès, et qu'elle ne redoutait pas l'étude d'un sujet de concours susceptible de se prêter aux plus hardis développements.

Sans doute, en effet, chacun de nous dans cette compagnie s'est fait sa doctrine propre au gré de ses convictions, de son tempérament, de ses traditions. C'est la conséquence du régime de tolérance sous lequel nous vivons. Mais, quant à l'Académie elle-même, elle n'a pas de drapeau. La neutralité est sa devise. Elle met, au contraire, sa gloire à ouvrir toute grande sa triple porte : *Tria limina pandit*, à toutes les opinions sincères et convaincues.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que cette profession de foi est tout ensemble large et libérale, et le public lettré, qui assiste à cette séance, nous fera-t-il un reproche de nous en honorer ?

Je ne vous apprends rien, Messieurs, en disant que le journalisme, — qui répond à un besoin inné de curiosité et d'information, — a existé, plus ou moins, chez tous les peuples dans la mesure compatible avec leur civilisation. C'est ainsi que, d'après Joseph, Babylone possédait des historiographes chargés d'inscrire, sur la pierre ou sur la brique et jour par jour, les évènements mémorables. Rome avait ses journaux — *Acta diurna* — devenus quotidiens à partir de Jules César. Il paraît même, si on en croit Juvénal, que les élégantes du temps se les faisaient lire par un esclave avant de quitter leur couche, — *transversæ*, dit le poète — pendant que les suivantes préparaient la toilette fort compliquée de leurs coquettes et paresseuses maîtresses. Le satiriste s'indigne — naturellement — contre des habitudes de mollesse empruntées à la Grèce, et il reproche à ses contemporaines le temps qu'elles dérobent ainsi à leurs devoirs domestiques. — Autres temps, autres mœurs. Je suis convaincu, Mesdames, qu'un Juvénal rouennais ne trouverait au chevet matinal d'aucune d'entre vous ni le *Figaro*, ni aucune autre feuille mondaine. Si le poète latin avait vécu près de vous, assurément, il n'aurait pas composé sa sixième satire ! — Il est vrai que la littérature compterait un chef-d'œuvre de moins. A tout prendre donc, ne regrettons rien puisque nous avons la bonne fortune de n'être, ni les frères, ni les maris de celles que le satiriste latin flagelle dans son vers impitoyable.

Passons vite sur ces temps lointains. Aussi bien, un orage terrible va réduire en morceaux le colosse

romain ; la civilisation subtile et raffinée du Bas-Empire s'écroulera à son tour. Mais auparavant il s'était fait en Europe comme un grand silence intellectuel, troublé seulement par le cliquetis des épées qui sortent du fourreau à la voix des papes et des empereurs. Les croisades d'une part, de l'autre, la lutte du sacerdoce et de l'empire, voilà tout le moyen âge. Cependant, les couvents ont conservé les restes des littératures antiques et les vestiges d'une science imparfaite, personnifiée dans Aristote. C'est là que fermente, dans un travail obscur, ignoré, la pensée des siècles disparus ; elle se prépare à d'autres destinées, silencieuse et comprimée entre les murs des monastères. Puis, quand son œuvre intérieure sera achevée, elle éclatera soudain au dehors, hardie, lumineuse, éprise de beauté, d'art, d'idéal et elle trouvera sa formule dans cette manifestation grandiose de l'esprit de l'homme qui s'appelle : la Renaissance.

Nous arrivons ainsi à la période de l'histoire moderne qui a vu naître le journalisme. L'ouvrage que nous couronnons aujourd'hui a traité le sujet suivant proposé par l'Académie : *Histoire de la Presse Rouennaise périodique depuis son origine jusqu'à nos jours.* Comme l'auteur a dû limiter son étude au temps dont il avait à s'occuper, il me pardonnera, — et vous aurez aussi, je l'espère, la même indulgence, Mesdames et Messieurs, — de retenir votre attention pendant quelques instants encore, pour vous faire le tableau rapide de ce que fut le journalisme en France, pendant l'époque qui a précédé la Révolution. Ce sera comme une entrée en

matière à l'ouvrage couronné; puisse-t-elle offrir quelqu'intérêt.

Le journal fut d'abord manuscrit; l'auteur le lisait à haute voix sur la place publique et il paraît qu'à Venise on payait, pour l'entendre, une pièce de menue monnaie appelée *Gazetta*. C'est de là, que vient le mot Gazette.

Le premier journal, écrit en caractères d'imprimerie et publié en France, porta précisément le nom de *Gazette*. Il fut édité par le médecin Théophraste Renaudot, en 1631. On prétend que Richelieu lui-même rédigea quelques articles pour ce journal.

Trente ans après sa fondation, *la Gazette* prit le nom de *Gazette de France,* qu'elle porte encore aujourd'hui. Aussi, la caricature moderne se plaît-elle à représenter *la Gazette de France* sous les traits d'une douairière, au chef branlant et dégarni, vêtue comme à l'époque du Cardinal; on va jusqu'à l'accuser de radoter un peu; — les ans en seraient la cause! — Pure calomnie, Messieurs; l'antique feuille, croyez-moi, porte fort gaillardement ses authentiques quartiers; elle sait, quand il le faut, faire sonner haut et clair le fer de sa vieille épée.

En même temps, naissait une feuille frivole qui s'appela successivement *le Mercure*, puis *le Mercure galant*, et enfin *Mercure de France*, quand il eut l'honneur d'être lu par le Roi, pour parler le langage de l'époque. Il donnait les petites nouvelles de la Cour, et ne jetait pas un voile trop épais sur les scandales de la ville. On le lisait beaucoup.

Comme le privilège royal assurait à ces trois feuilles

un monopole envié, une contrebande effrénée couvrît la France, de *Mercures* et de *Gazettes* imprimés, pour la plupart, en Hollande et rédigés par des réfugiés Français.

En ce temps là, *la Gazette* publiait, — par ordre et avec privilège du Roi, — des articles de politique, extérieure surtout. A côté d'elle, en 1765, *le Journal des Savants* (qui, lui aussi, existe encore sous le même titre) fut la première manifestation de la presse littéraire et scientifique. « Ce journal, disait malicieusement l'Encyclopédie, a été inventé pour le soulagement de ceux qui sont trop préoccupés ou trop paresseux pour lire des livres entiers. On satisfait sa curiosité et on devient savant..... à peu de frais ». C'est un peu le rôle, — avouons-le, — de nos grandes Revues d'aujourd'hui.

Puis ce furent d'innombrables feuilles manuscrites, circulant de salon en salon. On les appelait : des *Nouvelles à la main*. Cette fois, la Ville se venge de la Cour en dévoilant les intrigues de toute nature qui s'agitent autour du monarque.

Le Roi et les favorites n'y étaient pas trop bien traités. Mais malheur au maladroit qu'une police, toujours à l'affût, trouvera porteur de ces feuilles indiscrètes. On le fouettera en plein Pont-Neuf avec cet écriteau infamant suspendu au cou : *Gazettier à la main*. Quant à l'auteur, s'il est découvert, il sera fouetté aussi, — ai-je besoin de le dire, — puis et par surcroît banni..... pour la première fois.

Les salons étaient les endroits de Paris où, le plus sou-

vent, les *Nouvelles à la main*, ces véritables ancêtres de notre petite presse d'aujourd'hui, étaient lus et composés. Parfois aussi les nouvellistes s'assemblaient dans les cafés. Une estampe du XVIIIe siècle, traitée dans la manière de Hogarth, nous montre une réunion de ces politiques en chambre ; ils forment un cercle autour d'un vieux goutteux ; ils sont tous ventrus et laids à miracle et semblent se murmurer à l'oreille des choses d'importance ; au bas, on lit ces vers de mirliton :

De vos décisions interrompez le cours ;
De l'Europe cessez d'arranger la fortune,
Allez plutôt régler..... l'empire de la Lune
Qui préside à tous vos discours !

La Gazette de France, *le Journal des savants*, *le Mercure* paraissaient à intervalles plus ou moins réguliers. C'est le 1er janvier 1677 que fut publié le premier journal quotidien ; il s'appelait le *Journal de Paris*. — Ainsi, cent ans à peine nous séparent du moment où le public français veut être instruit, *sans retard*, des évènements de sa vie politique ou sociale. Remarquez le chemin parcouru. A l'origine, *la Gazette* privilégiée et intermittente — ou *Nouvelle à la main*, plus intermittente encore, colportée mystérieusement. Aujourd'hui, une presse jouissant d'une liberté presque sans limites, offerte à la curiosité dans tous les carrefours et annoncée par des nuées de distributeurs. Que dis-je ? c'est le supplément ! le supplément, tout frais encore des presses dont il sort, qui raconte le drame de tantôt, les dernières nouvelles de la Chambre, ou l'in-

terview qu'un reporter, plein d'audace, a surpris le matin même, sur la question à la mode, à la simplicité de son interlocuteur.

Ces réflexions nous conduisent, par un chemin que vous aurez peut-être trouvé trop long, à l'œuvre que l'Académie couronne aujourd'hui.

Pour dire la vérité, je dois reconnaître que nous n'avons pas eu l'embarras de faire un choix entre de nombreux travaux. Le flot des concurrents n'était pas pressé. Un seul ouvrage a été présenté à notre suffrage; mais qu'importe ? Si cette œuvre unique justifie la distinction dont elle est l'objet, elle sera victorieuse sans péril, sans doute, et pourtant elle n'aura pas triomphé sans gloire.

Par un hasard singulier et heureux, le sujet proposé était l'objet, depuis plusieurs années déjà, des préoccupations et des recherches d'un érudit aussi modeste que laborieux. M. Raoul Aubé, sous-bibliothécaire de la ville de Rouen, lui consacrait ses rares veilles, arrachées à ses occupations de chaque jour. Il amassait ainsi péniblement, patiemment, les mille matériaux, épars, çà et là, d'une histoire complète de la Presse rouennaise, et, si quelqu'un lui objectait l'inutilité de ses efforts, il répondait sans doute ce que je lis dans l'introduction de son livre :

« Peut-être s'apercevra-t-on, écrit-il, que cette *Histoire de Clocher*, trop dédaignée dans les sphères officielles, n'est pas dénuée de tout intérêt, qu'elle peut être utile à l'étude des mœurs, des institutions, et se rattache par plus d'un point à la grande histoire, à

cette histoire solennelle et quelque peu ennuyeuse qui n'est pas, comme on paraît le croire, un groupe taillé dans un seul bloc, mais une mosaïque faite de pièces et de morceaux. »

On ne saurait mieux dire pour justifier l'intérêt de la question mise au concours par l'Académie.

Comment l'auteur devait-t-il concevoir le plan de son ouvrage? Il pouvait le traiter assurément par les sommets, en développant des vues d'ensemble; il aurait ainsi laissé de côté les détails que la distance rend insignifiants et montré l'influence de la presse sur l'esprit public à Rouen, ou sur les principaux évènements de notre histoire municipale. Cette histoire intéressante restera à écrire après M. Aubé; il l'a aperçue, mais il s'en est écarté de propos délibéré; il nous dit pourquoi : il ne s'est cru ni l'autorité, ni l'indépendance de situation nécessaires à l'annaliste obligé de juger des hommes et des choses qui, par beaucoup de côtés, appartiennent à l'histoire contemporaine. Il n'a pas eu tort; et l'Académie ne peut qu'approuver sa réserve prudente.

Le système suivi par M. Aubé est donc, volontairement, l'opposé de celui que je viens d'esquisser : il repose sur l'étude spéciale et détaillée de chaque feuille ayant paru à Rouen dans le cours des cent dernières années. L'ouvrage comprend 280 notices, développées et classées alphabétiquement; une table chronologique en donne la succession par ordre de dates. Chaque notice renferme l'histoire d'un journal, d'une publication quelconque. Les tendances générales de l'œuvre,

le nom des principaux rédacteurs, la clef des pseudonymes, l'indication des articles à sensation ou des évènements importants auxquels la feuille a été mêlée, tout en un mot — jusqu'au prix de l'abonnement — est recueilli et précisé avec un soin et une exactitude que rien ne peut dépasser.

M. Aubé se complait visiblement dans son sujet ; il l'a traité en auteur qui serait volontiers journaliste... s'il n'était bibliothécaire. En cela, il ne ressemble guère à un écrivain du commencement de ce siècle, Delisle de Sales, qui, tout en consacrant ses efforts à un essai sur le journalisme, définissait ainsi la presse périodique, sans distinction d'opinions : « Le besoin de déraisonner réuni au besoin de nuire » ; plus loin, de Sales se vante dans le style métaphorique et ampoulé de l'époque : « d'avoir parcouru, le flambeau de la vérité à la main, le repaire hideux et sanglant du journalisme » ; il se glorifie aussi de démasquer la vénalité de ces censeurs « qui dînent d'une analyse et s'habillent d'une satire ». Franchement, on a quelque peine à comprendre comment cet étrange auteur a cru devoir — sans y être forcé — écrire tout un livre sur un sujet qui lui était si particulièrement antipathique. Alceste n'aurait-il pas pu lui dire, à lui aussi :

> Quel besoin si pressant avez-vous de... gronder
> Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer ?

M. Aubé, et je l'en félicite, ne ressemble pas à son prédécesseur : il caresse son sujet ; il cherche à le

rendre aimable. « Nous avons voulu, dit-il, instruire et renseigner, intéresser en même temps, joignant le côté pittoresque au côté pratique et purement documentaire. »

Parcourons, à la suite de M. Aubé, quelques-unes des feuilles qui composent ces trois volumes. Ce ne sera d'ailleurs qu'une simple excursion de touriste ; le voyage entier demanderait de longues pages.

Quatre organes principaux se partagent aujourd'hui à Rouen la représentation des diverses fractions de l'opinion publique : *le Journal de Rouen*, *le Nouvelliste de Rouen*, *le Petit Rouennais* et *le Patriote de Normandie*.

Le Journal de Rouen est leur doyen. Il a succédé, en 1791, au *Journal de Normandie*, lequel avait lui-même remplacé, en 1785, les *Annonces, Affiches et Avis divers de la haute et basse Normandie*. Il compte donc cent vingt-huit années d'existence.

Pendant assez longtemps, *le Journal de Rouen* ne joua dans le département qu'un rôle effacé. Mais en 1828 il passa dans des mains actives et énergiques. M. Brière, originaire des Antilles françaises, venait de terminer, à Rouen, ses études ; il s'y fixa. Esprit droit, caractère résolu, tempérament libéral, administrateur hors ligne, il acquit, avec M. F. Baudry, la propriété du journal. La grande cause des libertés politiques venait de rencontrer dans ce jeune homme de vingt-deux ans un défenseur convaincu, prêt à tous les sacrifices. Le journal du 1er septembre 1828 publia la profession de foi des nouveaux journalistes : celle-ci

se fit entendre dans tout le département comme une sonnerie de combat qui annonce la bataille.

Un avocat, économiste savant, M. Visinet, fut attaché au *Journal de Rouen* en qualité de rédacteur en chef. Quelques mois plus tard, le ministère Polignac entreprenait de supprimer la liberté de la presse. *Le Journal de Rouen* protesta énergiquement contre cette violation des lois constitutionnelles. Des agents furent chargés d'envahir les bureaux et de mettre les scellés sur les presses. M. Brière organisa la lutte de la loi contre l'arbitraire : la population vint à son secours, des barricades improvisées protégèrent l'imprimerie, « pendant qu'à l'intérieur, écrit M. R. Aubé, les employés, stimulés par leurs chefs, composaient et imprimaient à la fois. Les suppléments, jetés par les fenêtres passaient, malgré la police, aux mains d'une foule frémissante. » On sait le reste. La chute de Charles X sauva seule MM. Brière et Baudry des représailles que leur courage leur aurait attirés ; ils n'en avaient pas moins risqué dans cette lutte inégale leur fortune et leur liberté.

De cette époque date l'essor du *Journal de Rouen*. En 1834, il acquit la collaboration de MM. Cazavan et Degouves-Denuncques. Des polémiques plus que vives avec *le Mémorial* et *l'Écho* eurent fréquemment leur dénouement sur le terrain ou devant les tribunaux.

L'Empire vint. M. Beuzeville, publiciste aux allures paisibles, esprit discret et prudent, poète à ses heures, fut placé à la tête de la partie politique du journal. Le nouveau rédacteur en chef fit au gouvernement une

opposition froide et mesurée, la seule que le pouvoir d'alors fut capable de tolérer. La prospérité matérielle et morale du *Journal de Rouen* grandit encore, et lorsque le propriétaire actuel, M. Léon Brière, trouva dans l'héritage paternel la vieille feuille rouennaise, il recueillit comme un dépôt sacré ses antiques traditions d'honneur et d'indépendance. Il les a conservées intactes. Sous sa direction ferme et modérée, la fortune du *Journal de Rouen* s'est maintenue ; elle assure, comme par le passé, à cette feuille une influence considérable sur la marche des affaires publiques dans toute la région normande.

Telle fut la carrière de ce journal, qui m'est cher à plus d'un titre. J'y compte de solides amitiés ; ses colonnes me sont hospitalières. Je suis donc un peu de la maison ; aussi, me pardonnerez-vous, je l'espère du moins, de m'être attardé avec M. Aubé, sous ce toit ami et familier.

Le Nouvelliste de Rouen, organe des opinions conservatrices, est plus jeune d'un demi-siècle que *le Journal de Rouen*, son adversaire ordinaire. Il a succédé en 1852 au *Mémorial de Rouen*, lequel en 1839 avait lui-même remplacé *l'Écho de Rouen*, sous la direction unique de M. Rivoire. Au début de la période impériale, *le Nouvelliste* devint le défenseur officiel et résolu du régime nouveau, lequel ne se montra pas, d'ailleurs, ingrat envers lui. Son rédacteur en chef fut M. Gustave Claudin, en apparence du moins, car M. Rivoire conserva toujours la haute main sur la rédaction.

En 1859, M. Charles Lapierre, journaliste d'esprit et de talent, succéda comme directeur du *Nouvelliste* à M. Rivoire, son beau-père, M. R. Aubé explique ainsi les résultats du changement de règne.

« M. Lapierre et son beau-frère, M. Brainne, fixé alors à Paris, apportèrent à la confection du journal une allure plus alerte que M. Rivoire. M. Brainne créa à Paris *la Correspondance Parisienne* qu'il poursuivit avec succès pendant plusieurs années, conjointement avec M. Vergniaud, le petit-fils du Girondin. M. Lapierre se chargea de la correspondance politique du *Nouvelliste*. Il en fit un des organes les mieux rédigés du parti conservateur. » Nous n'avons rien à changer à ces appréciations qui restent vraies en 1890 comme elles le sont pour la période antérieure. *Le Nouvelliste de Rouen* s'est distingué particulièrement dans la lutte contre le libre-échange. Très ardent protectionniste, il a la satisfaction de voir aujourd'hui de nombreux hommes d'Etat défendre une doctrine devenue, semble-t-il, la sauvegarde de notre richesse nationale.

M. R. Aubé a dressé la liste de tous les écrivains de talent qui ont ensemble ou successivement écrit dans les deux plus vieux journaux de Rouen ; il a apprécié, avec une grande sûreté de coup d'œil, le caractère et l'influence de leur collaboration. Son étude se poursuit jusqu'au temps présent. Nous avons le regret de ne pouvoir le suivre ; les limites assignées à ce Rapport nous l'interdisent. C'est un sacrifice, nous vous aurions cité plus d'un nom cher à vos souvenirs. Qu'il me suffise de dire que notre presse rouennaise a servi

plusieurs fois de début à des littérateurs ou à des publicistes que Paris nous a enlevés et qui se sont fait, dans la grande presse parisienne, une réputation méritée. Quant à M. Aubé, ses notices sur les deux grands journaux de Rouen peuvent être comptées parmi les meilleures de son livre.

Je devrais vous entretenir maintenant, Messieurs, du *Petit Rouennais*, fondé, en 1878, par MM. Besselièvre, Lucien Dautresme et Richard Waddington, puis du *Patriote de Normandie*, créé par un groupe de capitalistes conservateurs, en 1882. Ces deux journaux sont situés aux deux pôles extrêmes des questions politiques et religieuses. Mais à quoi bon vous parler de ces feuilles dont l'histoire date d'hier; il n'est personne ici qui n'ait assisté à leur naissance et à leur développement; chacun de nous a pu marquer les étapes de leur carrière. Quelle que soit l'opinion que vous vous soyez formé sur l'un ou sur l'autre, assurément elle n'est pas banale, ce qui sans doute n'est pas pour leur déplaire. J'imagine, en effet, volontiers, qu'ils croiraient avoir trahi leur cause et renié leurs origines s'ils arrivaient à n'exciter chez leurs concitoyens qu'une opinion indifférente et moyenne. La lutte est leur élément. Ils ne demandent, d'ailleurs, à leurs adversaires aucune pitié, car peut-être seraient-ils sans clémence dans la victoire.

Saluons donc les combattants, Messieurs, et passons notre chemin, pendant qu'ils continuent une bataille qui durera aussi longtemps que les opinions opposées dont ils poursuivent le triomphe.

Après ce coup d'œil jeté sur les puissants du jour et sur la presse rouennaise actuelle, je dois vous entretenir de sujets plus ignorés, ensevelis, pour la plupart du moins, dans l'oubli des collections particulières.

La matière ici ne manque pas. Songez-y donc, Messieurs, deux cents quatre-vingts journaux différents ont vu le jour, en un siècle, dans cette vieille cité rouennaise que la médisance représente parfois comme sommeillant, sinon comme endormie, à l'ombre des collines pittoresques qui lui font une si jolie couronne de verdure et de forêts. Ah ! les méchantes langues ! Voyez donc les trois gros volumes que M. Aubé a écrits.

Tout cela c'est votre histoire, Rouennais, c'est votre vie de chaque jour racontée par des spectateurs toujours attentifs et quelquefois impartiaux.

Dans la grande nécropole des oubliés je signale d'abord *la Gazette de Normandie* (1831-1835), organe légitimiste ultra. Il était rédigé par M. le vicomte Walsh, dont la carrière fut émaillée de je ne sais combien de procès, avec accompagnement de mois de prison. M. Walsh en prenait gaiement son parti, en criminel endurci qu'il était, et versifiait ainsi ses malheurs judiciaires (n° du 9 décembre 1832) :

Salut à vous, murailles de Bicêtre,
Salut à vous, ô murs de ma prison,
Sous vos verroux, je jure toujours d'être,
D'âme et de cœur, tout entier aux Bourbons.

Et les criminalistes prétendent que la prison corrige et améliore !

C'est *la Gazette de Normandie* qui fit paraître, le 12 août 1838, la requête en vers du doyen des chiens errants, attribuée, dit M. Aubé, à Théodore Lebreton. C'était une protestation contre un arrêté pris par M. Barbet, maire de Rouen, contre les chiens errants. Elle eût à l'époque un grand succès, elle débutait ainsi :

Toi qui par la voix populaire
De la ville proclamé roi,
Etends ton sceptre tutélaire
Jusqu'aux limites de l'octroi ;
Donne-moi ta main paternelle ;
Fais écarter la sentinelle
Qui m'oppose un front obscurci.
Daignes, *par le nom que tu portes*,
De ton palais m'ouvrir les portes :
Car je suis un Barbet aussi !

Nos pères s'amusaient de peu !

La Gazette de Normandie disparut en 1835.

Parlerais-je de *l'Impartial de Rouen*, journal constitutionnel, qui se posa dans les termes les plus violents comme l'adversaire irréconciliable (pardon de l'anachronisme) de la Préfecture, de la Mairie, et de ce que, dans son numéro de début, il appelait la mascarade de la rue Saint-Lô et le servilisme de la rue Saint-Etienne.

Comme on le voit, *l'Impartial* était l'esclave de son titre et il ne faisait pas de jaloux. Je dois reconnaître, d'ailleurs, qu'il ne démentit pas les gracieuses promesses de son entrée dans le monde : il tint parole, ce qui est encore un mérite. MM. Marcel de Fontenay et

Gabriel de Piperay, rédacteurs en chef, firent en conscience, le désespoir de leurs adversaires, les chansonnant en vers et les criblant de prose.

Né en 1845, mort en 1851.

Je signalerai aussi *le Progrès de Rouen*, organe démocratique de la Seine-Inférieure et de l'Eure, comme il s'intitulait lui-même. En réalité, ce fut un journal républicain et antiplébiscitaire. Il appartenait à une société au capital de 100,000 fr. et son directeur-administrateur fut M. Napoléon Gallois, vieux patriote libéral, mort en 1874. La carrière du *Progrès de Rouen* fut courte. Un procès retentissant la signala, dans lequel il fut défendu par M. Jules Favre. *Le Progrès* disparut au bout de dix-huit mois d'existence, sans avoir laissé de trace sensible de son passage.

Si nous voulions remonter plus haut dans le passé, nous constaterions que l'époque révolutionnaire vit éclore à Rouen une foule de petites feuilles politiques de circonstance. Les citer serait aussi fastidieux qu'inutile ; nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de M. Aubé. Une seconde épidémie de feuilles politiques se déclara en 1848. Parurent alors : *l'Ami du peuple*, *l'Indépendant de Rouen*, *l'Estafette*, *la Sentinelle normande*, *le Tribun du peuple*, d'autres encore, feuilles éphémères qui n'ont guère laissé que leurs titres et les épigraphes plus ou moins heureuses qui les commentaient.

Et maintenant, disons adieu à la politique :

Paulo minora canamus.

Nous abordons désormais sur cette rive joyeuse où les échos renvoient des éclats de rire, où résonnent les grelots de la folie. C'est le tour des feuilles légères. Mais, quel guide assez prudent et assez sûr pourra dicter notre choix — car il faut choisir, Messieurs et surtout Mesdames. Vous me comprenez bien.

Je vous présente *l'Aspic*, et je cite textuellement la notice consacrée par M. Aubé à ce journal, dont on dirait qu'il n'a vécu que ce que vivent les roses, s'il n'était né et mort tout à la fois dans le seul hiver de 1883 à 1884.

« *L'Aspic*, entr'acte théâtral, du 1er octobre au 4 mai 1884, griffonné comme un cahier d'écolier, autographié à la diable, avec *béquets* et *fusées*, ce *canard* était agrémenté, en outre, de dessins à la Boquillon. Programmes, annonces, chroniques théâtrales, menues nouvelles confondues pêle-mêle, y défilaient à la queue-leu-leu, au petit bonheur, dans un style à l'avenant. Un vrai grimoire cabalistique, capable de lasser la patience de l'expert le plus exercé, fût-il élève de Brard et de Saint-Omer. Cela se vendait pourtant... mais le lisait-on ?

« A ce titre c'est une curiosité !

« Ajoutons que ce *placard*, imprimé, pour ainsi dire, aux quatre coins de la ville, avait à la fois pour directeur, rédacteur, correcteur, distributeur et vendeur M. A. Boulais, éditeur attitré et incorrigible d'une foule de petites feuilles de la même farine. »

Le couplet est joli et lestement enlevé, combien d'autres semblables pourrais-je citer encore ?

Parmi ces journaux légers, je remarque *la Bombe* (1845), avec le sous-titre : « chargé de vignettes, portraits, drôleries, lubies, espièglerie, niaiseries et autres charges, à périodicité irrégulière, 30 centimes le numéro. »

Le Colibri (1836-1844) renferme une composition curieuse ; M. Aubé nous a fait la galanterie d'en réserver la primeur à cette séance solennelle de l'Académie. C'est une œuvre de Gustave Flaubert, la première qui ait été imprimée. Le futur auteur de *Madame Bovary* n'avait pas encore quitté le collège. L'article de Flaubert est intitulé :

MŒURS ROUENNAISES, *une leçon d'histoire naturelle* (genre commis). En voici un extrait : « Le commis a depuis trente-six ans jusqu'à soixante ; il est petit, replet, gras et frais ; il a une tabatière dite *queue de rat*, une perruque rousse, des lunettes en argent pour le bureau et un mouchoir de rouenneries. Il crache souvent et lorsque vous éternuez, il dit : « Dieu vous bénisse »... Originaire de l'ancien continent, il est très répandu dans son pays. Ses mœurs sont douces. Il se défend quand on l'attaque. Il reste le plus souvent célibataire. »

A la suite de M. Aubé, j'ai cité cet extrait, simplement comme une curiosité littéraire. Je suis loin de prétendre l'imposer à votre admiration, car cette première manifestation imprimée de la pensée de Flaubert n'est pas, à coup sûr, un chef-d'œuvre. Mais patience. Laissons au temps, à l'étude, à l'expérience le soin de développer les qualités naturelles du jeune collégien et

Rouen pourra inscrire un nom glorieux de plus sur le livre d'or de ses illustrations.

Dans *le Corsaire rouge* (1840), je relève un couplet qui attira sur le journal la sévérité d'une censure en vérité bien susceptible ; jugez-en plutôt :

La chanson est intitulée : *Nouveau travail, nouveau plaisir*.

Les pavés de nos patriotes
Firent place nette en trois jours ;
Mais le chiendent et les despotes
Cela se reproduit toujours,
Au lieu d'agrandir notre sphère,
On s'occupe à la rétrécir ;
Mil huit cent trente est à refaire ;
Nouveau travail, nouveau plaisir.

Les manes de ces censeurs-là doivent tressaillir dans leurs tombes si, d'aventure, ils ont le simple soupçon de ce qui s'imprime aujourd'hui. Et pourtant, la terre tourne encore !

Voici encore *l'Indiscret*. Censeurs du temps présent, qui regrettez le passé et qui vous répandez en désolations plus ou moins sincères sur la licence de notre presse d'aujourd'hui, relisez, je vous en prie, la collection de *l'Indiscret* et songez qu'il paraissait en 1834. Jamais titre ne fut mieux justifié, car la cruauté du trait accompagnait toujours son indiscrétion. Comme le fameux mur de M. Guilloutet n'avait pas encore été bâti, *l'Indiscret* entrait en conquérant dans les propriétés... privées et laissait à l'infortuné, dont il envahissait ainsi les mystères, les plus cuisants souvenirs d'une visite aussi inattendue qu'importune.

Auguste Lireux en était le rédacteur en chef, Auguste Lireux qui devait mourir, en 1870, millionnaire et gros financier. Mais alors c'était un simple journaliste, d'ailleurs audacieux, spirituel, incisif. Aussi les aventures de sa carrière ne se comptent-elles pas. M. Aubé les résume ainsi :

« On comprend ce qu'un pareil recueil devait exciter de haines, de colère, de rancunes, dans un chef-lieu de 100,000 âmes. Point de semaine, de jour même où la rédaction n'eût quelque affaire sur les bras. Ce n'étaient que rixes nocturnes, altercations en plein théâtre, échange de lettres injurieuses, soufflets donnés et rendus, le tout couronné le plus souvent par quelque bon duel ou des procès à sensation. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que le présent n'a pas à regretter le passé? J'aurais voulu vous faire connaître quelques articles de ce journal; Hélas! les mères les moins prudentes ne permettraient pas à leurs filles d'en lire le simple titre. Jugez du texte!

Je citerai encore pour terminer la série des journaux satiriques : *le Qui-Vive* (1836), rédacteur : Jacques Arago, frère de l'astronome ; *le Rabelais* (1882), dirigé par une femme, Mme Adrien Farge (dans le monde : Joséphine Guéroult) ; *la Ruche normande* (1855) ; elle comptait parmi ses rédacteurs Léon Guizy, le vieux barde rouennais, qui vient de s'éteindre ; *la Soirée* (1881), petit journal aux allures risquées, qui offrait des cigares à ses lecteurs et des bouquets à ses lectrices. C'est ce qui l'a tué ! Ajoutez à toutes ces feuilles de passage, de nombreux journaux à charges

dont les derniers venus, connus d'ailleurs de notre génération sont : *le Tam-Tam*, *la Cloche d'argent*, *la Flèche*. Puis, je rencontre en mon chemin je ne sais combien de journaux illustrés. C'est là que se sont exercés les artistes de la phalange normande : de Malécy, Bellangé, Gustave Morin, Brévière, Drouin, Langlois, Melotte, Nicolle, G. Dubosc et le Vice-Président de l'Académie, M. Adeline, dont le crayon spirituel et hardi se complaît à reproduire les splendeurs artistiques de notre cité. Enfin, l'un des derniers, *le Petit Rouennais illustré*, avec les dessins variés d'Emile Deshayes, E. Morel, Imbert, de Bergevin, Guilloux, Zacharie. Tant il est vrai qu'à Rouen les artistes se nomment légion !

Ai-je bien besoin de dire que la presse commerciale compte aussi plus d'un représentant ; que les journaux d'annonces pullulent ; que les artistes capillaires ont *la Coiffure moderne* remplacée depuis par *la Coiffure artistique*, journal, dit M. Aubé, qnelque peu tiré par les cheveux ; les médecins ont — ou plutôt ont eu — (Molière dirait qu'ils les ont tués) *l'Union médicale*, *la Normandie médicale* et *l'Hygiène de l'Enfance*. N'oublions pas enfin de citer : *la Revue de Rouen* et *la Revue de Normandie*, dont les tables complètes et méthodiquement dressées remettent en lumière une foule d'excellents articles ; beaucoup d'entre eux ne méritent pas l'oubli qui les enveloppe.

On le voit, l'œuvre accomplie par M. Aubé est en quelque sorte sans limites par les horizons qu'elle ouvre sur notre histoire locale. Jamais, assurément,

récompense ne fut mieux méritée par un travailleur plus consciencieux. Sa plume alerte et spirituelle a fait merveille dans les pages qu'il nous offre.

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire ; et je dois terminer enfin ce trop long rapport. Il me semble pourtant que je ne saurais me dispenser de formuler une appréciation sur une question qui se pose inévitable, pressante, à l'esprit du lecteur qui a parcouru le travail de M. Aubé.

Dans quelle mesure la presse doit-elle être libre ?

L'œuvre de M. Aubé nous aura servi de champ d'expérience, car cette collection de feuilles innombrables, les unes frivoles et éphémères, les autres sérieuses et plus durables, s'est épanouie pendant les cent dernières années, c'est-à-dire, sous les régimes les plus divers.

Libre jusqu'au dévergondage sous la période révolutionnaire, baillonnée et mutilée sous le premier Empire, la presse a traversé ensuite les législations les plus variées.

Le second Empire qui prétendait tenir bureau d'esprit, comme l'ancien régime, eut sa direction de la presse. C'était l'époque où un haut fonctionnaire pouvait écrire dans une circulaire : « Ne permettez pas qu'on discute, ouvrir la porte à la discussion c'est ouvrir la porte au désordre. » On n'était pas avare, en ce temps, des avertissements, des suspensions, et la plus tendre de ces mesures était le communiqué obligatoire, toujours solennel et infaillible. Nous avons assisté à ces choses. Depuis, une ère de liberté s'est levée pour la presse ;

celle-ci s'égare-t-elle parfois jusqu'à la licence? Peut-être. Et cependant qui oserait rêver le retour aux chaînes du passé?

« On ne peut raisonnablement concevoir le suffrage universel, écrivait Prévost Paradol dans *la France nouvelle*, sans l'existence d'un presse politique vraiment libre sous la seule sanction du jugement par jurés pour les cas d'appel au désordre matériel, d'outrages aux mœurs ou de diffamation. »

Tout en réservant la question de la juridiction, nous ajouterons : non certes la presse ne pourrait prétendre à jouir d'une liberté illimitée, sans tomber dans l'oppression. Un tel régime serait la négation même du lien social lequel comporte, par essence, des obligations réciproques; mais il ne faut pas non plus que la presse soit entourée de tant d'entraves que le contrôle des citoyens sur leurs semblables, des gouvernés sur les gouvernants devienne illusoire. La liberté sans anarchie, la loi sans servilité, n'est-ce pas l'idéal d'une presse vraiment utile et salutaire?

Telles sont les conclusions qu'il est permis de tirer de la lecture de l'ouvrage de M. Aubé. Au point de vue local, notre lauréat a créé, par son labeur intelligent, une source inépuisable de renseignements qu'utiliseront les futurs historiens de Rouen. C'est en ce sens que M. Aubé aurait pu être tenté de s'écrier, après le poète, que lui aussi il avait élevé un monument durable. Trop modeste pour cela, il ne l'a pas fait, j'en suis certain. Je n'en voudrais pas d'autres preuves que

ces lignes extraites de son introduction ; elles caractérisent l'œuvre, elles peignent l'écrivain :

« Appeler l'attention de nos dépôts publics sur la conservation de ces feuilles périodiques, périssables à raison de leur périodicité même ; montrer les services qu'elles peuvent rendre, les trouvailles qu'on y peut faire même parmi les plus infimes ; donner des uns et des autres un inventaire méthodique et raisonné où le document se complète par l'anecdote, la bibliographie par l'histoire ; ouvrir aux travailleurs, aux curieux une nouvelle voie de recherches et leur en faciliter l'exploration, tel est le but que ce recueil se propose, le rôle auquel il aspire. L'a-t-il réalisé ? ou du moins en approche-t-il ? L'Académie dira ce qu'il faut en penser. »

L'Académie a dit, par ma bouche, ce qu'elle en pensait : elle a couronné l'ouvrage et elle invite son modeste et laborieux auteur à gravir ces degrés pour recevoir le prix qu'elle est heureuse de lui décerner.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. Th. CANONVILLE-DESLYS

Messieurs,

Tous les ans, l'Académie a le rare bonheur de pouvoir louer et récompenser la vertu. Elle le doit à la générosité d'un homme de bien, M. Juste-Isidore Dumanoir, et elle regarde la proclamation du prix de vertu comme la plus honorable de ses fonctions. Elle peut ainsi payer sa dette de reconnaissance envers la mémoire de ce généreux donateur par un hommage public de gratitude et de respect, et elle estime de plus que rien ne peut mieux, que cette institution, développer dans le peuple les sentiments d'humanité que la nature inspire à tous les hommes, et que, le plus souvent, la religion fortifie de toute sa puissance. Si, de toutes les leçons, la plus efficace est celle de l'exemple, nous devons présumer que le plus sûr moyen de multiplier les actions vertueuses, c'est de faire sortir de l'oubli celles qui s'y cachent.

Il semble qu'il n'y a rien de si facile que de découvrir

les actions vertueuses et de les juger ; mais on se tromperait, si on le croyait ainsi. On connaît bien en général les actions d'éclat, les grands sacrifices, les dévouements mémorables, les efforts héroïques. Les circonstances qui les font naître les dénoncent toutes seules à la renommée. Mais il n'en n'est pas de même pour les actions vertueuses qui se passent dans l'obscurité et qui sont peut être plus honorables, précisément parce que ce sont celles dont les motifs sont le plus désintéressés. Beaucoup de ces actions échappent aux hommes ; elles ne sont connues que de Dieu ; souvent ceux qui les font les dérobent volontairement aux regards de la terre, n'ayant en vue que les récompenses du Ciel.

Ce que nous nous appliquons surtout à découvrir, à faire connaître ensuite, c'est la vertu modeste et constante. Car ainsi que le pensait Montaigne : « *il y a bien à dire entre les bontées et les saillies de l'âme, ou une résolue et constante habitude.* »

Le spectacle d'un grand malheur, la présence d'un péril imminent portent une foule d'âmes généreuses à faire de sérieux sacrifices d'argent, à risquer même leurs vies pour sauver leurs semblables. Ce sont des élans du cœur bien louables sans doute, mais ils ne coûtent qu'un instant d'efforts et tiennent plus de la générosité que de la vertu. Les preuves éclatantes et momentanées de bonté, tous ces actes, que commande autant l'amour-propre que le devoir, sont plus communs qu'on ne le pense. Souvent l'orgueil les inspire, et la renommée les récompense presque toujours. Mais les vertus les plus rares et d'autant plus dignes d'éloges

qu'elles n'y prétendent pas, ce sont ces vertus nobles, pures, constantes, qui s'ignorent elles-mêmes, cette abnégation de tous les instants, cette générosité qui n'a rien de factice, de gêné, d'imposant et qui se montre naturelle comme la respiration.

Nous avons eu cette année plusieurs candidatures des plus sérieuses à notre prix de vertu. Il est bien difficile d'établir des préférences et de marquer une supériorité distincte entre les mêmes genres d'actions vertueuses. Faute de pouvoir apprécier le degré de la grandeur réelle des sacrifices, il nous a fallu les soumettre à la mesure du temps qu'ils avaient duré. Nous aurions presque préféré n'avoir point de choix à faire entre un grand nombre de beaux traits ; ce qui nous rassure et nous console, c'est que les personnes momentanément écartées par la justice que nous allons rendre à une autre, ne sont pas exclues des concours à venir.

Bien des personnes vertueuses hésitent avant d'accepter que nous dévoilions leurs actions secrètes. Qu'elles se rassurent ! Nous ne nous servons de leur exemple que pour propager leurs sentiments. Nous espérons qu'on apprendra par elles-mêmes qu'il n'est pas nécessaire d'être riches pour être bienfaisants, que la bonté donne des joies réelles et nombreuses, que la bienfaisance offre des plaisirs vrais qui ne s'usent point, qui se renouvellent toujours, dont le souvenir est un bien des plus précieux, et qu'enfin le véritable bonheur contient autant d'abnégation que de jouissances. Si le mal est contagieux, le bien, heureusement, se communique.

C'est dans ce but utile que nous allons vous faire le

récit, non pas d'un seul acte de vertu, mais de la vie toute entière d'un homme qui a sacrifié pendant de nombreuses années et qui sacrifie encore les douceurs, l'aisance et quelquefois les premières nécessités de la vie, pour soutenir l'existence d'une maîtresse que la rigueur du sort a accablée sous le double poids des besoins et des infirmités.

Doutreleau, Charles-Augustin, est né à Gueures, canton de Bacqueville, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, le 28 octobre 1826. Il est âgé aujourd'hui de soixante-quatre ans et compte cinquante-quatre ans de service chez les mêmes maîtres. Il est entré chez M. Alexis Leroux, cultivateur, à l'âge de dix ans. Il fut d'abord vacher, puis ensuite charretier.

Pendant ces cinquante-quatre ans, il n'a laissé la maison Leroux que pour aller remplir, sous les drapeaux, sa tâche de bon citoyen. Sa conduite au régiment a été exemplaire, ainsi que l'atteste le certificat de bonne conduite qui lui a été délivré. Son service fait, il est rentré dans son ancienne place et y a apporté l'esprit d'ordre, de bonne conduite et de dévouement qu'il avait acquis au régiment.

Peu de temps après son retour, les affaires de M. Leroux, conseiller municipal fort estimé, périclitèrent. De nombreuses pertes de bestiaux, la fermeture d'une usine, de mauvaises récoltes, mirent la gêne dans la maison. Alors, Doutreleau déclara qu'il ne voulait plus être payé, et se contenta d'être nourri pour continuer son travail comme par le passé. Il se sacrifiait déjà pour ceux qui l'avaient recueilli tout jeune, et employait

tous ses moyens pour les aider à sortir d'embarras. Ils sont rares les gens qui semblent possédés de la passion de servir sans gages !

J'ajouterai que les légères rétributions que Doutreleau avait reçues auparavant, il les avait employées à soutenir une vieille mère et une tante infirmes. Dès le plus jeune âge il a commencé et poursuivi ensuite jusqu'à ce jour une admirable carrière de bienfaisance.

M. Leroux mourut en 1876. A son lit de mort, voulant récompenser la belle conduite de son serviteur, ou mieux de son ami, et le dédommager quelque peu, il fit promettre à ses enfants de lui verser une somme de 3,000 fr. Ces derniers n'avaient pas d'argent ; néanmoins ils voulurent exécuter les dernières volontés de leur père, et ils hypothéquèrent une petite terre qui leur restait en faveur de Doutreleau. Celui-ci refusa et par acte passé en l'étude du notaire d'Offranville, il donna main levée de l'inscription. Puis, simplement, il continua à servir la veuve Leroux avec le même désintéressement et le même dévouement que par le passé.

Hélas ! un si noble sacrifice ne devait pas sauver la famille Leroux. Il fallut tout vendre et l'affreuse misère vint s'asseoir à ce foyer jadis si prospère. Un des fils mourut en revenant du service militaire, d'une maladie contractée en Afrique. L'autre fils n'a pas réussi ; il est aujourd'hui domestique, chargé d'une nombreuse famille et ne peut être d'aucun secours à sa mère.

Devant ce surcroit d'infortune, Doutreleau ne s'est senti que plus fort. Il a fait une complète abnégation de

lui-même, a renoncé à toutes les joies qu'aurait pu lui donner une famille à lui, pour ne pas faillir à ce qu'il regardait comme son devoir. Il s'est retiré, depuis de nombreuses années, dans une pauvre chaumière, avec la veuve Leroux qui a aujourd'hui plus de quatre-vingts ans. Il est seul à l'entourer, depuis quatorze ans qu'elle est veuve, des soins les plus affectueux, travaillant au dur métier de journalier pour la faire vivre, s'efforçant de la consoler et de lui rendre plus douces les dernières années d'une vie d'angoisses et de misères. On peut dire que ce brave homme s'est oublié lui-même pour ne penser qu'à ceux dont il fut toute sa vie le dévoué serviteur; il leur a même fait l'abandon des modiques sommes reçues déjà pour sa vertu, pratiquant ainsi la charité sous toutes ses formes. Du reste, Mme Leroux est la meilleure et la plus digne des femmes, ce qui explique ce qu'un étranger a fait pour elle, car une tendresse ne peut vivre que si elle est sans cesse grandie et fécondée par le respect.

Remarquez bien, Messieurs, que ce n'est pas l'intérêt fillial, ni la voix du sang qui ont poussé Doutreleau à tant de dévouement. C'est l'abnégation la plus pure. Les belles actions ne relevant que du cœur, on ne peut les admirer sans en aimer les auteurs. Aussi, vous ne trouverez à Gueures que gens dévoués corps et âme à la veuve Leroux et à son fidèle compagnon ; tous ne tariront pas sur la délicatesse avec laquelle ce dernier a rempli sa tâche, semblant apprécier ces deux vers prêtés à Cliton, par Corneille :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne.
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

N'est-il pas étonnant qu'à notre époque si dénigrée, il y ait des gens trouvant encore autant de bonheur à donner qu'à recevoir ? N'est-il pas extraordinaire aussi de voir un homme digne des éloges que vous venez d'entendre. C'est plutôt chez les femmes que l'on trouve ces dévouements touchants, pieux, cette tendre commisération pour l'infortune, ce courage qui fait supporter les maux dont on est le témoin, ce besoin qu'on éprouve de les adoucir, cette constance dans l'exercice d'une sensibilité secourable, ce sacrifice de tous les jours et souvent de la vie entière. C'est évidemment à elles qu'a pensé l'autre jour, mon collègue Chantavoine, quand il a dit dans une de ses ravissantes poésies :

Aimons-nous, aimons-nous ! La lumière et la vie
Nous viennent ici-bas du rayon de l'amour,
L'amour est le soleil de l'âme épanouie,
C'est la seule clarté de notre pauvre jour.

Aimons-nous pour trouver notre tâche moins rude,
Notre terre moins âpre et notre ciel plus beau,
Et malheur à celui qui dans la solitude
Va du seuil de la vie aux portes du tombeau.

Aimons l'homme, malgré son erreur ou sa faute
Consolons sa misère avec notre amitié ;
Ce qui rend le cœur bon fait aussi l'âme haute,
C'est d'avoir peu d'argent et beaucoup de pitié.

Donc, pitié pour tous ceux que l'infortune assaille,
Pitié, même à la haine, et pardon au remords,
Pitié pour les vaincus de la dure bataille,
Aimons les malheureux comme on aime les morts.

Plaignons celui qui pleure, aidons celui qui lutte;
Relevons doucement, en lui tendant les bras,
L'homme, même déchu, qui gémit de sa chute,
Baissons-nous jusqu'à lui, s'il est tombé trop bas.

Voilà l'ordre sacré de notre conscience,
Ce mot de l'Évangile et la loi du Seigneur.
Prendre à celui qui souffre un peu de sa souffrance,
Et l'échanger pour lui contre un peu de bonheur.

Certes Doutreleau n'a pas écrit ces beaux vers, mais comme son grand cœur les a devinés !

Tel est, Messieurs, le choix auquel l'Académie a cru devoir s'arrêter cette année. Si comme nous l'espérons, l'âme élevée de M. Dumanoir prend encore quelque connaissance de ce qui se fait sur la terre, il nous semble qu'elle devrait en être particulièrement satisfaite. Nous avons eu le bonheur d'y concilier les deux idées auxquelles en mourant il a consacré une partie de sa fortune, faire du bien aux malheureux et exciter à leur en faire tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, en ont la possibilité.

L'Académie n'a pas eu de doute. Elle a été tellement frappée de cette bonté admirable, de cette fidélité au malheur, qu'elle n'a pas hésité à honorer spécialement un homme de bien qui ne s'est jamais démenti au milieu des épreuves d'une carrière si longue et si pénible à parcourir. On peut dire que la grande occupation de la vie de Doutreleau a été l'exercice continu de la bienfaisance, et qu'il a mis en pratique ce vers du poète :

Souffrir à deux, vaut mieux que d'être heureux tout seul.

Doutreleau est invité à recevoir le gage de profonde estime que l'Académie se fait un honneur de lui offrir.

A L'HOPITAL MILITAIRE

Par M. Henri FRÈRE

Le Major a fini sa ronde matinale.
Sept heures et demie à l'horloge ont sonné;
D'un bruit confus de fête on est environné,
Malgré les murs épais qui défendent la salle.
Les églises dans l'air répètent leur appel ;
L'hôpital militaire apprend que c'est dimanche,
Et plus d'un vieux soldat voit, de sa couche blanche,
Surgir, au fond des bois, le clocher paternel.

Pendant que les dormeurs cèdent au dernier rêve,
Entre, d'un pas léger, une petite sœur
Que tous connaissent bien : c'est la sœur Sainte-Estève.
Elle a, dans le regard, une étrange lueur,
Par où l'ange apparaît dans les yeux de la femme,
Lueur pleine et mobile, et qui prie ou qui blâme,
Où le désespéré retrouve la raison,
Le révolté la paix, et l'humble le pardon.

Ce n'est pas que la sœur ait une haute taille ;
Mais, petite, on la croit vraiment grande, où qu'elle aille.

Seule, devant les lits, attendant les réveils,
Ses lèvres murmurant la fin de sa prière;
Elle n'appartient pas encore à cette terre,
Où nous savons si peu, des immenses soleils
Pas plus que des cirons cachés dans la verdure,
Prendre, dans l'œil humain, une exacte mesure.

Elle passe... On s'accoude, et le bonjour est doux.
« Levez-vous, mes enfants, — ceux qui peuvent, — [dimanche]
« Aujourd'hui ! Notre messe, irai-je donc sans vous ? »
Les hommes, sinon ceux que la fièvre retranche,
Habillés à sa voix, se mettent dans le rang.
C'est, dans leurs longs ennuis, l'oisiveté distraite ;
C'est aussi leur enfance, aux échos de la fête,
Qui, du fond des lointains, les charme et les reprend.

L'hôpital s'est logé dans un vieux monastère ;
Et la même chapelle, où les moines, jadis,
Chantaient leur chant nocturne alternant la prière,
Ouvre aux soldats blessés ses arceaux reverdis.
C'est ainsi que le temps, dans la poussière humaine,
Sème, d'un pas égal, sa moisson toujours pleine.
Au fer de sa charrue il brise indifférent
L'armure du soldat et la croix du couvent.

L'aumônier dit la messe aux formules mystiques.
Pour lire son office, on n'est pas très dévot.
L'usage est de le suivre en chantant des cantiques,
Dans un texte connu, sur l'air le moins nouveau.
Debout sur une chaise et pourtant pas bien haute,
Sœur Estève, invisible au milieu des troupiers,
Du doigt fait signe à ses voisins, les cuirassiers :
— « Cantique trente-deux, mes petits ! Pas de faute ! »

Et les rudes enfants chantent le doux refrain,
Où se berce l'ennui des tendresses captives.
Ce paradis en fleurs, ce radieux chemin
Dont l'exilé recherche incessamment les rives,
N'est-ce pas de leurs vœux le symbole enchanteur ?
Vers les cieux étoilés nul appel n'est menteur.
Chaque âge y fait entrer son Dieu qui le console;
Qu'importe, s'il entend d'autant mieux sa parole ?

Ils ne sont pas nombreux les chemins grands ouverts
Qui pénètrent au fond de la nature humaine.
Depuis qu'il a saigné de sa première peine,
Sous les coups imprévus de ses premiers revers,
Le cœur, qui se défend dans les luttes suprêmes,
N'ouvre ses murs tremblants qu'à de divins assauts.
Ne cherchez pas ailleurs des passages nouveaux,
Car, depuis six mille ans, les routes sont les mêmes.

Pour aller jusqu'à l'homme et pour sécher ses pleurs,
Il ne faut, dans les deuils, qu'un chant qui le ravisse ;
Il ne faut que savoir porter en haut les cœurs,
Sur l'aile de l'amour épris du sacrifice.
Jeunes gens et vieillards, à tout âge, ici-bas,
Si nous prêtons l'oreille, une voix parle encore
A ceux qui follement ne s'en détournent pas,
Et dans la nuit profonde annonce une autre aurore.

Que serait donc la vie et sa morne prison,
S'il n'y pénétrait pas un peu de ce rayon ?
Que serait cette énigme et son fardeau sans trève,
Sans une main d'en haut qui parfois le soulève ?

Allez, dans les festins, de fleurs vous couronner.
Le Sphinx est toujours là, sur la route de Thèbes,
Guettant les demi-dieux et les jeunes éphèbes.
Quel Œdipe nouveau saura le deviner ?

Dans les derniers couplets le cantique s'achève ;
Chacun remet son livre à la sœur Sainte-Estève.
Elle fait aux chanteurs un signe grave et doux.
Prosternée et muette, elle tombe à genoux,
Rendant, pour ses enfants, sa prière plus tendre :
« Ils ne savent, Seigneur, encore se donner ;
« De leurs vingt ans veuillez ne pas vous détourner. »
Sur l'autel, à présent, son Jésus peut descendre.

La messe terminée, on s'en va lentement.
Le défilé bavard, sous la chapelle basse,
Enfle parfois le bruit de son bourdonnement.
Dans le murmure épais, se détache, un peu lasse,
De la petite sœur la voix au timbre d'or : [silence,]
— « Chut, mes enfants, plus bas. — » Et soudain, le
Comme à l'ordre d'un chef, domine l'assistance.
La chapelle se vide..., et la sœur prie encor.

CLASSE DES SCIENCES

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

(Année 1889-1890)

Par M. POAN DE SAPINCOURT

Cette année encore, la Classe des Sciences a dû enregistrer la perte d'un de ses membres les plus aimés et les plus respectés. Sans avoir pu goûter un repos si bien mérité par toute une vie de travail et d'attachement aux devoirs de sa profession, Charles Vincent, après une lutte courageuse contre un mal inexorable, succombait le 31 juillet 1890. Pendant de longues années il avait été ici le modèle de l'assiduité et du dévouement ; son affabilité et sa bonté lui avaient attaché tous les cœurs ; la rectitude de son jugement, son esprit d'équité, sa loyauté, la sûreté de son commerce lui avaient gagné toutes les confiances.

Après l'avoir appelé en 1860 à la direction de ses travaux, l'Académie l'élut, en 1873, aux fonctions de

trésorier, et ce n'est que vaincu par la souffrance qu'il résigna ce poste quelques semaines seulement avant sa mort. Les regrets qu'il nous a laissés et que M. le Vice-Président Adeline a si bien exprimés en votre nom sur sa tombe, se sont ajoutés justement à ceux de tous ses concitoyens quand ils ont publiquement rendu hommage à cet homme excellent qui honora toutes les fonctions qu'il occupa et fut partout l'exemple constant du devoir. Une notice biographique dont je rassemble les éléments, consacrera pour l'Académie la mémoire d'un membre qu'elle ne peut oublier. C'est un suprême honneur qu'elle aime à rendre à ceux qui, comme Charles Vincent, lui ont apporté un dévouement complet dont la mort seule a pu la priver.

La Classe s'était flattée de remplir le vide créé par cette perte, quand elle eut à enregistrer l'élection de M. André Suchetet au titre de membre résident ; mais au moment même où l'Académie allait fixer le jour de la réception de notre nouveau confrère, une maladie dangereuse, mais heureusement aujourd'hui vaincue, obligeait le récipiendaire à en demander l'ajournement, retardant ainsi, à notre grand regret, le bon accueil qu'il trouvera dans nos rangs et pour nous le concours précieux que ses travaux antérieurs nous ont permis d'apprécier.

Presque toutes les recherches de M. Suchetet ont été dirigées vers l'histoire naturelle et ont plus particulièrement porté sur l'hybridité. Parmi celles qui ne rentrent pas dans cette dernière catégorie, l'on doit citer son étude sur la *Création des animaux domes-*

tiques, où s'est posée la question des origines de ces êtres. Ont-ils toujours présenté les qualités que nous leur connaissons aujourd'hui et qui nous les rendent si utiles ? C'est là une hypothèse que l'auteur rejette comme contraire à de nombreuses observations et à la loi de sélection naturelle.

Ses *Monographies du coquard, du jumart et des léporides* ont été l'objet d'une judicieuse analyse de M. G. Léchalas, et forment comme des essais qui sont venus se condenser dans une étude d'ensemble, entreprise sur l'*hybridité dans la nature*, hybridité d'ailleurs fort rare. C'est un travail important que du reste M. Suchetet a dès aujourd'hui repris sous une autre forme et sous le titre : *Des oiseaux hybrides rencontrés à l'état sauvage;* œuvre de plus longue haleine et dont la première partie consacrée aux *gallinacés* seule est parue. Elle est remplie de documents soumis à la plus minutieuse critique et est publiée dans les Mémoires de la Société zoologique de France. Déjà, au commencement de l'année, M. le président E. Niel nous avait fait un exposé de la monographie du jumart et montré que dans cette destruction d'une fable propagée depuis plusieurs siècles à la faveur des plus grandes autorités scientifiques qui s'étaient dispensées d'un contrôle sérieux, l'auteur avait dû dépenser un travail long et pénible.

L'Académie, en appelant à elle M. André Suchetet, a ratifié avec juste raison l'hommage que M. Niel dans ce rapport et celui que M. Léchalas, au nom d'une commission composée de MM. le comte d'Estaintot,

Delabost et G. Léchalas, avaient rendu à la haute valeur scientifique de ses études.

La Classe des Sciences a encore eu la bonne fortune d'inscrire comme membre correspondant M. le Dr Jules Roger, médecin au Havre, sur le rapport présenté par M. L. Deschamps au nom d'une Commission composée de MM. l'abbé Sauvage, Merry-Delabost et L. Deschamps.

L'œuvre de M. Roger est considérable : une part, la moins importante, se réfère à des sujets de médecine, l'autre a trait à l'Économie sociale. Sous une forme simple mais toute vibrante de conviction, l'auteur y a exposé ses idées sur la nécessité de l'instruction, sur les syndicats ouvriers, les corporations et la liberté du travail. Médecin, et, à ce titre, convié tous les jours aux tristes spectacles des misères humaines, le docteur Roger n'est pas passé en égoïste se contentant d'y apporter les soulagements de son art; lui aussi a été touché ; il a gémi et a pensé. Lui aussi a voulu chercher la solution tant souhaitée, tant annoncée, jamais trouvée à une question toujours posée, de plus en plus urgente.

Dans une analyse où il ajoute lui-même une grande part de son cœur, M. L. Deschamps s'est surtout attaché à celui des ouvrages qui a pour titre : *Syndicats ouvriers et régime corporatif* et a fait avec une heureuse vivacité, reflet de sa propre foi, ressortir les arguments de la thèse du docteur havrais : suivant la doctrine de la liberté du travail, depuis Turgot, à travers la Révolution française et jusqu'à notre époque, il en indique les avantages mais en même temps

cette conséquence fatale, logique, mais peut-être pas inéluctable de l'isolement de l'ouvrier. Les syndicats et les chambres syndicales montrent bien des indices d'un retour à l'esprit corporatif; mais sont-ils des remèdes suffisants contre la division du capital du travail? Le syndicat, dit M. Deschamps, c'est la panacée de l'École des économistes officiels; et M. le docteur Roger se défend d'y appartenir, se réclamant de l'École des économistes chrétiens.

Toutefois la corporation chrétienne, telle que la rêve M. Roger, toute différente qu'elle soit de l'ancienne corporation, ne paraît pas opportune à M. L. Deschamps; elle ne saurait être pour lui que la conséquence et non le prélude d'un retour à l'esprit chrétien; c'est donc, selon notre confrère, ce retour qu'il faut d'abord préparer. Ce serait là la première et indispensable étape dans la voie du Progrès.

Le Progrès! C'est de lui qu'à son tour nous a parlé M. le docteur Paul Levasseur dans un essai sur ses origines et son terme; Progrès! expression vague dont on a tant abusé, pouvant faire beaucoup de bien et beaucoup de mal, ferment des plus nobles instincts, mot d'ordre de toutes nos luttes.

Notre ancien et éminent confrère Caro, lui aussi se posa un jour le problème se demandant qui avait raison de Condorcet et de son enthousiasme pour le Progrès ou de Schopenhauer et de son implacable amertume. L'humanité ainsi prise entre le découragement et l'illusion n'a-t-elle pas à se garder des deux tentations contraires?

Idéaliste enthousiaste, M. Paul Levasseur sait s'élever assez haut pour embrasser d'un seul coup d'œil la longue histoire du monde qui se déroule devant ses regards émerveillés. Cette histoire, la Philosophie, la Science, l'Art et la Religion lui apportent le bilan des âges, et quand il entrevoit leur futur accord, il se réjouit d'avancer dans la vie à leurs clartés qui lui révèlent la raison des choses, lui faisant pressentir l'indissoluble union du vrai, du beau déjà virtuellement accomplie dans le monde des idées comme elle l'est réellement en Dieu.

Ces pages pleines d'élan sont le *Credo* d'un savant et d'un philosophe, c'est un cri d'espérance ; c'est un hymne du Progrès.

Mais si quelques-uns doutent du progrès, nul parmi les plus sceptiques ou les plus mécontents ne saurait nier celui qui s'accomplit dans les sciences physiques : l'électricité dont on propose de donner le nom au siècle qui s'achève, en est une des formes pratiques. Un savant allemand, M. Hertz, s'est acquis dans cette branche de la science une renommée européenne dans ces dernières années ; jusqu'à lui les phénomènes magnéto-électriques n'avaient pas été rattachés complètement à la théorie dynamique de Descartes ; M. Hertz paraît avoir réussi à étendre cette généralisation à l'électricité, ce qui, aux avantages acquis de cette part à la science, a une très grande portée philosophique. M. G. Léchalas vous a rappelé quelques-unes des expériences les plus saillantes de M. Hertz et fait, à cette occasion, un rapprochement très heureux entre la théorie des ondu-

lations lumineuses et celle qui explique les faits expérimentés.

Malgré quelques objections de détail, cette théorie, suivant notre savant confrère, doit prévaloir.

Moins certaine est la théorie des tremblements de terre, comme le constate M. E. Niel, dans le compte rendu qu'il nous a présenté du travail publié par M. l'ingénieur des mines Lecornu, dans le *Bulletin* de la Société linnéenne, et résumant les observations faites sur la secousse qui, le 30 mai 1889, jetait, vers huit heures et demie du soir, l'émoi dans toute la Normandie.

L'habile maître de conférence de la Faculté de Caen y a recherché et expliqué les divergences produites sur le moment précis du phénomène et a précisé le centre de l'ébranlement en le localisant dans les environs de Guernesey.

La revue des tremblements de terre en Normandie n'est pas la partie la moins intéressante de cette étude. Ces mouvements s'arrêteront-ils ? s'aggraveront-ils ? C'est le secret de l'avenir, sur lequel l'on ne saurait avancer même une hypothèse ; les causes exactes des tremblements de terre sont trop peu connues pour fournir une solution à cette grave question.

Avec M. Jubé, notre toujours fidèle et dévoué correspondant, nous sommes ramenés aux choses exactes par sa note très intéressante sur un mémoire posthume de Descartes, découvert à Hanovre avec plusieurs manuscrits du grand philosophe, par M. Foucher de Careil. Il a pour titre : *De solidorum elementis*. On y trouve

l'énoncé de diverses propositions relatives aux polyèdres et principalement de deux dont M. Jubé fait la base de toute une théorie qu'il développe. Ce développement contient d'ingénieuses démonstrations de géométrie pure qui ne sauraient se prêter à une analyse aussi succincte que celle que je fais ici ; mais l'on peut remarquer que certaines propriétés attribuées à Euler devaient, un siècle avant lui, avoir été connues de Descartes ; c'est en dehors de l'intérêt pédagogique qui se dégage du mémoire de notre confrère un point qu'il a judicieusement relevé.

La géométrie a encore occupé une de vos séances avec le travail que M. Léchalas vous a présenté sur la *géométrie générale*, titre sous lequel notre savant confrère a publié déjà une autre étude dans la *Revue Philosophique* ; c'est l'exposé même du procès qui divise les Euclidiens et les non Euclidiens.

La tentative de Gauss pour établir une géométrie indépendante du postulatum, les travaux de Lobatchewsky et de Bolgai, conduisent à la conviction morale de l'indémontrabilité de ce postulatum ; mais cette conviction a amené certains philosophes à l'empirisme, conclusion que, pour sa part, M. G. Léchalas regarde comme peu légitime.

Il est certain que la géométrie euclidienne contient cette contradiction de se baser pour une partie sur une analyse rigoureuse et d'avoir besoin pour l'autre d'une proposition non analytique acceptée comme indémontrable. L'avantage de la nouvelle géométrie est d'abord de ne pas contredire l'ancienne, qui en devient un cas

particulier, et ensuite de former une science absolument apodictique comprenant une infinité de géométries à chacune desquelles le monde peut répondre. Notre monde répond à l'une d'elles et c'est alors qu'intervient l'expérience pour en vérifier les déductions.

La querelle engagée n'aurait donc aucune raison d'être, aux yeux de M. G. Léchalas, si la géométrie générale n'offrait une suite de bizarreries choquant le sens commun, par exemple celle des corps ayant plus de trois dimensions et l'hyperespace. Mais ce n'est là que le sens commun propre à notre monde et déjà ce n'est plus le sens commun d'un monde ne percevant pas plus de deux dimensions et pour qui nos trois dimensions, pour nous fort intelligibles, seraient impossibles à concevoir.

Aussi peut-on ne pas partager l'avis de M. l'abbé de Broglie, qui affirme la non existence de la géométrie non euclidienne et qui voudrait, en améliorant la définition de la ligne droite, se passer du postulat ou du moins le déduire de cette définition : ce serait certainement un avantage, un progrès, mais qui ne peut avoir de répercussion sur ce qui n'y est pas compris. M. Léchalas préférerait comme point de départ une définition de l'espace étudié, soit la propriété de contenir des figures semblables, dont la forme serait indépendante des dimensions.

En somme, les impossibilités matérielles de l'hyperespace peuvent choquer notre éducation euclidienne mais n'aboutissent pas à l'empirisme.

Telle est la conclusion de cette étude dans laquelle

notre confrère a développé une grande largeur de vue philosophique et les profondes connaissances scientifiques plus d'une fois mises par lui au service de l'Académie.

Vous devez aussi à M. Léchalas une note très substantielle sur la question de l'*Unification des heures*, mise depuis quelques années à l'ordre du jour des Sociétés savantes et même des États.

La conférence de Washington, en 1884, avait semblé en devoir hâter la solution. Le refus de trois gouvernements la fit alors sinon avorter, du moins reculer.

Prenant pour texte la conférence faite par M. l'ingénieur de Norling, M. Léchalas vous a rappelé le principe qui paraît devoir le plus pratiquement satisfaire tout le monde. L'heure unique entraînant le jour unique offrirait certainement un grand avantage au point de vue scientifique, mais il n'en faudrait pas moins conserver, pour les besoins ordinaires de la vie, l'heure locale. Mieux vaudrait le terme moyen des fuseaux horaires, mais leur numérotage amène la question du méridien initial, grand sujet de difficulté pour les susceptibilités nationales.

Pour M. Léchalas ce sont de bien mesquins arguments que ceux qui tirent leur origine de telles vanités. Il se déclare prêt à en faire bon marché, pensant que la France, qui s'est mise à la tête de tant de progrès, ne voudrait pas refuser plus longtemps son adhésion sous un si puéril prétexte.

Le système américain qui nous place dans le fuseau dit universel, dont l'heure retarde seulement de quatre minutes sur celle de Rouen, c'est-à-dire sur celle de nos

chemins de fer, lui paraît devoir donner toute satisfaction.

Les Merveilles de la céramique rouennaise, de M. Canonville Deslys, forment un véritable traité où se résume l'histoire, l'art et la pratique de cette ancienne industrie locale. Ce n'est pas un ouvrage de destination spéciale s'adressant à un ordre tout particulier d'archéologues ou de collectionneurs, mais un exposé rapide et complet des évolutions d'un art qui, tour à tour en honneur et dans l'oubli, a depuis plusieurs années reconquis une faveur qu'on pourrait dire posthume. Notre confrère y a retracé avec la plus grande précision les étapes parcourues ou pour mieux dire les époques d'une industrie dont les produits se sont vus un jour échouer piteusement à la borne où, ramassés depuis, ils ont gagné pour invalides les superbes vitrines de l'amateur ou la glorieuse tablette du musée, et ont même bénéficié des irrésistibles engouements de la mode, cette fois bien inspirée.

Les détails de la fabrication, les gisements de terre, les outils employés, les opérations de tournage, de séchage, de coloration, de cuisson, les quantités fabriquées et exportées, les prix de vente, les divers systèmes de décorations et de dessins, les marques, leur valeur, l'authenticité des pièces, terminent cette étude où, avec une méthode parfaite, M. Canonville a su condenser, tout en conservant l'intérêt et l'élégance de la forme, des éléments épars dans divers ouvrages et rendu ainsi faciles et accessibles au commun des lec-

teurs, des notions qui sont généralement du domaine de connaisseurs privilégiés.

Ce sont aussi des recherches dans les choses du passé qui ont conduit M. Barbier de la Serre à vous faire une curieuse communication sur *les Arbres connus des anciens et sur leur synonymie ancienne et moderne.* Les 600 espèces connues et décrites par les Grecs et les Latins ne sont pas évidemment les seules dont ils ont eu connaissance, s'ils ne les ont pas toutes nommées. D'ailleurs l'arbre n'est pas comme l'humble plante qui se dérobe aux observations, et les noms des géants de nos forêts sont aussi vieux que le monde historique. Mais les naturalistes de l'antiquité avaient un sentiment obscur du genre et de l'espèce, et les réformateurs modernes de la botanique ont d'autre part appliqué d'anciens noms aux genres et aux espèces sans grand souci de la synonymie ; de là de grandes confusions : mais grâce à son expérience consommée, notre confrère a su débrouiller ce chaos en se basant surtout sur la grande fixité de la plupart des essences forestières ; il a pu ainsi établir la genèse des noms aujourd'hui attribués aux représentants de nos forêts, de nos vergers, de nos campagnes et même des régions exotiques.

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes a fourni aussi à notre confrère l'occasion d'une note très curieuse sur la mise en valeur par la culture du bois des terres délaissées par l'agriculture. Ce mode de produit serait même un des placements les plus certains et les plus fructueux. Quelque paradoxale que paraisse cette

affirmation, des exemples et des calculs l'établissent, d'après M. de la Serre, d'une manière péremptoire. Entre autres essences, le pin sylvestre, introduit en France, selon M. de Beaurepaire, à la fin du siècle dernier serait des plus avantageux. Des tableaux de calculs permettant de juger la valeur que peuvent atteindre ces plantations complètent les faits recueillis par la longue pratique de notre distingué confrère.

Malgré les charges de la présidence, M. E. Niel a tenu à apporter comme les années précédentes, son contingent aux travaux de la Compagnie. Outre les communications dont j'ai parlé plus haut, il vous a soumis une note très intéressante sur la *Révision des actinies britaniques de M. Haddon*, et y a démontré l'importance de cette classification qui, basée jusqu'ici sur l'ossature extérieure, a été dressée par cet auteur sur la structure interne.

Dans cette branche de l'histoire naturelle, nous sommes, M. Niel le constate avec regret, distancés par les autres nations.

Les Explorations faites en Tunisie sous la direction de M. Cosson ont donné lieu à des publications dont les dernières concernent la Paléontologie et la Géologie. Ces travaux ont amené notre confrère à supposer qu'il y avait à l'époque crétacée une mer s'étendant au sud de l'Europe et de l'Asie, allant du Portugal aux Indes, ou au moins plusieurs mers communiquant entre elles et contenues dans ces limites.

M. l'abbé Tougard vous avait, par l'entremise de notre sympathique vice-président, M. l'abbé Vacan-

dard, soumis une fougère du Canada : le *Polypodium incanum;* cette plante, assurait-on, était reviviscente après dessication, lorsqu'elle avait séjourné plusieurs heures dans l'eau. C'est M. Niel qui a bien voulu étudier cette fougère. Il a reconnu qu'effectivement après l'immersion les frondes se redressaient et que la plante semblait présenter dans son facies les apparences de la vie ; mais l'examen microscopique lui a permis de constater la désagrégation des tissus cellulaires, et lui a prouvé qu'en cet état toute végétation était impossible. Il n'y aurait donc pas là un phénomène de reviviscence mais seulement un phénomène hygrométrique fort curieux.

Enfin, vous trouverez au *Précis* le discours par lequel notre président a clos l'exercice dans la séance publique du 18 décembre 1890.

En prenant pour texte *l'Oiseau*, ce charmant petit être ailé qu'a révélé Toussenel et poétisé Michelet, M. E. Niel ne se dissimulait pas qu'il entreprenait la tâche difficile d'en parler après eux et d'en parler bien ; mais il savait aussi qu'il toucherait sûrement l'aimable partie du délicat auditoire que l'Académie a la bonne fortune de réunir à ses solennités publiques. Certainement tous l'ont applaudi, quand au nom de la morale, de l'art et aussi de la protection des vendanges et des moissons, il a stygmatisé cette poursuite sans trève ni merci qui détruit sottement l'intrépide expurgateur de nos guérets et ne sait même plus respecter l'hôte reconnaissant et fidèle de nos vergers, ni même le doux chantre de nos bois.

Les femmes qui mettent des ailes à leurs rêves, le poète qui en donne à ses chants, le penseur qui en cherche pour son âme, tous ceux qui veulent, tous ceux qui raisonnent, s'associeront de cœur à cette défense de l'innocent habitant des airs, et de l'artiste incomparable qui célèbre la nature, la lumière, l'amour et l'infini.

LES ARBRES CONNUS DES ANCIENS

ET LA SYNONYMIE

DES NOMS ANCIENS ET MODERNES

Par M. BARBIER DE LA SERRE

La science botanique est assurément une de celles qui ont le plus progressé depuis l'antiquité. Les six cents espèces végétales observées et décrites par les auteurs anciens, grecs, romains, arabes, sont devenues peu à peu, et surtout depuis le commencement de ce siècle, cent vingt mille, et ce nombre s'accroît sans cesse, alimenté par de nouveaux champs d'exploration et par la multiplicité des observateurs. Je me suis proposé de rechercher parmi les espèces, dont les noms figurent dans les traités spéciaux que nous ont laissés les anciens, quels sont les arbres et les arbustes qu'ils ont expressément désignés, et la synonymie des noms dont ils se servaient et de ceux que nous avons introduits dans notre nomenclature. Le nombre n'en est pas très considérable; à se borner au monde connu des

anciens, c'est à dire aux 2/3 sud de l'Europe, au nord de l'Afrique, à l'Arabie, à l'Asie-Mineure, et à la partie sud-ouest de l'Asie continentale, et en négligeant quelques espèces auxquelles leur rareté ou leur petitesse ôtent toute importance, on ne trouve guère plus d'une centaine de noms de genres ligneux, et à peu près trois fois autant de noms d'espèces. Or, il est vraisemblable que les anciens ont connu tous ces végétaux, s'ils ne les ont pas tous nommés : l'arbre n'est pas comme l'humble plante qui se dérobe à l'observateur ; il frappe et arrête les regards, et les noms des géants de nos forêts et de nos campagnes sont aussi anciens que le monde historique. On peut encore ajouter à cette liste une vingtaine de noms d'espèces appartenant à l'Afrique équatoriale, à l'Extrême-Orient, aux îles de l'Océan indien, et dont les anciens ont pu avoir connaissance par des traditions, des légendes, ou par des échantillons rapportés de loin par de hardis voyageurs.

Le théâtre offert aux investigateurs primitifs était des plus vastes. Les montagnes des Apennins, les chaînes des Balkans et des Carpathes, étaient couvertes d'épaisses forêts ; la Gaule, la péninsule Ibérique étaient, aux premiers temps de notre ère, boisées sur les deux tiers de leur étendue ; la Germanie avait sa forêt Hercynienne, grande comme un état de second ordre ; et, au dire de plusieurs auteurs, le nord de l'Afrique, l'Arabie, la Syrie, l'Asie-Mineure, étaient des pays beaucoup plus riches en bois qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Dans une étude de ce genre, on rencontre plus d'une difficulté : les naturalistes anciens avaient un sentiment confus du genre et de l'espèce : ils séparent souvent ce qui doit être uni, confondent dans une même appellation des espèces distinctes : leurs descriptions ne sont pas toujours claires ni complètes; le merveilleux y tient parfois une certaine place. Puis, au XVIIe siècle, sont venus Tournefort, Linnée, et d'autres réformateurs de la botanique, qui s'emparèrent de tous les noms latins de végétaux pour les appliquer aux genres et aux espèces qu'ils avaient créés, mais sans s'inquiéter toujours de la synonymie; d'où il résulte que dans la nomenclature moderne, beaucoup de termes désignent autre chose que dans les vocabulaires anciens. On arrive cependant, avec un peu d'attention, à se débrouiller dans ce chaos. Une circonstance y aide encore, c'est la grande fixité de la plupart des essences forestières, qui, malgré le mélange, se prêtent mal à l'hybridation, et des siècles d'un contact continu n'amènent aucune modification dans des espèces scientifiquement voisines, qui persistent à végéter côte à côte sa s rien perdre de leurs caractères spécifiques et sans rien y ajouter. On constate simplement des évolutions variées, sorte d'alternances qui font disparaître et en fin de compte ramènent sur un même point les mêmes espèces au bout d'un temps plus ou moins long. Aussi, il est probable que les débris de forêts, que nourrit encore la vieille Europe, se composent des mêmes essences qu'au temps d'Annibal ou de César.

Je ne m'astreindrai pas pour ce travail à un ordre

méthodique au point de vue de la classification : cela n'ajouterait rien à l'intérêt ni à la clarté du sujet : je suivrai plutôt une marche géographique et climatologique plus en rapport avec une semblable recherche.

Le *chêne*, qui possède en Europe une aire d'habitation très étendue, du Caucase à l'Espagne, et se retrouve en Afrique sous quelques-unes de ses nombreuses espèces, a dû de tout temps former la base des forêts de cette région, aux altitudes peu considérables. Les Grecs le nommaient φηγος, et les latins *quercus*. Ils désignaient le *rouvre*, *l'yeuse*, le chêne *kermès*, le chêne à *glands doux*, par les noms de *robur*, *ilex*, *smilax*, *ægilops*, *æsculus*, que nous avons conservés comme épithètes spécifiques, moins le dernier, que nous appliquons à un arbre qui n'a aucun rapport avec le chêne, le *marronnier d'Inde*. Le *fagus* des latins, le δρυς des Grecs, n'ont pas pénétré dans notre langue, si ce n'est sous l'ancienne forme *faye*. Le nom de hêtre, comme celui de chêne, est d'origine germanique : on trouve les formes *hester*, *casne*. Ainsi, nous avons gardé, dans la nomenclature scientifique, les noms latins, mais ces noms ne sont pas la racine des nôtres. La même remarque s'applique à la plupart des essences fondamentales de l'ancienne Gaule et de la Germanie, indigènes de ces contrées, et que, par conséquent, les Barbares ont dû connaître et nommer avant les Romains ; leur nombre ne dépasse guère une soixantaine ; d'où il suit que les espèces naturalisées sont de beaucoup les plus nombreuses. On constate ici un curieux exemple de la double évolution de certains termes, qui,

empruntés par les Romains aux dialectes celtiques, scandinaves ou gaulois, ont été latinisés par eux, puis sont revenus chez nous ainsi transformés, pour y subir une nouvelle altération conforme au génie de la langue. Ainsi le celtique *elm* est devenu chez les Latins *ulmus*, dont nous avons fait orme; *al lan* a donné en latin *alnus*, qui est devenu chez nous *aulne;* du celtique *betu*, les Latins ont fait *betula*, que nous avons transformé en *bouleau*, comme *rotulus* a fait rouleau. L'érable, acer, a une origine un peu plus complexe : acer a fait aer, er, lequel, allongé par arbor, a produit aer-arble ér-able.

On pourrait sans doute multiplier ces exemples, quoi qu'il faille être réservé en matière de racines celtiques : c'est une langue que nous connaissons fort peu. Mais les étymologistes disposent de ressources telles, qu'il y aurait témérité à s'élever contre leurs assertions. Au contraire des arbres autochtones de l'Occident, ceux qui nous sont venus d'Asie et se sont peu à peu répandus dans l'Ouest, ont été désignés primitivement par les Hébreux, les Arabes, les Perses, puis, par les Grecs et les Romains, pour entrer finalement dans notre langue. Ainsi, *tilia*, *carpinus*, *fraxinus*, *salix*, *populus*, *platanus* sont les racines des mots tilleul, charme, frêne, saule, peuplier, platane, sans mélange d'éléments celtiques. Les termes équivalents de la langue grecque n'ont généralement pas formé de radicaux; ainsi, nous ne retrouvons en français aucune trace des mots φιλυρα, ζυγια, μελια, ιτεα, αιγειρος, pas plus que de σημυδα qui désignait le bouleau, de σφενδαμος, l'érable,

ou de κληθρα, l'aulne. Quant à la synonymie, elle n'est pas toujours facile à établir. ζυγια signifiait charme en grec, tandis que le zygia des latins voulait dire érable. Le συκομορεα des Grecs était à la fois un figuier d'Egypte (figuier-mûrier), et l'espèce d'érable que nous désignons par l'épithète de *faux-platane; sycomorus* en latin, n'avait pas ce double sens. Les noms μελια, ιτεα, πτελεα (frêne, saule, orme), ont été adoptés par la nomenclature moderne, mais avec des sens tout autres que ceux que leur donnaient les Grecs : melia est le lilas des Indes ou azedarach; itea, un arbuste d'Amérique; ptelea un arbre voisin des ailanthes, vulgairement orme de Samarie.

Dans la famille des conifères, les noms abies, larix, taxus, paraissent dérivés du celtique; ces arbres sont d'ailleurs indigènes des contrées occidentales, leurs noms ont été conservés sans changements pour la nomenclature, mais ceux de sapin, mélèze, if, ne viennent ni du latin, ni des mots grecs ελατη, λαριξ, σμιλαξ. Au contraire, le cèdre, le cyprès, le genévrier, le thuya, arbres essentiellement orientaux, dérivent franchement du grec ou du latin, et les termes anciens ont été conservés dans le langage scientifique. Des nombreuses espèces du pin, les anciens connaissaient surtout le pin maritime et le pin parasol ou à pignons, abondants dans la région méditerranéenne. Ils ont dû connaître aussi de bonne heure le pin sylvestre, qui forme l'essence principale des forêts germaniques et

scandinaves, mais ils ne le désignaient par aucun nom spécifique distinct (1).

Si nous abordons le groupe important des arbres fruitiers, sans attacher à ce terme collectif aucune valeur scientifique, nous voyons que la plupart de ces arbres sont originaires de l'Orient et ont été introduits en Europe par les Grecs et les Romains. Ce sont donc eux qui les ont baptisés les premiers. Ici nous constatons comme une tendance à réunir sous un même nom des arbres offrant un caractère commun, et à créer ainsi une famille végétale. Seulement, au cas particulier, le caractère était mal choisi et purement artificiel ; il groupait ensemble des genres très dissemblables. Ainsi, le pommier paraît être l'arbre fruitier le plus anciennement connu des Grecs et des Romains, peut-être aussi des Gaulois. Par extension, tout arbre portant des fruits globuleux, charnus et comestibles, était pour eux un pommier, μελεα, *malus*. Ils connurent successivement les malus *persica*, *armeniaca*, *cydonia*, *punica*,

(1) Une règle générale chez les Grecs et les Romains imposait aux noms d'arbres le genre féminin. Il y a cependant quelques exceptions : *ulex*, *rhus* (le sumac), sont du masculin. *Acer*, *lycium*, *ligustrum*, appartiennent au neutre. L'amandier avait le privilège des trois genres, car on trouve *amygdalus*, *a*, *um*. En général, le neutre, quand il existe, désigne la variété sauvage, non greffée, d'un arbre cultivé, ou bien encore, le bois ou le fruit de cet arbre. On retrouve dans le français des traces de cette origine féminine des noms d'arbres, dans les mots *la Faye*, *la Vergne*, devenus des noms propres. On disait aussi une *coudre*, une *charpre*, mot plus rapproché sous cette forme du latin *carpinus*, que notre nom moderne de *charme*,

medica, c'est ainsi qu'ils désignaient, du nom du pays d'origine, le pêcher, l'abricotier, le cognassier, le grenadier, le citronnier. Le cerisier était pour eux l'arbre de Cerasonte, *cerasus*. L'oranger était appelé *aurea malus*, nom gracieux qu'il eût mieux valu conserver que de le remplacer par un énorme barbarisme; en effet, après avoir, comme c'était notre droit, classé l'oranger dans le genre citrus, nous lui avons moins légitimement accolé l'épithète *d'aurantium*, mot qui ne signifie rien et n'a jamais été latin. Dans un même ordre d'idées, les anciens nommaient *noyer* tout ce qui possédait un fruit revêtu d'une enveloppe dure et ligneuse. Chez les Grecs, le Καρυα Βασιλικη était le *noyer* proprement dit, nommé plus tard *juglans*, glans jovis. Le ποντικη καρυα désignait le noisetier. Ils appelaient Καρυοφυλλον le giroflier et Μοσχηκαρυον le muscadier. L'amandier fut désigné d'abord par son fruit, que les latins appelaient *græcæ nuces*. La châtaigne fut nommée à l'origine noix de Castanée, du nom d'une ville de Thessalie, d'où vint le nom de *Castanea*, dont nous nous servons encore. Les anciens ne paraissent pas avoir eu connaissance de cet excellent genre *ribes*, qui tient si bien sa place dans nos jardins, ou du moins ils n'ont pas songé à l'améliorer par la culture. Le nom de ribes est d'origine arabe et désignait une sorte de rhubarbe. Nous l'avons latinisé et appliqué au *groseillier*, arbuste originaire des régions montagneuses de l'Europe centrale.

Le *lotus* a été célèbre dans l'antiquité, et on a beaucoup disserté sur la question de savoir à quel arbre il

s'appliquait. Le mot désignait plusieurs végétaux très différents, mais le lotus comestible, ce fruit qui avait la réputation, évidemment surfaite, de faire oublier à ceux qui en mangeaient la patrie absente, était un jujubier à grands fruits qui croissait dans le Nord de l'Afrique, et spécialement dans la Cyrénaïque. Aujourd'hui, le lotus est pour nous une modeste plante fourragère qui abonde dans nos prairies; le lotus des anciens est classé dans le genre *zyzyphus*, nom que les anciens possédaient également. Le *nerprun* et le *paliure* sont deux genres voisins du genre jujubier, mentionnés par Pline sous les noms de rhamnus et de paliurus, que nous avons conservés. Le faux lotus, ainsi nommé, parce qu'on avait cru longtemps que son fruit était le lotus des anciens, est un arbre de la famille des ébénacées, dont le nom générique est *diospyros*, désignation que Pline employait pour une sorte de grémil. Le bois d'ébène, que les anciens connaissaient aussi, est fourni par un autre arbre du même genre, le *d. ebenum*.

Le caroubier, qui venait des mêmes contrées que le lotus, et que quelques auteurs ont confondu avec lui, était appelé en grec Κερατωνια; les Latins n'avoient pas de désignation particulière et se servaient du mot grec ou de l'expression *siliqua græca* : c'est le premier que nous avons adopté dans notre classification.

Le *pistachier* et ses deux congénères, le *lentisque* et le *térébinthe*, sont désignés comme trois genres différents, par les auteurs anciens, sous les noms de *pistacia, lentiscus* ou *schinus, terebinthus;* schinus est aussi entré dans la nomenclature, mais

désigne une espèce américaine. Les *sumacs,* qui appartiennent à la même famille, étaient désignés comme aujourd'hui sous le nom de *rhus*, qui vient du grec ρους ; sumac est un mot d'origine arabe.

Les anciens connaissaient deux sortes *d'arbousier*, *l'arbutus* ou *l'adrachme;* dans la nomenclature moderne, ce sont, avec la même signification, deux noms de genre de la famille des Ericinées.

L'*olivier*, la *vigne*, le *figuier*, le *mûrier*, ont été connus et cultivés de toute antiquité. Les anciens en distinguaient une foule de variétés : il serait impossible de dire si elles répondent à celles que nous admettons aujourd'hui; mais les noms génériques latins, *olea*, *vitis*, *ficus*, *morus,* sont entrés dans notre nomenclature. Ces diverses plantes sont trop intéressantes pour ne pas nous arrêter un instant.

L'olivier, originaire, d'après M. Alph. de Candolle, du sud de l'Asie-Mineure et de la région qui s'étend de la Syrie à la Grèce, a dû être porté de très bonne heure en Afrique. Il fut introduit chez les Romains au temps de Tarquin, et chez nous, peut-être par les Phocéens de Marseille, six cents ans avant Jésus-Christ. L'ἐλαιὰ des Grecs, symbole, comme on le sait, de la sagesse, de l'abondance et de la paix, est devenu *olea* en latin, dont nous avons fait par corruption olivier.

La vigne est spontanée dans l'Asie occidentale tempérée, le nord de l'Afrique, le sud de l'Europe; le point de départ paraît être l'Arménie et le sud du Caucase. L'ancienneté en Europe est très grande; la propagation de sa culture fut faite par les Phéniciens. Les Grecs

avaient le mot αμπελος, qui n'est pas venu jusqu'à nous, si ce n'est pour former le nom de famille ampelidées; mais nous avons adopté le *vitis* des latins, tandis que *vinea* formait le mot français vigne.

L'origine et les limites géographiques du figuier ressemblent beaucoup à celles de l'olivier. Cet arbre croît spontanément dans une vaste région dont la Syrie est à peu près le centre et s'arrête au pied des montagnes d'Europe qui ferment le bassin de la Méditerranée. Les noms égyptiens et persans sont les plus anciens connus. Le συκη des Grecs peut, à la rigueur, avoir donné ficus en latin, d'où nous avons tiré figuier.

Le mûrier a été nommé par les latins, *arbor pyramea*, souvenir des temps mythologiques : puis, le μορεα des Grecs est devenu *morus* en latin, et chez nous mûrier. Il est originaire d'Asie et s'est répandu très anciennement vers l'Occident, sous ses deux formes, l'*alba* et la *nigra*.

Les divers palmiers étaient appelés *phœnix, palma, sandalis, bdellium. coyx*. La datte, fruit d'Egypte, était le dactylus. Nous avons tiré de ces divers noms le *phœnix dactylifera*, appliqué au dattier. Strabon parle d'un palmier odorant d'Arabie, qui est le *pandanus odoratissimus* de nos catalogues. Les anciens avaient même une notion du cocotier, qui est originaire des archipels indiens, et dont ils connaissaient au moins le fruit, aperçu par le voyageur Apollonius de Tyane; mais nous ne trouvons pas de désignation spéciale appliquée à cet arbre.

Un autre arbre, fameux chez les anciens, et qui avai

à leurs yeux un caractère sacré, est le *laurier*, emblème à la fois de la gloire militaire et de l'inspiration poétique. Les latins le nommaient *laurus*, et les Grecs δαφνη. Nous avons conservé ces deux noms, pour appliquer le premier au genre laurus proprement dit, qui, outre le laurier noble ou d'Apollon, renferme encore le *camphrier*, inconnu des anciens, et le cannellier, que Pline cite sous le nom de *cinnamomum*. *Baccalia* paraît avoir désigné le *laurier-cerise*, qui appartient à une autre famille. Quant au δαφνη des Grecs, nous l'appliquons à un genre de la famille des *Thymélées*, qui présente les espèces indigènes appelées *garou*, *lauréole* et *bois-gentil*; les anciens connaissaient ces espèces sous les noms de *cneoron*, *thymelea* et *daphnoïdes*.

Il faut nommer, après le laurier, un arbre de la famille des borraginées, formant un genre très étendu qui a des représentants en Egypte, en Arabie et dans l'Inde, le *sébestier*. Cet arbre avait une signification mystique dans certaines cérémonies des anciens. Ils le nommaient *persea* ou *myxa*. Nous en avons fait le genre *cordia* réservant le nom de myxa à l'espèce appelée sébestier domestique, cultivé en Asie et en Afrique dès la plus haute antiquité. Son fruit est comestible et ressemble à une prune.

Le *tamarinier*, qui est appelé *tamarindus* dans la nomenclature moderne, ne paraît pas avoir été désigné expressément par les anciens, bien qu'il croisse dans l'Egypte et l'Arabie; à moins que cet arbre ne soit

le *brya*, cité par Pline. Tamarindus est un mot forgé d'après la racine arabe.

Le *cotonnier*, arbre d'Egypte, était connu des anciens, qui ne paraissent pas l'avoir utilisé industriellement. En grec, c'était le ξυλον, en latin, le *gossypium*. Le mot cotoneus était appliqué au cognassier, dont on connaît le fruit à peau duveteuse ; est-ce de là que vient notre mot cotonnier? la chose n'est pas certaine.

Plusieurs arbres à parfums de l'Arabie, de la Perse, de la Syrie, sont cités par les anciens : le styrax, devenu chez nous l'aliboufier ; le balsamum, ou baumier ; le santalum (bois de santal); le σμυρνα, arbre à myrrhe, appartiennent à des genres et à des familles plus ou moins nettement déterminés.

Parmi les arbustes, et pour nous borner à ceux de notre pays, la bruyère, le houx, l'aubépine, le buis, le cornouiller, le genêt, le lierre, le sureau, le tamaris sont clairement désignés par différents auteurs grecs ou latins, sous les noms de erice (ερεικη), aquifolia, cratægus (κραταιγος), buxus (πυξος), cornus, genista, hedera, sambucus, tamariscus. La plupart de ces noms sont restés dans nos vocabulaires (1).

Le *rhododendron* ne paraît pas avoir désigné comme

(1) Ce sont plusieurs de ces arbustes qu'une charte de Louis X, de 1314, désigne, sur énumération expresse, sous le nom de *morts-bois*. Cette charte avait pour objet d'établir l'usage au mort-bois des populations de Normandie. Les espèces désignées sont : saulx, marsaulx, épine, puisne (épine noire ou cornouiller sanguin), seur (sureau), aulne, genest, genèvres et ronches. Cette liste était limitative : elle excluait certains arbustes, quoique tout aussi répandus, tels que le fusain, le troëne, le houx.

chez nous, la rose des Alpes, mais le laurier rose, qui portait aussi le nom de *nerion,* et en grec celui de ροδοδαφνη. Le Κυτισος des grecs, en latin cytisus, pourrait bien avoir désigné non pas notre *cytise* mais *la luzerne*, ce qui expliquerait pourquoi les chèvres de Virgile en étaient si friandes. Le même auteur cite le troëne *(ligustrum)*, dont les fleurs blanches sont dédaignées; l'airelle myrtile *(vaccinium)*, dont on recherche les fruits noirs, et la viorne *(viburnum)*, dont il oppose les humbles buissons au port élancé des cyprès.

Le κληματις des anciens était bien la *clématite* que nous connaissons, et Théophraste en cite une seconde espèce, *l'atragene*, nom par lequel nous désignons une clématite des Alpes, à fleurs bleues. La *morelle,* ou vigne de Judée, est appelée *solanum* en latin moderne; c'était le *baccina* des latins, le στρυχνος des Grecs, nom réservé aujourd'hui à une loganiacée qui fournit la terrible strychnine.

Le *chèvrefeuille* s'appelait chez les anciens *perycli-menum*, mot de racine inconnue, que nous avons conservé comme nom d'espèce, en donnant au genre celui de *lonicera,* du nom propre Lonicer. Le *néflier* est un arbre rustique, très répandu dans tous les bois de l'Europe centrale; c'était, et c'est encore pour nous, le *mespilus*, d'où l'on fait dériver *néflier* ou *mêlier*.

Il est peu admissible que les anciens n'aient pas connu des arbustes aussi répandus que la *bourdaine*, le *fusain*, *l'épine-vinette*, indigènes de l'Occident; *l'azalée,* le *jasmin*, le *lilas,* originaires de Perse et de Syrie. Cependant on ne trouve dans aucun lexique de

noms correspondant à ces divers végétaux. Nous avons, pour les désigner, latinisé les racines persanes, ou créé les mots *frangula*, *evonymus*, *berberis*. Le *gainier*, ou arbre de Judée, n'est pas non plus désigné chez les auteurs anciens ; le nom de *cercis*, adopté par la nomenclature, est le mot grec χερκις, par lequel Théophraste désigne une sorte de peuplier. On peut en dire autant du micocoulier, pour lequel nous avons pris le mot celtis, qui désignait un lotus d'Afrique. Par contre, certains auteurs citent le *metops*, le *sandyx*, le *cerrus*, le *malobathrum* et plusieurs autres, que nous ne savons à quelles espèces rapporter.

En multipliant ces citations, ce qui serait aussi facile que peu intéressant, on arriverait à former une liste de cent et quelques noms, tant grecs que latins, représentant les espèces ligneuses connues et mentionnées par les anciens. C'est à peu près si nous nous bornons au monde connu d'eux, le tiers du nombre que nous en connaissons aujourd'hui. Si nos catalogues sont beaucoup plus étendus, c'est que nous nous sommes enrichis des apports de l'Australie, du Japon, de l'Afrique méridionale, et surtout de l'Amérique du Nord, dont le climat se rapproche du nôtre.

Mais, j'arrêterai là cette étude, car je me sens pris du même scrupule que Virgile, lorsque, craignant de fatiguer ses lecteurs par un abus de botanique, il éprouvait le besoin de changer de sujet et disait à sa Muse :

Non omnes arbusta juvant, humilesque myricæ.

MISE EN VALEUR

DES TERRES DÉLAISSÉES PAR L'AGRICULTURE

Par M. BARBIER DE LA SERRE

Je me suis inspiré, pour l'étude suivante, d'un mémoire publié par la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, de l'arrondissement de Valenciennes, et renvoyé par l'Académie à mon rapport.

Souvent des terrains que leur composition chimique, le défaut ou l'excès d'humidité, le manque d'une des qualités physiques indispensables à la culture font délaisser par leurs propriétaires, pourraient, par voie de semis ou de plantations appropriés, et sans grandes dépenses, être rendus à la production. Non seulement ces terres stériles sont susceptibles de revenu, mais leur reboisement constitue une des meilleures spéculations qu'on puisse tenter de nos jours.

L'auteur de l'article analysé en cite divers exemples très concluants, et le mode d'évaluation des dépenses et des profits est toujours à peu près le même. Il consiste à évaluer, au début, les dépenses de premier éta-

blissement ainsi que la valeur du fonds, et à calculer ce que devient le capital ainsi formé au bout du nombre d'années nécessaires pour obtenir les premiers produits. On arrive ainsi à reconnaître, presqu'invariablement, que les dépenses à faire pour la mise en valeur, ce qu'on appelle le capital engagé, placé à intérêts composés pendant le laps de temps nécessaire pour qu'on puisse arriver à réaliser les produits, fonctionne à un taux de plus en plus élevé et suffisamment rémunérateur, et que la dépense est amortie après un intervalle de temps qui ne dépasse pas la durée de vie sur laquelle peut compter un adulte. Il est donc aisé à un capitaliste, même modeste, de mettre en valeur un fonds improductif en y créant une forêt, de venir au bout de quinze ou seize ans se reposer à l'ombre de ses arbres, et d'en tirer, avant d'être bien vieux, un revenu qu'il n'aurait certainement pas obtenu par la culture. Ici, je demanderai la permission de joindre aux vues très sensées de l'article en question ce que m'a appris sur ce sujet une expérience déjà longue, et de citer des exemples tirés de notre région.

Les spécimens les plus remarquables de reboisement appartiennent à la vallée de la Seine, où, sur près de six mille hectares de terrains d'alluvion sablonneux et stériles, des taillis usés et devenus à la longue presque improductifs ont été remplacés par des futaies d'arbres résineux. L'agent par excellence de ce reboisement a été le pin sylvestre, introduit dans nos contrées vers la fin du siècle dernier, ainsi que nous l'apprend M. de Beaurepaire, dans ses recherches sur l'état de l'agri-

culture en 1789. Le pin sylvestre est peu difficile sur la nature du sol et résiste à toutes les intempéries; et, bien qu'il ne soit pas ici dans son pays d'origine, il s'est adapté merveilleusement à notre climat, à nos altitudes, à nos terrains. C'est vers 1810 qu'ont été créés les premiers massifs de quelque importance. Ils n'existent plus aujourd'hui, qu'exceptionnellement, mais les reboisements en pin se sont continués presque sans interruption jusqu'à nos jours. Des chiffres feront ressortir toute l'importance de cette mise en valeur. Les anciens taillis, peu à peu convertis en champs de bruyères, fournissaient à peine 50^{mc} à l'hectare, quelquefois beaucoup moins, et en admettant, ce qui est douteux, que ce produit eût pu se soutenir encore pendant trois périodes de vingt ans, on aurait recueilli en soixante ans 150^{mc}. Or, une futaie de pins sylvestres de cet âge peut fournir, dans des conditions moyennes, 300^{mc} après avoir donné, sous forme d'éclaircies, 30^{mc} à l'âge de quinze ans, puis successivement, à vingt-cinq, trente-cinq et quarante-cinq ans, 140^{mc}. C'est donc en tout 440^{mc} qu'on aura recueilli en soixante ans de la futaie résineuse, tandis que, dans le même laps de temps, les taillis exploités trois fois n'en fourniraient guère que le tiers. C'est une production qui dépasse, pour le pin sylvestre, 7^{mc} par hectare et par an, ou 7^{mc} d'accroissement annuel, tandis que cette production allait à peine à 2^{mc}50 pour les taillis que cette essence a remplacés. Remarquons que le pin n'a été introduit que dans les sols les plus maigres, et que, s'il s'en accommode, il réussit encore

bien mieux dans des terres plus fertiles. C'est ainsi qu'il a été constaté dans la forêt de Roumare, dans des futaies de cinquante-cinq ans, des productions de 532^{mc} à l'hectare, lesquels ajoutés aux produits antérieurs des éclaircies, donnent un accroissement annuel, ou un revenu de 12^{mc}. Ce chiffre est remarquable : il indique le produit forestier le plus intensif qui ait été obtenu dans nos contrées, et répond à un accroissement par arbre de 0^{mc}018. Comparé à celui des meilleurs taillis ou à celui des futaies de chêne et de hêtre, à l'âge de cent ans, le rendement des pins garde facilement l'avantage, car le volume des premiers ne dépasse pas 130^{mc} pour une révolution de trente ans, soit 260^{mc} en soixante ans, et celui des plus belles futaies de cent ans, 600^{mc} ou 6^{mc} d'accroissement annuel.

Avec le pin maritime, qui à l'origine était employé concurremment avec le sylvestre, on obtiendrait peut être des résultats encore plus remarquables, parce que sa croissance est plus rapide. Néanmoins, le pin maritime n'est pas un arbre à introduire dans nos climats ; originaire du Midi, il résiste mal aux fortes gelées et est sujet à diverses maladies qui l'arrêtent dans son cours et souvent le font sécher sur pied à un âge peu avancé.

Enfin, on a employé pour le reboisement, la variété de pins laricios, appelée pin noir d'Autriche, qui convient aux côteaux crayeux, où le sol, sec et sans profondeur, ne se prête pas à la végétation des essences à racines pivotantes.

A côté du rendement en matière, il est intéressant de placer le revenu en argent. Le mètre cube de bois résineux exploitable a actuellement une valeur sur pied de 12 à 13 fr. On peut donc compter à soixante ans sur un produit net par hectare de 3,750 fr., non sans avoir recueilli, sous forme d'éclaircies, de quinze à quarante-cinq ans, 140^{mc} valant 880 fr., ce qui donne pour la production en argent un total de 4,630 f. Les taillis les plus productifs ne donnent au bout de trente ans que 1,800 fr., soit 3,600 fr. en soixante ans, et une futaie de chêne et de hêtre a besoin de cent ans pour valoir 6,000 fr. l'hectare; à soixante ans, elle n'en vaut encore que 3,000. Si l'on pouvait tirer du pin indigène, comme bois de charpente et d'industrie, le même parti que du chêne, nul doute que sa valeur ne s'accrût en proportion. Malheureusement, nous n'avons encore pu, sous ce rapport, faire concurrence aux bois de Norwège, qui, provenant d'arbres à croissance lente et à tissu serré, offrent des qualités de résistance et de durée que les nôtres ne présentent pas au même degré. Quoi qu'il en soit, la culture du pin sylvestre dans notre région donne des produits très rémunérateurs, et si tous nos bois étaient peuplés de cette essence, et aménagés, par exemple, à soixante ans, on arriverait, une fois les bois ainsi créés, mis en plein rapport, à un revenu plus que double du revenu actuel. Le seul inconvénient à prévoir serait un avilissement dans les cours, produit par la surabondance des bois résineux, dont l'emploi est assez restreint. Il y aurait sous ce

rapport une sage proportion à observer entre l'offre et la demande, entre la production et la consommation.

TYPE DU CALCUL

On suppose un terrain en bruyères et broussailles, dont les frais de défrichement sont couverts par le produit :

Capital engagé :	Valeur du fonds.....	500 fr. l'hectare.
	Dépense pour l'ensemencement en pin sylvestre.	150
	TOTAL...	650 fr.
Nettoiement à 16 ans, 30 mc (2,100 bourrées) à 0 fr. 40.....		12 fr.
Valeur du fond boisé à 16 ans.....		645
		657 fr. (mémoire.)
Première éclaircie à 26 ans, 30 mc à 5 fr..		150 fr.
Valeur du fonds boisé à 26 ans.....		1,080
		1,230 fr.

Or, un capital de 650 fr. qui devient en 26 ans 1,230 fr. fonctionne au taux de 3 %.

Deuxième éclaircie à 36 ans, 40 mc à 7 fr..	280 fr.
Valeur du fonds boisé à 36 ans.....	1,650
	1,930 fr.

Or, un capital de 1,230 fr. qui devient en 10 ans 1938 fr. fonctionne à 4 %.

Troisième éclaircie à 48 ans, 50 mc à 9 fr.	450 fr.
Valeur du fonds boisé à 48 ans.....	2,420
	2,870 fr.

Or, un capital de 1,930 fr. qui devient en 12 ans 2,870 fr. fonctionne à 4,1 %.

Coupe définitive à 60 ans 300 mc à 12 fr. 50.	3,750 fr.
Valeur restant au fonds déboisé.....	600
	4,350 fr.

Or, un capital de 2,870 fr. qui devient en 12 ans 4,350 fr. fonctionne à 4,2 %. La valeur du fonds est estimée 600 fr. soit 100 fr. de plus qu'au début, parce qu'il est amélioré par l'engrais naturel de la futaie et plus propre à la culture.

NOTE

SUR LE

MÉMOIRE POSTHUME DE DESCARTES

Par M. JUBÉ

Dans la séance du 10 février 1890, M. de Jonquières a entretenu l'Académie des Sciences d'un mémoire longtemps inédit de Descartes, compris dans une série de plusieurs manuscrits de ce grand philosophe, que M. Foucher de Careil a découverts à Hanovre et qu'il a publiés en 1860. Ce mémoire a pour titre : *De solidorum elementis.*

On y trouve l'énoncé de diverses propositions relatives aux polyèdres, principalement des deux suivantes, qui semblent former la base de toute une théorie, et qu'on peut écrire ainsi :

$$\Sigma = 4\,(S - 2), \quad \frac{\Sigma + 4F}{2} = B;$$

Σ étant la somme des angles plans de toutes les faces d'un polyèdre convexe, si l'angle droit est pris pour unité ;

B le nombre de ces angles ;

S le nombre des sommets;
F celui des faces.

Ces deux propositions sont données sans démonstrations; mais il est facile d'en reconnaître l'exactitude.

I. — La première, qui n'est vraie que pour les polyèdres convexes, peut se démontrer ainsi :

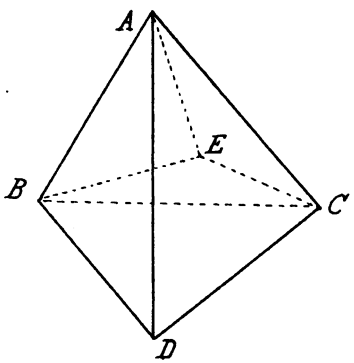

Dans un tétraèdre A B C D une arète quelconque A D est l'intersection de deux faces triangulaires, A B D, A D C, dont la somme des six angles est égale à quatre angles droits. L'arète B C, qui ne rencontre pas la première, est l'intersection des deux autres faces, A B C, B D C, dont la somme des angles donne aussi quatre angles droits. Or, ces deux arètes s'appuyant chacune sur deux sommets distincts, A et D pour la première, B et C pour la seconde, sont en nombre (S — 2), par conséquent pour un tétraèdre la somme Σ des angles plans est bien égale à 4 (S — 2).

Si l'on applique un second tétraèdre A B C E sur le précédent, de manière que la face A B C leur soit commune, le nouveau volume ainsi formé aura un sommet de plus, E, que le premier, mais, la face A B C ayant disparu, il n'aura que deux faces de plus, si toutefois le

triangle B E C ne se trouve pas dans le même plan que B D C; même dans ce cas, où le nouveau volume serait une pyramide quadrangulaire, il y aurait encore deux triangles de plus que dans le premier tétraèdre, en comptant le triangle B E C. La somme des angles plans aura donc toujours augmenté de 4 unités, et le nombre des sommets ne sera accru que d'une unité seulement. La formule $\Sigma = 4\ (S - 2)$, qui est vraie pour le tétraèdre A B C D sera donc encore vraie pour le volume A B C D E, puisque Σ aura augmenté de 4 et S d'une unité.

Il en sera de même si au volume A B C D E l'on applique un nouveau tétraèdre ayant avec lui une face triangulaire commune; la somme des angles augmentera encore de 4 et le nombre des sommets d'une unité; et ainsi de suite quel que soit le nombre des tétraèdres qu'on voudra continuer à juxtaposer.

Or, un polyèdre convexe peut être considéré comme un assemblage de tétraèdres ainsi disposés, car il suffit pour cela de partager chaque face en triangles par des diagonales issues d'un même sommet pour chacune d'elles, puis de considérer ces triangles comme les bases de tétraèdres successifs ayant pour sommet commun l'un quelconque des sommets du polyèdre.

La formule $\Sigma = 4\ (S - 2)$ est donc vraie pour tout polyèdre convexe.

II. — La seconde formule $\frac{\Sigma + 4\ F}{2} = B$ est plus générale et se rapporte à tous les polyèdres.

En effet, dans chaque face la somme des angles est

égale à autant de fois 2 angles droits qu'il y a de côtés ou d'angles, moins 2.

Si donc on désigne par σ la somme des angles d'une face, par b le nombre de ses angles, on aura $\sigma = 2(b - 2)$; pour une autre face on aura semblablement $\sigma' = 2(b' - 2)$, et ainsi de suite pour chacune d'elles. En ajoutant nombre à nombre toutes ces égalités et observant que $\sigma + \sigma' + \ldots = \Sigma$, $b + b' + \ldots = B$ et que de plus le nombre 4 se trouvera autant de fois qu'il y a de faces, on arrive à l'expression $\Sigma = 2B - 4F$, ou $\frac{\Sigma + 4F}{2} = B$, comme l'énonce Descartes.

III. — Le mémoire contient aussi l'énoncé suivant : *Numerus verorum angulorum planorum est* $2F + 2S - 4$ *qui non debet esse major quam* $6S - 12$.

Ce n'est que le rapprochement des deux expressions de Σ; il donne en les égalant, $B = 2F + 2S - 4$.

Comme d'ailleurs Descartes indique aussi que $B = 2A$, A désignant le nombre de toutes les arètes du polyèdre, égalité évidente puisque chaque arète s'appuie sur deux sommets, tandis que chaque angle ne s'applique que sur un seul sommet, la relation précédente n'est autre que celle-ci, qu'on attribue à Euler, $S + F - A = 2$; certainement, dit M. de Jonquières, Descartes devait la connaître un siècle auparavant.

IV. — Dans la proposition qui précède, Descartes fait remarquer que $2F + 2S - 4$ ne doit pas surpas-

ser 6 S — 12. Cette dernière expression est donc celle de la plus grande valeur que peut atteindre B lorsque le nombre des sommets est donné.

On voit, en effet, sur la figure, que si à un tétraèdre A B C D l'on applique suivant la face A B C un second tétraèdre A B C E, le nouveau volume aura un sommet de plus que le précédent, et, au maximum, 2 faces de plus, la face A B C ayant disparu, et alors B aura augmenté de 6 unités. Mais pour cela il faut que le triangle B C E ne se trouve pas dans le même plan que le triangle B C D, car dans ce cas le nombre des faces n'augmenterait plus que d'une unité, et par suite le nombre B des angles plans ne s'accroîtrait que de 4 unités seulement.

Si l'on applique un nouveau tétraèdre au volume que nous venons de former, ayant avec ce dernier une face commune, le nombre des sommets augmentera encore d'une unité, celui des faces de 2, au maximum, et B de 6, aussi au maximum, pourvu que deux triangles ne se trouvent pas dans un même plan, car alors le nombre de faces n'augmenterait plus que d'une unité et B de 4 unités seulement.

En continuant la même opération on reconnaît que le maximum du nombre des faces que peut avoir un polyèdre convexe dont le nombre des sommets est donné, ne peut être atteint que si toutes les faces sont des triangles, et qu'il en est de même pour le nombre des angles plans, ces deux maximums étant liés l'un à l'autre.

Si chaque face est un triangle, B = 3 F, et en met-

tant pour B cette valeur dans l'expression trouvée $B = 2F + 2S - 4$, on obtient $F = 2S - 4$, d'où $B = 6S - 12$, qui doit être le maximum de B, quand S est donné.

Lorsque B sera inférieur à $6S - 12$ le polyèdre contiendra des faces qui ne seront pas triangulaires; la différence entre le nombre B et $6S - 12$ sera nécessairement, d'après ce qui précède, un multiple de 2, et de plus elle contiendra 2 autant de fois qu'en reconstruisant le polyèdre, supposé d'abord partagé en tétraèdres, deux bases de ces derniers se trouveront situées dans un même plan.

V. — Enfin dans ce mémoire, Descartes donne comme conditions pour qu'un polyèdre soit régulier que $2F - 4$ soit divisible par S, et qu'en même temps $2S - 4$ soit divisible par F.

Ce sont bien des conditions nécessaires, car dans un tel polyèdre toutes les faces sont des polygones réguliers égaux dont un même nombre se trouve assemblé par chaque sommet. Si nous désignons par m le nombre des angles de chacune des faces, et par n le nombre des faces qu'assemble chacun des sommets, nous aurons à la fois $B = mF$, $B = nS$; alors l'expression générale de B donnera dans le premier cas $(m - 2)F = 2S - 4$, et dans le second cas $(n - 2)S = 2F - 4$. L'on voit donc que $\frac{2S - 4}{S}$ et $\frac{2S - 4}{F}$ seront des nombres entiers.

Mais ces conditions ne sont pas suffisantes pour que le polyèdre soit régulier; elles expriment seulement que le polyèdre qui y satisfait se compose de faces ayant

toutes le même nombre de côtés, et que de plus chaque sommet assemble un même nombre de faces.

Soient en effet, $\frac{2S-4}{F} = p$, $\frac{2F-4}{S} = q$, p et q étant des nombres entiers, ce qui donne $F = \frac{4(q+2)}{4-pq}$ $S = \frac{4p(+2)}{4-pq}$ puis $B = (p+2)F$, aussi $B = (q+2)S$, ou enfin $B = \frac{4(p+2)(q+2)}{4-pq}$.

Remarquons tout d'abord que pq doit toujours être inférieur à 4; par conséquent on ne peut avoir entre ces deux nombres que les cinq combinaisons suivantes :

$$p = 1, q = 1; p = 2, q = 1; p = 3, q = 1;$$
$$p = 1, q = 2; p = 1, q = 3.$$

Cinq classes de polyèdres seulement peuvent donc satisfaire aux conditions données.

Nommons a le nombre de toutes les faces d'un polyèdre ayant chacune 3 côtés; b le nombre de celles qui en ont 4; c celui des faces qui en ont 5, et ainsi de suite. Alors $F = a + b + c + \ldots.$

Semblablement nommons α le nombre des sommets qui assemblent 3 faces; β celui des sommets qui en assemblent 4: γ celui des sommets qui en assemblent 5; et ainsi de suite; d'où $S = \alpha + \beta + \gamma + \ldots.$

De cette façon $B = 3a + 4b + 5c \ldots.$ et aussi $B = 3\alpha + 4\beta + 5\gamma \ldots.$

La relation $B = (p+2)F$ donnera lieu à l'équation $(p+2)(a+b+c\ldots.) = 3a + 4b + 5c\ldots.$ et celle-ci $B = (q+2)S$ produira :
$(q+2)(\alpha+\beta+\gamma\ldots.) = 3\alpha + 4\beta + 5\gamma\ldots.$

Ces deux équations peuvent se mettre sous la forme
$(p-1)\,a+(p-2)\,b+(p-3)\,c\ldots\ldots=o.$
$(q-1)\,\alpha+(q-2)\,\beta+(q-3)\,\gamma\ldots\ldots=o.$

On voit ainsi que toutes les fois que p sera égal à 1, chacun des nombres b, c, d .... sera nul, et qu'alors le polyèdre ne contiendra que des faces triangulaires. Semblablement toutes les fois que q sera égal à 1, chaque sommet n'assemblera que 3 faces.

1° Si $p=1$ et $q=1$ les formules ci-dessus donnent : $F=4$, $S=4$, $B=12$.

D'après ce que nous venons de dire toutes les faces sont des triangles, chaque sommet en assemble 3; le polyèdre est composé de 4 triangles, c'est un tétraèdre.

2° Si $p=2$ et $q=1$, chaque sommet n'assemble que 3 faces. Les formules donnent $F=6$, $S=8$, $B=24$.

L'équation $(p+2)\,F=B$ devient $4\,(a+b+c+d\ldots\ldots)=24$. Tout d'abord on voit que d doit être nul, car s'il était seulement égal à 1, $4\,d$ donnerait à lui seul 24, puisque d est un nombre de faces ayant chacune 6 côtés.

Si c n'était pas nul et seulement égal à 1, $4\,c$ donnerait 20, et ajouté soit à $4\,a$, soit à $4\,b$, en supposant même $a=1$, $b=1$, produirait un total de 32, ou de 36, enfin un nombre supérieur à 24. Il faut donc que, dans le cas qui nous occupe, c soit nul. Alors c et d étant nuls, et a fortiori e, 5 ...., l'équation se réduira déjà à celle-ci : $4\,(a+b)=24$. La valeur de B, qui est généralement $3\,a+4\,b+5\,c\ldots\ldots$, donnera alors l'égalité $3\,a+4\,b=24$; d'où l'on déduira en

retranchant membre à membre, $a = o$, et par suite $4b = 24$ et $b = 6$.

Le polyèdre se composera donc de 6 faces qui seront toutes des quadrilatères.

3° Si maintenant $p = 3$ avec $q = 1$, chaque sommet ne réunira encore que 3 faces. Les formules donnent alors $F = 12$, $S = 20$, $B = 60$.

L'équation $(p + 2)\ F = B$ devient $5\ (a + b + c + d + \ldots) = 60$.

Si a, b, c, d étaient seulement égaux chacun à l'unité, $5\ d$ donnerait 30, $5\ a$ donnerait 15 et $5\ b$ donnerait 20; sans aller plus loin le premier nombre dépasserait 60, le polyèdre n'aurait que 3 faces et ne serait pas fermé. Il faut donc que d soit nul, et à plus forte raison e, ..., ce qui réduit d'abord l'équation à celle-ci : $5\ (a + b + c) = 60$. On doit avoir aussi $3\ a + 4\ b + 5\ c = 60$, d'où, en retranchant, $2\ a + b = o$; par conséquent a et b sont nuls tous deux. L'équation se réduit donc enfin à $5\ c = 60$ ou $c = 12$.

Le polyèdre se compose donc alors de 12 faces pentagonales réunies 3 à 3 par les 20 sommets.

4° A cause de la symétrie qui existe dans les formules et aussi dans les équations dont nous avons fait usage, nous trouverons tout ce qui concerne les sommets en faisant permuter F avec S, p avec q, a, b, c... avec α, β, γ....

Nous trouverons ainsi sans calcul que si $p = 1$ et $q = 2$, ce qui donne $F = 8$, $S = 6$, et $B = 24$ comme plus haut, le polyèdre est composé de 8 triangles, et que chaque sommet en assemble 4;

5° Enfin si $p = 1$ et $q = 3$, ce qui donne $F = 20$, $S = 12$ et encore $B = 60$, le polyèdre est formé de 20 triangles, et que chaque sommet en assemble 5.

Telles sont les cinq classes de polyèdres correspondant aux conditions données par Descartes. Pour qu'ils soient réguliers, il faut de plus ajouter que toutes les faces sont des polygones réguliers ; ceux-ci seront nécessairement égaux.

Toute cette théorie énoncée par Descartes est d'une grande simplicité.

Il est à regretter, pour l'enseignement surtout, qu'elle n'ait pas été connue plus tôt. Son développement d'ailleurs ne présentait que peu de difficultés.

LES MERVEILLES DE LA CÉRAMIQUE ROUENNAISE

Par Th. CANONVILLE-DESLYS

I

Coup d'œil sur la Céramique à Rouen et en Normandie avant le XVIIe *siècle*

La faïence est une poterie tendre, opaque, à base d'argile et calcarifère, recouverte d'un émail également opaque, composé d'étain et de plomb que l'on embellit par des procédés divers de peinture.

On n'en trouve guère aucune trace jusqu'au XIIIe siècle. On ne fabrique, avant cette époque, que des vases grossiers, en terre brute, légèrement cuite, perméable, et par suite d'un usage restreint. Aussi, ne se sert-on que de vaisselles d'or et d'argent, de bassins de cuivre et de plats de fer. Le vernis ne date en réalité que du XIIIe siècle, malgré quelques indices qui prouvent des essais antérieurs, témoin : un vase vernissé trouvé dans un tombeau à Jumièges et portant la date de 1120,

On a découvert à Rouen un très grand nombre de poteries, remontant à l'époque romaine, en terres noires, grises et rouges. La plus commune est celle couleur cire à cacheter, ou poterie *Samienne*, à cause de son analogie avec une poterie célèbre de Samos. Rien ne fait croire cependant à une fabrication locale.

Au moyen âge l'industrie céramique se concentra dans le Beauvoisis, et atteignit dès le XVe siècle un développement remarquable. D'après les échantillons trouvés dans le sol de Rouen, ces poteries peuvent se diviser en trois classes :

1° *Epoque Normande ou Franque.* — Le travail est grossier, faible, de peu d'épaisseur. Il n'y a ni émail ni glaçure. La couleur est noire ou blanche

2° *Epoque de transition.* — On trouve avec les produits précédents une grande analogie de fabrication quant à la terre et au peu d'épaisseur des pièces ; il y a de plus une couverte en verre plombeux, jaune pâle, roux ou vert, et seulement à l'extérieur. Cette particularité atteste le seul désir d'ornementer les objets. On y ajoute des pastillages, c'est-à-dire des ornements d'applique, collés à l'aide de terres délayées et fixées par le feu, spécialement des baguettes.

3° *Epoque des engobes colorées.* — C'est à elle qu'a succédé la faïence. On applique en plein, sur une terre d'une couleur déterminée, une couche mince d'une terre d'une autre couleur délayée en liquide assez épais. C'est ce qu'on nomme une engobe. Quand la dessication est plus ou moins avancée, on gratte la couche superficielle jusqu'à ce que l'on ait atteint la

couche de fond, et on dessine ainsi des filets, compartiments, inscriptions, figurations diverses qui apparaissent en couleur vivement contrastée : rouge sur fond blanc, blanc sur fond rouge, dans les modèles les plus répandus. On remarque quelquefois aussi deux engobes.

Ce genre de décoration a été abandonné au début du règne de la faïence, mais il a repris quelque peu dans la fabrication des faïences dites anglaises.

Au moyen âge Beauvais et Rouen sont les deux grands centres où se fabriquent des poteries. Il y avait dès cette époque, dans la capitale de la Normandie, plusieurs potiers établis rue Potard.

Le connétable Anne de Montmorency fit orner son palais d'Ecouen d'un pavage fabriqué à Rouen. Quelques débris, que l'on peut voir au musée de cette ville, portent l'inscription suivante :

« *à Rouen, 1542.* »

Ce travail , mais sans preuves authentiques, est attribué à Maclou Abaquesne, dont le nom est inscrit dans le *Nobiliaire de Normandie*. Du reste, on trouve, dans les *Mémoires de l'histoire de France*, trace d'une fabrique de terres vernissées créée à Rouen par François Ier, sous la direction de Bernard de Palissy. Au château de Saint-Germain-en-Laye, on possède des débris de faïence qui semblent être de Bernard de Palissy et avoir été faits à Rouen.

Sous le règne d'Henri II, fleurit surtout à Lisieux et aussi à Rouen, la fabrique délicate et distinguée des

épis de toiture. Des masques de chérubins, adroitement modelés, saillissent vers la base; des fûts à fines jaspures, avec des rosaces en demi-relief, supportent des vases ovoïdes entourés de draperies; des tiges à feuillages, des nœuds se superposent pour aller asseoir au faîte le nid du pélican, terminaison symbolique de beaucoup de ces conceptions.

Tels sont les épis de *Pré d'Auge*. Ils remontent au XVIe siècle et sont contemporains des recherches de Palissy. Ils surmontaient les angles des toits et couronnaient ainsi la réunion de plusieurs arêtes de combles.

A partir de là, la fabrication de la faïence prend un vif essort à Rouen et à Lisieux. L'art céramique brille donc en Normandie dès la plus haute antiquité. Comme preuves, nous avons les carreaux d'Ecouen et les épis de Lisieux suffisants à établir une grande renommée. On peut encore citer un colombier de la maison de campagne des abbesses de Saint-Amand au village de Boos, aux portes de Rouen, où toute la ceinture du second étage était recouverte de pavés émaillés de la même époque que ceux d'Ecouen.

II

Histoire générale de la Céramique en Normandie au XVIIe *et au* XVIIIe *siècles*

Les règlements sévères des corps de métiers retardèrent au début l'obtention de privilèges. Avant de

recevoir le titre de faïencier proprement dit, et de se le voir décerner dans un document officiel, il fallait que la profession fût exercée d'une manière constante et pratiquée de façon à constituer une propriété.

La fabrication du verre a précédé à Rouen celle de la faïence. Dès 1492, Charles VIII avait accordé des statuts aux verriers de la ville.

En 1603, Henri IV créa un maître bouteiller à Rouen à l'occasion de l'avènement du Dauphin de Viennois. Ce fut Jacques Le Compte. Marie de Médicis donna des lettres patentes à Guillaume Oury, en réjouissance de sa nomination de régente ; elles portent la date de 1514. Puis, plus tard, Gaston d'Orléans et Louis XIII, de 1635 à 1640, en augmentèrent le nombre.

Mais le mot *fayencier* n'existe officiellement que dans la confirmation des statuts donnés par Louis XIV le 30 septembre 1665 et dans quelques sentences de la même époque. On trouve des documents de 1645, 1646, où il est question de confrérie des *faïenciers-bouteillers* de Rouen, sous le patronage de saint Antoine, fondée en l'église et paroisse de Saint-Etienne-des-Tonneliers de Rouen. Ils doivent faire dire des messes à tour de rôle, ou payer une redevance assez forte. En 1647, Anne d'Autriche donne des lettres de maîtrise à deux de ses dames d'honneur, Mesdames de Varennes et de Sénécé.

Il existe sur l'origine du mot faïence une grande incertitude. Vient-il de Faenza, ville d'Italie, d'où sortent les premières faïences répandues dans le monde? ou de Fayence, ville de Provence, département du Var,

arrondissement de Draguignan ? M. Fillon parle dans ses ouvrages d'un vaisseau espagnol, chargé de poteries, pris par les Corsaires de la Rochelle, conduit dans le port de cette ville en décembre 1542, époque où s'y trouvait François Ier. La poterie portait le nom de Valence ; de là, par corruption, faïence, ajoute-t-il. Au lecteur de choisir.

Le premier faïencier véritable est Edme Poterat. Des lettres patentes avaient été accordées le 25 novembre 1645 à Nicolas Poirel, sieur de Grandval, pour cinquante ans de privilège. Malgré des difficultés avec le Parlement de Normandie qui ne se terminèrent qu'en février 1648, dès 1647 un bail avait été signé par Edme Poterat, sieur de Saint-Etienne, au prix de « six vingt livres tournois et une douzaine de plats de faïence pour chacune des années. » C'est à Poterat qu'il faut attribuer toutes les faïences datées de 1647 et toutes celles analogues.

Colbert protégea ouvertement l'industrie naissante. On trouve les passages suivants dans un mémoire autographe de 1663.

« Protéger et gratifier les faïenciers de Rouen et environs et faire travailler à l'envy, leur donner des dessins et des travaux pour le Roy, etc. »

Seulement, il n'est pas disposé à favoriser une manufacture d'un privilège exclusif. Nous trouvons de 1645 à 1663 des quantités énormes de plats, mais sans forme nette précise. Les variétés font hésiter dans le classement.

La fabrication reste pendant de longues années

presque exclusivement dans les mains de la famille Poterat à laquelle nous allons accorder quelques lignes.

Elle est originaire de la Champagne : de Troyes, selon toutes probabilités. Jean Poterat, vers 1600, épouse une Normande, Mademoiselle Le Gas, qui reste veuve en 1632 avec un fils, qui semble être Edme Poterat. Parmi les parents de même nom, on trouve des conseillers à la Cour, des guerriers, tous portant des armoiries de gueules à un chevron d'or accompagné de trois étoiles et une devise : « *Prosperat tute.* » Ce qui atteste une grande famille. En 1866, il existait encore un dernier descendant officier dans l'armée.

Edme Poterat, amené probablement par sa mère à Rouen, y crée l'industrie de la faïence vers le milieu du XVIIe siècle. Son fils, Louis Poterat, s'associe dès le plus jeune âge à ses travaux et découvre en 1673 la porcelaine tendre ; il perd son père en 1687 et continue seul jusqu'à sa mort qui arriva en 1696. Il mourut ne laissant qu'un mince patrimoine à la suite de débats ruineux avec les religieux de Bonne-Nouvelle pour un fief dont il revendiquait la propriété. Il semble avoir employé, pour triompher, des ruses et des subterfuges peu honorables. Le sieur Poyer, rapporteur, ayant dit à l'audience qu'il n'a pu déchiffrer les manuscrits des religieux, l'un d'eux se lève et lui réplique :

« Dis donc plutôt, misérable, que la fayence et la porcelaine t'ont aveuglé au point de ne pas voir le droit des religieux. Il est vrai que dans le commencement tu te montrais inexorable, comme je l'ai su des domestiques de la dame Poterat, mais à la fin tu as fait

comme les autres, de sorte que toi et tes amis vous aurez des faïenceries et des porcelaines pour vos enfants jusqu'à la quatrième génération. »

Ce qu'il y a de plus intéressant à savoir pour nous, c'est que Louis Poterat perfectionna de beaucoup la fabrication en se servant des progrès faits en Hollande ; témoin : une assiette curieuse du musée céramique de Rouen aux armes du duc d'Harcourt, faite vers 1690.

Le privilège de la famille Poterat expirait avec le XVIIe siècle. De nouvelles manufactures s'ouvrirent. Dès 1699, l'industrie semble changer de voie et abandonne un instant le camaïeu bleu du début pour des dessins coloriés. Les plus belles pièces sont signées Le Brument. La décoration devient polychrome ; le bleu, le rouge briqueté, le jaune, le vert s'y étalent.

En 1708, Denis Dorio, faïencier italien, invente un rouge particulier et demande la permission d'établir des fourneaux à Rouen. On ne sait s'il obtint ou non cette faveur ; néanmoins, on lui attribue beaucoup de pièces de cette époque et particulièrement une potiche célèbre qui représente Jésus et la Samaritaine.

Il n'est plus guère, à partir de là, question du nom de Poterat dans l'histoire de la faïence. Les descendants vendent tout et se retirent des affaires ; des documents attestent que jusqu'en 1791 M. Elie Lefébure, principal acquéreur, paye à François-Nicolas Poterat, de Saint-Sever, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Honfleur, une pension annuelle.

Au commencement du XVIIIe siècle, grâce en partie à l'expiration du privilège, l'industrie prit un grand

essor. Il faut aussi en attribuer la cause aux désastres qui affligèrent les dernières années du règne de Louis XIV. La cour, par mesure d'économie, substitue à la vaisselle d'or et d'argent les produits céramiques français et étrangers. Laissons la parole à Saint-Simon : « Tout ce qu'il y eut de grand et de considérable se mit en huit jours à la faïence. Ils en épuisèrent les boutiques et mirent le feu à cette marchandise tandis que le médiocre continua à se servir de son argenterie. Le roi agita de se mettre à la faïence. Il envoya sa vaisselle d'or à la Monnaie, et M. le duc d'Orléans le peu qu'il en avait. Le roi et la famille royale se servirent de vaisselle de vermeil et d'argent, les princes et les princesses de faïence. »

L'usage de la faïence s'est répandu depuis dans toutes les classes de la société. C'est à cette époque qu'il faut attribuer les plats et services à armoiries, peints en camaïeu bleu, où le cobalt le plus brillant s'unit à un rouge de fer intense. En 1720, huit faïenceries existent à Rouen, celles de Bertin, Fouquay, des dames de Saint-Etienne, de Caussy, de Guilbaud, d'Heugue, de Bréard, de Cauchois. A la fin du siècle on en compte dix-sept en exercice, dont un grand nombre dirigé par des femmes, et la plupart dans le faubourg Saint-Sever.

Les travailleurs, quoique nombreux, sont insuffisants. Par suite, la main-d'œuvre augmente, et des contestations s'élèvent entre ouvriers et patrons en 1756. A cette époque, un bon ouvrier gagnait vingt-quatre livres par semaine, quatorze cent vingt-huit livres par an.

D'après des documents authentiques, en 1781, cinq cent soixante-dix ouvriers étaient employés dans les diverses maisons, dont un sixième de peintres; vingt-cinq fours étaient en activité.

Mais, en 1791, nous ne trouvons plus que trois cent quatre-vingts ouvriers et vingt-quatre fours en médiocre activité. En 1796, cent cinquante ouvriers seulement ont de l'occupation et neuf fours à peine sont allumés. La décroissance s'accentue de plus en plus et les fabriques de faïence disparaissent à Rouen dès les premières années de ce siècle.

Lors d'une visite à Rouen du premier consul en 1802, il y eut une exposition industrielle; le journal officiel du temps parle surtout de la partie *faïences*. Il existait donc encore en 1802 des fabriques assez importantes. Ce n'est qu'en 1803-1804 qu'elles disparurent.

Les causes pour lesquelles ces maisons se fermèrent sont multiples. Le traité de Vergennes ouvre la porte aux produits anglais, qui arrivent sur nos marchés à fort bon compte. Ils sont peu solides, mais la mode les adopte et il y a une telle rage pour s'en procurer qu'il faut des sentinelles aux portes des magasins qui en débitent pour éviter des rixes.

La préparation des terres devenant trop coûteuse, par suite de l'augmentation de la main-d'œuvre, est négligée. Les produits sont moins beaux. L'émail augmentant de prix, on se sert dans beaucoup de maisons d'un produit de mauvaise qualité, ce qui jette du discrédit.

Ajoutons à cela l'esprit d'insubordination des ouvriers au moment de la Révolution, l'augmentation du prix des subsistances, la rareté du bois, le prix excessif du charriage, le manque de matières premières, l'exportation interdite, les droits de douane énormes, telles sont les causes de la cessation complète de la fabrication.

III

De la fabrication et des objets fabriqués

L'outil principal était le tour composé d'une roue horizontale pleine en bois, traversé par un axe portant à son sommet un plateau solide en bois également, appelé *tête de tour*. Cette roue fixée solidement par une pièce de fer, qui embrassait l'axe à peu de distance au-dessous de la tête et par la pointe inférieure de l'axe mouvant librement dans une crapaudine, était disposée de manière à tourner facilement sous l'impulsion du pied. Elle était fixée devant un établi solide, sur lequel étaient les différentes pièces nécessaires.

L'ouvrier était assis en face, l'axe entre les jambes, une d'elles tendue et appuyée sur une tringle, l'autre servant à tourner. Un pain de terre molle était fixé sur la tête du tour ; à l'aide des doigts humectés, on évidait, évasait, développait les parois et on les faisait monter, par la pression de la main à la hauteur voulue. Puis, au moyen d'un morceau de bois nommé *Estec* on unifiait la pièce. Une règle de fer fixait la hauteur. On coupait à l'aide du *tournafin* tout ce qu'il y avait

de trop et, avec un fil de *laiton* on séparait la pièce d'avec la tête du tour.

Les terres les plus employées étaient celles de *Saint-Aubin* d'un rouge intense, de *Quatre-Mares*, d'un blanc à peine teinté de gris jaune, qui, sous les vernis, paraît jaune pâle.

Les gîtes les plus abondants étaient ceux de la forêt de la Londe ; c'était une argile plastique, coloriée en noir, et devenant blanche sous l'action de la chaleur.

M. Savary, dans son dictionnaire, donne les renseignements suivants :

La meilleure terre est une espèce de marne, qui, après avoir été étirée, reste longtemps à se préparer d'elle même à l'air. La gelée et le soleil doivent passer dessus. Après, on la met dans des fosses construites exprès et pleines d'eau, où elle s'imbibe, puis on la fait sécher. Elle est passée ensuite au tamis, mise en mase, et portée sur les tours. Il faut un second séchage avant la mise aux fours. La cuisson dure vingt-quatre heures sous un feu de bois ordinaire. On a ainsi le biscuit. On lui donne alors le blanc : c'est un mélange de plomb, d'étain, de sable salin de verrerie. Le tout est calciné dans un four, puis brisé, broyé. Avec de l'eau, on en forme une liqueur épaisse et fluide à peu près semblable à celle dont les peintres se servent pour peindre et détremper les murailles.

L'artiste trace en couleurs vitrifiables les ornements et les figures. On remet au four une seconde fois, en sorte que l'émail reprenant sa fluidité sous l'action d'un feu pareil à celui qui l'a fixé sur le vase, donne aux

couleurs le gras et la largeur de toucher qu'on y remarque aisément.

L'impureté des oxydes métalliques qu'on ne sait pas encore bien purifier, le besoin de déguiser le ton grisâtre et terne de l'émail, la nécessité d'empêcher le ton rouge de la terre de percer, expliquent la coloration des fonds avant la seconde cuisson variant du bleu au vert, coloration qui devient plus intense à mesure qu'on néglige la fabrication. Le dessin se fait à pointe sèche sur l'émail blanc, et l'émail bleu est étendu dessus à l'aide d'un pinceau. La décoration bleue est la plus employée, parce qu'elle coûte moins chère et résiste mieux au feu.

Il est curieux de passer en revue la multiplicité des objets fabriqués, aussi bien de luxe que d'usage vulgaire. De la vaisselle de table simple ou ornée, particulièrement des soupières, des grands plats, des bustes, des consoles de proportions énormes, des poëles, des chambranles de cheminées, des tableaux décoratifs composés de carreaux peints, des vases de jardin, d'appartements, des tabourets, des lampes d'église, des petites commodes, des surtouts de table, des pupitres avec tiroir, des fontaines d'applique avec cuvettes, des plats à barbe, des jardinières, des huiliers, des petits Bacchus sur un tonneau, des épis de pignons, des lions, des cagnards, des réchauds de table, etc.

Pendant de longues années, l'usage s'établit pour toute personne assistant à une noce de faire un cadeau de faïence aux époux. On les nomme des *Cochelins*. Ce sont surtout des soupières, écuelles, saladiers,

plateaux, etc., avec l'image des patrons de ceux à qui on donne les objets.

Pour finir ce chapitre, je donnerai d'après M. Expilly *(Dictionnaire géographique des Gaules et de la France)* quelques chiffres indiquant l'importance de la fabrication au milieu du XVIIIe siècle et le prix de quelques objets usuels.

D'après des documents, il est sorti dans les premiers mois de l'année 1768 du port de Rouen, pour différents pays, soixante-douze navires chargés de faïences. Il a été expédié :

Pour l'Espagne.....	5,430	livres pesant.
id. le Portugal.....	13,988	id.
id. l'Angleterre.....	7,499	id.
id. l'Allemagne.....	6,084	id.
id. la Hollande..... / id. le Danemarck.....	2,370	id.
id. la Norwège.....	2,780	id.
Total sans compter les colonies.....	38,151	livres pesant.

D'après d'autres documents officiels, les prix courants étaient les suivants (je ne donne que ceux de quelques objets usuels) :

Vases bleus, seaux à laver, etc...	20 à 22	livres.
Fontaines, soupières.....	13 à 15	—
Cuvettes.....	12 à 13	—
Saladiers, salières.....	11 à 12	—
Douzaine d'assiettes en broderie..	9 à 10	—
Assiettes blanches ou peintes, en commun.....	8 à 9	—

Les fabriques importantes en Normandie furent celles du baron Dangu, à Dangu, près Gisors, 1753 — de Saint-Denis-sur-Sarthon, 1749 (généralité d'Alençon), — de Verneuil, — de Saint-Adrien près Belbeuf, — d'Ingouville et d'Harfleur, — de Caen, — de Forges-les-Eaux, etc.

Ce qui prouve combien les produits rouennais étaient appréciés, c'est le grand nombre de manufactures qui les imitèrent. Ce sont celles de :

Sinceny près Chauny.

Paris, Saint-Cloud, Menecy.

Clermont, Lille, La Rochelle, Nevers.

Anspach (Allemagne.)

IV

Des décorations

Quelques mots d'abord sont nécessaires sur les décorations dites à *broderie* et à *réserve*.

1° *Décorations à broderie.* — Les formes rappellent celles de la broderie sur étoffes, du point de dentelle en usage à la même époque.

2° *Dessins à réserve.* — Les dessins de faïence de Rouen des époques anciennes ont été, par beaucoup d'amateurs, qualifiés de dessins à réserve, ce qui veut dire dessins à blancs réservés. Les motifs se composent de rinceaux, de fleurs, de filets enroulés réservés sur le fond blanc de l'émail, d'abord à l'aide d'un double contour, puis rechampis et enveloppés de la couleur bleue qui devient couleur de fond. Ce genre se rehausse plus

tard avec du rouge. Il appartient essentiellement à la fabrication rouennaise de la moitié du XVIIIe siècle. Il la caractérise. Il a été imité, il est vrai, au Japon et en Hollande; ce qui permet d'établir une différence, c'est qu'à Rouen les éléments sont toujours symétriques.

Avant la décoration en broderie, on répand à profusion sur les plats et les assiettes des guirlandes, des ornements entrelacés, des vases de fleurs.

L'apogée a lieu à l'époque du système dit *Rayonnant*. Il consiste dans la juxtaposition autour des bords de la pièce, et en s'appuyant sur le pourtour comme sur une base, d'une série de motifs d'ornementation à dents, rappelant les dents des collerettes du XVIe et du XVIIe siècle. L'ornementation se fait par le procédé à réserve. Le motif, réservé en blanc sur le fond de l'émail, à l'aide d'un trait qui circonscrit la réserve à ménager, est rechampi de bleu, couleur qui devient un fond spécial.

Il y a symétrie parfaite dans toutes les parties du dessin. Pour les plats, on trouve au centre une rosace, ou un écusson armorié, ou un sujet chinois vers la fin, etc. Souvent, entre la bordure et le sujet central, on remarque une zone ornementée formant collier, ceinturon; il faut faire honneur de ce système à la fabrication rouennaise.

Ce coup d'œil d'ensemble était utile avant de déterminer la succession des décorations, on peut les grouper en six classes.

1° XVIe *siècle*. — Les débuts sont un peu obscurs,

comme il a été dit plus haut. On trouve au musée de Rouen des pavés d'Ecouen.

2° *Origine* (1647-1710). — Des ouvriers venus de Nevers, d'Italie, de Hollande, importent, en émigrant à Rouen, l'art de fabriquer les faïences, et les traces de ces trois origines se retrouvent dans les premières productions. Ce n'est qu'en 1647 que l'on sent une tendance réelle vers un système unique. C'est d'abord le goût italien qui domine. L'orfèvrerie, l'émaillerie, imposent leurs conceptions aux branches secondaires de l'industrie; on demeure assuré de ce fait pour la poterie rouennaise du début, où, autour des sujets émaillés sur fond blanc, courent des guirlandes de grosses fleurs un peu crues de ton, des bouquets accompagnés de traits contournés semblables à ce que l'on rencontre sur les parois des coffrets à bijoux du XVIIe siècle. On trouve des exemples dans les plats ou drageoirs *dits à la centauresse*.

En 1647, l'influence nivernaise s'accuse également, témoin : un plat aux armoiries de Poterat, au musée de Rouen, portant cette date. Le camaïeu est bleu, on trouve de cette époque un fort beau plat fait pour le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche en 1660. Il a les bords larges, des fleurettes, des bouquets, des oiseaux. Il appartient, dit-on, à la famille de Lestanville, qui possède aussi une assiette du style rayonnant représentant un sujet pastoral tiré de l'Astrée.

Vers 1660, fleurit le genre hollandais. Au musée de

Rouen on peut voir les restes d'un service aux armoiries d'un prélat de la famille de Colbert.

En 1668, on découvre un procédé pour rajuster les faïences au moyen du fil d'archal. Le succès est tellement grand qu'il en résulte une longue contestation entre l'inventeur et la corporation des faïenciers.

3° *Style rayonnant* (1710-1765). — Ce sont d'abord des blasons richement ornementés, des bordures arabesques rayonnantes à réserves, où le bleu seul figure. Exemple : une aiguière aux armes de Froulay Teffé, évêque du Mans. Puis on rehausse le bleu de rouge ou de jaune. On en a un bel exemple sur un plat donné par l'abbé Colas au musée de Rouen; tout le contour du dessin est en rouge et le remplissage en couleurs diverses. On trouve de nombreux plateaux carrés, longs, octogones à anses pour pâtisseries ou fruits.

Vient ensuite le décor régulier polychrome qui sent la décadence. On dissimule les insuffisances du dessin sous la robe éclatante des émaux, tout en employant toujours les dispositions en guirlandes du style rayonnant. M. Gustave Gouellain, qui a si intelligemment continué les ouvrages d'André Pottier, sur *l'Histoire de la faïence à Rouen,* possède une fontaine remarquable de cette période. Le fond est bleu et rouge, rehaussé de vert et de jaune bistre, avec des guirlandes de fruits, de fleurs autour de la partie évasée. Sous la frise, des paysages en camaïeu bleu et jaune encadrés dans des cartouches sont d'un charmant effet. Au milieu se trouve un écusson armorié. En bas des oves en relief séparés par un décor d'arabesques noirs sur fond jaune ocré.

Les plus beaux produits de ce temps sont signés Le Brument, Leclerc, Caussy.

4° *Imitation chinoise.* 1728-1755. — La décoration multicolore, les bordures dans lesquelles entrent comme élément décoratif des ornements quadrillés ou en treillis, appartiennent déjà à la décadence. Nous avons encore néanmoins de fort beaux produits à présenter. Ce sont surtout les restes d'un service aux armes de François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg, fait, selon toutes probabilités pour son entrée à Rouen comme gouverneur de Normandie en 1690. Les ornements sont des fleurs, des feuillages, des oiseaux, des insectes, des pagodes.

Plus tard, vers 1708, beaucoup de pièces à personnages sortent des mains de Denis Dorio, célèbre ouvrier italien. Comme exemples, nous citerons les plats où se trouvent les dessins suivants : Jésus, la Samaritaine, Achille reconnu par Ulysse, le triomphe de Cybèle, Vénus fouettant l'amour, Danaë recevant la pluie d'or, Saint-Jean baptisant sur les bords du Jourdain.

Les chairs sont peintes en rouge de fer ; les accessoires en bleu avec quelques teintes vertes. Sur la bordure en fond bleu se détachent des fleurs et des fruits de couleurs diverses.

Citons encore de forts beaux globes terrestres et célestes dont on voit des spécimens au musée de Rouen. Sur le globe terrestre sont figurées en allégories les quatre saisons, la géométrie, la musique, la peinture ; sur le globe céleste on voit les quatre saisons et les quatre systèmes du monde.

5° *Style rocaille* (1755-1800). — Les peintres rouennais font appel aux modes du jour pour s'inspirer à des sources nouvelles. Ils font en faïence du rocaille ainsi qu'on en demandait alors pour les bronzes et pour les meubles. Puis ils figurent au centre de leurs pièces des trophées d'armes, souvent des carquois, des arcs, des flèches, ce qui donne la faïence au carquois dont les beaux modèles sont datés de 1759.

Enfin vient un des systèmes les plus populaires, les plus connus : celui dit *à la corne*, parce que le principal ornement est une corne d'abondance. Le dessin y est multicolore. Les couleurs employées sont : jaune citron vif, rouge brique et sombre, bleu légèrement foncé, vert sale, violet de manganèse, brun carmélite foncé, noir.

Les quatre premières couleurs sont pour les fleurs, les feuilles, les oiseaux, les papillons, les insectes; le violet pour les tiges, les branches, les boutons; le brun pour encadrer deux cartouches ovales au milieu de la corne; le noir pour dessiner les contours des dessins. De la corne s'échappent en effet des tiges, des œillets d'Inde. Tout autour des oiseaux, des papillons, des insectes, des capricieuses rocailles.

6° *Faïences porcelaines.* — La vogue de la porcelaine pousse, vers les dernières années du XVIIIe siècle, les fabricants rouennais à tenter une contrefaçon. Les pièces les plus belles sont signées Levavasseur. Le fond est blanc, d'un aspect plus laiteux que le blanc de la faïence; la pâte en est mince, bien travaillée ; l'émail est blanc, les bordures sont déchiquetées; le bleu et le

rouge y dominent. Au centre, ou des oiseaux ou des paysages. Je n'ajoute plus que quelques mots sur les marques.

V

Des Marques

Généralement les marques et monogrammes qui se trouvent sur les faïences et porcelaines de toute origine sont des indications de la fabrique d'où les pièces sont sorties. Les produits de Rouen font exception. Les marques sont innombrables. On en trouve tous les jours de nouvelles, et surtout des marques différentes sur des pièces analogues, deux marques non pareilles par exemple sur des pièces se faisant pendant, et jusqu'à sept ou huit marques sur une douzaine d'assiettes.

On ne peut guère s'expliquer cette multiplicité de signes qu'en les regardant comme les signatures particulières d'ouvriers, et surtout d'ouvriers peintres. L'ouvrier tourneur ou façonneur ne pouvait que graver son nom en creux dans la terre, et il y a peu de marques de ce genre.

Les marques se rencontrent surtout sur les pièces de la décadence; la plupart des belles pièces n'en portent aucune. Un besoin seul de la fabrication en a fait adopter l'usage. D'après des documents de 1757, les ouvriers travaillaient chez eux et rapportaient les objets finis. Pour le règlement des comptes, il y avait pour le patron plus de commodité à avoir sous les yeux le nom de l'artiste.

Quelques personnes attachent de l'importance à la couleur des signes, des marques. Nous croyons que le peintre les mettait avec la dernière couleur dont il venait de se servir. Ainsi pour les dessins à la corne, on trouve des produits signés de toutes les couleurs employées. Il y a donc là un simple fait de hasard.

On trouve fréquemment, sous des pièces décorées même richement, des chiffres numériques 3-4-6 par exemple, accompagnés de lettres. Nous savons que ces dernières doivent être regardées comme des signatures de peintres. Pour le numérotage, il s'explique par cette particularité de fabrication qui ramenait toutes les pièces à une unité déterminée et qui évaluait la valeur de celles d'un prix supérieur à cette unité en les assimilant à plusieurs unités réunies.

De sorte qu'on disait un plat de 2, 3, 4, 6 pièces, ce qui indiquait que sa valeur, tant à l'égard de l'ouvrier qui l'avait confectionné qu'à l'égard de l'acheteur était égale à 2, 4, 6 plats de l'espèce prise pour unité. C'est un usage constant de prendre pour chaque nature de pièces un type simple pour unité. Les inventaires, les fixations de salaires, les prix courants sont remplis de ces désignations,

La manière de compter des faïenciers mérite aussi explication. Ainsi la grande douzaine d'assiettes dite de trois pour un était de trente-six assiettes ; de deux pour un était de vingt-quatre.

Aux époques anciennes, on rencontre sur de belles et grandes pièces une croix simple ou une croix avec quatre points, ou encore une croix entourée d'un cercle.

Ce sont justement là les signatures qu'on trouve sur les registres de l'état civil tenus par les curés aux mêmes époques. Il faut y voir simplement la signature de gens ne sachant pas écrire.

En résumé, les marques sont tellement capricieuses, les variétés si grandes, qu'il y a impossibilité à les interpréter d'une autre manière que celle dont nous venons de le faire.

Nous ne saurions mieux terminer ce travail que par les lignes suivantes de notre spirituel écrivain Champfleury :

« La faïence normande a le privilège d'éveiller le sentiment du solennel et du robuste à la fois. C'est quelque chose de grand, d'éloquent, de radieux, de calme et de majestueux; c'est un art peu varié qu'on ne se lasse pas d'admirer, pas plus qu'on ne se lasse de certaines formules musicales qui reviennent sans cesse dans l'orchestration d'Haydn.

« Nulle part en France la couleur n'a été employée avec autant de maîtrise. La première manière d'un bleu monochrome, presque sévère, s'imprime dans de grands plats que l'austère Port-Royal n'eut pas repoussés. La seconde période est moins sévère, mais c'est toujours du grand art. Le jaune, le bleu, le rouge y jouent des trios de coloration pleins d'allégresse et de sérénité.

« Il en est des faïences de Rouen comme de la littérature du grand siècle. Tourmentes, révolutions, modes, peuvent faire méconnaître momentanément la gloire de Molière, de Pascal, de La Bruyère ; les esprits altérés viendront toujours se rafraîchir à ces sources. »

LA GÉOMÉTRIE GÉNÉRALE

Par M. LECHALAS

Toutes les personnes qui ont étudié tant soit peu la géométrie savent qu'il existe une proposition que l'on ne démontre pas et qui, connue sous le nom de *postulatum d'Euclide*, s'énonce généralement ainsi : « Par un point pris sur un plan, en dehors d'une droite, on peut mener dans ce plan une droite et une seule qui ne rencontre pas la première. » Disons de suite que ce postulatum peut être remplacé par toute proposition qui s'en déduit, par exemple, par le théorème d'après lequel la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits.

Mainte tentative infructueuse avait été faite pour démontrer le postulatum, quand l'illustre Gauss se demanda si l'on ne pourrait pas établir une géométrie qui en fût indépendante, et il résulte de sa correspondance que, dès 1792, il était en possession des principes essentiels de cette géométrie, qu'il appelait *non-euclidienne*. Mais il ne publia rien sur ce sujet et se borna à applaudir aux travaux que le russe Lobatschewsky et

le transylvanien Jean Bolyai portèrent à la connaissance du public, un peu après 1830 (1).

Le fait capital de ces travaux consiste en ce que, quelque loin qu'on ait poussé la déduction sans admettre le postulatum, on ne s'est jamais heurté à une contradiction, d'où résulte que ce postulatum doit être réellement indémontrable, car, s'il était contenu analytiquement dans les définitions, on aurait dû aboutir, en le niant, à une contradiction qui en aurait constitué une démonstration par l'absurde. Il est bien évident, d'ailleurs, que l'on n'acquiert ainsi qu'une conviction *morale* de l'indémontrabilité du postulatum, puisqu'on peut toujours supposer que, en continuant encore à poursuivre les déductions, on arriverait enfin à une contradiction.

Du moment qu'on regarde comme acquis que le postulatum est indémontrable, on est naturellement amené à soutenir que sa certitude repose exclusivement sur l'observation et l'expérience, et maint philosophe empirique s'est empressé d'étendre cette conséquence à l'ensemble des propositions géométriques qui ne devraient leur autorité qu'à des *associations inséparables*, selon l'expression de Stuart Mill. D'autre part, les philosophes rationalistes nous paraissent n'avoir point examiné la question d'assez près et avoir accepté à la légère cette dernière conclusion, comme suivant naturellement la

(1) Il résulte d'une publication récente de M. Beltrami que, dès l'année 1733, le P. Saccheri, S. J., posa tous les principes essentiels de la géométrie générale, mais qu'une fausse notion des infiniment petits lui permit de croire qu'il pouvait démontrer le *postulatum*.

première. Or, tout autre nous paraît être la véritable portée de la nouvelle géométrie. L'ancienne, qui n'est qu'un cas particulier de la nouvelle, laquelle comporte des plans sur lesquels il existe une infinité de droites passant par un point et ne rencontrant pas une autre droite et d'autres plans, étudiés par Riemann, sur lesquels il n'en existe aucune, l'ancienne géométrie, disons-nous, offrait certainement une anomalie avec ce postulat qui en laissait subsister toute une partie déduite rigoureusement des définitions, alors qu'une autre exigeait qu'on acceptât sans preuve une proposition qu'on n'éprouvait pas moins le besoin de démontrer que beaucoup d'autres; et les empiristes n'avaient-ils pas beau jeu à railler ces amateurs de l'absolu, qui affirmaient comme nécessaire une proposition reconnue non analytique, à la différence des axiomes proprement dits?

Avec la nouvelle géométrie, qu'on doit appeler *géométrie générale*, puisqu'elle ne contredit pas la géométrie euclidienne qui y est comprise comme cas particulier, la situation est bien différente : tout se déduit analytiquement des définitions dont la légitimité se conclut de la possibilité de les prendre pour point de départ de déductions n'aboutissant à aucune contradiction, si loin qu'on les prolonge. On est donc en présence d'une science réellement apodictique dans son ensemble; mais elle se décompose en une infinité de géométries particulières, à chacune desquelles le monde pourrait répondre, et il est bien évident, dès lors, que l'observation seule permet de constater à laquelle notre univers répond en effet. La part de l'observation se trouve ainsi

faite sans porter aucune atteinte à la valeur rationnelle de la géométrie, mais en la confirmant bien plutôt, puisqu'elle explique parfaitement pourquoi le postulatum ne peut être démontré.

L'accueil fait à notre étude, publiée dans la *Critique philosophique* de septembre 1889, n'a cependant pas été généralement favorable de la part des philosophes ennemis de l'empirisme : si, en effet, M. de Vorges l'a signalée avec bienveillance dans les *Annales de philosophie chrétienne* (1), M. l'abbé de Broglie en a fait une critique très vive dans la même publication (2), et M. Renouvier, après avoir bien voulu l'insérer dans sa Revue, a hautement répudié toute compromission avec les géomètres non-euclidiens (3). Au fond, l'illustre chef du criticisme français et l'éminent professeur de l'Institut catholique de Paris opposent la même fin de non-recevoir, bien que le dernier soit un implacable adversaire des idées kantiennes, auxquelles il prétend que la géométrie générale doit aboutir, tandis que le premier la condamne au nom de ces mêmes idées.

Nous croyons que M. Renouvier a raison de considérer cette géométrie comme peu compatible avec la théorie des jugements synthétiques *à priori*, dont l'exemple le plus probant semblait fourni par le postulatum d'Euclide, auquel M. Renouvier ajoute d'ailleurs toute une série de prétendus postulats géométriques parfaitement démontrables. De son côté, M. de Broglie

(1) Novembre 1889.
(2) Avril et juillet 1890.
(3) Novembre 1889.

invoque l'*intuition géométrique* comme devant restreindre le champ des définitions qui, pour être légitimes, devraient être conformes à cette intuition en même temps qu'elles ne doivent conduire à aucune contradiction. En somme, les jugements fondés sur cette intuition paraissent jouer exactement le même rôle et présenter les mêmes caractères que les jugements synthétiques *à priori*, et nous demandons comment on peut, en dehors des questions de fait et dans une science rationnelle, condamner ce qui ne contient rien de contradictoire et soutenir irréalisable pour Dieu les conceptions d'une telle science (1).

A s'en tenir aux généralités qui précèdent, on ne concevrait guère cette résistance obstinée ; aussi convient-il d'ajouter que la géométrie générale présente une série de bizarreries qui choquent prodigieusement le sens commun, formé par de continuelles perceptions conformes à la géométrie euclidienne, et même, telles qu'elles sont généralement présentées par les philosophes empiristes, ces anomalies choquent plus que le sens commun.

C'est ainsi qu'une des propositions fondamentales de Lobatschewsky porte que les droites qui, issues d'un point et situées dans un même plan, ne rencontrent pas une droite donnée, sont comprises dans un angle dont l'ouverture dépend de la distance du point à la droite donnée. Cette proposition semble attribuer une valeur

(1) Nous avons répondu à M. Renouvier, dans la *Revue philosophique* d'août 1890, et à M. de Broglie, dans les *Annales de philosophie chrétienne* d'octobre 1890.

absolue aux grandeurs géométriques, puisqu'il n'apparaît en aucune façon que cette distance soit une grandeur relative, ce caractère de relativité tenant à une particularité des plans non-euclidiens, qu'on s'abstient souvent de mettre en évidence. Le fait qu'il n'existe pas de figures semblables dans un espace non-euclidien semble de même attribuer une valeur absolue aux dimensions, et c'est ce que souvent on ne se fait pas faute d'affirmer. La difficulté ainsi mise en évidence s'explique par le fait que chaque plan est caractérisé par un paramètre qui est une grandeur géométrique, comme l'est le rayon d'une sphère, en sorte que toute longueur tracée sur un plan est relative à ce paramètre, de même qu'un arc de grand cercle tracé sur une sphère est relatif à son rayon. Il ne doit donc pas y avoir de figures semblables sur ce plan plus qu'il n'y en a sur une sphère, et si le plan euclidien fait exception, c'est que son paramètre est infini, en sorte que toutes les longueurs comparées à ce paramètre donnent un même rapport égal à zéro ; aussi les propriétés des figures y sont-elles indépendantes de leurs dimensions : on peut les *majorer* ou les *minorer*, comme dit M. Delbœuf, sans changer leurs formes.

Cette impossibilité de construire des figures semblables sur l'un quelconque des plans non-euclidiens, s'étend aux figures de l'espace à trois dimensions où est situé ce plan, puisqu'il n'y existe pas de triangles semblables, et l'on montre aussi qu'une figure d'un espace à trois dimensions ne peut généralement être transportée sans déformation dans un autre espace, caractérisé par

un paramètre différent. Si l'on ajoute à cela que les espaces à trois dimensions dont les paramètres sont positifs sont tous des espaces finis, on aura un ensemble de propositions qui fera dire à bien des gens, comme à M. l'abbé de Broglie, qu'il n'y a au fond, dans tout cela, qu'absurdité et chimère. Une comparaison permet pourtant de concevoir que la géométrie euclidienne à trois dimensions pourrait, dans certaines conditions, donner lieu à la même appréciation peu flatteuse.

Supposons un être qui ne perçoive que des phénomènes se produisant dans un plan euclidien : cet être ne pourra connaître expérimentalement que cette surface et les figures qui peuvent y être tracées et ne pourra même avoir d'images que de ces figures, en sorte que toute sa géométrie se bornera à notre géométrie plane, dépourvue de la conception du retournement qui suppose l'espace à trois dimensions. Il va de soi, d'ailleurs, que le fameux postulatum se vérifiera dans cet univers qui n'est qu'une réduction du nôtre. Mais un jour, dans cet univers, surgit un géomètre, ami de la rigueur, qui s'indigne d'accepter sans preuve ce postulat et entreprend de s'en passer, et aussitôt il crée la géométrie sphérique, où ce que nous appelons le rayon est un simple paramètre. Chacun peut imaginer quel haro soulève cette idée intempestive dans ce monde plan et euclidien. En vain, notre géomètre fera remarquer que, si l'espace réel (c'est ainsi qu'on appelle le plan euclidien parmi les êtres qui nous occupent) contient des droites, il contient aussi d'autres lignes, et que rien n'empêche d'admettre que les espaces à deux dimensions où les triangles ont une

somme d'angles différente de deux droits pourraient être contenus, en même temps que l'espace réel, dans un espace à trois dimensions, que la raison seule peut atteindre et qui échappe aux prises de l'imagination. A cette argumentation qui, pour des habitants d'un espace à trois dimensions, paraît si pleine de sens, les esprits se disant ennemis de la chimère et défenseurs de la raison dans l'univers plan en question, n'auront sans doute rien de bon à opposer, mais on peut prévoir qu'ils n'auront pas assez d'anathèmes pour les tenants de l'espace à trois dimensions. La situation est exactement la même dans notre espace euclidien à trois dimensions, et nous subissons les mêmes anathèmes quand nous faisons remarquer que toute difficulté disparaît si l'on admet que les divers espaces à trois dimensions que nous étudions pourraient être contenus dans un espace à quatre dimensions ; ajoutons que nous ne saurions étudier géométriquement cet espace, étant dépourvus des images des figures à plus de trois dimensions, mais que nous pouvons le faire analytiquement.

En terminant son premier article, excellent à bien des égards, M. l'abbé de Broglie conclut de l'existence de la géométrie non-euclidienne la nécessité de compléter la définition insuffisante de la ligne droite, de façon qu'on puisse en déduire le postulat. Il est certain qu'on améliorerait ainsi les traités de géométrie ; mais il ne faut pas croire qu'on se débarrasserait de la géométrie générale : on n'aurait fait que délimiter un champ d'étude, sans détruire en rien ce qui n'y est pas compris. A ce point de vue, nous serions porté à regar-

der comme plus net de prendre comme postulat ou, à notre point de vue, comme définition de l'espace étudié, la propriété de contenir des figures semblables dont la forme est indépendante des dimensions.

Nous ne saurions prétendre avoir éclairci toutes les difficultés que soulève un sujet où l'on se heurte à chaque instant à des conceptions contraires à ce que nous avons tous été élevés à regarder comme des vérités nécessaires; mais ce que nous avons dit suffit peut-être à montrer qu'il y a là une question sérieuse et qui, résolue en faveur des novateurs, ne conduit point nécessairement à l'empirisme, comme ceux-ci l'ont dit trop souvent eux-mêmes.

OBSERVATIONS FAITES EN NORMANDIE

PENDANT LE TREMBLEMENT DE TERRE

DU 30 MAI 1889

Par M. EUGÈNE NIEL.

M. Lecornu, ingénieur des mines, maître de conférences à la Faculté de Caen, a, dans une étude détaillée, consigné, dans le dernier *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie* (1), les observations qui ont été faites pendant les différents tremblements de terre survenus en Normandie, et particulièrement pendant celui qui a eu lieu le 30 mai 1889.

Je vous demande la permission de faire quelques emprunts à cette intéressante notice en relevant les faits les plus marquants.

Il y a plus d'un an, le 30 mai 1889, vers huit heures et demie du soir, une forte secousse de tremblement de terre a jeté la terreur et l'émoi en Normandie : bien

(1) *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 4e série, 3e vol., année 1888-89. Caen.

qu'il n'y eût pas de conséquences matérielles fâcheuses, certains incidents ont frappé particulièrement M. Lecornu.

Les limites d'extension de ce phénomène furent : Cherbourg, Saint-Malo, Rennes, Laval, Alençon, Beauvais, Dieppe. Elles n'atteignent pas Redon et la Loire-Inférieure.

A Paris, beaucoup de personnes, et notamment celles qui se trouvaient sur la Tour Eiffel, ne se sont aperçues de rien ; mais d'autres, surtout dans les quartiers paisibles, tels que Montrouge, Auteuil, ont nettement perçu une secousse. A Fontainebleau, on n'a rien constaté. Sur quelques points de la côte d'Angleterre ainsi que dans l'île de Wight, les habitants ont observé le tremblement de terre. Il a été particulièrement sensible à Guernesey. En somme, le périmètre de la région ébranlée est assez bien figuré par une sorte d'ellipse, dont le grand axe serait dirigé du N.-O. au S.-E., et coïnciderait avec l'arête du soulèvement à laquelle M. Lecornu a attribué le nom d'axe du Merlerault. Vers le N.-E. cette ellipse viendrait toucher la grande fissure du pays de Bray.

M. Flammarion (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 3 juin 1889) a signalé le premier la forme de la région ébranlée, mais il lui a attribué pour axe une ligne allant de Paris à Plymouth. Une telle ligne, parallèle d'ailleurs à l'axe de Merlerault, paraît à M. Lecornu située un peu trop au nord, et ce dernier semble mieux répondre à l'ensemble des observations.

L'heure indiquée est presque partout voisine de

8 h. 30. Il y a pourtant des anomalies singulières, comme le montre le tableau suivant :

8 heures. — Domfront, Cherbourg, Granville, Saint-Waast.

8 h. 15. — Guernesey, Laval.

8 h. 20. — Carentan.

8 h. 24. — Cherbourg.

8 h. 25. — Le Havre.

8 h. 30. — Caen, Bayeux, Lisieux, Rouen, Louviers, Pont-Audemer, Flers, Rennes, Saint-Malo.

8 h. 35. — Isigny.

8 h. 40. — Domfront, Thiberville.

8 h. 45. — Le Havre, Cherbourg.

9 heures. — Saint-Pierre-sur-Dives.

La plupart de ces divergences tiennent sans doute à ce que l'observateur n'avait pas une montre bien réglée. Il peut se faire également que l'heure indiquée ait été, dans certains cas, l'heure locale au lieu de l'heure de Paris.

Toutefois, l'observation de M. Lecornu prouve que, dans de semblables circonstances, quand il s'agit de faits cosmologiques, l'unification de l'heure devient d'une nécessité absolue. Je parle bien entendu de l'unification intérieure des heures. Outre que l'heure de chaque localité n'est pas la même, n'avons-nous pas dans chaque endroit trois heures différentes ? L'heure de Paris, l'heure du chemin de fer, en retard de cinq minutes sur l'heure de Paris, et enfin l'heure de la localité. Il paraît que l'heure du chemin de fer est connue sous le nom de heure du méridien de Rouen.

A l'origine des chemins de fer on craignait que le voyageur en partance ne se mit en ratard, et l'on crut bien faire de tenir les horloges intérieures des gares en retard de cinq minutes.

Cette mesure, qui partait d'une bonne intention, n'a plus sa raison d'être du moment où les voyageurs ont appris à tenir compte de cette différence qui n'existe d'ailleurs dans aucun autre pays.

Faire disparaître chez nous ces heures simultanées doubles et triples serait le but d'une unification qui existe depuis longtemps en Angleterre et en Amérique.

L'incertitude dans la détermination de l'heure est encore augmentée par ce fait que, presque partout, il y a eu plusieurs secousses successives. Ces secousses se sont en général suivies de près, mais il y a des exceptions. Ainsi, à Cherbourg, la première secousse a été éprouvée à 8 heures, suivant un journal, à 8 h. 23, suivant un autre ; puis deux autres, moins violentes, se sont produites vers 8 h. 45. Au Havre, on a observé une première secousse à 8 h. 25 et une seconde, moins violente, à 8 h. 45 ; à Guernesey et à Vimoutiers on a compté quatre secousses très rapprochées.

Si on écarte les observations évidemment erronées, on peut admettre que partout la première secousse s'est produite sensiblement vers 8 h. 30, heure de Paris. La simultanéité de l'ébranlement sur une étendue de terrain aussi considérable, dit M. Lecornu, est un fait assez rare, mais non sans exemple.

La durée attribuée au phénomène varie beaucoup. Des observateurs se bornent à dire : quelques secondes ;

d'autres signalent une durée variant de deux jusqu'à trente et soixante secondes.

De pareilles divergences, ajoute M. Lecornu, n'ont rien qui puisse étonner. D'abord, il n'y a aucune raison pour que la durée ait été partout la même. En outre l'appréciation dépend de bien des circonstances, telles que le calme de l'atmosphère, la finesse des sens de l'observateur, sa position. Il n'y a évidemment aucune conclusion à tirer de ces indications. On sait que, même dans les grands tremblements de terre, la direction n'obéit pas partout à des lois bien régulières; la configuration du sol, sa composition géologique, introduisent souvent des perturbations locales.

Il n'est pas facile d'apprécier la direction d'une ondulation aussi faible. Aussi trouve-t-on là encore la plus grande discordance.

A Guernesey, d'après une lettre particulière communiquée à M. Lecornu, on aurait ressenti sous les pieds des secousses verticales. Ce fait, s'il est exact, montrerait que l'île devait se trouver sur la verticale du foyer de l'ébranlement. A Caen, il n'a rien été signalé de semblable. A Rouen, ni les baromètres, ni les thermomètres enregistreurs, n'ont présenté, pour l'instant du tremblement de terre, aucune courbe indiquant une perturbation.

L'idée que le foyer d'ébranlement devait se trouver verticalement au-dessous d'un point voisin de Guernesey et de Cherbourg, se trouve confirmée par l'intensité particulière du tremblement de terre dans ces deux localités.

M. Lecornu signale ensuite les effets produits par ce phénomène dans nombre de localités : vitres brisées, cheminées renversées, maisons lézardées, oscillation des meubles, tintement de cloches d'églises, horloges arrêtées, etc.

On a remarqué que la secousse avait été plus violente dans la partie supérieure des maisons qu'au rez-de-chaussée. Il n'est pas rare aussi que les tremblements de terre soient accompagnés de terribles raz de marée.

A Guernesey une lame de fond a failli enlever des jeunes gens qui se trouvaient assis sur la plage. A Paramé, la houle a augmenté d'intensité. A Cabourg, la mer, qui se trouvait à une certaine distance du rivage, s'est trouvée tout à coup dans son plein.

Quant aux effets moraux, ils ont été nombreux. Quantité de personnes se sont précipitées dans la rue, toutes effarées ; dans les églises de Caen, même affolement; à l'hôpital d'Evreux, les malades se sont levés précipitamment.

La cause exacte des tremblements de terre, dit en terminant M. Lecornu, est encore assez peu connue pour qu'il soit utile de noter avec soin toutes les circonstances, physiques ou météorologiques, qui accompagnent les phénomènes de ce genre; et après avoir fait l'historique des tremblements de terre qui se sont produits en Normandie depuis le XVIe siècle principalement, le savant auteur ajoute : le mouvement s'arrêtera-t-il là? Ira-t-il au contraire en s'aggravant? Ceci est le secret de l'avenir ; puis il termine son très inté-

ressant travail en signalant le fait suivant qui, je crois, est peu connu :

Le jour du grand tremblement de terre de Nice, le 23 février 1887, à Rouen, le chronomètre du Palais des Consuls s'est arrêté à 6 heures du matin, heure de la catastrophe, sans que, pourtant, les Rouennais aient constaté ce jour là la moindre secousse. Depuis plusieurs années que cet appareil est installé, c'est le seul dérangement qu'il ait éprouvé.

L'UNIFICATION DES HEURES

D'après M. de NORDLING

Par M. LECHALAS.

Le *Bulletin de la Société de Géographie* pour le premier trimestre de l'année 1890 contient une conférence extrêmement intéressante de M. de Nordling sur *l'Unification des heures*. L'éminent ingénieur y développe, avec une chaleur de conviction et une puissance d'argumentation exceptionnelles, des idées qui répondent trop bien à notre manière de voir personnelle pour que nous résistions au désir d'en entretenir brièvement l'Académie.

Tout le monde a entendu parler des tentatives faites de divers côtés pour unifier les heures, particulièrement à la conférence internationale tenue à Washington en 1884. On sait aussi que, à cette conférence, il se fit un accord presqu'unanime, la France, le Brésil et la République dominicaine ayant seuls refusé de s'associer aux vingt-deux votes favorables à une réforme déjà réalisée aux Etats-Unis et qui, nous le verrons, se répand de plus en plus.

Au point de vue purement scientifique, on peut dire

que le principe de la réforme est universellement adopté, et c'est ce principe que nous devons exposer tout d'abord. S'il ne s'agissait que de météorologie et de télégraphie, le mieux serait d'adopter une heure absolument unique, ce qui aurait l'avantage de réaliser du même coup l'unification des jours; mais, quoi qu'en pense l'Académie de Bologne, cette mesure serait tout à fait incomplète, et créerait une nouvelle complication, car elle obligerait à conserver les heures locales pour les besoins de la vie civile : pour celle-ci, il faut s'en tenir au système des *fuseaux horaires,* dû principalement à M. Sandford Fleming, ingénieur en chef du chemin de fer transcontinental du Canada. C'était en effet sur les chemins de fer d'un pays de longitudes très variables que le besoin d'un système tel que celui dont il s'agit devait se faire principalement sentir, car les chemins de fer ne peuvent guère se passer d'heures uniformes, et, d'autre part, mêlés intimement à la vie civile, ils ne peuvent pas trop s'écarter de l'heure locale. Pour répondre à ce double besoin, il suffit de partager la surface du globe en vingt-quatre fuseaux de 15° et d'attribuer à chacun d'eux l'heure du méridien central : de cette façon, on obtient l'unification absolue des minutes et des secondes, les heures de deux fuseaux voisins différant exactement d'une heure. Il va de soi, d'ailleurs, que, dans la pratique, on ne trace pas des fuseaux géométriques, mais que l'on tient compte des diverses circonstances locales, telles que les limites des concessions de chemins de fer, les frontières des Etats,

etc. : c'est ainsi qu'on a procédé au Canada et aux Etats-Unis.

Pour la désignation des divers fuseaux, on a eu recours soit à un numérotage, soit à l'attribution de lettres, soit à celle de noms, et un astronome autrichien, le docteur Schram, a eu l'ingénieuse idée de choisir des noms géographiques qui, tout en suivant l'ordre des lettres de l'alphabet, répondent à un détail plus ou moins important présenté par le fuseau que caractérise la première lettre du nom. M. de Nordling formule contre la nomenclature du docteur Schram la critique suivante : d'après cette nomenclature, le fuseau anglo-français, qui sert de point de départ, n'est point caractérisé par la lettre A (Adria), laquelle est attribuée au fuseau voisin, austro-allemand, mais par la lettre U (universel), ce qui revient à lui attribuer le chiffre zéro. Or, les mathématiciens, dit M. de Nord-« ling, sont d'accord que le méridien initial... doit « porter le numéro zéro ; mais vouloir étendre cette « qualification à un fuseau d'une épaisseur de quinze « degrés, c'est méconnaître les principes. C'est comme « si l'on prétendait que le mois de janvier est le mois « zéro et février le premier mois de l'année. »

Eh bien ! cette critique paraît absolument erronée, et, pour s'en rendre compte, il suffit de lire la réfutation qu'en a donnée le R. P. Poulain : « On répond, « dit-il, que la comparaison cloche. Il y a une grande « différence, comme point de départ, entre les fuseaux « et les mois. Le fuseau initial est *à cheval* sur le » méridien zéro, tandis que le mois initial, janvier,

« *commence* avec le moment *zéro* de l'année. Supposez « au contraire que janvier s'étende également de part « et d'autre de ce moment, vous trouveriez tout simple « de l'appeler le mois zéro. Pourquoi l'appeler le pre- « mier plutôt que le dernier ? — On voit donc, pour- « suit le P. Poulain, que le système Schram est en lui- « même tout aussi raisonnable que l'autre. Dès lors, ce « qui doit faire donner la préférence à l'un des deux, « c'est son utilité pratique. Or, le système Schram « rend les calculs plus intuitifs. Si l'on me dit qu'il « est deux heures au fuseau initial et qu'on me demande « l'heure du fuseau onze, il me suffit d'ajouter à deux « le nombre onze. Avec le système de M. de Nordling, « il faut ajouter 11-1. Ce n'est pas bien compliqué, « mais déjà il faut réfléchir davantage. Bien des gens « s'y embrouilleront, et au lieu de retrancher un « l'ajouteront. L'autre système est plus simple. Il faut « donc l'adopter sans hésitation. Puis, il permet des « définitions plus rapides à l'usage des profanes. On leur « dit : le fuseau sept, c'est celui où il est sept heures, « quand il est minuit ou midi à Greenwich (1). »

Nous voilà arrivés à la question du choix du méridien initial. Les Américains, qui se servent de cartes rapportées au méridien de Greenwich, l'ont tout naturellement adopté, et c'est sur lui qu'un accord presque unanime s'est réalisé lors de la conférence de Washington.

En présence du commencement d'un fait accompli et

(1) *Études religieuses* de la Compagnie de Jésus, août 1890.

aussi de la bien plus grande diffusion des cartes rapportées au méridien de Greenwich, car il est employé aux États-Unis, en Suède, au Japon, en Allemagne, sans compter toutes les colonies anglaises, notre représentant, M. Janssen, ne put évidemment demander l'adoption du méridien de Paris; aussi, invoqua-t-il le principe de la *neutralité* et proposa-t-il soit le méridien de l'île de Fer, reculé jusqu'aux Açores, soit un méridien purement océanique. Il ne manqua pas d'ailleurs de faire valoir le désintéressement que montra la France dans le choix de la base du système métrique.

M. de Nordling, qui a beaucoup contribué à l'adoption de ce système en Autriche, avoue que, dans la campagne qu'il avait entreprise en sa faveur, il a souvent mis en avant sa neutralité, mais sans la prendre lui-même fort au sérieux, car la véritable unité n'est point la dix-millionième partie du quart du méridien, mais « le mètre prototype déposé aux archives de Paris, » selon l'expression de la loi autrichienne elle-même.

Du reste, il y a quelque puérilité à venir prêcher la nécessité de la neutralité devant une assemblée où presque tous en font volontiers le sacrifice, et c'est montrer d'une façon trop claire une sorte de vanité qui frise le ridicule quand on est seul ou à peu près à en être affligé. Si la question était entière, on pourrait sans doute suivre l'Académie de Bologne et le P. Poulain, qui prêchent en faveur du méridien de Jérusalem ; mais, outre que le méridien de Greenwich a le mérite *de changer le moins les habitudes dans l'ensemble*

des nations, mérite que notre cher ancien professeur traite avec un superbe dédain, il faut bien reconnaître que, si notre opposition a empêché l'accord de s'établir à Washington, elle ne l'empêche point de se faire peu à peu dans la pratique, les diverses nations semblant disposées à adopter successivement le système américain. Son adoption a été votée le 1er août 1890 pour les chemins de fer austro-hongrois et allemands, et le gouvernement autrichien a annoncé son intention d'ouvrir des négociations avec la Suisse, l'Italie et la Serbie ; d'autre part, la question a été abordée à la chambre belge, et le ministre des chemins de fer s'occupe de son application. Rappelons enfin que l'heure de Saint-Pétersbourg ne diffère que d'une minute de l'heure universelle, et que le gouvernement italien va réunir une nouvelle conférence à Rome.

Puisse la France, après avoir donné le signal de tant de progrès, ne pas s'isoler dans une attitude boudeuse, d'autant plus ridicule que le système américain la place toute entière dans le fuseau dit universel, dont l'heure retarde seulement de quatre minutes sur l'heure de Rouen, qui règle actuellement nos chemins de fer. Rallions-nous à cette solution qui convient à tout le monde et n'allons pas proposer un méridien tel que celui de Jérusalem qui nous couperait en deux et ne nous permettrait d'avoir une heure unique qu'au prix d'écarts exagérés avec les heures locales (1).

(1) Il semble que la France est bien résolue à ne pas admettre un méridien autre que celui de Paris, car notre Parlement vient de voter une loi faisant de l'heure de Paris l'heure légale en France et en Algérie.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1889-1890

Par M. J. FÉLIX, secrétaire.

Si elle contribue pour une plus faible proportion que de coutume à la composition du Précis, la Classe des lettres n'est pas restée inactive, et de nombreuses lectures, au cours de cette année, ont attesté son activité. Plusieurs des travaux signés par ses membres ont même franchi les limites restreintes de l'Académie et ont eu les honneurs d'une publication faite dans des revues périodiques ou font partie d'ouvrages édités pour un public qui en apprécie la valeur. Il nous suffira de citer les recherches érudites de M. l'abbé Vacandard sur la vie de saint Bernard et les pages consacrées, par M. Paul Allard, à l'Histoire des persécutions chrétiennes, études dont les auteurs ont bien voulu offrir la primeur à des confrères heureux de profiter du résultat d'une science qu'un talent éprouvé sait leur présenter avec l'attrait d'un style pur et la garantie d'une critique

toujours sûre. Ce sont ces qualités qu'ils ont retrouvées dans l'analyse intéressante que M. P. Allard a faite en leur faveur de l'histoire de saint François-d'Assises, écrite par l'abbé Léon Lemonnier, curé de Saint-François-des-Ternes, et dans le compte-rendu que M. l'abbé Vacandard leur a présenté, de la liste chronologique des archevêques de Rouen, dressée par M. l'abbé Sauvage, et à laquelle les Bollandistes ont donné, dans leur œuvre importante, une hospitalité qui suffirait à en signaler le mérite.

M. l'abbé Sauvage, dont le zèle laborieux arrive à concilier les fatigues de patientes investigations avec les exigences multiples de ses fonctions ecclésiastiques, ne s'est pas contenté de payer aux prélats éminents, qui se sont assis sur le siège archiépiscopal de Rouen, le tribut dont s'est enrichi le recueil historique où son nom figure sans désavantage à côté de ceux du P. de Smedt et de tant d'autres savants distingués; il s'est attaché, dans une brochure curieuse, à discuter et à éclairer la question longtemps controversée de l'existence de souterrains creusés sous la vieille cathédrale, dont il a l'intendance, et a fourni ainsi à M. Decorde l'occasion d'exposer, en nous faisant connaître son précieux opuscule, ses vues sur un point assurément utile de notre histoire locale. Aussi versé d'ailleurs dans la connaissance de l'archéologie qu'il est habile hagiographe, et s'appuyant sur des preuves tirées de l'examen d'un sarcophage trouvé à Graville (près le Havre) en 1867, notre confrère nous a communiqué la réfutation d'une note due à Dom Germain Morin, béné-

dictin, et relative au lieu de la mort de sainte Honorine, qui, d'après ce savant moine, originaire de Bayeux, serait née, non au pays de Caux, mais dans le Bessin, et serait morte vierge, mais non martyre.

Fidèle aux traditions que le clergé entretient au sein d'une compagnie à laquelle, depuis son origine, il apporte le concours le plus sérieux, un de nos confrères aussi instruit qu'il est modeste, l'on a reconnu M. l'abbé Tougard, nous offrait les glanes historiques sur l'empire d'Orient au IVe siècle, qu'il venait de moissonner, tandis que sous les voûtes de l'église métropolitaine sainte Cécile était fêtée avec un éclat artistique digne de la patronne des musiciens, du sanctuaire où son gracieux souvenir était invoqué, de l'aimable et habile maître de chapelle dont nous regardons comme nôtres les succès renouvelés.

Assidu aussi à nos séances, malgré les devoirs de son ministère, M. le pasteur Reberty, sans se dissimuler que les langues obéissent davantage à l'autorité arbitraire des masses qu'aux lois édictées par les corps savants, sans méconnaître non plus la légitime influence que leur impriment leur origine et les écrits légués par le passé, a soutenu avec une modération convaincue la cause récemment plaidée par des philologues, il faut le dire, plutôt que par des littérateurs, de la réforme de l'orthographe. La conclusion à laquelle il s'arrête peut, au surplus, rallier les progressistes comme les conservateurs, car c'est au temps surtout qu'il confie la réalisation du système dont l'adoption lui paraît désirable.

Les Sociétés correspondantes de l'Académie contribuent, par l'envoi de leurs mémoires, à varier les travaux de ses membres et leur examen fournit à ses rapporteurs l'occasion de l'associer à l'œuvre intellectuelle qui s'accomplit dans toute la France. Cette étude consciencieuse a été faite par M. de la Serre, pour l'Annuaire de l'Académie de Stanislas, à Nancy, l'Annuaire de l'Association normande et le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Toujours soucieux des intérêts de la Compagnie, M. Decorde a achevé le catalogue de sa bibliothèque, classée par ses soins dans un ordre méthodique apte à faciliter les recherches : il s'est acquis ainsi un nouveau titre à la reconnaissance de ses confrères.

L'ancienneté n'est pas au surplus, parmi nous, un titre au repos ; M. Ch. de Beaurepaire serait le dernier à l'invoquer. L'Académie qui, en 1876, avait transmis au ministre de l'Instruction publique le commencement du dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, a éprouvé un sentiment de légitime contentement de fierté, écrirais-je, si je ne craignais d'offusquer les scrupules de l'éminent archiviste, en recevant de lui la mission de joindre à ce premier envoi un complément qui, se terminant à la lettre G, présage l'achèvement prochain de cet important recueil composé sur un plan et accompli avec des développements qui lui assignent une place spéciale parmi les documents de cette nature. Une étude sur les Halles de Rouen, nourrie des renseignements les plus exacts sur ce monument, dont la conservation importe à la cité dont il rappelle l'histoire industrielle

et ouvrière constate la participation directe de notre confrère à nos travaux et atteste une fois de plus que, par la diversité de ses investigations, son auteur est un de ceux dont on peut toujours, sans crainte de les rendre insolvables, réclamer quelque contribution scientifique.

« Cherchez et vous trouverez » ; c'est une devise que M. Le Verdier pourrait adopter. L'on connaît le nom du poème intitulé *le Triomphe des Normands*, et écrit au xve siècle par Guillaume Tasserie ; le texte, manuscrit ou imprimé, était inconnu aux lettrés ; la sagacité et la persistance de notre confrère l'ont mis sur la trace de l'œuvre manuscrite dont, pour notre grand profit et plaisir, il donne l'analyse accompagnée de citations qu'on ne lira pas sans intérêt.

Des excursions plus modernes dans le champ poétique ont été faites par M. De Lérue, qui a voué sa muse au bleu en chantant l'idéal sous ce titre coloré, et M. Henri Frère, qui nous conduit à la messe de l'hôpital militaire en compagnie des grands cuirassiers, guidés eux-mêmes par la petite sœur de charité dont ils subissent docilement la douce autorité.

Toujours prête à s'associer aux manifestations littéraires, artistiques ou scientifiques qui ont pour but d'honorer le travail intellectuel, l'Académie a répondu par l'organe de son secrétaire à l'appel du comité formé pour élever un monument à la mémoire du romancier G. Flaubert, né à Rouen, et, sans abdiquer les droits d'une libre critique ni vouloir se plier au joug d'admirations intéressées et intolérantes, elle a rendu à la

mémoire du célèbre écrivain un hommage qu'au moment de sa mort elle s'était déjà empressée de lui témoigner.

Obéissant à une pieuse tradition, elle a fait célébrer le service annuel institué pour le repos de l'âme de ses bienfaiteurs et des membres dont elle a eu la douleur d'être séparée par la mort. Le vide laissé dans ses rangs par le décès de M. Deschamps de Pas, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, a été heureusement comblé par l'admission au nombre de ses correspondants de M. Albert Longy, auteur d'une histoire de la ville d'Issoire, composée et écrite avec soin, comme l'a fait ressortir le rapport de M. Christophe Allard. Mais un deuil plus cruel a affligé notre Compagnie, sans la surprendre pourtant, car elle assistait au progrès lent et fatal du mal auquel a succombé notre cher et honoré confrère, M. Alfred Bligny. Magistrat consciencieux, dont la carrière avait été interrompue par une de ces mesures que la réserve prescrite par notre règlement m'interdit d'apprécier, il avait demandé au barreau et surtout aux lettres une consolation à l'amertume de regrets partagés par tous ceux qui avaient été les témoins d'une vie consacrée au strict accomplissement du devoir professionnel; mais cette diversion resta impuissante à conjurer une tristesse toujours croissante, à ramener le calme dans cette âme en proie à une constante irritation, à rasséréner ce caractère naturellement affectueux et désormais aigri. La blessure était mortelle et le confrère que l'estime de la Compagnie et l'amitié de beaucoup de ses membres n'avaient pu soutenir contre un chagrin sans cesse envahissant, après s'être traîné à

l'une de nos séances pour nous lire sur la justice criminelle un travail dont le ton trahissait les préoccupations et le découragement contre lesquels il ne se défendait plus, s'éteignait bientôt, laissant le souvenir d'un homme dont l'éloge tient en deux mots, sans que beaucoup puissent en être dignes : il fut bon et honnête.

Appelé par les fonctions dont la confiance bienveillante de mes confrères m'a investi à rendre à l'ami dont je déplore la perte un témoignage que tous ratifieront, j'en ressens une douce et intime satisfaction ; elle s'ajoute aux sentiments de reconnaissance que l'Académie me permettra de lui exprimer en résignant une charge que de plus jeunes rempliront, assurément avec plus d'avantage pour la Compagnie, mais sans pouvoir y apporter un dévouement plus absolu à ses intérêts, un plus profond souci de sa dignité, une plus cordiale sympathie pour chacun de ses membres.

LES SOUTERRAINS DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Par M. l'abbé SAUVAGE

Compte rendu par M. DECORDE

A-t-il existé et existe-t-il encore des souterrains sous la Cathédrale de Rouen ? Ces souterrains sont-ils envahis par l'eau qui y formerait une nappe sur laquelle on peut naviguer avec une nacelle affectée à cet usage ?

Il y a à Rouen sur ces questions une tradition ou une légende que M. l'abbé Sauvage a voulu avec raison éclaircir, et il a consigné le résultat de ses investigations dans un travail dont il a récemment fait hommage à l'Académie, et qui a pour titre : *Les Souterrains de la Cathédrale de Rouen.*

Il nous a semblé que le sujet présentait pour tous les Rouennais un intérêt trop considérable pour que l'Académie puisse se borner à une simple mention de la brochure de M. l'abbé Sauvage dans le registre où nous inscrivons les ouvrages offerts à notre Compagnie, mais qu'il convenait de vous en présenter l'analyse, afin

qu'il en restât une trace plus complète dans les procès-verbaux de nos séances.

Disons de suite que la Cathédrale de Rouen n'est point construite sur pilotis, qu'il n'existe sous cet édifice aucuns souterrains ni aucune nappe d'eau, et qu'il faut absolument écarter la fameuse légende de la barque avec laquelle on se promènerait sous ses profondeurs.

Et cependant des personnes que l'on pouvait croire comme entièrement dignes de foi, tant à raison de leur âge que par les détails qu'elles donnaient à l'appui de leurs affirmations, déclaraient, il y a soixante ans à peine, dans une enquête officieuse ouverte pour éclairer la question, qu'elles avaient vu la ou les entrées des souterrains, car plusieurs s'accordaient à dire qu'il y avait plus d'une entrée ; d'autres disaient y être descendues et avoir vu émerger de la nappe d'eau la forêt de pieux qui supportaient l'édifice ; plusieurs enfin avaient vu la *barquette* ou *chaloupe* qui permettait de naviguer sur cette nappe d'eau, et un dernier affirmait être monté, lui quatrième, dans cette barque qui pouvait avoir six pieds de long, et que le sonneur de la Cathédrale, qui leur servait de guide, faisait avancer en s'aidant d'une perche. Chacun des passagers s'éclairait d'une chandelle, dit-il, mais l'un d'eux ayant vu son luminaire éteint par le vent, lorsqu'on était déjà à une certaine distance, les autres craignirent de voir aussi leur chandelle soufflée et on se retira sans aller plus avant.

Triste et nouvel exemple du peu de crédit qu'il faut dans bien des cas accorder aux témoignages humains,

à ceux même qui paraissent les plus décisifs et les plus précis, et de la nécessité qui s'impose de les contrôler par l'examen des faits.

L'enquête que nous venons de rappeler se faisait, comme nous l'avons dit, il y a soixante ans à peine, — en 1831, — sur l'initiative et avec le concours de deux hommes qui devaient avoir fortement à cœur de découvrir la vérité. C'étaient Alavoine, l'habile constructeur de la pyramide en fer qui couronne notre cathédrale, et Hyacinthe Langlois, l'éminent archéologue que l'Académie a compté parmi ses membres les plus renommés. Ils avaient fait appel par la voix de la presse, — *Journal de Rouen* du 3 février 1831, — à tous ceux qui pouvaient être à même de fournir des renseignements sur l'existence possible des souterrains. Les dépositions qu'ils ont obtenues ont été consignées dans un manuscrit provenant de la succession d'Alavoine et dont M. l'abbé Sauvage a dû la communication à un collectionneur rouennais émérite, M. Binet.

Notre savant confrère a d'abord transcrit dans sa brochure les notes d'Alavoine et de Langlois, ainsi que le texte des dépositions recueillies. Il a soumis ensuite ces témoignages à une critique sérieuse qui en fait ressortir les invraisemblances et les erreurs. Il complète sa démonstration de la non existence des souterrains et de la nappe d'eau, par l'indication des résultats matériels fournis par les fouilles pratiquées, à des dates récentes, sur plusieurs points du sol de la cathédrale, soit pour l'exécution de travaux intérieurs, soit dans

le but tout spécial de retrouver quelques traces des prétendus souterrains.

Une chose m'étonne, c'est qu'après l'enquête de 1831, il ne soit pas venu à la pensée soit des enquêteurs, soit de l'autorité ecclésiastique ou départementale, de faire exécuter quelques fouilles pour bien s'assurer de la réalité des choses et de l'exactitude des souvenirs relatés par les témoins. Car enfin, Alavoine lui-même, avant de lancer dans les airs sa flèche audacieuse, n'avait-il pas un intérêt majeur à scruter les profondeurs de la Cathédrale et à s'assurer de l'état des constructions souterraines sur lesquelles il allait la poser? S'il ne l'a point fait, ne faut-il pas en conclure qu'il n'avait qu'une bien médiocre confiance dans la véracité des témoins entendus, et c'est bien ce que paraît prouver une annotation qu'il a mise au-dessous d'un croquis très informe fourni par un des témoins, M. Delanoy, et qui représente la forêt de pieux, et la fameuse *barquette* que ce témoin disait avoir vus en 1778. On lit en effet dans cette note : « Ces travées de « pilotis (soi-disant) se prolongent dessous toute l'éten- « due de l'église, ce qui est à vérifier ; car tout porte à « craindre que le grand âge de M. Delanoy l'ait fait « errer sur ce point. »

Quoi qu'il en soit, il faut aujourd'hui que les vieux Rouennais qui croyaient encore à l'existence des souterrains de la Cathédrale, à la construction de ce gigantesque édifice sur pilotis, à la possibilité de naviguer en nacelle au-dessous de cet édifice et d'en visiter par eau

les vastes substructions, fassent tout à fait leur deuil de cette fameuse légende.

« La cathédrale de Rouen, dit M. l'abbé Sauvage, comme conclusion de son très sérieux et très intéressant travail, n'est point construite sur pilotis, elle a eu jadis des *cryptes* sous le chœur et ses bas côtés, mais depuis que ces cryptes sont comblées, il n'y a plus de *souterrains*. Il y a seulement sous la chapelle de la Sainte-Vierge des *caveaux funéraires* et des *caves* sous les annexes, c'est à dire sous le bâtiment qui sert de vestiaire aux chanoines et sous l'ancienne bibliothèque de la Cour des Libraires.

« Tel est l'état de la question, et nous ne voyons pas trop, ajoute-t-il, sur quel point on peut espérer des découvertes futures qui modifient ces conclusions. Sans doute, il eut été plus agréable pour nous de mettre la main sur quelque ouverture inconnue conduisant à des abîmes profonds et mystérieux. Consolons-nous en songeant que pour être bâtie sur des massifs épais et durs comme le rocher, au lieu d'être supportée sur des pilotis gigantesques, notre vieille basilique n'en a qu'une assise plus ferme et plus de chances de braver avec succès les efforts continus de ce démolisseur acharné qu'on nomme le Temps. »

On ne peut que s'associer parfaitement à cette conclusion : mais on reste à se demander ce qui avait pu faire naître cette tradition si étrange, à quelle époque elle remonte, quels sont les écrivains qui en ont parlé. C'est un point qui n'est pas touché dans la brochure de

M. l'abbé Sauvage. Il présenterait aussi, ce nous semble, quelque intérêt.

La partie de la tradition qui concerne l'extension des eaux de la Seine jusqu'au pied des murs de la Cathédrale et l'existence dans ces murs d'anneaux de fer, où les navires venaient s'amarrer, avait peut-être davantage sa raison d'être. Malgré la disposition actuelle des terrains, il paraît bien avéré qu'au xe et au xie siècles la Seine arrivait jusqu'à la place de la Calende. On trouve dans un plan du xe siècle les noms de Port-Espy ou de Port-Morand donnés au lieu où abordaient les bateaux auprès de l'aître Notre-Dame, jusque sous la place de la Calende, où se tenait alors le marché au blé. Cette place a successivement porté les noms assez caractéristiques par eux-mêmes de Port Morand, Port des Navires, Port au blé et Port Notre-Dame. Robert Wace, dans son roman de Rou, dit que c'est l'endroit où aborda Raoul avec sa flotte. Mais atteignait-on de ce côté les murs de la Cathédrale? Y avait-il scellés dans ces murs de gros anneaux en fer servant à l'amarrage des navires? Il est plus que permis d'en douter. Dans son *Histoire de Rouen*, Farin se borne à dire que de son temps l'on voyait encore dans les caves de la place de la Calende les anneaux de fer où l'on attachait les bateaux. Les caves de la place, ce n'est pas tout à fait les murs de la cathédrale. Puis, Farin avait-il vu lui-même ces anneaux, ou n'en parlait-il que comme l'écho d'une tradition alors existante? Car, voici comment à son tour, les qualifiait M. l'abbé Cochet, dont on connaît la science archéologique :

« Anneaux fabuleux, dit-il, que l'on dit avoir vus partout et que l'on ne retrouve nulle part (1). »

On peut donc rejeter également au rang des chimères cette tradition que les eaux de la Seine auraient, aux temps anciens, battu les murailles de la Cathédrale et que les bateaux s'y seraient amarrés.

Nous venons de rappeler le nom de l'abbé Cochet. Le travail que nous venons d'analyser montre que l'éminent archéologue, qui fut notre confrère, a trouvé dans M. l'abbé Sauvage un digne héritier de son talent et de sa science. L'Académie doit s'applaudir de le compter à son tour parmi ses membres résidants.

(1) Nicétas Périaux, *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, pages 79 et 391.

LE TRIOMPHE DES NORMANDS

De Guillaume TASSERIE

Par M. P. LE VERDIER

MESSIEURS,

Vous connaissez tous sans doute le nom d'un poëme presque célèbre, *le Triomphe des Normands,* et vous n'ignorez pas qu'il eut pour auteur un poète rouennais de la fin du XVe siècle, Guillaume Tasserie. Mais ce fameux Triomphe, quel bibliophile l'a jamais vu? Personne, ce semble. Or, je me suis préoccupé de le rechercher, et l'ayant pu retrouver, je viens offrir à l'Académie de faire connaissance avec lui.

Le premier qui parle du poète et de son œuvre, c'est Antoine du Verdier, dans sa *Bibliothèque* : « Guillaume Tasserie, dit-il, a écrit en rimes, par personnages, le *Triomphe des Normands,* traitant de l'immaculée Conception de Notre Dame, imprimé à Rouen, in-8°, sans date. »

La Croix du Maine, l'abbé Goujet, les auteurs de la

Bibliothèque du Théâtre-Français n'en disent rien du tout. Les frères Parfaict, Godard de Beauchamps, Brunet, Ed. Frère, ont tour à tour copié Antoine du Verdier, mais aucun d'eux n'a vu l'imprimé, que lui pourtant paraît bien avoir connu. Brunet ajoute que la pièce a été représentée en 1499; Frère, qu'elle a été imprimée vers 1520; la *Nouvelle Biographie normande* place cette impression vers 1511, bien embarrassés qu'ils seraient tous de justifier leurs dates. Quant à Ballin, dans ses *Notices sur l'Académie des Palinods,* il a accumulé erreur sur erreur, en confondant le *Triomphe des Normands* avec une autre moralité, de la composition d'un autre poète rouennais, Guillaume Thibault. La confusion, d'ailleurs, n'est pas de Ballin : il l'a empruntée aux *Trois siècles palinodiques* de Guiot.

Rien donc à prendre chez aucun de ces bibliographes, sauf pourtant, dans Brunet, un précieux renvoi à la célèbre bibliothèque du duc de la Vallière. On lit en effet dans le *Manuel du Libraire :* « Le duc de la Vallière possédait du *Triomphe des Normands* une copie qui occupait vingt-neuf feuillets du manuscrit in-folio n° 2,926 de son catalogue. » C'est cette indication que j'ai mise à profit. Qu'était devenu le manuscrit? Tout naturellement, je suis allé le chercher à la Bibliothèque de l'Arsenal, héritière des collections de la Vallière. Il n'y est pas. C'est à la Bibliothèque Nationale que je l'ai enfin rencontré : c'est un manuscrit du milieu du XVIe siècle, que l'on y conserve sous la cote F. franç., n° 24,315. La découverte, vous le voyez, Messieurs,

n'était pas bien difficile. Encore est-il, n'est-ce pas, qu'il y fallait penser?

Ainsi, c'est grâce à ce manuscrit unique que le poëme n'a pas péri. Quant à l'imprimé, cité par Antoine du Verdier, on en est encore à signaler le premier exemplaire.

Le sujet du *Triomphe des Normands*, c'est le triomphe de l'Immaculée-Conception de la B. Vierge Marie, comme la *Fête aux Normands* c'est la fête de cette Conception. C'est donc pour nous, Normands, quelque chose comme un poëme national. Bien des siècles en effet avant que le Saint-Siège eut proclamé et défini le dogme, la plupart des églises croyaient que celle à qui était réservé l'honneur de devenir la mère du Fils de Dieu avait été conçue, à la différence de toute autre créature, exempte du péché originel. Mais les Normands s'honoraient d'avoir été les premiers en France à célébrer la fête de la Conception, et, de fait, cette solennité était connue sous le nom de *Festum Normanniæ*, ou *festum Normannorum*. Et, par exemple, en 1266, le 6 des ides de décembre, dit Eudes Rigaud, *in conceptione B. Mariæ celebravimus missam in ecclesia S. Severini, in festo nationis Normanniæ* (1).

Or, c'est au temps de Guillaume le Conquérant que

(1) *Reg. visit.*, p. 562. — Eudes Rigaud dit la messe en l'église St-Sévérin, à Paris, le 8 décembre, fête de la *nation normande*, de l'Université. C'est cette date que les écoliers normands de Paris, à l'imitation du peuple normand, ont adoptée pour leur fête.

la fête semble avoir été instituée à Rouen. A la même époque aussi fut fondée en cette ville, en l'honneur de la Sainte-Vierge, la confrérie de l'Immaculée Conception. D'abord simple association pieuse, la confrérie se transforma, en 1486, en académie littéraire et institua des concours poétiques.

Je résume tout cela très rapidement, car ce n'est point de l'histoire du Puy des Palinods ou Académie de l'Immaculée-Conception que je viens vous entretenir ce soir, Messieurs. Je ne pouvais pourtant l'omettre, car le *Triomphe* va nous transporter au temps du Conquérant, et puis, avec Tasserie, nous entrons à l'Académie des Palinods. Laissez-moi achever de vous présenter mon auteur, en vous rappelant qu'il fut l'un des premiers lauréats du Puy des Palinods, et qu'en 1499 il en fut même élu prince; enfin, comme il arrivait parfois, ce fut pour donner plus d'éclat à la fête qu'après le concours et la lecture des pièces couronnées il fit représenter, probablement en 1490, une composition dramatique, son *Triomphe des Normands*.

Parlons maintenant du poëme.

Il débute comme par un coup de trompette. C'est Guillaume le Conquérant qui appelle ses chevaliers, et les invite à célébrer joyeusement le jour de la conception de la *toute belle*. Mais voilà que survient un trouble-fête, un arien hérétique qui veut faire taire les chants. De là à une querelle il n'y a qu'un pas, et il semble bien que les chevaliers vont tirer leurs épées et rapidement

mettre l'importun dehors. Mais nous sommes au pays de sapience, et là de bonnes raisons valent mieux que des coups. Guillaume donc, au grand scandale, il est vrai, de ses chevaliers qui aimeraient mieux procéder plus vivement, offre de porter le débat devant un arbitre. D'un commun accord, le plus sage des rois, Salomon, est élu juge. On se retirera devant lui, on plaidera et il rendra son arrêt.

C'est un des procédés assez habituels de nos vieux poètes que celui de transformer l'action en un débat judiciaire. Sans remonter au classique procès de Paradis, on en pourrait citer bien d'autres exemples : l'Advocacie Notre-Dame, même la Moralité des Blasphémateurs, où Marie plaide contre le diable en face du crucifié. On peut d'abord remarquer que les auteurs dramatiques étaient le plus souvent des ecclésiastiques ou des gens de robe, tous habitués par suite aux choses du droit et de la procédure. Mais l'on peut, je crois, l'expliquer autrement. Notre ancien théâtre était beaucoup moins préoccupé de distraire que d'enseigner ; — je me place avant le XVIe siècle ; — sorti de l'église, le drame reste longtemps encore une prédication. Or, en ces temps de foi et d'obéissance à l'autorité, où les sièges de justice, répandus en grand nombre, sont journellement consultés où le peuple qui les a plus à sa portée, plaide volontiers et les tient en grande estime, quoi de plus saisissant pour l'esprit du spectateur et de plus capable de lui apporter la conviction qu'un débat contradictoire, commencé entre deux interlocuteurs d'opinion diverse, Justice et Miséricorde, Marie et

Sathan, l'orthodoxe et l'hérétique, et terminé par une sentence de juge, solennelle comme un arrêt de la cour de l'Echiquier ?

N'est-ce pas précisément ce qu'a voulu Tasserie ? Tout y est en effet, depuis les plaidoiries qui posent la question jusqu'à l'arrêt définitif qui proclame la vérité, en passant par le jugement interlocutoire, l'appointement des témoins, les reproches, les serments et l'enquête.

L'arien hérétique, Sarquis, est donc venu se jeter au milieu de la fête et interrompre les chants des ménestrels du duc. Guillaume a répondu à son défi en jetant son gant, et l'on s'est transporté auprès de Salomon. Je n'ai pas à vous expliquer, Messieurs, comment, pour faire le voyage, on a résolu les difficultés tenant à la différence ou des temps ou des lieux. Tasserie ne s'en est pas préoccupé ; faisons comme lui.

Voilà les deux parties devant le juge, qui siège assis sur un trône magnifique. Le duc Guillaume expose l'affaire :

(V. 351-356) Vous sçavez qu'en amour et crainte,
Voluntairement, sans contrainte,
Les Normans font solempnité
De la tres sacree et tres saincte
Conception, digne et sans faincte,
De la mere en virginité.

Or, pendant que nous fêtions ce jour, continue-t-il,

(V. 364-367) Ce villain maleureux infame
Nous est venu rompre chançons
Et a tort d'elle dire blasme,
Et son sainct concept polut clame,

Alors Guillaume plaide sa cause en avocat, et même en théologien, accumulant les arguments que lui fournissent l'Ecriture sainte et la tradition, et il termine par l'offre de faire approcher ses témoins. L'hérétique invoque à son tour les textes les plus en faveur auprès des Ariens et il accepte l'enquête. Par un premier jugement, Salomon ordonne cet errement de procédure. C'est comme la fin d'un premier acte.

Les témoins du duc de Normandie sont introduits; le juge leur fait lever la main :

(V. 610.) Vous jurez Dieu le créateur, etc.

puis il demande à l'adversaire s'il en récuse quelqu'un, et, comme aucun reproche n'est coté, l'audition des témoins commence.

Ce sont d'abord des personnages abstraits, animés pour la circonstance : l'*Ancienne figure*, qui explique les prophéties de la Vierge pure figurées dans l'Ancien Testament ou même l'histoire profane; puis *Autorité*, qui apporte les témoignages des prophètes, des Sibiles, des Pères de l'Eglise; *Raison*, qui développe, avec les textes sacrés, la nécessité d'une Vierge toute belle et toute pure pour racheter la faute de la première femme; *Exemple*, qui montre comment cette croyance a été maintes fois révélée aux hommes par des miracles, et le personnage de raconter la légende de l'abbé Helchin, l'ambassadeur du duc Guillaume, sauvé miraculeusement d'un naufrage; celle du prêtre précipité dans la Seine et rendu à la vie, aussi bien qu'à la vertu, par l'intercession de la Vierge, et dont l'histoire se voyait

peinte sur les vitraux de l'église Saint-Jean, là même où se tenaient les séances et les concours de la Confrérie, et plusieurs autres encore.

Vient enfin le dernier témoin, celui-là, des plus intéressants, reposant l'auditeur de l'érudition de tout à l'heure, naïf, et en même temps indigné : c'est « *le peuple commun de Normandie* » qui vient en langage patois affirmer sa bonne vieille foi normande :

(V. 1111-1114) « Bé ! n'est ce nostre propre usage
Et le vray vulgaire normant?
Quique m'en veuille estre blasmant?
Ainsi mé l'a ma mere apprins.

Et plus loin :

(V. 1133-1161) Se je le crey, se je le crey !
Bé ! a quey mé le demandons ?
.....
Pas ne seroye vray normant.
Se j'alloie chu concept blasmant
Comment che meschant mesurons
Bé ! a quey mé le demandons?
C'est assez. Parler mé de mey
Pour estre brulé devant tous,
Se je le crey, se je le crey !
Bé ! a quey mé le demandons?

Puis, se mettant à genoux et se découvrant, il proclame sa foi :

(V. 1162-1171) Men hunel bas, a deux genoulz,
Je crey, aussi vray que je dis,
Que la reine de Paradis
La mere Dieu, nostre mestresse,
A eu en sey tant de noblesse

Et tant de grace et tant d'honnour
Que jamais Dieu nostre Seignour
Qui l'a peu, et deu et voulu,
N'a souffert estre en rien polu
Son tres glorieux et pur corps.

Les témoins du duc de Normandie sont maintenant tous entendus ; après les témoignages divins et le consentement unanime du peuple, en effet, que pourrait-on produire de plus? C'est donc le tour des témoins de l'arien.

Il n'y en a que deux, mais ils sont d'importance. Pour le premier, à défaut du poète qui ne s'en émeut pas, j'ai à vous prier d'excuser un anachronisme.

Toutefois, puisque déjà Guillaume le Bâtard et Salomon sont en présence, rien, n'est-ce pas, ne s'oppose à l'admission de Mahomet ?

(V. 1228-1233) Je suis, *dit-il*, Machomet,
Jadis heretique appelé,
Et de plusieurs intitulé
Messager Sathan, magnifeste
Deceveur de gens, faulx prophete,
Signat de toute faulseté

Interpellé par le juge :

(V. 1237.) Quand commenças tu a régner ?

il raconte son histoire, l'histoire de l'établissement de sa religion. Seulement comme depuis longtemps il est mort, que Dieu l'a jugé et condamné, que maintenant il connaît et doit dire la vérité, force lui est bien de la confesser : Marie n'a jamais été en la puissance du démon.

(V. 1334-1337) C'est vray :
Des filz d'Adam n'y a celuy
Ou le dyable n'ayt eu apuy
Et qu'il n'ait tenu en ses filz,
Exeptez Marie et son Filz.

Le second témoin de l'hérétique, c'est Sathan, lui-même, en personne :

(V. 1347-1360) Je suys Sathan, ung povre diable,
Le plus meschant et myserable
Qui jamays fut creé ne faict,
Chenu, hideux, et non papable;
.....
Mes tiltres celer je ne puys :
Pere de mensonge je suys,
Contraire de toute equité,
Capitaine des interditz,
Chevetain des dannez maulditz,
Et roy de toute inniquité.

La contr'enquête a bien mal tourné pour l'hérétique avec Mahomet : va-t-elle lui être plus profitable avec le diable? Non. D'abord le poète répugnerait à laisser Sathan vomir publiquement ses abominables blasphèmes. Une autre raison s'oppose encore à ce que celui-ci joue son rôle naturel d'esprit du mal et de l'erreur, et c'est un trait que l'on observe dans les anciens drames. S'il est vrai en effet que Sathan, père du mensonge, trompe l'homme qu'il veut attirer en ses filets, il y a pour nos vieux poètes des moments où la toute-puissance de Dieu le prive de sa liberté et lui ordonne de confesser la vérité, dût-il en le faisant, grincer de rage et de douleur :

Il fallust que je luy disse,
Voulsisse ou non; je y fu contraint,
Et de Dieu il me fut enjoinct,

ai-je lu dans le Mystère de l'Incarnation (première journée, p. 166) (1).

Il en est ainsi surtout quand il comparaît devant Dieu, et Salomon est bien ici un délégué de la justice divine. Aussi la résistance lui est-elle inutile, il est vaincu, une force supérieure le domine :

(V. 1436-1443) Maulgré moy fault que je le confesse,
Maulgré moy fault que l'erreur cesse,
Maulgré moy fault que je le die :
.....
A bon droit ceulx de Normandie
En font sollennité expresse.

Le diable enrage, mais il avoue; et voilà l'enquête terminée à la confusion de l'arien. Aussi bien la cause est entendue : le juge n'a plus qu'à rendre l'arrêt, un arrêt, c'est clair, rédigé en termes de Palais :

(V. 1450-1461) Entre tres hault et tres puissant
Illustre prince et flourissant,
Guillaume, duc de Normandie,
Soy reputant vray obeissant
Et humble amoureux de Marie,
Pour luy et sa chevalerie,
D'une part, plaintifz par leurs ditz,
Et le maistre des contredictz

(1) Edition publiée par la Société des Bibliophiles Normands. Rouen, Cagniard, 3 vol. in-4, 1884-1886.

Nommé Sarquis, arrien,
Soy disant theologien,
Et deffendeur en ce regard
D'icelle plainte, d'aultre part,..... etc.

L'arrêt proclame la Vierge conçue en pureté. Mais une telle proclamation, c'est le triomphe des Normands : il faut le dire. En conséquence l'arien est expulsé du territoire de Normandie, le duc est invité à recevoir la palme d'honneur, les Normands sont conviés à tenir leurs concours, allusion aux Palinods, et à célébrer annuellement cette fête,

(V. 1551-1557) Tant en science de musique
Comme en celle de rethorique,
Par espigrammes, champs roiaulx,
Ballades, virelaiz, rondeaulx,
Par oraisons et par chançons,
Et aultres diverses façons,
En langue latine ou vulgaire.

Nostre Dame sera leur cri de guerre ! La fête de ce jour sera dite la Fête aux Normands !

Alors les compagnons de Guillaume exultent et reprennent les chants interrompus tantôt.

Tel est, Messieurs, ce drame, qui comprend dix-sept cents vers, écrit d'un style un peu terne peut-être, sans grands élans de poésie ou d'éloquence, mais dans une langue facile, suivant un plan régulier et harmonieux, en vue d'un but qui est atteint, à savoir la consécration de la foi normande et l'explosion d'une joie patriotique.

Je vous laisse à penser, Messieurs, quel dut être l'enthousiasme des Normands témoins d'un pareil spec-

tacle, tous notables les plus savants de la ville, prêtres, magistrats, bourgeois les plus distingués, héritiers des compagnons de Guillaume. Je me figure volontiers que, lorsque finissant le mystère, « les ménestrels et les chantres de la chapelle du duc » firent entendre leurs chants, les spectateurs joignirent aussi leurs voix à celles des chœurs acclamant à la fois la Vierge, leur patronne, le duc, leur ancêtre glorieux, confondant dans une même joie leur foi, leurs souvenirs, leurs traditions. La race normande triomphait, c'en était assez pour que l'œuvre, bien conduite d'ailleurs, obtint leur admiration. Elle remporta un plein succès attesté par les historiens, et elle a gardé, malgré un long sommeil de quatre siècles, une célébrité qui n'a pas disparu encore. Sans doute, Messieurs, la renommée s'accommode volontiers d'un peu d'inconnu. Pourtant, je suis certain que pour avoir ouvert le vieux manuscrit de la Bibliothèque nationale et mis au jour le poème, je n'ai rien fait qui puisse diminuer le nom de Guillaume Tasserie.

LA LISTE DES ARCHIEVÊQUES DE ROUEN

Par M. l'Abbé VACANDARD

Les auteurs de notre *Almanach liturgique* et de *l'Ordo divini officii recitandi* ont eu l'heureuse idée de placer sous les yeux de leurs lecteurs depuis plusieurs années la liste des archevêques de Rouen. Malheureusement, ce catalogue, emprunté à dom Bessin (XVIIIe siècle), n'offre pas toutes les garanties d'exactitude désirable en pareille matière (1). Une réforme était attendue. L'éditeur des *Actes de saint Mellon*, M. l'abbé Sauvage, était désigné d'avance pour cette œuvre de révision et de correction. Son travail, préparé de longue main, vient de paraître dans les *Analecta Bollandiana* (t. VIII, 1889), sous le titre de : *Elenchi episcoporum Rotomagensium* (2). C'est une

(1) *Concilia Rotomagensis provinciæ*, Rotomagi, H. Vaultier, 1717 ; c'est à cet ouvrage que le *Rituale Rotomagense*, de 1739, a emprunté sa liste, laquelle a passé ensuite dans l'*Almanach liturgique de Rouen.*

(2) *Elenchi Episcoporum Rotomagensium*, quos ex codicibus manu scriptis et libris editis collegit E. P. Sauvage, Bruxellis, 1889 ; 27 pages avec un tableau synoptique.

étude de haute érudition et de saine critique. Nous n'entreprendrons pas d'en faire l'éloge, le Recueil où il a paru en dit assez le prix. L'œuvre est encore relevée par un style sobre et pur, d'une élégante et ferme latinité.

Parmi les vingt-neuf listes de nos archevêques que publie M. l'abbé Sauvage, il en est dix-neuf — les dix-neuf premières en date, A-R, CC, — qui, au sentiment de l'auteur, représentent plus exactement que les autres, œuvre critique des derniers siècles, la tradition de l'église de Rouen. Nous allons essayer de mettre en lumière les conclusions les plus importantes qui s'en dégagent.

La première et la plus grave question qui se présente au regard de ces listes, est celle de nos origines diocésaines. La *Grande chronique de Fontenelle*, composée entre 834 et 845, place saint Mellon en tête de nos pontifes. C'est la plus ancienne mention que l'on connaisse d'une liste des évêques de Rouen (1). Les sept premières listes de M. l'abbé Sauvage (A-F, CC,), qui proviennent sûrement de deux sources différentes, sinon

(1) Comme M. l'abbé Sauvage ne s'est pas servi de ce texte, qu'il connaissait pourtant très bien, nous le donnons en note d'après le manuscrit du Havre, n° 332, p. 171 (Cf. Lœvenfeld, *Gesta abbatum Fontanellensium*, Hanovre, 1886, p. 27) : « Succedit Hugo in sede Rotomagensis ecclesiæ vicesimus tertius a Mallono *primo pontifice* ejusdem urbis. » On remarquera que Hugues occupe ici le vingt-troisième rang, comme dans la liste B (codex du Havre A 34), qui est de même provenance, et qui ne contient pas entre Evode et Malson le nom de Sylvestre.

de trois ou quatre (1), et qui datent du IXe, du Xe et du XIe siècles confirment le renseignement du chroniqueur de saint Wandrille. Mais, vers la fin du XIe siècle, par suite de la diffusion de la *Passio* de saint Nicaise, récemment composée, on en vint à se demander s'il n'était pas juste de donner à l'apôtre du Vexin, au compagnon de saint Denis, une place, voire le premier rang sur la liste de nos archevêques (2).

La trace de cette discussion se trouve dans les *Acta episcoporum Rotomagensium*. Après avoir pesé les divers motifs que les champions de saint Nicaise mettaient en avant pour ravir à saint Mellon la place qu'il avait jusque là occupée, l'auteur des *Acta* déclare que saint Nicaise fut le *premier* évêque de Rouen *par l'ordination*, et saint Mellon le *premier par l'occupation du siège*. Cette décision fut goûtée de quelques écrivains. Aussi voyons nous bientôt saint Nicaise paraître en tête des pontifes de Rouen. Ce travail d'addition ou d'interpolation est facile à suivre dans les catalogues qui parurent entre la fin du XIe siècle et la fin du XIIe. Plusieurs sont en vers et portent le nom des pontifes encadré, pour ainsi dire, dans un distique héroïque. L'auteur de ces distiques avait sans aucun doute consacré ses premiers vers à saint Mellon :

(1) On pourrait, ce semble, adresser à M. l'abbé Sauvage le reproche de n'avoir point indiqué suffisamment l'origine et la filiation de ses catalogues.

(2) Le titre d'archevêque ne fait qu'apparaître au IVe siècle; il commence à se répandre au Ve siècle et ne devient général qu'au VIe,

Antistes sanctus Mellonus, in ordine primus,
Exeoluit plebem doctrina Rothomagensem.

Orderic Vital, en 1128 (1), ne connaît pas encore d'autre éloge métrique. Mais les partisans de saint Nicaise s'empressèrent de combler une lacune qui menaçait de ruiner leur opinion ; ils dédièrent à l'apôtre du Vexin le distique suivant :

Antistes Rotome datus a Clemente, Nigasi,
Si non sedisti, caput adlegando stetisti;

inséré après coup dans le *Livre d'ivoire*. La même pensée se retrouve dans le *Livre noir* de Saint-Ouen, avec une variante dans l'expression ;

Nigasius nostris primus resplenduit horis, etc.

sans préjudice de saint Mellon, qui conserve son rang, *primus*. L'idée faisait son chemin ; dans la liste de Mortemer (vers 1129), saint Mellon est détroné ; au lieu de *Mallonus in ordine primus*, on lit *in ordine secundus;* le mot *primus*, raturé, a été remplacé par *secundus*, sans égard pour la prosodie outrageusement violée. Dès 1156, on écrit couramment au Mont-Saint-Michel : *S. Nicasius episcopus* ou *archiepiscopus primus* (2). Cependant au XIVe et au XVe siècles saint

(1) Et non pas : *circa 1140*, comme le dit M. l'abbé Sauvage. Bien qu'Orderic ait achevé son ouvrage en 1141, le chapitre qui contient la liste versifiée des archevêques de Roueu est de 1128, comme l'auteur prend soin de nous l'indiquer. *Hist. Eccles.*, p. 11, lib. V., cap. XI *in fine* et cap. XII *in initio*.

(2) Cf. Catalogues K, L, M. Quoique issu de la bibliothèque de

Mellon reprend sa place. En somme, l'effort de quelques critiques du XIe et du XIIe siècles ne change pas l'ordre de la tradition. Leur discussion même prouve que jusqu'à cette époque saint Mellon avait toujours été considéré comme le fondateur du siége épiscopal de Rouen.

Faut-il donc croire que ce siége ne remonte pas au delà de la fin du IIIe siècle? Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure d'une telle conséquence. Notre diocèse aurait en ce cas le sort d'un grand nombre d'églises de la haute Italie et de la France (1). Dire que la liste de nos premiers évêques a été perdue, ce serait sortir du domaine de l'histoire documentée pour entrer dans celui de la conjecture et du sentiment, avec le double sens que ce dernier mot comporte. Ce qui est sûr, c'est que ni les moines de Saint-Wandrille au IXe siècle, ni Orderic Vital au XIIe, ni leurs contemporains ne soupçonnaient l'existence d'un prédécesseur de saint Mellon dans la chaire de Rouen.

Est-ce à dire que notre pays n'ait pas été évangélisé avant la fin du IIIe siècle? Telle n'est pas notre pensée. Nous savons par saint Irénée que de son temps

Jumièges, le catalogue K paraît provenir de la même source que ceux du Mont Saint-Michel, L et M. De plus, il est à noter que Robert de Torigny, dans la première édition de sa Chronique publiée en 1156-1157, considère saint Nicaise comme évêque de Rouen. Cf. manuscrit Y 15 de la bibliothèque de Rouen, p. 199, où Geoffroy est cité comme 49e archevêque de Rouen, et p. 205 verso où on lit : *Hugo, archiepiscopus Rotomag. quinquagesimus.*

(1) Cf. Duchesne, *Les Origines chrétiennes.* Paris, Lithog. Blanc-Pascal, p. 459-460; *Les anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours.* Paris, Thorin, 1890, p. 101.

des églises avaient été fondées dans les Gaules. « *Ecclesiæ... fundatæ... (constitutæ...) in Celtis.* » Et quoiqu'on ne puisse indiquer les sièges de ces diocèses qui étaient vraisemblablement fort étendus, il paraît du moins probable que notre pays fut compris dans les régions visitées par les évêques missionnaires des *tres Galliæ*. L'épigraphie fournira peut être un jour les preuves de cette évangélisation primitive. En tout cas, il n'est guère croyable que la Gaule ait été moins favorisée que l'Afrique ou l'Espagne dont les chrétientés étaient déjà florissantes au déclin du IIe siècle.

Toutefois, le seul souvenir que la tradition ait conservé d'une mission antérieure à saint Mellon dans notre pays est la prédication de saint Nicaise chez les Véliocasses (habitants du Vexin.) Cette mission se rattache à celle de saint Denis à Paris ; elle n'en est même, à vrai dire, que le prolongement. Mais il est bien difficile de lui assigner une date. Aucun critique autorisé n'admet aujourd'hui l'Aréopagitisme de saint Denis de Paris (1). Conserverons-nous au moins le synchronisme que sa *Passio* indique, confirmée sur ce point par la *Passio* de saint Nicaise ? Les deux œuvres sont de trop basse époque pour qu'on ajoute foi à leur chronologie. Il serait téméraire en effet de penser que leur témoi-

(1) Les derniers travaux sur saint Denis sont : *Les origines de Saint-Denis*, par J. Havet, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. LI, janvier-avril 1890 ; et un article de M. l'abbé Duchesne, *Bulletin critique*, 15 mai 1890. M. J. Havet place le supplice de saint Denis, non à Montmartre, mais à Saint-Denis de l'Etrée, vers 250.

gnage représente à cet égard une tradition antique. Au VIe siècle, Grégoire de Tours fixe la mission de saint Denis en 250, et Grégoire, chercheur consciencieux des traditions chrétiennes, avait, nous le savons, visité Paris. S'il ne parle pas de l'opinion qui fait remonter la mission de saint Denis au pape saint Clément, c'est qu'il ne la connut pas, ou pour mieux dire, qu'elle n'avait pas cours de son temps. — Accepterons-nous la date qu'il propose lui-même? Des auteurs très graves l'ont fait. Il s'en faut cependant que cette date soit sûre. Le texte de Grégoire de Tours est trop connu pour qu'il soit besoin de le rapporter ici (1). Remarquons seulement qu'il renferme deux choses, artificiellement rapprochées et soudées ensemble : la date du martyre de saint Saturnin, *Decio et Grato consulibus,* et le souvenir d'une mission de sept évêques en Gaule. Comme ces traditions sont indépendantes l'une de l'autre, M. l'abbé Duchesne estime qu'on peut les séparer sans difficulté et sans scrupule. De la sorte, la mission des sept évêques, par conséquent la mission de saint Denis, reste en l'air, c'est-à-dire sans date certaine pour point d'appui. Nous sommes du même coup réduits à fixer, d'une façon extrêmement vague, la prédication de saint Nicaise entre la fin du Ier siècle et le milieu du IIIe.

Hâtons-nous d'ajouter que saint Nicaise ne perd pas pour cela ses titres à notre reconnaissance et à notre culte. Nul ne conteste son apostolat et son martyre. Deux points de sa vie appellent pourtant quelque expli-

(1) *Hist. Franc.*, I, 28.

cation. Fut-il évêque? On l'a nié sur la foi d'Usuard qui, dans son martyrologe (IXe siècle), le nommerait simplement « prêtre », *presbyter* (1). Mais comme les plus anciens documents, d'origine locale, qui mentionnent l'apostolat de saint Nicaise, la *Passio*, et d'après elle Orderic Vital (2), les *Acta episcoporum*,

(1) Quelques manuscrits relativement récents du martyrologe d'Adon (IXe siècle) contiennent cette formule : *Natale Nicasii episcopi*, etc. (ap. Migne, t. CXXIII, p. 431). Mais les trois plus anciens manuscrits que l'on connaisse de ce martyrologe, ne font aucune mention de saint Nicaise. (Cf. Migne, t. CXXIII, p. 377, 419 et 431). Voici le texte d'Usuard, d'après l'édition de dom Bouillart faite sur l'autographe conservé à Saint-Germain-des-Prés (Paris, Giffart, 1718) : « In pago vilcassino, passio sanctorum Nigasii presbiteri et sociorum ejus Quirini et Pientiæ. » Chose remarquable, dû Sollier, dans son édition de ce martyrologe, cite plusieurs manuscrits d'origine cistercienne qui mentionnent saint Nicaise comme évêque, *episcopus* (ap. Migne, t. CXXIV, p. 564). La Recension cistercienne du martyrologe d'Usuard, qui date vraisemblablement de la première moitié, peut-être du premier quart du XIIe siècle (Cf. *Carta charitatis*, ap. Guignard, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*. Dijon, 1878, p. 80, et *Instituta general. capitul.*, ibid., p. 250) s'exprime en effet comme il suit : « Vo idus octobris, in pago vilcassino passio sanctorum *nigasii episcopi* et sociorum ejus. » (ap. Guignard, *ouv. cit.* p., 381 et 382.) Où les Cisterciens avaient-ils puisé cette indication pour établir leur texte? A Saint-Germain-des-Prés ou à Rouen? C'est là une grave question. Ceux qui voudraient essayer de la résoudre ne devront pas oublier que nous n'avons pas le texte authentique d'Usuard. Dom Bouillart, en publiant l'autographe, a soin de faire observer que tout l'article qui regarde le 11 octobre, et par conséquent saint Nicaise, a été *misérablement raturé et lacéré* et qu'il ne reste pas trace de la rédaction d'Usuard, *nec veteris articuli ullum superest vestigium*, p. 167.

(2) « Ad hanc (Rodomensem civitatem) a S. Dyonisio beatus Nigasius *episcopus* cum sociis suis destinatus est. » En citant ce texte, M. l'abbé Sauvage (p. 24) omet, par inadvertance, le mot

les *Annales Rotomagenses*, sont d'accord pour attribuer au compagnon de saint Denis le caractère épiscopal, il nous paraît téméraire de le lui contester (1).

L'origine de sa mission forme un problème plus délicat, sinon plus difficile à résoudre. Fut-il envoyé directement de Rome pour fonder le siége de Rouen? Il faut bien reconnaître que les plus anciennes traditions ne se prêtent pas à une réponse affirmative. La *Passio* raconte que saint Nicaise accompagna saint Denis dans les Gaules, et que, arrivé à Paris, il reçut de saint Denis lui-même sa mission pour Rouen ou les pays environnants : « *Dionysius, Parisius accedens, socios sparsim per provincias direxit... Nicasius, Quirinus,... audientes Rotomagensium metropolim* » *etc.* (2). Bien plus, selon la *Passio S. Dyonisii*, saint Denis lui-même ne fut pas désigné par le pape pour un siége spécial; mais, envoyé en Gaule, comme évêque missionnaire, il se dirigea par un instinct surnaturel, *Deo ducente*, vers Paris, où il s'arrêta (3). Les textes les plus vénérables s'accordent ainsi avec la

episcopus. Mais nous sommes autorisé à déclarer qu'il regrette vivement sa distraction. A noter, en passant, une autre distraction de l'auteur : dans la même page 24, il nomme *Gautier de Coutances*, au lieu de *Guillaume* Ier, comme 46e archevêque de Rouen, d'après Orderic Vital.

(1) Ce qui est contestable, c'est le titre d'*episcopus Rotomagensis* qu'on ne trouve nulle part avant la fin du XIe siècle.

(2) *Passio sanctorum Nichasii episcopi, Quirini presbyteri, Scuviculi diaconi*, ap. *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 628-629.

(3) Voir Surius, t. V, 9 octobre, p. 734. Cf. *Acta sanctorum*, octobre, t. IV, p. 927.

vraisemblance historique. Que peut-on leur opposer? Des documents plus récents, tels que les *Annales Rotomagenses*, qui, enchérissant sur la tradition rapportée par Grégoire de Tours, nous montrent quatorze évêques, au lieu de sept, partant de Rome pour la Gaule, en l'an 94, avec une destination fixe, saint Denis pour Paris, saint Nicaise pour Rouen, saint Pothin pour Lyon *(sic!!!!)*, etc. (1). Postérieur aux *Passiones*, ce récit ne saurait avoir la même autorité qu'elles. Fût-il de la même époque, on ne serait pas encore en droit de le mettre en comparaison avec le témoignage des *Passiones*, accepté et confirmé par Orderic Vital. Le titre d'évêque nommé de Rouen, conféré par le siége apostolique, était assez glorieux pour que les panégyristes de saint Nicaise ne l'eussent point passé sous silence, s'il eut existé. On conçoit que ses admirateurs l'aient ajouté à la tradition. On n'imagine pas aussi facilement que des biographes, tels que l'auteur de la *Passio*, que n'effraie aucune légende, le lui aient ravi. Ce ne sont pas les écrivains du moyen âge qu'on peut soupçonner de tels larcins. Quand ils touchent aux saints, ce n'est pas pour les dépouiller, mais bien plutôt pour les enrichir. Mais qu'importe à la gloire de saint Nicaise qu'il ait reçu directement ou médiatement du siége apostolique sa mission pour Rouen; ce qui fait sa gloire, n'est-ce pas d'avoir versé son sang pour Jésus-Christ et le salut des âmes? Et cette gloire est inamissible.

Saint Nicaise écarté de la liste des évêques de Rouen

(1) Cf. Robert de Torigny, éd. Delisle, tom. I, p. 1-2.

proprement dits, M. l'abbé Sauvage nomme encore du IIIe siècle à la fin du XIIe siècle cinquante pontifes. C'est le chiffre que propose également dom Bessin pour la même période. Seulement quelques noms et l'ordre suivi diffèrent dans les deux séries (1). M. l'abbé Sauvage introduit un nom nouveau, Rainland ou Roland entre Grippo et Hugues Ier. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ; les listes antérieures à celles de dom Bessin le citent sans exception (A-W, CC, DD). N'est-il pas merveilleux que ce pontife ait traversé sans encombre tout le moyen âge pour disparaître, tout à coup, sous le trait de plume d'un critique du XVIIIe siècle ? Justice lui est enfin rendue. N'eut-il que ce mérite, le travail de M. l'abbé Sauvage valait d'être entrepris.

Autre avantage, saint Evode reparaît à son rang, entre saint Innocent et Silvestre. Un ingénieux pointillé nous fait suivre dans vingt-sept listes les différentes places occupées par le successeur de saint Innocent. Dom Bessin l'avait nommé entre Flavius et Prétextat; Jean Le Prévost (XVIIe siècle), entre saint Godard et Flavius. Le premier auteur de ce désordre chronologique n'était autre que Jean Dadré, chanoine de Rouen (XVIe siècle). Toutes les listes antérieures à cette époque (A-S, CC, DD) justifient la classification de M. l'abbé Sauvage.

Il est un nom qui n'a pas trouvé grâce devant la critique du savant éditeur des *Elenchi,* c'est celui de saint Léon. A vrai dire, saint Léon ne fut introduit

(1) Comparez les deux listes que nous imprimons à la fin de cette étude.

dans la liste des pontifes de Rouen qu'au XVIIe siècle par le chanoine Jean Le Prévost, sur l'autorité fort suspecte d'une tradition bayonnaise. Les dix-huit premières listes ne le mentionnent pas. M. l'abbé Sauvage conclut avec raison, ce semble, à son élimination.

Un mot, pour terminer, sur la chronologie. L'auteur ne nous paraît pas l'avoir traitée avec autant de soin que le reste de l'ouvrage. Bien qu'elle ne soit fixée qu'en des cas assez rares et avec une extrême réserve, *non nisi dubitative*, on aurait désiré y trouver un peu plus de précision et d'exactitude. Nous prendrons, pour justifier notre critique, un exemple dans l'époque qui nous est la plus familière, le XIIe siècle. M. l'abbé Sauvage a imaginé d'indiquer à la fois la date de l'élection et la date de la mort des pontifes, quand l'une et l'autre sont connues. C'est là une excellente innovation. On se demande seulement pourquoi il n'a pas appliqué cette méthode à Guillaume Ier, à Geoffroy et à Hugues d'Amiens. L'auteur sait fort bien que Guillaume mourut en 1110 et Geoffroy en 1128 (1), et il ne le dit pas. D'autre part, il fait durer le pontificat de Hugues d'Amiens de 1128 à 1165 (p. 11), et place l'élection de Rotrou en 1164 (2), ce qui est une distraction doublée d'une erreur. Je relève l'erreur. Geoffroy étant mort le 26 ou le 28 novembre 1128, il n'est guère vraisemblable que son successeur, qui était alors abbé de Rading en Angleterre ait été élu la même année. Nous lisons à la

(1) Cf. Orderic Vital, *Hist. eccles.* lib. XI, cap. 20, lib. XII, cap. 23.

(2) Sur la date de l'élection de Rotrou, voir Robert de Torigny, éd. Delisle, I, 356.

vérité dans les *Chroniques* de Rouen, de Fécamp, de Mortemer, à l'année 1128, et dans celle de Jumièges à l'année 1129 : « Obiit Gofridus, succedit Hugo » (1) ; mais en langage de chronique cela ne veut pas dire que Hugues ait été élu l'année même de la mort de son prédécesseur. Il est deux témoins autorisés que l'on doit consulter avant tous autres sur ce point, Orderic Vital (2) et Robert de Torigny, l'ami de Hugues d'Amiens (3). Or, l'un et l'autre font monter Hugues sur le siége de Rouen en 1130 ; *noviter electum,* dit Robert de Torigny, en indiquant le jour même du sacre : dimanche 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Le synchronisme est exact ; la date est certaine (4). Ajoutons que Hugues mourut en 1164 et non en 1165 (5).

Ces légères négligences déparent à peine le travail si consciencieux de M. l'abbé Sauvage, et n'en diminuent pas la valeur. Les *Elenchi* sont un modèle à proposer à

(1) Ap. *Hist. des Gaules,* t. XII, p. 775, 778, 782, 785.

(2) « Eodem anno (1130), Hugo Ambianensis, monachus Cluniacensis abbas Radingiensis, factus est archiepiscopus Rotomagensis ». *Hist. Ecclesiast.* lib. XII, cap. 23, ap. Migne, t. CLXXXVIII, p. 922.

(3) *Chronic.*, éd. Delisle, I, 183. A noter ces mots : « Mense septembri (Henricus) transiit in Normanniam, et adduxit secum Hugonem noviter electum Rotomagensem archiepiscopum. »

(4) Tout au plus pourrait-on admettre que l'élection eut lieu en 1129. C'est l'opinion des auteurs du *Gallia Christiana* (XI, 43), qui s'appuient sur la lettre adressée à ce sujet par le clergé de Rouen au pape Honorius. Mais cela prouve seulement que Hugues fut élu avant que la mort d'Honorius ne fut connue en Normandie. Or, Honorius mourut le 14 février 1130.

(5) Cf. Robert de Torigny, éd. Delisle, I, 354.

tous les éditeurs des listes épiscopales de France (1). L'auteur a pleinement atteint son but, qui était de corriger, d'une façon définitive, la liste défectueuse que nous avions chaque jour entre les mains. Nul doute que les érudits et les âmes pieuses ne lui sachent gré du service qu'il a rendu à la science et au diocèse.

Nous donnons ici, en regard l'un de l'autre, le catalogue du *Rituale Rothomagense*, emprunté à dom Bessin, et la liste dressée par M. l'abbé Sauvage :

Dom BESSIN		M. l'Abbé SAUVAGE	
S. Nicaise, *martyr, rangé parmi les fondateurs de l'église de Rouen.*		S. Nicaise, *martyr, apôtre des Véliocasses sur les confins du diocèse de Rouen.*	
I S. Mellon.....	250	S. Mellon, *premier évêque de Rouen*, ...vers	260
II S. Avitien.....	310	Avitien	314
III S. Sevère.....	325	Sevère.....	
IV Eusèbe.....	340	Eusèbe.....vers	346
V Marcellin.....	366	Marcellin.....	
VI Pierre.....	386	Pierre.....	
VII S. Victrice.....	394	S. Victrice,..... vers	392†417
VIII S. Innocent.....	417	S. Innocent.....	
		S. Evode.....vers	430
IX Sylvestre.....	426	Silvestre.....	
X Malson.....	442	Malson..... ..	
XI Germain.....	451	Germain.....	
XII Crescence.....	462	Crescence.....	
XIII S. Godard.....	488	S. Godard.....	
XIV S. Flavius.....	525	S. Flavius.....	
XV *S. Evode*.....	542		
XVI S. Prétextat.....	550	S. Prétextat..... † vers	586
XVII Mélance.....	589	Melance.....	
XVIII Idulphe.....	602	Idulphe.....	

(1) Depuis la publication des *Elenchi*, M. l'abbé Duchesne a fait paraitre une étude magistrale sur *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, Paris, Thorin, 1890.

XIX S. Romain	631	S. Romain	
XX S. Ouen	646	S. Ouen	†686
XXI S. Ansbert	689	S. Ansbert	
XXII Grippo	696	Grippo	
nom éliminé		Rainland	
XXIII S. Hugues	720	S. Hugues	
XXIV Radbert	730	Radbert	
XXV Grimo	744	Grimo	
XXVI Rainfray	748	Rainfray	
XXVII S. Rémi	753	S. Remi	
XXVIII Mainard	771	Mainard	
XXIX Gilbert	800	Gilbert	
XXX Ragnoard	828	Ragnoard	829-835
XXXI Gombaut	836	Gombaut	843
XXXII Paul	849	Paul	
XXXIII Venilon	857	Venilon	857-869
XXXIV Adalard	869	Adalard	
XXXV Riculphe	877	Riculphe	
XXXVI Jean	879	Jean Ier	
XXXVII *S. Léon*	888	*Nom qui paraît devoir être éliminé*	
XXXVIII Vitton	889	Vitton	900-909
XXXIX Francon	910	Francon	910-919
XL Gonthard	919	Gonthard	919-942
XLI Hugues	942	Hugues II	942-989
XLII Robert	989	Robert I	989-1037
XLIII Mauger	1037	Mauger	1037
XLIV Maurille	1055	B. Maurille	1055
XLV Jean	1069	Jean II, d'Avranches	
XLVI Guillaume	1079	Guillaume I	1079
XLVII Geoffroy	1110	Geoffroy	1111
XLVIII Hugues	1128	Hugues III	1128
XLIX Rotrou	1165	Rotrou	1164
L Gautier	1184	Gautier	1184
etc.		etc.	

CATALOGUE

DES LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE

Le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie n'est pas une œuvre littéraire, mais seulement un travail de patience et de classification. C'est le Catalogue des livres qui composent sa bibliothèque. Ce catalogue comprend aujourd'hui 1,042 numéros. Les livres sont presque tous placés dans la grande salle qui est commune aux Sociétés savantes (1). Ils y occupent les cinq travées à partir des fenêtres du fond, du côté droit en entrant, ainsi que les dessous de ces travées.

J'ai divisé ce catalogue en deux parties : l'une dans laquelle les ouvrages sont classés par ordre de matières ; l'autre qui donne seulement les noms des auteurs rangés dans l'ordre alphabétique. La première partie est

(1) Il y en a quelques-uns seulement dans l'armoire de la salle des Séances. Les livres brochés qui sont dans l'armoire de la salle des Commissions ne sont point encore portés dans ce catalogue. Ils sont d'ailleurs très peu nombreux. Je me propose de les y ajouter en les inscrivant sur les pages blanches en regard.

elle-même subdivisée en deux sections, conformément au réglement de l'Académie :

La première concernant la classe des Sciences comprend les chapitres suivants : agriculture, astronomie, commerce et arts industriels, géographie et voyages, mathématiques, médecine, navigation, sciences naturelles, sciences physiques et chimiques, statistiques et catalogues.

La seconde concernant la classe des Belles-Lettres et des Arts, comprend l'archéologie, les beaux-arts, l'économie politique et la législation, l'éducation, la grammaire et les langues, l'histoire et la biographie, la littérature : prose ; la littérature : vers ; la morale, la philosophie et la religion.

Une dernière division comprend les opuscules, réunis en volumes, de divers membres de l'Académie.

La recherche d'un livre est rendue facile par les indications suivantes :

Chacune des cinq travées est désignée par l'une des cinq premières lettres de l'alphabet : A, B, C, D, E.

Chaque travée fournit dix tablettes, plus une dessous. J'ai donné aux tablettes un numéro d'ordre de 1 à 10, en commençant par le haut.

Ainsi veut on avoir un ouvrage quelconque. Si vous connaissez le nom de l'auteur, vous prenez la table où les noms des auteurs sont classés dans l'ordre alphabétique et, au nom que vous cherchez, vous rencontrez l'indication de la page du catalogue par ordre de matières, où l'ouvrage que vous désirez avoir est inscrit

sous son titre, avec la désignation de la lettre de la travée et du numéro de la tablette où il est placé.

Exemple : Vous demandez la *Dame Blanche* de Boïeldieu. La table alphabétique des noms des auteurs vous renvoie à la page 99 de la table par ordre de matières. A cette page 99 vous trouvez sous le n° d'ordre 378 : Boïeldieu. La *Dame Blanche*, opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, mis en musique et dédié à Son Altesse royale Mme la duchesse de Berry ; Paris, 1825, in-f°, D. 10.

Cette lettre D et le numéro 10 indiquent que l'opéra de Boieldieu est placé dans la travée désignée par la lettre D (la quatrième à partir des fenêtres), et qu'il y est sur la deuxième tablette, les numéros des tablettes commençant par en haut.

Le format de quelques livres ayant permis de les ranger sur une même tablette, sur deux lignes en avant l'une de l'autre, j'ai ajouté dans ce cas au numéro de la tablette le chiffre romain I en vedette pour désigner la seconde ligne.

Exemple : n° 572. Des Michels. *Histoire générale du moyen âge*, 2e édition, Paris, 1835, 2 vol. in-8°, B. 9.

Et n° 593. Frappaz (l'abbé). *Vie de l'abbé Nicolle, vicaire général et chanoine honoraire de Paris*, 1857, in-12, B. 9 [1].

Quand le nom de l'auteur n'est pas connu, il faut alors chercher au catalogue par ordre de matières l'ouvrage désiré, dans l'une des sections de la classe des

Sciences ou des Lettres suivant la nature de l'ouvrage et le sujet traité.

Les ouvrages anonymes sont classés dans la table alphabétique des noms d'auteurs sous la lettre X, avec renvois aux pages du catalogue par ordre de matières.

Enfin chaque page du manuscrit a, en regard, une page blanche, sur laquelle il sera facile d'inscrire les nouveaux livres que l'Académie pourra, à l'avenir, ajouter à sa collection.

J'ai déjà eu occasion, depuis le commencement de ce travail, de faire quelques additions de ce genre. J'ai inscrit les livres nouveaux autant que possible à leur rang, en suivant l'ordre alphabétique et le classement par ordre de matières.

Les noms d'auteurs, qui sont précédés de la particule *De*, sont tous à la lettre D.

Rouen, décembre 1889.

DECORDE,
Archiviste de l'Académie.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ A ROUEN

A GUSTAVE FLAUBERT

LE 23 NOVEMBRE 1890

Par M. J. FÉLIX

Secrétaire de l'Académie de Rouen

Polycarpe, évêque de Smyrne, fut canonisé après avoir subi le martyre, en l'an 166 de notre ère. Gustave Flaubert, au cours d'une de ses flâneries sur les quais de Paris avait aperçu, et s'était empressé d'acheter une gravure médiocre qui représentait le pieux personnage au moment où, levant les mains au ciel, il proférait cette exclamation lamentable : « Mon Dieu, mon Dieu ! Dans quel temps m'avez-vous fait vivre ? » Une attitude aussi désolée et la légende mélancolique qui l'aggravait sympathisaient assez avec les impressions habituelles de l'écrivain pour que sa misanthropie, plus apparente pourtant et plus passagère que réelle et durable, se hâtât d'invoquer la migration des âmes pour prétendre,

de par l'autorité de la métempsycose, à l'héritage contestable d'une indignation dix-sept fois séculaire. La thèse audacieuse que, sans sourciller, il s'évertuait à soutenir obtint un succès d'hilarité dont son auteur lui-même ne cherchait pas à se défendre, et ses auditeurs n'hésitèrent pas à lui conférer plaisamment le patronage du saint qui n'avait pas été convié à son baptême ; il s'y résigna gaîment et reçut désormais, sous ce prénom usurpé, les vœux qui, à une table où se groupaient des amis fidèles, saluaient le retour chaudement fêté de cet anniversaire supplémentaire.

Dans la dernière de ces joyeuses réunions, qui précéda de quelques jours seulement la mort de Flaubert, l'hôte aimable et spirituel qui traitait le pseudo-Polycarpe, s'ingéniant à le dérider, lui porta au dessert un toast emphatique dans lequel, après avoir rendu un hommage pompeux au romancier dont la gloire rejaillissait sur ses concitoyens, le journaliste à la parole aussi élégante que sa plume est finement taillée, le compagnon de jeunesse dont la maladie explique seule l'absence par tous ici regrettée (1) s'étonnait, non sans quelque ironie, je le crains... j'en suis sûr, de ne pas le voir figurer au nombre des membres des Sociétés littéraires de cette ville, notamment de la plus ancienne, l'Académie de Rouen.

Les Académies de province, « ces filles sages, a-t-on dit, qui ne font pas parler d'elles », ne sont néanmoins,

(1) M. Lapierre, directeur du *Nouvelliste de Rouen* et vice-président du Comité pour l'érection du monument de Flaubert.

pas plus que leur vénérable aïeule, l'Académie française, ménagées par les traits acérés de railleurs qui, par un juste retour des choses de ce monde, leur offrent parfois la revanche d'une admission dans leur sein. Mais l'Académie de Rouen, fondée sous les auspices de Fontenelle et de Voltaire, ces ennemis des préjugés qui se refusaient à croire que hors Paris il n'est pas de salut littéraire, est obligée à plus de modestie que son aînée : elle ne possède pas de quarante-unième fauteuil, et si son indépendance farouche, sa répulsion insurmontable pour toute classification qui lui semblait une entrave avaient pu céder aux instances de ses concitoyens, Flaubert préférant la bibliothèque du palais Mazarin à la salle des séances qui l'avoisine, réfractaire même à une inscription sur les registres de la Société des gens de lettres, et transformant à son usage la fière devise des Rohan, n'eût peut-être pas trouvé son nom déplacé sur les listes d'une Compagnie où la philosophie, l'érudition, l'histoire, la poésie, sont représentées par MM. Caro et Vacherot, Léopold Delisle, Chéruel, Louis Fréchette, le chantre canadien de la légende d'un peuple et, — n'est-ce pas un livre d'or? comme on l'appelait malicieusement, — notre grand Victor Hugo.

Dans cette enceinte paisible, où le goût des jouissances intellectuelles lui assurait auprès de compatriotes, de contemporains, de condisciples, le plus cordial accueil, l'œuvre était sympathique, l'homme était aimé, et lorsque la mort vint le frapper du coup foudroyant dont il avait désiré la brusque atteinte, l'humble admirateur de son talent, qui avait l'honneur de présider ses confrères,

suivit jusqu'à sa dernière demeure ici-bas l'infatigable travailleur si inopinément ravi à sa noble tâche, et quelques mois plus tard, dans une séance solennelle de l'Académie, il essayait de retracer la physionomie de l'écrivain et le caractère des écrits émanés de sa plume malheureusement brisée. Le souvenir d'un hommage trop favorablement apprécié par la gratitude de la famille et des amis de l'illustre romancier, — je ne me connais pas d'autre titre, sauf mon attrait pour sa personne et l'intérêt puissant que m'inspirent ses ouvrages, — a dicté sans doute un appel auquel ma voix ignorée vient répondre, fortune périlleuse dont j'aurais décliné les chances, si le devoir à remplir n'excluait toute préoccupation puérile d'amour-propre. Aussi bien dans cette cérémonie intime, dont le monde officiel, qui ne veut rester indifférent à aucune manifestation intellectuelle, s'est empressé de relever l'éclat par sa présence, il ne messied pas à un représentant obscur de ce grand public qui lit et étudie, de rendre à celui qui a charmé plus d'une heure de tristesse, de repos ou de désœuvrement, la justice impartiale que ratifiera l'arrêt de la postérité.

Si la France le revendique, n'appartient-il pas à cette ville, son glorieux enfant, héritier d'un nom béni par des générations successives de malades, d'indigents, et dont la célébrité locale, fécondée par son talent, rayonne d'une illustration nouvelle et nationale ? Fière de ses débuts brillants dans la carrière ingrate et difficile où il s'avançait avec un courage viril et une volonté persistante, elle suivait ses pas avec un intérêt surexcité

lorsqu'elle apprenait que le vieux Flau, ce bon M. Flaubert, c'est ainsi qu'il signait souvent sa correspondance familière, avait fait connaître à ses intimes, sous le sceau d'un secret qu'il ne lui déplaisait pas de savoir divulgué, le sujet d'un livre prochain, comme toujours patiemment composé et soigneusement écrit. Plus d'un parmi nous n'a-t-il pas franchi la porte discrètement ouverte de la blanche maison de Croisset, cotoyé la pelouse verdoyante dont le frais tapis s'étendait dans le jardin au pied duquel coulait la Seine et pénétré dans la riante cellule où le bénédictin, — il en portait presque le costume, comme il en partageait l'ardeur laborieuse, — consciencieux esclave de la pensée et de la forme, s'acharnait à un travail rarement interrompu ? C'est là qu'apparaissait, comme une muse inspiratrice et une douce conseillère, l'image d'une sœur regrettée, chef-d'œuvre de Pradier. Comment l'oublier aujourd'hui que, par une coïncidence piquante dont le rapprochement ne justifie pas seul le choix éclairé des amis de Flaubert, les traits du frère se trouvent si fidèlement reproduits par l'un des élèves du sculpteur génevois, qui, en s'appropriant l'élégance dont l'artiste savait parer ses aimables productions, y ajoute les dons personnels que l'École française reconnaît avec orgueil en l'un de ses maîtres respectés, l'élévation poétique de la conception, la pureté harmonieuse des contours, la sobre vigueur du relief, la ferme sûreté de l'exécution ?

C'est dans ce cadre, et non à Paris, qu'il faut placer le portrait ressemblant du robuste normand qui empruntait à sa terre natale la vigueur physique et intel-

lectuelle dont sa personne comme ses écrits ont conservé la mâle empreinte. De la province il avait gardé la naïveté des impressions, l'énergie de la conviction, les indignations, quelquefois bruyantes, toujours sincères, la difficulté d'assouplir ses opinions à des idées préconçues ou à de banales conventions ; mal à l'aise dans le monde des salons et des théâtres, il ne s'était pas laissé pénétrer par l'esprit léger et la raillerie sceptique qui y règnent et dont s'inquiétait, loin d'en être charmée, sa franchise sérieuse. Mais quelle transformation, ou plutôt quelle renaissance, quand ce dépaysé de chaque hiver, de retour avec le printemps accourait revoir sa Normandie ! Si à ce rendez-vous, fixé de longue date, les intimes se trouvaient exacts, si une sévère consigne en excluait les importuns guidés par une indiscrète curiosité, un ami des lettres, d'abord, plutôt toléré qu'admis, ne s'est-il pas glissé dans le sanctuaire dont les initiés seuls pouvaient forcer l'entrée ? je le soupçonne, et le vainqueur a été bientôt vaincu et gagné par la séduction irrésistible d'une riche nature. Qu'il dise combien promptement, après le premier accueil, se fondait la glace d'une rudesse affectée, sous laquelle perçait une exquise bonté ! qu'il raconte cette conversation, un monologue souvent, où l'entrain de la bonhomie la plus engageante se conciliait avec les saillies d'une profonde et saisissante originalité ! qu'il atteste avec ceux qui l'ont le mieux connu que l'homme, jugé sur de menteuses apparences et qu'on a dépeint comme un misanthrope chagrin et bourru, s'ingéniait à voiler, comme par une coquetterie pudique, de cette enveloppe

facile à soulever une sensibilité qui, sous l'empire d'une vive émotion, l'entraînait parfois à verser des larmes, une humeur dont la mélancolie habituelle cédait sans effort à une joyeuse provocation pour s'effacer devant une gaieté dont l'expansion communicative s'épanouissait en un rire sonore, un cœur ouvert aux sentiments délicats et aux nobles aspirations, comme la main, inhabile aux calculs de l'égoïsme, s'ouvrait largement pour les sacrifices commandés par l'affection ! qu'il proclame enfin que, comme sur cet autre indifférent prétendu, Théophile Gautier, son vieux camarade de lettres, que la douleur de nos revers a tué, les malheurs de la patrie ont lourdement pesé sur l'âme inconsolée de celui qui était fier d'un pays fier de lui ! voilà le Flaubert que Rouen a connu et qui n'a pas conquis sans les mériter tant et de si hautes et si durables amitiés.

C'est pourquoi, sans rancune, un bourgeois de province peut s'associer à l'hommage qui lui est aujourd'hui rendu. Dans la bouche de ce romantique à peine défroqué, — la recherche du style et l'admiration persistante pour Châteaubriand, le chef de l'école, le trahiraient au besoin, — ce n'était pas une boutade démodée que l'appellation dédaigneuse dont il flétrissait la vanité gonflée d'ignorance et d'écus et affichant un mépris ridicule pour les choses de l'art et de l'esprit, sans vouloir comprendre, dans son juste mais brutal anathème, le public modeste, tranquille en son obscurité, exempt de toute prétention critique et dans lequel se recrutent les lecteurs dont le suffrage popu-

laire et la sympathie sincère stimulent les efforts de l'auteur. Sa vie même protestait contre toute autre interprétation et avec la finesse d'analyse et l'exactitude d'observation qui distinguent son talent, le vigoureux romancier, qui occuperait si bien ma place, et dont le silence est pour nous une vive déception, M. Zola, le constatait au lendemain de sa mort. « Flaubert était « un bourgeois, et le plus digne, le plus scrupuleux, le « plus rangé qu'on pût voir. Il le disait souvent lui-« même, fier de la considération dont il jouissait, de sa « vie entière donnée au travail. » Mais ce bourgeois portait haut le drapeau de sa jalouse indépendance : homme de lettres, ce titre, dont il eût presque fait une fonction, suffisait à sa fierté, car il en comprenait et en pratiquait les devoirs, respectant son art, soucieux de sa dignité littéraire, déniant peut-être avec trop de rigueur à la critique le droit de regard sur la vie privée, fût-ce pour étudier et expliquer l'œuvre ; orgueilleux, il le proclamait volontiers, de l'isolement qu'il observait à l'égard de tous les groupes, de toutes les coteries, n'exerçant et ne subissant aucune autorité, appelant sans doute M. Guy de Maupassant son disciple, mais n'attribuant à ce nom familier qu'une signification affectueusement paternelle que le charmant conteur dont ses compatriotes s'honorent justifiait par la rapidité précoce avec laquelle il conquérait sa maîtrise, servant enfin avec désintéressement et ardeur, à côté du peintre raffiné des élégances du XVIIIe siècle dont la parole émue retentit encore à notre oreille (1), dans cette grande armée de

(1) M. E. de Goncourt, président du Comité pour l'érection du monument de Flaubert.

la plume, bien française aussi celle-là, comme le soldat libre du poète aimé dont le buste est voisin de sa fraternelle image.

Ce confident de ses rêves, ce conseiller des premières heures, dont la vie se mêlait à la sienne et pour qui son affection, en un jour de colère, s'est montée jusqu'à une intolérance désormais pardonnée — cette fête ne prouve-t-elle pas que, se conformant à un exemple historique, le maire rouennais de 1890 ne venge pas les injures du Conseil municipal de 1872. — Bouilhet, qu'il nommait sa conscience, eût réclamé, s'il eût vécu, l'honneur de venir ici révéler l'activité fiévreuse de cette existence vaillante dont il était le témoin, et il eût attesté la probité littéraire de l'écrivain dont la courageuse résignation n'opposait à l'indifférence, avec laquelle on accueillait un roman qui, pendant de longues années, lui avait coûté de longues veilles, que cette protestation touchante : « C'est un livre honnête. » — Honnête aussi était le travailleur qui ne ménageait ni le temps, ni les fatigues pour revêtir d'un style ferme, sonore et coloré, le sobre développement d'une action lentement conçue, inspirée par une observation patiente, parfois ironique, dont la minutieuse précision se ressentait de l'éducation médicale que sa jeunesse avait reçue, fortifiée enfin par les souvenirs de voyages ou par de multiples investigations dans le domaine de la science, ambitieux insatiable, qui tentait de conduire l'œuvre à une perfection dont l'idéal était trop haut placé pour que sa sévérité envers lui-même pût jamais se persuader qu'il l'avait atteint.

En présence de cette lutte héroïque de l'artiste aux prises avec la pensée dont il cherche l'expression la plus vraie, de ce rude labeur que le symbolisme antique traduisait par la naissance de Minerve dans un cerveau divin, que la médiocrité triomphe ! qu'elle raille des efforts dont le lecteur est insoucieux de connaître le secret ! qu'elle constate la rareté ou la lenteur de la production et qu'au nom d'une banale facilité son envieuse hypocrisie s'afflige d'une prétendue impuissance ! Qu'importe au public dont l'égoïsme légitimement cruel s'inquiète peu de savoir de quelles souffrances l'écrivain a payé les jouissances qu'il lui procure, et qui se souvient que Paul et Virginie, les Caractères et Manon Lescaut suffisent à assurer la gloire de Bernardin de Saint-Pierre, La Bruyère et Prévost ?

J'ai connu un enfant qui, interrogé sur le choix d'une carrière, répondit : « Je veux être amateur. » Ma prétention n'est pas plus ambitieuse, et quoique la bienveillance exagérée de la presse ait osé me ranger au nombre des lettrés, je n'aurai pas la présomptueuse témérité de rappeler les titres de Flaubert à leur admiration. N'ont-ils pas vécu dans cette civilisation carthaginoise reconstituée par l'imagination érudite du maître, et ne se sont-ils pas imprégnés de l'atmosphère mystique et embaumée où passe, protégée par le voile sacré de la déesse, Salammbô, poétisée maintenant par la double harmonie du langage et du chant ? N'ont-ils pas partagé les angoisses de saint Antoine, le solitaire, supérieur aux attaques de la matière, luttant dans une légende spiritualisée par la haute intelligence du penseur,

comme le Faust de Goethe, contre la tentation du doute et livrant aux philosophies et aux théogonies antiques le combat de la foi contre la raison ?

Mais si dans l'œuvre du grand écrivain ses concitoyens choisissaient les pages préférées, leur suffrage ne s'arrêterait-il pas sur les scènes dont le style et la composition reflètent l'influence du pays natal, tableaux peints d'après nature, qui gravent dans le souvenir l'impression profonde des riches campagnes où il a découvert les personnages animés par le souffle puissant dont sa création inspire les passions ? Dans cette bibliothèque intime et locale, ne placeraient-ils pas au rang de ces livres de chevet, qu'on relit, qu'on abandonne et qu'on reprend dans les heures de loisir, les aspirations inassouvies d'Emma Bovary, papillon qui brûle ses ailes brillantes au foyer de chaleur et de lumière dont la fatale fascination attire son vertigineux essor, et ne trouveraient-ils pas un apaisement consolant aux navrantes émotions de l'infortunée jeune femme du médecin d'Yonville dans le dévouement du cœur simple qui vit et s'éteint ignoré aux environs de Deauville ? Sous l'observation investigatrice du romancier, sous la baguette magique dont il frappe les êtres inanimés que sa fantaisie galvanise, le passé même se transforme et renaît : une vitrine de la cathédrale de Rouen lui inspire le récit naïf de saint Julien l'Hospitalier, tandis qu'il nous conduira à la cour du tétrarque de Galilée avec Hérodias dont il nous dévoilera les intrigues, et nous fera assister à la mort de saint Jean-Baptiste, le jour où ses regards curieux, arrêtés sur le tympan d'une

des portes de la vieille église, y auront remarqué la sculpture primitive qui représente Salomé dansant sur les mains pendant le festin royal.

Au jour prochain où, sous ces voûtes séculaires, enrichies des merveilles artistiques dont la Renaissance y a déposé le splendide trésor, se dressera, digne d'un tel voisinage, le tombeau du dernier archevêque (1), M. Chapu aura définitivement conquis sa naturalisation rouennaise, commencée par sa Jeanne-d'Arc, confirmée par le monument dont il vient de doter cette ville en y consacrant la mémoire d'un de ses fils les plus méritants. Le marbre parle en sa classique simplicité, et l'injure des temps peut impunément effacer, sur la matière fouillée par un ciseau savant, le nom de l'homme de cœur dont le talent puissant et sincère évoque le souvenir de Géricault, comme lui mort prématurément, qui, ainsi que lui, a voué son pinceau à la vigoureuse reproduction de la réalité, et dont la glorification s'apprête en cette cité reconnaissante et fière de l'éclat par tous deux ajouté à sa vieille illustration : dans cette noble figure, si belle et si pure en sa chaste nudité, dans cette tête mâle et franche qui semble personnifier un jeune guerrier gaulois, la postérité reconnaîtra toujours les traits distinctifs de G. Flaubert et de son œuvre, la vérité, la liberté.

(1) Mgr de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen.

Menues Glanes historiques sur l'Empire d'Orient au IVe siècle

Par M. l'abbé Tougard

Par ces temps de laïcisation à outrance, n'est-ce pas faire une œuvre de circonstance que de laïciser l'élite de la littérature grecque ecclésiastique au IVe siècle, en lui empruntant ce qui regarde principalement la vie civile et les usages domestiques? Non que cette laïcisation fût le moins du monde opportune pour mériter la bienveillance de l'Académie, au sein de laquelle la soutane et même le froc n'ont cessé d'être honorés; mais, en restant ainsi dans l'objet ordinaire des études de la Compagnie, on imitait, à plus d'un siècle et demi d'intervalle, l'exemple d'un prince de l'érudition française. En effet, sous ce titre : *les Mœurs et les Usages du siècle de Théodose-le-Grand et d'Arcadius, son fils; avec quelques Réflexions sur le moyen et le bas âge*, dom Montfaucon tira des œuvres de S. Jean Chrysostome la substance du mémoire qu'il lut à l'Académie des Inscriptions en 1737.

Sa dissertation ne remplit que seize pages in-4°. C'est assez dire que l'illustre bénédictin s'est borné aux faits

les plus saillants. S'il en fallait une preuve, elle résulterait des notes qu'on va lire. Elles sont exclusivement empruntées au *Choix des Pères grecs*, édité par Dübner, et qui renferme à peine cinq cents pages in-12 de textes. Que serait-ce donc si on étendait l'enquête aux cent soixante volumes compactes de la *Patrologie grecque?*

La curiosité minutieuse, dont notre siècle se pique dans les investigations historiques, relèverait dans une si vaste lecture plus d'une intéressante découverte. En voici deux échantillons. Le naturel vindicatif du chameau n'a été observé ni par Aristote, ni par Pline, ni par Buffon : ce détail, déjà noté par S. Basile, est de nouveau rappelé au IXe siècle par S. Théodore Studite, dans l'ouvrage dont M. le doyen de Motteville imprime une édition des plus soignées. C'est aussi dans un texte hagiographique que l'un des premiers chimistes de notre époque, M. Berthelot, a puisé la confirmation d'un fait mémorable dans les annales de l'alchimie (1).

Plus que jamais la patristique se réclame donc, auprès de tout esprit sérieux, des éloges bien connus de la Bruyère : les phrases et les mots mêmes y ont leur prix. Ce n'est pas là une pure théorie. Dans son récit de la mort de Julien l'Apostat, S. Grégoire de Nazianze explique que Ctésiphon était fortifié d'une muraille « en

(1) *Collection des anciens Alchimistes grecs*, Introduction, p. 4. L'Académie aimera peut-être à constater que son obscur correspondant du vieux prieuré du Mont-aux-Malades, en mettant ce texte en lumière, il y a une quinzaine d'années, a dû indirectement concourir aux belles études du savant professeur au Collège de France.

brique cuite. » Or voici à ce propos le commentaire qu'écrivait, le 26 juin 1884, M. le commandant de Rochas, l'un des érudits les plus experts dans la poliorcétique ancienne : « Les murailles de brique cuite sont en effet bien plus solides que les murailles même de pierre, parce que le projectile s'y enfonce sans occasionner de lézardes. Nous, ingénieurs, nous savons cela par état; mais S. Grégoire devait être un homme fort instruit pour connaître ce détail technique. »

Ces extraits d'auteurs divers et écrits à plus d'un demi-siècle d'intervalle se refusent à une classification méthodique. Pour échapper néanmoins à un désordre complet, commençons par les renseignements les plus éloignés de nos mœurs.

Voici d'abord les conseils qu'adresse S. Basile à l'éditeur de ses œuvres. C'était à cette époque le *calligraphe*, qui écrivait les ouvrages au net, et tels qu'ils doivent venir sous les yeux du public. Ces conseils auraient été de saison jusqu'à la fin du xve siècle, si l'usage ou même la mode n'eût modifié l'écriture comme tout le reste.

« Ecris en lettres droites (et non penchées) et use des « lignes droites. Que ta main se s'élève pas en hauteur, « et ne s'emporte pas vers les précipices. Ne force pas ta « plume à marcher de travers, comme l'écrevisse « d'Esope; mais avance droit, comme en marchant sur « le cordeau du charpentier, qui garde toujours l'éga- « lité, et supprime toute irrégularité. Ce qui est de « travers ne convient pas; mais la ligne droite charme « la vue, et ne laisse osciller ni en haut ni en bas,

« comme le balancier d'une pompe, les yeux du lecteur.
« Quelque chose de semblable m'est arrivé, quand j'ai
« reçu ta lettre : en effet, comme les lignes y faisaient
« l'escalier, quand il fallait passer de l'une à l'autre, il
« y avait nécessité de se régler sur la fin de la ligne
« précédente; mais la suite des idées ne paraissant nulle
« part, il fallait donc remonter et rechercher l'ordre en
« remontant et suivant la trace, comme on dit qu'en
« usa Thésée avec le fil d'Ariane. Ainsi écris droit, et
« n'égare pas l'esprit par l'obliquité et la courbure de
« tes lettres. »

La lettre précédente est adressée à son tachygraphe. Tant que le phonographe ne sera pas devenu d'un usage courant, il y aura là des conseils pratiques pour la sténographie : « Forme parfaitement les caractères, et
« ponctue, avec suite, les endroits où il faut le faire.
« Une légère erreur trompe sur une grande partie du
« discours ; mais la diligence de l'écrivain maintient
« la rectitude de la parole. »

Les témoignages publics de joie ne se bornaient pas aux illuminations. On ornait en outre de couronnes les places publiques, et on faisait des jonchées de feuilles devant les ateliers.

S. Jean Chrysostome, qui le rapporte, nous offre aussi de précieux détails sur les veillées saintes, dont l'institution récente de l'adoration nocturne n'est qu'une faible image. Il ne faudrait pas croire que la différence de climat, si considérable en pareil sujet, ait toujours banni ces pratiques de notre province; elles y furent,

au contraire, longtemps florissantes, comme le prouvent les Conciles de Normandie.

On passait assez fréquemment des nuits entières à prier; et parfois cela se répétait plusieurs jours de suite. En ces exercices, les femmes étaient plus courageuses que les hommes. On devine naturellement l'objection; mais le grand prédicateur la dramatise avec son bonheur ordinaire : « *J'ai travaillé, le jour, beaucoup,* dis-tu; « *et je ne puis.*—C'est une méchante excuse et un pré- « texte. Quelle que soit ta fatigue, tu ne peineras point « comme le forgeron, qui rabat de bien haut son mar- « teau si lourd sur les étincelles, et reçoit par tout son « corps l'ardeur du fer rouge ; et néanmoins il y dépense « une partie de la nuit. Les femmes mêmes, vous le « savez, s'il leur faut aller soit aux champs, soit à une « fête nocturne, veillent toute la nuit. »

L'orateur conseille de faire veiller aussi les enfants, et s'ils sont d'un âge encore tendre et à ne pouvoir endurer la privation de sommeil, on les tiendra éveillés pour une prière ou deux seulement; puis on les fera reposer.

La passion effrénée pour les combats de gladiateurs est bien connue. Un détail cité par S. Chrysostome à ce sujet, doit être signalé. « Quand des athlètes étrangers « arrivent dans la ville, tout le peuple se répand de « tous côtés, les environne, et s'informe à fond de leur « bonne constitution. »

Le luxe des modernes, trop souvent extravagant, est moins riche que celui de ces heureux du siècle dont S. Basile nous décrit les chevaux au frein d'or, les lam-

padaires d'argent et d'or, les chars aux armatures d'or, les lits d'ivoire (les pauvres, remarque-t-il, couchant à terre), les plafonds d'or.

Les chatons de bagues, les cachets ou les coupes, les bols, les lambris des chambres étaient décorés avec un art si exquis qu'on y gravait des portraits, notamment, au témoignage de S. Chrysostome, celui de S. Mélèce d'Antioche. Quant à la chaussure l'ornementation en était si complète, que le même Père va jusqu'à dire qu'on la parait avec non moins de soin que le visage. Dans la peinture décorative des maisons, les dessins de fleurs étaient communément employés.

Ailleurs il décrit de la sorte une précaution artistique. « Lorsqu'on veut habilement présenter les figures « d'un tableau, on en écarte un peu les spectateurs; et « c'est alors qu'on le découvre pour en rendre par la « distance l'aspect plus clair. »

Peu d'années avant S. Victrice, Mélèce, le saint patriarche d'Antioche qui vient d'être nommé, présente un trait frappant de ressemblance avec notre grand pontife. « Dans l'été, et en plein midi, raconte S. Chry- « sostome, chaque jour il allait entouré de son cortège « ordinaire, à l'église qu'il faisait bâtir (pour y déposer « les reliques de S. Babylas). Ce n'était pas seulement « pour voir ce qu'on y faisait, mais pour y prendre « part. Et souvent en effet il maniait les pierres, tirait « les cordes, et, quand un travailleur avait besoin de « quelque chose, il y avait l'oreille avant les ma- « nœuvres. »

L'esclavage a rencontré dans l'Académie un éminent

historien. Je ne sais s'il a eu l'occasion de citer cette particularité attestée par le même saint : c'est que « beaucoup d'esclaves avaient eux-mêmes des esclaves. »

Le droit romain a-t-il conservé trace d'une loi remarquable suggérée à Théodose par S. Ambroise, dans les termes suivants (c'est encore S. Chrysostome qui nous les a conservés) : « Puisque vous permettez à la « colère de juger, et que ce n'est pas la raison, mais la « colère qui prononce la sentence ; écrivez une loi qui « rende inutiles et sans effet les décisions de la colère. « Que les arrêts de mort et de confiscation demeurent « enregistrés pendant trente jours, en attendant le juge- « ment de la raison. Ce temps écoulé, que les greffiers « présentent ce qu'on leur a enjoint d'écrire ; et alors, « la colère étant apaisée, la raison jugeant par elle- « même examinera les décisions, et verra si elles sont « justes ou injustes. Si elle les trouve injustes, il est « évident qu'elle en déchirera le texte. Si au contraire, « elles sont justes, elle les confirmera ; et le nombre des « jours ne portera aucun préjudice aux sages déci- « sions. » Théodose estimant l'idée excellente, fit aussitôt rédiger la loi et y mit sa signature.

Cherchons-nous maintenant des rapprochements entre nos mœurs actuelles et cette société si éloignée de la nôtre par le temps comme par la distance ? Voici d'abord sur le carême quelques lignes de S. Chrysostome, que l'on croirait empruntées à un prédicateur contemporain. « Beaucoup objectent contre le jeûne la fai- « blesse de leur corps, ou des démangeaisons incom-

« modes. *Je suis,* dit-on, *rempli de boutons, je ne* « *puis endurer la privation du bain ; boire de l'eau* « *me ruine le tempérament : je ne peux goûter de* « *légumes.* Voilà tout ce que j'ai entendu dire à « beaucoup de monde. » Hé bien ! répond ce saint évêque, dans ce temps où l'on croit la discipline si rigoureuse, « profitez du bain, prenez vos repas, usez de vin avec « modération ; et si vous devez manger de la viande, « personne ne vous en empêchera. Jouissez de tout ; « seulement abstenez-vous du péché. »

L'usage de la viande semble donc avoir été plus commun alors en Asie-Mineure qu'il ne l'était dans nos campagnes au début de ce siècle. L'un des traits par où S. Chrysostome peint les monastères, c'est qu'on y voyait ni le sang couler, ni débiter la viande.

Dans un autre endroit, il nous apprend que l'emploi du vin était plus abondant que la douceur de la température ne le ferait supposer. « La nuit du premier de « l'an, dit-il, et jusqu'à l'aurore, femmes et hommes « remplissent des tasses et des coupes, et avec une « grande licence hument le vin pur. »

S'attendrait-on à voir dès cette époque pratiquer l'internat pour l'apprentissage d'un état ? Voici une piquante apostrophe du même docteur qui ne permet point d'en douter. « Beaucoup de ceux qui sont ici ont des enfants « et des esclaves ; et quand vous allez les confier à des « maîtres de métier de votre choix, vous leur fermez « une fois pour toutes votre maison ; et, leur préparant « des couvertures, des aliments et tous les autres objets « nécessaires, vous les enfermez avec leur patron, leur

« interdisant de rentrer dans votre maison, pour que « leur séjour continuel chez le maître rende l'appren- « tissage plus exact, alors qu'aucun souci n'interrompt « leur application. »

La page précédente nous révèle que, vingt ans après Julien l'Apostat, les indifférents étaient aussi rares dans les églises d'Antioche qu'ils le sont aujourd'hui dans les nôtres. « Ce n'est pas à chaque assemblée des « fidèles que je vous verrai ici réunis, dit l'évêque à son « peuple le jour de l'Épiphanie. Mais vous ne vous y « trouverez (il le répète à deux reprises) qu'une fois ou « deux à peine par an. — La semaine, observe-t-il « dans un autre discours, a cent soixante-huit heures « que le Seigneur vous donne ; et vous lui refusez « même les deux heures qu'il réclame pour son ser- « vice. »

Contrairement à la coutume du moyen âge, on s'asseyait dans les églises. S. Chrysostome le déclare deux fois dans la même page, remarquant que plusieurs le faisaient avec ostentation, et que les femmes s'y préoccupaient de l'emporter en toilette sur toutes les autres. Il y aurait à rechercher si l'on s'asseyait sur des sièges ou simplement sur des tapis posés à terre.

Les rondes de nuit ne devaient pas être une nouveauté au temps de Théodóse; mais S. Chrysostome nous apprend que ces patrouilles se faisaient en poussant de grands cris. Dans les prisons tous les détenus étaient, selon ce Père, chargés de chaînes. Il regarde la condition de geôlier comme le dernier des états. « Leur vie ne semble-t-elle pas, dit-il, la plus mauvaise de toutes. » Parmi les

actes de vertu qu'il y conseille, notons les égards envers les prisonniers innocents.

Les artifices des mendiants et leurs mutilations volontaires ne sont pas l'un des produits malsains de la civilisation moderne. S. Chrysostome prouve même que sous ce rapport notre société contemporaine reste dans une heureuse infériorité. Car de son temps quelques pauvres allaient jusqu'à priver leurs enfants de la vue pour exciter la commisération publique. Entre autres jongleries des pauvres il signale les suivantes (il faut ici traduire scrupuleusement) : « Les uns mâchent le « cuir de sandales usées ; d'autres s'enfoncent des clous « aigus au travers de la tête ; d'autres, dépouillés de « leurs vêtements, se plongent fréquemment jusqu'à « la ceinture dans des eaux congelées par le froid. »

Un autre point sur lequel nous n'avons rien à envier aux origines du Bas-Empire, c'est le respect des tombeaux. « Entassez-vous sur un défunt opulent, dit « quelque part le grand orateur, une étoffe précieuse et « brochée d'or? Vous ouvrez les yeux des violateurs de « sépulcres. Vous avez beau y mettre des grilles, des « ferrures, des portes et des gardiens : c'est peine « perdue et rien n'y fait. La soif des richesses persuade « ceux qui savent pratiquer ces actes criminels, de tout « oser. »

Le chapitre des superstitions est long dans l'histoire de tous les peuples. C'est un des points sur lesquels la sollicitude de l'Église s'est le plus exercée, trop souvent en vain. « Il en est, dit S. Chrysostome, qui s'imaginent « que s'ils passent dans la joie et dans la volupté le

« premier jour de l'an, toute l'année sera telle pour « eux. » De semblables idées avaient cours depuis plus de trois siècles et demi, puisque l'orateur cite aussitôt le reproche que fait S. Paul aux Galates d'observer les jours (heureux ou malheureux).

« Quand il faut nommer un enfant, écrit-il ailleurs, « on abandonne l'usage, usité chez nos anciens, d'em- » prunter des vocables aux saints. Mais, on allume des « lampes, et on leur donne des noms ; et celle qui dure « le plus longtemps, transmet son nom à l'enfant ; et on « présume ainsi qu'il aura une longue vie. »

Le début de ces notes remarquait que les sciences naturelles pourraient extraire des Pères divers renseignements utiles. Quelques citations viendront ici à l'appui.

La volaille grasse était réputée malsaine. S. Chrysostome, dissuadant ses auditeurs de travailler à engraisser leur corps, ajoute : « Que l'on engraisse des poules, à la « bonne heure ! Ou plutôt non, ce n'est pas à la bonne « heure; car engraissées elles ne valent rien pour une « alimentation salubre. »

« Quand la fourmi s'aperçoit, dit S. Basile, que le « grain qu'elle a ramassé est humide, elle l'expose à « l'air. Elle ne l'y met pourtant point en tout temps, « mais lorsqu'elle pressent que l'air se conservera dans « un état serein. Et ainsi vous ne verrez jamais la pluie « s'échapper des nuages, tant que les fourmis exposent « en dehors leur nourriture. »

« Voici, dit encore le même Père, un artifice de ceux « qui chassent les colombes. Lorsqu'ils en ont pris une,

« ils l'apprivoisent et l'accoutument à manger avec « eux. Puis ils lui frottent les ailes de parfum, et la « laissent se réunir à celles du dehors. L'odeur de ce « parfum rend bientôt maître de cette troupe sauvage « celui qui possède la colombe apprivoisée; car les « autres la suivent à cause du parfum, et changent de « séjour. » Un procédé identique ou analogue est encore connu des amateurs passionnés de pigeons, qui en usent peu honnêtement pour attirer à leur cage les hôtes des colombiers voisins.

Une petite digression va clore ces pages. M. Gustave Gouellain ayant offert naguère au Musée départemental une meule à bras très bien conservée, quelques membres de la Commission des Antiquités ont rappelé que l'usage de ces sortes de meules a longtemps persisté. Selon toute apparence, il était encore en pleine vigueur à Constantinople à l'époque de Charlemagne, car S. Théodore Studite semble se faire un mérite d'avoir imposé à un bœuf le travail du moulin.

Notice sur les Halles de la Vieille-Tour de Rouen

Par Ch. de BEAUREPAIRE

Lorsque Napoléon Ier vint à Rouen, en 1810, l'Administration municipale ne manqua point de lui faire visiter les halles.

C'était donc, sinon comme monument, au moins comme entrepôt, un objet que l'on jugeait digne de l'attention du chef de l'État. On n'y voyait pourtant alors qu'un amas considérable de toiles ou de rouenneries, dont la fabrication, il est vrai, était fort renommée et ne contribuait pas médiocrement à la prospérité de notre ville et de la contrée environnante, du pays de Caux particulièrement.

Bien autre était l'importance de ces halles au XVIIe siècle!

Gomboust, dans sa *Description des Antiquités et singularités de Rouen en 1655*, en parle avec admiration : « Dans la ville le principal trafic est dans l'enclos des Halles vulgairement dit le Hallage. Cet ouvrage n'a point son pareil dans tout le monde, et il ravit tous

les marchands estrangers, qui ont veu les halles et les marchez de l'Univers. C'est une grande place en quarré, dans laquelle sont basties des Boutiques fermées et à double estage, qui font des halles pour toute sorte de marchandises, tant foraines que manufacturées dans la dite ville. Entre lesquelles sont renommées la Halle aux draps tant estrangers que de ceux qui se font dans la dite ville, spécialement pour le drap du sceau, si célèbre partout qu'il s'en porte grande quantité en Turquie et par tout le Levant, et qui a toujours esté estimé le meilleur drap du monde : Et la halle de la toile où il se vend et débite toutes les semaines pour plus de 60,000 l. de toiles la plus part destinées pour les Indes et qui sert de hameçon pour en tirer l'or et l'argent. »

Pour Farin et pour ses continuateurs, les Halles de Rouen sont aussi « les premières et les plus belles de l'univers. »

Noël dit, dans son *Essai sur la Seine-Inférieure*, « qu'on les regarde comme les plus belles de l'Europe, de l'avis même des étrangers. »

Duplessis, dans sa *Description de la Haute Normandie*, déclare « qu'elles sont d'une grande beauté, » et Dumoulin, dans sa *Description générale du royaume de France*, ne fait qu'exprimer l'opinion commune, en constatant qu'elles passent pour les plus belles halles qu'il y ait. On ne sera pas étonné que Turner, qui visita la Normandie en 1820, n'ait point souscrit sans réserve à un jugement aussi exagéré ; il déclara préférer à nos halles celles de Bruges et d'Ypres (1), ce

(1) *Account af a tour in Normandy*, 1820, t. I, p. 105.

qui, du reste, n'infirmait en rien l'opinion plus modeste des échevins de Rouen, lesquels se contentaient de voir dans leurs halles « les plus belles de France » (1).

Mais quand il faudrait rabattre de cet éloge, qui ne paraît pas avoir été contredit, nos halles n'en seraient pas moins, pour nous, un monument d'un haut intérêt, à cause de leur originalité très caractérisée, à cause des institutions et des souvenirs de tout genre qu'elles rappellent.

C'est de ces institutions et de ces souvenirs qu'il sera question dans ce mémoire.

Les halles de Rouen ont une noble origine : elles doivent leur établissement à saint Louis.

Antérieurement à 1259, ce prince avait fait construire des halles pour les toiles sur l'emplacement de l'ancien château des ducs de Normandie. En récompense des dommages causés aux chanoines de la Cathédrale par cette construction, il leur donna une rente de 15 l. t. qui devait leur être payée, chaque année, par le bailli de Rouen (Pont-de-l'Arche, septembre 1259) (2).

Les chanoines s'estimèrent heureux d'avoir obtenu cette satisfaction, et plus encore d'avoir écarté de la Cathédrale les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, qui

(1) 4 juin 1658. « Nos halles que l'on peult dire estre les plus belles de la France. » M. Félix, *Procès-verbaux* des échevins de Rouen, p. 11. Même qualification dans les *Tableaux de Rouen. Tableau de Rouen*, 1778, p. 95 : « Les halles que l'Hôtel de ville a fait faire bâtir autour de la place de la Vieille-tour sont les plus belles du royaume. »

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 3711. — Cartulaire normand, n° 631.

avaient eu un instant l'espoir d'obtenir, pour y fonder leurs nouveaux couvents, le vaste emplacement de la Vieille-Tour (1).

(1) Omnibus presentes litteras inspecturis. H., decanus, totumque capitulum Rothomag. salutem in Domino. Noveritis quod nos predictus decanus, H., archidiaconus Rothomag.; W., thesaurarius; F., cantor; J., archidiaconus majoris Caleti; W., archidiaconus Wulcassini Francie; Reg., archidiaconus minoris Caleti; Rob., succentor; Guillelmus de Porta, Johannes de Stampis, Michael de Berci, Symon Par., Ricardus de Tonevilla, presbyteri; Johannes de S. Laudo, P. de Capua, Yvo Brito, Petrus dictus Archiepiscopus Stephanus de Senonis, dyaconi; Rad. de Ginges, Drogo de Truble_ villa, Adam de Augo, Bernardus de Abbatisvilla, Ricardus Gaalon, Johannes de Carnoto, Johannes Burnel, subdiaconi, in crastino Assumptionis Beate Marie Virginis, in generali nostre Ecclesie capitulo congregati, cum tractaremus quid nostre ecclesie expediret facere super eo quod Fratres Predicatores se volunt transferre prope nostram ecclesiam, ad locum qui dicitur *Turris vetus*, ad manendum ibidem et sibi edificandum tam ecclesiam quam claustrum et domos, et similiter Fratres Minores ibi prope, habita diligenti discussione super dictorum negociorum circumstanciis, invenimus evidenter quod, si predicta edificia procederent, id redundaret in multa et maxima nostre ecclesie prejudicia et gravamina, atque, tam circa spiritualia quam circa honores et temporalia, ipsius ecclesie quamplurima detrimenta, propter quod nolentes esse nostre ecclesie ingrati et degeneres filii, que nos valde honorat et exhibet habundanter, omnes unanimiter consensimus et voluimus quod assumamus in predictis nostre ecclesie deffensionem, nos, pro nostra ecclesia et nostri capituli nomine, ne procedant edificationes predicte, quantum secundum Deum possumus, opponendo. Ad cujus negocii prosecutionem seu promotionem eligimus viros venerabiles decanum, Hug. Pisanum, archidiaconum, magistrum Ricardum Gaalon, canonicos nostros, promittentes nos pro nostra ecclesia et capitulo ratum et gratum habituros quicquid predicti tres circa prosecutionem seu promotionem predicti negocii sive pro ipsius prosecutione vel promotione duxerint faciendum. In quorum testimonium sigillum capituli nostri presentibus duximus apponendum. Actum in nostro capitulo generali, in crastino

Au mois de novembre 1262, il constituait à la commune de Rouen un véritable patrimoine, en lui donnant à ferme perpétuelle, outre les moulins de Rouen et de Déville, et le vivier de Martainville, son marché de Rouen, appelé le marché de la Vieux-tour, avec les halles aux toiles, *mercatum nostrum de Rothomago, quod vocatur mercatum de Veteri-turre, cum hallis ad tellas, cum omnibus caiis, plateis, gardinis, redditibus, justiciis.* Il prenait l'engagement de ne point élever, dans cette ville ni dans sa banlieue, d'autre marché ni d'autre halle (1).

La rente annuelle à payer pour cette concession était de 3,000 l.

Une partie en fut aliénée par Philippe-le-Bel. Ce prince, au mois de mai 1302, donna à Oudart de Chambly 2,000 l. à prendre chaque année sur les halles et les moulins de Rouen, en échange de la châtellenie de Gandelu qui lui était cédée par ce seigneur (mai 1302). Sur cette rente, Jean, sire de Baudricourt et de Brécy, et dame Anne de Beaujeu, sa femme, vendirent à la ville de Rouen 542 l. 13 s. 9 d. de rente moyennant une somme de 13,612 l. qui leur fut payée comptant (2). La part qui restait au Roi se trouva encore diminuée par la donation que fit Charles V au Chapitre, pour une

Assumptionis Beate Marie Virginis, anno Domini millesimo cc° quadragesimo quinto.

(1) M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, I, 155.

(2) Une autre partie de cette rente de 2,000 l. fut aliénée au Chapitre de Beauvais par les représentants d'Oudart de Chambly. M. Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 868.

fondation pieuse en la cathédrale, d'une rente annuelle de 558 l. (1). Dans l'émeute de la *harelle*, la charte royale relative à cette donation fut mise en pièces. La Ville, qui perdit à cette émeute son organisation communale, fit sa paix avec le Chapitre, le 13 janvier 1391 (N. S.); elle dut souscrire aux conditions suivantes : « que l'église seroit restituée de la chartre du Roi contenant la rente; que la quictance qui avoit esté faicte seroit annulée; que l'église auroit tel droit d'avoir et demander sa rente et de s'en faire poier, en cas de deffault de paiement, comme elle avoit et povoit faire, avant la dite chartre dépéchiée » (2).

Quelques années auparavant, la Ville avait eu à constituer sur ses halles et moulins une rente au profit de Jean de Buyville, dont, nous ne savons pour quel prétexte, elle avait fait démolir « le manoir et ostel dit du Vivier. » La transaction qui régla cette sorte d'indemnité porte la date du mois de février 1358. Elle fut conclue par les soins de Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, conseiller et secrétaire du régent duc de Normandie, et de Jean de Gieucourt, maître des eaux-et-forêts du Roi et du Régent (3).

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 3711. Cette rente avait été rachetée par le Roi au Maréchal Mouton de Blainville. En 1373, les chanoines, ne pouvant se faire payer de la rente de 558 l. 15 s. qui leur était due, firent mettre arrêt sur les marchandises chargées en Seine. Oudart d'Atainville, alors bailli de Rouen, sans appeler les chanoines, fit ôter l'arrêt et ouvrir les halles. L'affaire fut portée au Parlement de Paris, devant lequel furent assignés au 12 janv. 1373 (V. s.) et le dit bailli et maître Guill. de S.-Germain, procureur général du Roi.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 3712.

(3) M. Chéruel, *Hist. de la commune de Rouen*, II, 200. — Arch. de la Ville.

A la fin du xve siècle, par suite d'aliénations successives, la rente à payer au Roi se réduisait à 800 l. ; elle fut engagée à la Ville en décembre 1494 et réunie de nouveau au Domaine, moyennant remboursement de 10,200 l., en septembre 1506.

Le caractère domanial, réputé imprescriptible, des halles et des moulins fut pour les échevins la source de difficultés et de tracasseries. En 1626, on songea à les comprendre dans la revente du Domaine, bien qu'elles formassent « le plus ancien patrimoine de la communauté de Rouen, qui ne lui avait jamais esté disputé, du temps mesme que les Anglois occupoient cette Province, ny encore depuis » (1).

En 1647, pour conserver « cet héritage de leurs pères, » ils furent forcés d'accepter une taxe de 20,000 l., au lieu de 120,100 l., d'abord réclamées suivant un arrêt du Conseil, du 13 octobre 1638.

En 1659, on leur demandait de nouveau, toujours pour le même objet, une somme qui n'était pas moindre de 50,000 l. ; mais, grâce à de puissants protecteurs, la Ville put échapper à cette spoliation (2).

Elle eut aussi à se défendre contre un secrétaire de Turenne, Harment Hasset, lequel, sur un placet adressé par lui au Roi, avait obtenu un arrêt du Conseil qui lui faisait don de la jouissance, pendant vingt ans, « des places nommées la Vieille-tour, anciennement l'hôtel des ducs de Normandie » (2 juillet 1668) (3).

(1) M. J. Félix, *Procès-verbaux*, II, p. 56, 57.

(2) M. Félix, *Ibid.*, II, 159, 234. Voir aussi les Arch. de la Ville, 250, 3.

(3) Arch. de la Ville, liasse 46.

Les halles ouvraient le vendredi, qui est encore le jour du marché, et qui est aussi le jour où il faut les visiter, si l'on veut y retrouver quelque chose de l'animation qu'elles devaient avoir autrefois. Mais présentement tout le mouvement est à l'extérieur; et, quand on pénètre dans ces longues galeries désertes, on n'y voit même plus ce qui avait frappé l'anglais Turner, *a most lively, curious and interesting scene*. Ce jour-là le marché était libre et non sujet à la maîtrise, et la juridiction en appartenait à l'Hôtel-de-Ville.

A l'origine, on y eût trouvé tous les métiers de Rouen, occupant chacun une place déterminée, à côté des métiers forains qui venaient y étaler librement (1). Le vendredi, à l'intérieur de la ville, plus de vente aux fenêtres des marchands et des maîtres de métiers. C'était une nécessité pour tous de venir se soumettre, sous les yeux des gardes des communautés, à la libre concurrence, à cette périlleuse comparaison des marchandises

(1) Arrêt du Parlement, du 28 avril 1780, qui maintient tant les marchands forains, que les personnes de la ville, qui ne sont d'aucune communauté, dans le privilège de porter, exposer, vendre librement leurs marchandises au *Bel* de la Vieille-tour aux jours de marché. — Mémoire en faveur de la Ville : « Il n'est pas ignoré que le Bel de la Vieille-tour, en circonstances et dépendances, appartient à la Ville, et que, quoi qu'il soit permis à un chacun, même sans qualité, d'y venir vendre tous les vendredis, jours de marché, il ne le peut cependant qu'en gardant les places qui lui sont indiquées par le fermier de la Ville et en payant un droit, le tout conformément aux règlements et arrêts de la Cour de 1640, 1641; et, s'il s'est mu à ce sujet quelque contestation, elle a toujours été portée devant les maire et échevins, seuls compétens du patrimoine de la Ville et de l'arrangement qui doit être observé dans un tel marché. » Arch. de la Ville, liasse 13.

et des produits, dont nos expositions locales peuvent seules donner une idée.

Quelques citations fourniront la preuve d'un usage aussi singulier.

Sentence, le 22 octobre 1464, contre les bonnetiers, chapeliers, aumuchiers, qui ne venaient étaler à la halle (1).

Défense aux ouvriers amancheurs et faiseurs de couteaux de vendre dans leurs hôtels les jours de marché, 8 juillet 1449, 1496.

« Pour entretenir les choses en leur ancien estat, les maîtres et ouvriers de coffreterie, tabletterie iront estaler, exposer et vendre leurs denrées et marchandises de tabletterie, coffretterie avec les fourreliers, escriptoriers et gayniers à la halle, en la place de 12 aunes un quart, » 2 février 1429.

Ordonnance de la draperie de Rouen, 21 mars 1409 : « Nul de la ville ne peut ne ne doit mener aux ateliers nulz marchans acheter draps à nul jour de la sepmaine, fors singulièrement à la halle, à jour de vendredi, jour de marché (2). — Ne pourront iceulx couratiers mener marchans ès hostelz des d. drapiers ne autres de la ville ne eulx-mesmes y aller ne pourfaire faict de marchandise, au jour de jeudi ne de vendredi, fors en plain marché. Mais les y pourroit bien mener aprez le marché du dit vendredi passé, et non autrement. Item que aucun marchant regratier ne vende ne expose en vente aucunes

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 6.
(2) *Inventaire de la Ville*, p. 35.

laynes au jour de vendredi en son hostel ou ailleurs que en plain marché, sur la dite paine de v s. t. d'amende. » (Ordonnance sur la draperie de Rouen du bailli Cousinot, 1451) (1). Des lettres-patentes de Henri III prescrivaient encore que la vente des draps ne pourrait avoir lieu qu'en la halle.

« Tous les maîtres et maîtresses filacières de la ville seront tenus aller aux jours de vendredi en la halle porter leurs fils, » (Arrêt de l'Echiquier de la St-Michel 1482) (2). La même obligation était exprimée dans leurs statuts de 1390 (3).

Les lingères, d'après leurs statuts du 11 décembre 1419, ne pouvaient vendre le vendredi qu'en la halle, sous peine de 2 s. 6 d. d'amende (4).

Sentence de Rogier Louvet, maire de Rouen, contre les merciers, 14 septembre 1374. Ils ne pourront, ainsi que c'était l'usage à Paris, tenir fenêtres et étaux, hors de la table et place prise aux halles, les jeudi et vendredi, jours de marché, sous peine de 60 s. d'amende pour chaque fois (5). Le 27 octobre 1483, le bailli de Rouen rendit une sentence contre trois merciers grossiers qui s'étaient dispensés « d'aller, aux jours de jeudi et vendredi, en la halle, porter leurs denrées, et avaient ouvert leurs ouvreurs et échoppes et étalé et vendu hors de ladite halle » (6).

(1) Arch. de la S.-Inf., Cartulaire de S.-Maclou.
(2) Arch. de la Ville, 14, 9.
(3) *Ordonnances des Rois de France*, VII, 358.
(4) Arch. de la Ville, liasse 14, 13.
(5) Arch. de la Ville, liasse 14, 16.
(6) *Ibid.*

« Nul du métier de fûtailler ne pourra estaller sur semaine ailleurs que en ladite halle et ès dits jours de marché seulement, » 1491 (1).

La mesure, remarquons-le, n'était pas spéciale à quelques métiers : elle était générale. Le 20 octobre 1460, Pierre Daron, lieutenant général du bailli, enjoint « à toutes manières de marchands, drapiers, détailleurs de draps, pelletiers, merchiers, filachiers, cordonniers, vachers, tanneurs, lanyers, aumuchers, chapeliers, couteliers, coretiers, gayniers, tassetiers, boursiers, esguilletiers, mesguichiers, dynans, maignans, vendeurs de gactes, seilles, escuelles et de toute euvre à tour, coustilliers, tapissiers, balenchiers, couroyers, vendeurs de pots de terre, cinchers, blatiers, chavetiers, estamiers, braelliers, rubenniers, faiseurs de petits souliers, cardiers, esperonniers et lormiers, d'aller étaler aux halles. » Le 20 octobre 1492, Pierre Daré, autre lieutenant général, renouvelle cette injonction, et il en donne le motif, d'après ce qui lui avait été exposé par le procureur du Roi : « D'ancienneté il a en icelle ville marché commun, au jour de vendredi, ès halles, lieux et places communes pour les marchandises et derrées mectre et estaler à vendre... Audit jour de marché, les marchands vendans derrées et marchandises, tant de la ville, comme de hors, vont et doivent aller aux halles ; et illec les voient tout à plain les marchans qui achepter les veullent, et aussi les jurés et visiteurs en ladicte ville. »

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 17.

Le même usage est constaté par des ordonnances des 6 septembre 1481, 20 octobre 1492, 13 novembre 1598, 7 mai 1599 (1).

Il est certain, néanmoins, que, pour un certain nombre de métiers, l'obligation d'aller à la halle le vendredi perdit peu à peu de sa rigueur, puisque nous voyons, par des statuts de communautés ou par des actes judiciaires, plusieurs maîtres de métiers dispensés de venir avec ceux de leur communauté, moyennant paiement de tout ou partie du droit dû pour l'étal (2).

Bien qu'aristocratique dans un sens, l'ancienne société, à certains points de vue, était peut-être plus démocratique que n'est la nôtre. Du moins entre les

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 17.

(2) Les ouvriers du métier d'amancheurs et faiseurs de couteaux avaient une halle fieffée. « Certains maîtres et ouvriers, plus riches et poissans, » refusaient de payer leur portion parce qu'ils n'allaient point à la halle. Ordonnance de Simon Du Broc, maire de Rouen, portant « que ceux qui venaient en la halle paieraient le plein estal, que ceux qui n'y venaient pas paieraient demi étal en la manière que faisaient plusieurs gens de autres métiers, » 7 déc. 1363. — « Que les cordouenniers ou vachers aillent ou n'aillent pas à la halle, ils paieront le droit, » 24 mai 1432. (Arch. de la Ville, liasse 14, 4.) — Aux termes d'une sentence du lieutenant général du bailli, du 13 nov. 1482, les détailleurs de draps qui allaient aux halles payaient 25 s., les autres 12 s. 6 d., 13 nov. 1482; droit réduit, pour les premiers à 15 s., pour les autres, à 7 s. 6 d., 22 mai 1487 (*Ibid.*, liasse 14, 16). — « Les fustaillers pourront cueillir, sur chascun des ouvriers et maistres dudit mestier tenant ouvreur en la ville, pour l'estalage de la halle, sur ceux qui yront ès jours de marché, 20 s. t., sur les autres maistres qui n'yront point estaler ès dits jours, 10 s.; et si ne pourront lesd. fustaillers estaler en lad. halle durant les jours de la foire du Pardon, se ce n'estoit de l'accord desd. bourgeois et conseillers. » (*Ibid.*, liasse 14, 17.)

diverses classes de la bourgeoisie n'observait-on pas ces distinctions que le goût du luxe, un sentiment plus ou moins justifié des convenances, mettent aujourd'hui entre les hommes, suivant leur fortune et leur éducation. Rien donc de moins étonnant, que de voir cette vie commune, réduite même à un seul jour de la semaine, devenir de plus en plus antipathique à quelques corps de métiers (1). En 1524, les bonnetiers, chapeliers, aumuchiers payaient leur droit d'étal entier et se dispensaient d'aller à la halle. Peu à peu les marchands quelque peu riches, habitués à des étalages plus somptueux que les étaux et fenêtres du moyen âge, abandonnèrent complètement le marché de la Vieille-tour. Dans les derniers temps il se trouva réservé à quelques métiers inférieurs ou à quelques classes de riches marchands, installés dans de vastes galeries, où ils ne couraient pas risque d'être confondus avec le menu peuple.

Dans les halles affectées à chaque métier, les places se tiraient au sort ; c'était ce qu'on appelait *jeter à lots* (2).

(1) Compte rendu du 1er échevin : « Il s'est faict un règlement par sentence de M. le bailly, à notre instance, pour faire monter aux halles les merciers et autres marchands qui s'en estoient despartis, ayant faict des ouvroirs et boutiques dans le Belle de la Vieu-tour contre les formes et anciennes ordonnances, ce qui difformoit la place du Belle et préjudicioit les pauvres gens des champs venant audit marché, 1599. » M. Félix, *Procès-verbaux*, I, 142.

(2) Statuts des merciers, 14 sept. 1374 : « Tenus geter as los en la manière qu'il est accoustumé à faire en la halle ». — Statuts des toiliers, 22 fév. 1489 (v. s.) ; obligation pour eux « de faire et jeter los de 2 mois en 2 mois. » — Statuts des lingères de neuve œuvre, 11 déc. 1419 : « Que les dictes ouvrières gectent à lots, et ne puissent

Certaines halles étaient baillées à ferme. C'étaient celles des bureliers; des fûtaillers; des venderesses de linge, robes et freselières; des lingères de vieille œuvre; des revendeurs de draps à détail hors des *postées* d'Auffay, de Darnétal et de Pavilly; des tanneurs, des tapissiers et coutilliers, etc. (1).

vendre fors en la place qui leur escherra par leurs lots. » (Arch. de la Ville, liasses 14,16,-14,12,-14,13.

(1) Deux *essopes* du bout de la halle aux merchiers jouxte la porte de la Viex tour louées par la Ville, pour 3 ans, par le prix de 16 l. par an, 1365 (Tab. de Rouen, reg. 2, f° 219 v°). — Deux *postées* de la halle aux laines au bout de devers la halle aux bureliers, entre la halle aux dinans et la halle aux laines, louées par la Ville, pour 3 ans, par le prix de 22 l. par an, 1406. (*Ibid.*, reg. 12, f° 113 v°). Halle aux Bureliers louée pour 3 ans moyennant 15 l. par an, 29 sept. 1409. (*Inv. de la Ville*, p. 38.) Halle aux fûtaillers louée pour 3 ans, commençant à Pâques 1491, moyennant 16 l. 13 s. par an (Arch. de la Ville, liasse 14,17). Halle aux venderesses de linge, robes et freselières louée à 13 particuliers, 32 l. 8 s. par an, 1395 (Tab. de Rouen, reg. 6, f° 143 v°); 22 l. en 1396 (*Ibid.*, reg. 7, f° 6); 31 l. 4 s., 14 avril 1398; 20 l., 26 avril 1405; 27 l., 30 mars 1411; même prix, mars 1418; 20 l., 28 avril 1454 (*Inv. de la Ville*, p. 23, 25, 39, 47, 55). Halle aux lingères en vieille œuvre baillée pour 3 ans moyennant 20 l. par an, 17 nov. 1420. Cette halle n'était autre que l'ancienne halle des rubaniers. Elle était située entre le marché commun et la halle aux cordonniers. Elle était en ruine en 1698. (Arch. de la Ville, liasse 14,13). Etaux aux revendeurs de draps à détail, hors les *postées* d'Auffay, de Paveilly, de Darnestal et du bougeon de la grant draperie de Rouen louée par la Ville aux enchères, à 3 bourgeois, par le prix de 44 l. par an, 1395 (Tab. de Rouen, reg. 61, f° 143); de 36 l., 14 av. 1398; de 45 l., 26 av. 1405; de 58 l., 30 mars 1411; de 30 l., dernier mai 1448; de 22 l. 10 s., 28 av. 1454 (*Inv. de la Ville*, p. 58, etc.). — Halle aux tanneurs louée à 2 bourgeois de St-Martin sur Renelle, 39 l. 12 s. par an, 1396 (Tab. de Rouen, reg. 6, f° 141); 42 l., 14 av. 1398; 30 l., 26 avril 1406; 100 s., 30 mars 1411. — Halle aux tapis et coutils baillée à ferme pour 9 ans, moyennant 18 l. t. par an, aux maîtres et ou-

D'autres places avaient été fieffées aux communautés, toujours à charge d'entretien et de réparations.

Boursiers. Le 23 novembre 1488, ils occupaient, du côté de St-Denis, 18 aunes de long qui leur avaient été fieffées moyennant 9 l. par an. Ils n'étaient plus que 6 maîtres à la fin du XVIIe siècle. Ils demandèrent à être déchargés de la rente, le 17 mai 1684 (1).

Les *braeliers* avaient aussi une halle particulière dont le prix de fieffe était tombé de 12 l. à 6 l. par an, 30 octobre 1396.

Caperonniers et cauchetiers. La Ville leur fieffa, le 6 octobre 1358, « une certaine portion de terre pour eulx estaller, assise au marché de Rouen, des 2 costés de l'entrée du marchié par devers N. D., d'un costé entre le mur du bout des halles as grands draps, par devers lad. entrée, si comme led. mur se pourporte, depuis les estaux aux freselières jusques au bout de la halle aux cordouenniers, sauf que, aux jours de marchié, ne pourront aucunement occuper les portes de lad. halle as draps, et de l'autre costé, depuis l'uisserie par quoy l'on entre chieux le hallier aud. marchié jusques à l'uis de la halle aux pelletiers de connins par devers les chavetiers. Pourront occuper la portion de terre où se mettent

vriers du métier de tapisserie et de coutillerie. Elle comprenait 6 *postées*, de 86 pieds de long, à prendre depuis la 1re *postée* « devers l'allée à la halle aux draps en menant tout droit jusques à l'allée ou à la porte de la Vieux-tour où l'on a accoustumé mettre et poser la fierte de M^r St Romain le jour de l'Ascension, » 26 oct. 1424 (Arch. de la Ville, liasse 14,15). Le lostage des laines était baillé pour 140 l., 14 av. 1398; pour 64 l. par an, pendant 3 ans, 30 mars 1411.

(1) Arch. de la Ville, liasse 14,16.

les fermiers de l'imposition ou des courtages, quand ilz n'y seront. Ne pourront occuper, à jour de marchié, l'entrée de la halle aux pelletiers de Grand-pont pour y mettre leurs denrées. » Prix de la fieffe, 40 l. (1).

Chinchers. La Ville leur permet de réunir à leur halle, moyennant 30 l. de fieffe par an, la halle aux pelletiers de vieille œuvre. Ils prennent l'engagement d'aller en halle aux jours de marché ordinaire, comme faisaient les autres maîtres de métiers, 7 juillet 1539. Leur halle primitive avait 22 toises ; elle était bornée par le *Baile* de la Vieux-tour, par les halles aux férons et lignières, par l'allée qui donnait accès à la halle aux cordonniers et par une clôture faisant la séparation de l'huisserie de la halle aux lignières et de la halle aux dinands (2).

Le 7 décembre 1714, le Parlement rendit un arrêt contre les fripiers qui voulaient s'opposer à ce que la Ville fît une porte à la halle de la Haute Vieille-tour (3). Le 13 décembre 1732, on leur permit de se faire construire une halle commune. Leur halle contenait alors 30 places, chacune de 4 pieds 2 pouces. En 1733, 23 seulement étaient occupés. On les leur prit pour l'augmentation de la halle aux toiles, et l'Intendant leur permit, par compensation, de s'établir dans l'endroit précédemment occupé par les dentelières, 30 août 1733. Le 20 mai 1758, la Ville leur accorda 8 arcades en rem-

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 16.
(2) *Ibid.*, liasse 14, 10.
(3) *Ibid.*

placement de ce qu'on leur avait pris pour la halle aux toiles. Cette communauté avait fourni, moyennant paiement fait par la ville, 50 couchures aux régiments de Vendôme, Quercy et Bretagne, installés au Lieu-de-Santé (1).

Cordouenniers et vachers. Une halle leur avait été fieffée moyennant 69 l. par an, 1432 (2).

Ils furent en procès avec la Ville pour cette halle en 1596 (M. Félix, *Procès-verbaux*, I, 116). Un arrêt du Conseil d'Etat, du 31 janvier 1782, leur en confirma la possession moyennant une redevance annuelle de 35 l., au lieu de 49 l., décision motivée « par l'intérêt des acheteurs qui trouvoient sous leur main la concurrence pour avoir à meilleur compte, et la facilité de choisir ce qui leur convenoit, soit en neuf, soit en vieux. » *(Ibid.)*.

Pendant longtemps, les cordonniers avaient eu une halle particulière sur les paroisses St-Jean et St-Martin-sur-Renelle : *Haulam coriariorum,* par. St-Martin-sur-Renelle, 1237 (F. du Mont-aux-Malades). « Meson à St-Johan-sur-Renelle, en la rue Parchière, aboutant à la haule ad cordouenniers, » 1295 (Arch. Nationales, F, Se-Vaubourg, S. 5199, n° 43). — « Haulle aux cordouenniers, par. S. Jean-sur-Renelle, » 1355 (Arch. du Chapitre, Clerc-de-ville, par S. Jean.) — « Haulle aux cordouenniers, même paroisse, » 1360, 1364 (Tab. de Rouen, reg. I, f° 14; reg. 2, f° 141), peut-être la même que l'*Aula Alutariorum,* citée comme située sur la même

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 10.
(2) *Ibid.*, liasse 14, 4.

paroisse, 1537 (Arch. de la S.-Inf., F. St-Lô). Je suis porté à croire que cette halle n'était autre que celle des tanneurs que cite l'*Histoire de Rouen* de 1732, éd. in-4°, I, 1re partie, p. 33.

Coffretterie, tabletterie. Les maîtres de ce métier payaient 10 s. par an pour aller étaler, exposer et vendre leurs denrées et marchandises avec les fourreliers, escriptoriers et gaîniers. On leur avait assigné 12 aunes un quart d'espace, 2 fév. 1429 (1).

Couteliers et amancheurs. Leur fieffe était antérieure au 7 décembre 1363, date d'une ordonnance du maire de Rouen, qui porte que chaque maître étalant le vendredi paiera plein étal, que chaque maître n'étalant pas paiera demi-étal. Les gaîniers étalaient en la halle avec eux et *jetaient* ensemble *aux lots ;* ils étaient séparés le 19 juillet 1427.

Drapiers, laneurs, foulons et tisserands de la grande draperie. On leur avait fieffé, pour 121 l. par an, 6 postées en la halle aux grands draps. Cette halle était bornée par la halle au blé et par les étaux aux chaussetiers. La fieffe était antérieure au 1er septembre 1403 (2).

Férons de blanche-œuvre. La Ville avait fieffé à leur communauté « la halle appelée d'ancienneté la halle aux férons, par. S. Denis, bornée par la halle au blé, la halle aux chinchers et pelletiers de vieille œuvre, et par la voie commune ». Les férons s'étaient soumis

(1) Arch. de la Ville, liasse 14,14.

(2) Arch. de la Ville, *Ibid.* Leur halle, en 1403, était entre la halle au blé et la halle aux chaussetiers. Elle occupait 6 *postées.*

« aller estaler en icelle halle, ainsi qu'il est accoustumé pour les autres métiers, aux jours ordonnés pour le marché, à maintenir les étaux, huches et sièges ; » le prix de la fieffe était de 10 l. par an, 6 août 1491 (1).

Filasserie. La Ville fieffa aux maîtres de ce métier certaine halle que l'on nommait alors la halle de Bretagne ; rente de 100 l. par an, 1355 (2).

Lingères et marchandes de toiles. Une halle leur est fieffée par la Ville pour 70 l. par an, 2 septembre 1706. Cette halle, de temps immémorial, était le long de la voûte qui commence depuis le bout où se lève ordinairement la châsse de S.-Romain, le jour de l'Ascension, jusqu'à l'autre bout de lad. voûte où l'on ferme la porte de la Vieille-tour, à costé de la Poissonnerie, non compris les piliers qui sont dans la Vieille-tour, et le passage entre les piliers et le dessous de la voûte, 2 septembre 1706 (3).

(1) Arch. de la Ville, liasse 14, 18.

(2) *Ibid.*, liasse 14,19.

(3) Arch. de la Ville, liasse 14,15. Les statuts des lingères de neuve œuvre sont du 11 déc. 1419 : « La dite neuve œuvre soit vendue, aux jours de marchez acoustumez, en la halle que l'on nomme la halle aux draps de hors ainsi comme au temps passé a esté acoustumé.. Et pour ce que la hale où souloient achater et vendre les femmes que on appelle les femmes de la hale aux toiles, qui est vers les *Chambres le Roy* de la Vieux-tour (était-ce un reste du Vieux château ?) est despecée, icelles femmes pourront tourner vers justice afin d'avoir place pour vendre et achater, laquelle leur pourra bien estre livrée vers la hale aux peletiers ou dehors de la hale aux dites femmes qui vendent neufve œuvre, sans en empescher riens en leur halle ; car, en icelle, pourroit estre prinse place qui fust proufitable pour lad. marchandise, pour ce qu'elle est umbrable et obscure, ail-

Liniers. Ils avaient une halle fieffée près de celle des férons de blanche œuvre, 1491 (1).

Merciers. Fieffe aux merciers de leur halle pour une grande somme d'argent à payer aux deux échiquiers ; ladite fieffe antérieure au 14 septembre 1374 (2).

Pelletiers. Fieffe aux pelletiers d'une halle aux tanneurs d'agneaux et de connins pour 34 l., 2 mars 1489. En 1424, on distinguait la halle aux pelletiers de connins, louée pour 33 l. de celle aux pelletiers de Grandpont, louée 20 liv. (27 mai 1424) (3).

Potiers. Fieffe de cabanes ou échoppes aux potiers. On décida que, pour la décoration de la place, et conformément à un arrêt du Parlement, du 18 août 1677, ces échoppes seraient abattues et qu'en échange on donnerait aux potiers une place dans la halle des blanchœuvres et taillandiers (4).

Tanneurs. Le 21 février, la Ville fieffa à 14 tanneurs « la halle où souloient naguères vendre les venderesses de toile, assise, d'un costé, à la halle des draps de dehors, d'autre costé, aux essopes à venderesses de pos de terre, » 22 février 1489 (5).

leurs que en la place desd. ouvrieres... On seroit trop legierement deceu, » 11 déc. 1419 (Arch. de la Ville, liasse 14,13). Règlement pour l'usage des lingères en neuf, dernier déc. 1659. *(Inv. de la Ville*, p. 429.*)*

(1) *Ibid.*, liasse 14,18.

(2) *Ibid.*, liasse 14,16. Leur halle, en 1488, comprenait 68 aunes et demie d'étaux ; elle était comprise entre le 4e et le 5e tref. Les mirouyers étalaient avec les merciers. Ce métier n'était représenté que par une femme au mois de mai 1458. *(Inv. de la Ville*, p. 60.*)*

(3) *Ibid.*, liasses 14,12 ; 14,8.

(4) Arch. de la Ville, liasse 13.

(5) *Inv. de la Ville*, p. 7.

Dans les derniers siècles, les tanneurs avaient une halle particulière

Toiliers. Fieffe par la Ville, le 22 février 1489, de la halle aux toiles, « sise entre la halle aux draps de hors et les soppes où l'on vend la poterie de terre, aboutant au pavement de l'entrée de la halle aux draps, d'un bout, et à la maison où demeure Jeh. de Socteville, » 22 février 1489 (1).

Tissutiers en or, argent, soie et laine. Fieffe aux maîtres de ce métier de l'une des halles pour 130 l. 1566 ; — de la même halle, dite la halle aux passementiers, pour 40 l., 11 février 1595 (2). Cette halle était alors ruinée et inutile à cause de sa vétusté et des ravages des soldats et garnisons qui y avaient esté logés pendant les troubles. Ce métier de tissutier fut désigné plus tard sous le titre de métier de passementiers, ouvriers en drap d'or et d'argent, soie, layette, futaine, fil et coton, faits en la grande et petite navette, haute et basse lisse (3).

D'autres halles étaient occupées, le 23 novembre 1488, à titre de fieffe, par les amechonniers et gibletiers (8 aunes) ; par les balanciers (7 aunes, 10 sous par an) ; par les coretiers (5 aunes) ; par les foureliers et gaîniers (12 aunes 1/4) ; par les gantiers (12 aunes) (4). Le

sur la Renelle que le *Tableau de Rouen* de 1778 qualifie de très spacieuse. Le 19 juin 1634, le peuple s'attroupa aux tanneries et menaça de piller le Bureau qui y avait été établi pour la perception de nouveaux droits.

(1) Arch. de la Ville, liasse 14,12.

(2) *Inv. de la Ville*, p. 259.

(3) Arch. de la Ville, liasse 14, 11.

(4) *Ibid.*, liasse 14, 16.

prix de la fieffe de la halle des dinands fut augmenté en 1602 (1).

Il est à croire que des places étaient laissées à la disposition du hallier qui les louait à gens de petits métiers comme aiguilletiers, bibelotiers, etc.

Dans les derniers temps, plusieurs communautés ne se servaient plus, pour l'exposition de leurs produits, des halles qui leur avaient été fieffées. Elles en tiraient parti comme elles pouvaient, en se préoccupant plus de leur intérêt particulier que de l'intérêt général (2).

Les forains étalaient au *Baile* dans des places isolées l'une de l'autre par des cloisons appelées *hayons*.

Mais certains corps de fabricants forains avaient leurs halles couvertes à côté de celles de leurs confrères de la ville : tels étaient les drapiers d'Auffay, de Darnétal et de Pavilly (3).

(1) M. Félix, *Procès-verbaux*, II, p. 182.

(2) « Partie des halles fieffées employées par les gardes des mestiers en seulles de harenc, vinaigres, futailles, huilles et autres marchandises ; autres halles occupées par vendeurs de poisson, chair, sidre, et autres maneiges, et celle des drapiers drapans en foing », 1602. M. Félix, *Procès-verbaux*, I. 156.

(3) Les drapiers de Rouen se plaignent, en 1403, des drapiers forains. « Ceux-ci se transportent par les villages et marchiés du pays achetent draps de toutes couleurs et façons, les rafreschissent et amenuisent et font muer les couleurs à leur plaisir, viennent vendre en lad. halle près et joignant les drapiers de Rouen, qui n'oseroient, eux, vendre des draps ainsi rafraîchis sous peine d'estre bannis an et jour de la draperie de Rouen, fors seulement les draps faits par eux. » — Il fut décidé « qu'une cloyson seroit établie entre les 6 postées occupées par les drapiers de Rouen et la place assignée aux drapiers forains, » 1er sept. 1403 (Arch. de la Ville, liasse 14). Les Anglais venaient vendre leurs draps en cette halle. Arrêt du Parlement con-

Il y eut aussi de tout temps aux halles une boucherie (1) et une boulangerie foraines.

Le 11 septembre 1398, la Ville décida qu'on poursuivrait le procès, pendant aux assises de Rouen, contre les forains qui venaient vendre du pain au jour de vendredi et refusaient de payer les droits, sous prétexte qu'ils étaient hommes des hospitaliers de Se-Vaubourg. La place du pain *de hors* était affermée 120 l. en 1405, 156 l. en 1411 *(Inv. de la Ville*, p. 25-43). La vente de la boulangerie foraine n'était autorisée que le vendredi (2).

Les contrats de fieffe ou de location des halles et les réclamations, auxquelles le prix des places donna lieu, nous fournissent de curieux renseignements sur les changements survenus dans l'industrie rouennaise.

On vit tomber des fabriques qui avaient eu dans un

tenant règlement pour les drapiers anglais qui voudraient vendre leurs draps en la halle de Rouen, 15 avril 1521. — C'était une de celles où les Espagnols faisaient le plus d'achats.

(1) La boucherie foraine ne se tenait plus le vendredi, vers la fin du XVIIIe siècle, comme on le voit par une délibération de la Ville de Rouen, du 5 mai 1683, qui accorde aux bouchers forains la halle aux dinands à la Vieille-tour pour y vendre leurs viandes, à condition de la rendre libre le jour de vendredi.

(2) « Item que tous boullengers de hors l'encloz de la ville de Rouen, qui ne sont pas subgectz au ban d'icelle ville, ne portent, ou facent porter au vendredi, ne à quelque autre jour de la sepmaine, ne durant les foires franches, leur pain parmy la ville ; mais le seront tenuz porter, au dit jour de vendredi, marché et foires franches, tout droict au Belle de Vieu-tour », 1491. Arch. de la S.-Inf. Cartul. de S.-Maclou, f° 392.

temps leur célébrité, notamment la coutellerie, la bourserie (1), la pelleterie, la bonneterie.

Vers 1526, on comptait à Rouen 30,000 personnes employées à la bonneterie, 2,000 au foulage, branche de la bonneterie. Ce métier comprenait « l'aumucherie, la chapellerie, la mitainerie, les faiseurs d'aumuches, de bonnets, mitaines, coiffettes et cauchettes, » auxquels c'était une obligation « de n'employer que de bonne laine de saison, filée à touret, droite laine tondiche et fetiche, creue et faicte de la mi-aoust à la Toussaint. » Il comprenait encore et surtout « les faiseurs de chapeaux de feutre, de bons aignelins et autre laine propre et convenable » (2). Une délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 14 juillet 1531, constatait « que l'estat de mestier de bonnetier étoit l'un des plus fameux et populeux qui fussent à Rouen et duquel vivoient plus grand nombre de populace. Sera noté que les marchands du pays de Flandres, Angleterre, Écosse, Portugal, Bretagne et d'autres pays estranges, mesmes de la ville de Paris, viennent ordinairement achapter grand nombre et quantité de chappeaux en ceste ville de Rouen, pour raison que les dits chappeaux sont plus loyaulx et de meilleure estoffe que ès autres pays. » Une autre délibération, de l'année 1541, rappelait encore que de « tout temps la ville avait eu bon bruit pour la manière

(1) Le 17 mai 1684, les boursiers n'étaient plus que six maîtres. Ils demandent à être déchargés de leur fieffe.

(2) Statuts donnés par le bailli Cousinot de Montreuil, mars 1450. *(Inv. de la Ville*, p. 134, 140, 150, 163.)

de fouler les bonnets. » Mais en 1546, il fallait avouer « que la plus part des habitants des quels la manière de vivre dépend de la manufacture des draps de laine et bonnets étaient tombez en grande pauvreté et mendiants. »

En 1424, les maîtres du métier de pelleterie formaient deux branches, l'une nommée de *rampant ou vereuvre*, que l'on appelait aussi de Grand-pont, parce quelle avait eu primitivement sa halle dans cette rue, l'autre d'*aignel*, de tout temps ayant eu halle à la Vieille-tour. La première branche était tellement diminuée dès les premières années du XVIe siècle qu'à partir de 1529 il n'y eut plus pour elle ni garde ni apprenti. La branche d'*aignel* était aussi en décadence : au lieu de compter de 100 à 120 maîtres comme autrefois, à peine en comptait-elle de 10 à 12, en 1538 (1).

Les mêmes documents nous font assister à la transformation de quelques métiers.

Jusqu'au XVe siècle, on distinguait les *vachers*, qui faisaient des souliers en cuir de vache, des *cordouenniers*, qui employaient le cuir de Cordoue ou le *cordouen*. C'étaient deux métiers séparés, ayant chacun leurs gardes et leur serment particuliers, et aussi leurs halles spéciales. Après le siège de Rouen de 1419, les *cordouenniers*, qui avaient été les plus nombreux et payaient 32 l. 12 s. par an pour leur halle, ne purent soutenir la concurrence contre les vachers, qui eux ne payaient que 16 l. 10 s. pour la leur, et dont le nombre

(1) *Inv. de la Ville*, p. 149.

s'était tellement multiplié qu'on comptait jusqu'à trois vachers pour un *cordouennier*. Une sentence du bailli, du 24 mai 1432, porta qu'à l'avenir on n'emploierait plus le terme de *vacher;* qu'on s'en tiendrait au terme, plus noble, de *cordouennier*, que *cordouenniers* et *vachers* ne formeraient plus qu'une seule et même communauté, avec même serment, mêmes gardes, même halle. On reconnut, cependant, aux vendeurs de petits souliers le droit d'étaler et de vendre, s'il leur plaisait, à la Calende (1), ainsi qu'ils faisaient ci-devant, en payant demi-hallage et pourvu qu'ils ne fissent pas de grans souliers (2).

Dans les derniers temps, deux corps de métier restèrent en possession des halles, et les absorbèrent presque entièrement à eux seuls, les merciers (3) et

(1) Place devant le portail de la cathédrale, dit de la Calende.

(2) Arch. de la Ville, liasse 14, 4. — « A raison du délaissement et desparagement de la halle, désemparée et désédifiée d'étaux, » on accorda aux cordonniers un rabais. — Les vieilles Lingères durent, en 1740, céder par provision leur halle aux cordonniers qui, de leur côté, cédèrent la leur aux bouchers, à cause du débordement d'eaux qui s'était produit dans la Basse Vieille-tour, et qui avait rendu la *tuerie* impraticable, 27 déc. 1740. *(Inv. de la Ville*, p. 443.*)* — *Compte de l'Abbaye de S.-Ouen 1469* : « Cuirs achatés comptant, tant vaches que cordouan, et basenne, avec blanchet pour faire les botes, houseaulx et chaussons des religieux.

« Le xxve d'octobre 1469, pour 3 cuirs de vache à faire semelles, achatées ou marché par Jehan Hurel, cordoanier de céans, au priz de 32 s. 6 d. pour pièce. » (Arch. de la S.-Inf., F. de S.-Ouen.)

(3) En 1490, les merciers demandèrent à bailler place en leur halle à 3 métiers du serment de cette ville qui avaient loi et ordonnance et étaient dépendances du métier de mercerie : « métier de rubannerie; métier de brouder à tavelle ; ouvriers de pygnes et mennyerie. » (Arch. de la Ville, liasse 14, 16).

les drapiers qui formèrent à la fin une seule et même communauté, sous le nom de merciers drapiers unis, « la plus riche et la plus considérable de la ville (1). »

Dès le XIVe siècle la halle des merciers était déjà une des plus importantes, et, par exception, l'on y vendait, non seulement le vendredi, mais le jeudi.

Les halles d'en haut de la Basse Vieille-tour furent accordées, le 16 avril 1739, aux marchands et fabricants fréquentant la halle foraine des toiles et toileries de Rouen pour y faire, les vendredis de chaque semaine, les ventes et achats de toiles écrues, blanches, coutils, siamoises, mouchoirs, toiles à carreaux. Jusque-là ils n'avaient occupé que les halles d'en bas (2).

On renouvela alors les défenses qui avaient été faites de tout temps aux marchands, de déposer leurs toiles dans les hôtelleries ailleurs qu'en la halle (3), et

(1) Rapport de l'inspecteur des manufactures, 1770 (Arch. de la S.-Inf., 162). Il y était venu 59,059 pièces de draps en 1766; 53,419 en 1767; 43,300 en 1768; 48,172 en 1769. — Extrait d'une lettre écrite à M. Machault, conseiller d'État, par les sieurs Le Cheron et Clement, inspecteurs des toiles de la ville de Rouen : « Ce qui a attiré le grand commerce des toiles qui se fait en la ville de Rouen, c'est la liberté qu'un chacun a d'en achepter sous la halle de lad. ville, où il s'en apporte, tous les vendredis, plus de 1,000 à 12,000 pièces de différentes espèces par un nombre infiny d'ouvriers et de marchands de la campagne, en sorte que ce commerce est peut-estre un des plus considérables qu'il y ait en ce royaume. » 14 février 1724. *Ibidem.*

(2) *Inv. de la Ville*, p. 381.

(3) Ordonnances du bailli 1594, 1606 (Arch. de la Ville, liasse 46, 16 et 166). Ordonnance de l'Intendant, du 27 mai 1742, faisant défenses, à toutes personnes d'acheter, dans leurs maisons et boutiques, des marchands forains, les jours et veilles de la halle, aucunes mar-

l'ordre de les enlever, dès que la halle était close (1).

La plupart d'entre eux, trop éloignés de la ville, n'arrivaient que le jeudi soir. Comme tous, aux termes des règlements, étaient obligés, aussitôt leur arrivée, de porter leurs toiles aux halles, il arrivait que nombre de gens, appelés gagne-liards, s'empressaient à leur rendre service, et profitaient de l'obscurité causée par le défaut de lanternes, pour soustraire des pièces entières. D'autres se laissaient enfermer dans la halle, et, pendant la nuit, jetaient à des complices les marchandises par les fenêtres qui étaient à coulisse et sans barreaux, en attendant que les portes s'ouvrîssent à 6 heures. Pour parer à cet abus, des lanternes furent établies en 1750 (2).

chandises de coton, fil et chanvre filé, à peine de 500 l. d'amende. — Autre ordonnance de l'Intendant faisant défenses, à toutes personnes, d'enharrer dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Roüen, ni dans les marchés de la campagne aucuns fils de coton, lin et chanvre; ordre de les porter et décharger directement, à Rouen, à la halle aux fils, sans pouvoir les faire entrer dans les auberges ou ailleurs à peine de confiscation et de 500 l. d'amende. Ordre au concierge de la halle de les recevoir, le jeudi de chaque semaine, jusqu'à 8 h. du soir, de la S.-Michel à Pâques; jusqu'à 10 h., de Pâques à la S.-Michel. Défense à tous autres que les fabricants d'entrer dans lad. halle et d'y acheter avant 8 h., de Pâques à la S.-Michel; avant 10 h., de la S.-Michel à Pâques, 2 nov. 1744. — Le 20 avril 1752, l'Intendant permit aux merciers, par exception et sans tirer à conséquence pour l'avenir, d'acheter librement dans leurs boutiques les cotons filés des fileurs et fileuses de la ville et faubourgs. Cette permission, qui ne fut que momentanée, eut pour cause les plaintes de quelques fileurs et fileuses, qui prétendaient qu'à cause de la cherté des grains elles ne trouvaient plus à se défaire de leurs cotons filés.

(1) Arch. de la Ville, liasse 166.

(2) Arch. de la Ville, liasse 46, 16.

Les fabricants de toiles et les merciers ne vécurent jamais en parfait accord, et ce serait un curieux sujet d'étude que de passer en revue les mesures qui furent prises pour s'opposer à l'accaparement des marchandises par les merciers. Mais le sujet nous entraînerait trop loin (1).

Je me bornerai à constater que les halles de Rouen ont commencé sous saint Louis, par un entrepôt pour la vente des toiles, et que, dans les derniers temps, avant leur abandon définitif, elles n'étaient plus affectées qu'à ce genre de commerce.

De toute l'organisation du moyen-âge il ne restait rien, pas même un souvenir, à en juger, du moins, par les actes de l'administration municipale, où l'on pose

(1) Plainte des fabricants de toiles contre les merciers : « Le fabriquant qui s'occupe ne s'apauvrit ordinairement que lorsqu'il a le malheur d'estre lié avec le mercier. Ce dernier, profitant du besoin qu'a l'autre de cotons filés, les lui vend le prix qu'il veut et, pour surcroît d'oppression, le force encore de lui donner le payement des étoffes au-dessous de leur valeur. Un fabricant enchaîné chez un mercier ne sort de ses filets que lorsqu'il ne luy reste plus rien. De là une infinité de faillites parmi les passementiers et les toiliers depuis 1752, c'est-à-dire depuis que les merciers, abusant d'une permission momentanée et limitée, ont fait de leurs boutiques des halles au fil, au détriment de la halle publique, du fabricant, des fileurs même et du consommateur. Un 6e des communautés fabriquantes s'est anéanty depuis cette fatale époque, au lieu que depuis le même temps, il s'est établi plus de 40 maisons pour ne vendre que le coton en laine et le coton filé. On en voit plusieurs qui en moins de 10 ans ont fait des fortunes immenses, à la différence de ceux qui, ne vendant que le coton en laine, ne peuvent jouir que d'une honnête subsistance. » (Arch. de la S.-Inf.. F. des Toiliers.)

comme principe que les halles de Rouen ne furent jamais que pour les forains.

Ordonnance du Maire de Rouen du 18 juillet 1809. Article 1. « La halle aux toiles est foraine, et les places ne peuvent être occupées que par des fabricans du dehors, et non par ceux de la ville ou par des courtiers. Sont reputés fabricants de la ville ceux qui y ont des magasins et qui y vendent en gros et en détail. Les marchands forains seuls ont droit d'y entrer 1 h. avant l'ouverture par le petit escalier. »

Cette ordonnance fut rendue sur une plainte des commerçants de Rouen, joints aux fabricants et marchands du dehors, où on lit ce qui suit : « Il n'était permis qu'aux seuls fabricants du dehors de déposer leurs marchandises dans cette halle. On voit, au contraire, chaque jour de marché, charrier par MM. les marchands et fabricants de Rouen des quantités prodigieuses de toiles de leurs fabriques, les y entasser, obstruer le passage des fabricants externes, *pour lesquels seuls* cet édifice a été consacré. Agio scandaleux ! N'ont-ils pas la facilité en la ville de faire porter et promener par toutes les rues, tous les jours de la semaine, leurs marchandises, de midi à 2 h. ? N'ont-ils pas leur demeure et domicile où on les peut voir (1). » Plainte

(1) Arch. de la Ville, liasse 46, 16. Voir, pour le nouvel usage auquel étaient affectées les halles, *l'Annuaire de* 1823. p. 248. Il n'y avait plus que 2 halles, l'une pour les fils de lin et de coton, l'autre pour les tissus, toiles et toileries. Les ventes ne s'y consommaient plus qu'entre les manufacturiers, fabricans et négocians du même ordre. C'était aussi une espèce de bourse où s'établissait hebdomadairement le prix courant des marchandises.

fondée, sans aucun doute, aussi bien que l'ordonnance qui en fut la suite, mais en complète opposition avec les anciens règlements qui eurent cours pendant des siècles, et qui n'avaient plus, il est vrai, de raison d'être.

Quelques mots, maintenant, des édifices dits les halles de la Vieille-tour.

Ces halles furent construites aux frais de la Ville.

Des constructions primitives, il ne reste aucun vestige.

Les bâtiments subsistants ne paraissent pas remonter à une époque bien reculée.

De la halle aux merciers, détailleurs de draps aux lingères, qui avait été réparée, en 1422, par Jensson Salvart et par Alexandre de Berneval, et qui fut reconstruite en 1542, on n'a, je crois, conservé que l'édicule de la Fierte.

On doit reconnaître, dans la partie haute de la place, longeant la rue des halles, une partie considérable d'une importante construction faite, en 1621, suivant les plans de Pierre Hardouin, architecte et maître sculpteur, par lui et par Jacques Gosset, maître maçon. C'était, suivant le devis, un grand corps de bâtiment, du côté du hallage, ayant, en son plan carré oblong, 22 toises et demie de longueur sur 8 toises de largeur de dehors en dehors, à 2 étages et un surcrest : le premier étage pour 5 sortes de métiers, séparés les uns des autres (tissotiers, savatiers, futaillers, dinands et fourreurs). Le second étage servait de grenier pour mettre les blés de la Ville. Au bout de ce bâtiment,

tirant vers la porte et entrée de la Vieille-tour, devait se continuer un autre corps de bâtiment en forme de galerie, de 15 toises de longueur sur 3 toises un tiers de largeur, à 3 étages, avec façades de maçonnerie pour les chaussetiers (1). Ce second bâtiment n'existe plus, et la place des halles, qui formait autrefois un quadrilatère, entouré, de tous côtés, de constructions, ainsi qu'on le voit, du reste, par les anciens plans, n'en présente plus que sur trois de ses côtés.

Les halles qui développent leurs façades au couchant et au midi ont été restaurées ou reconstruites suivant les plans des architectes Martinet et Jarry, de 1743 à 1752 (2).

Ce fut le 16 mars 1743 que la Ville invita Jarry, maître des ouvrages, « à dresser état et procès-verbal de ce qu'il convenoit pour l'augmentation de la halle. » Les marchands merciers avaient représenté « qu'ils ne pouvaient, eux, ni ceux qui fréquentaient la halle aux toiles et merceries, le vendredy, pour le marché, s'y trouver davantage sans exposer leur vie, la dite halle n'estant suffisante pour y contenir les personnes et les marchandises, et plusieurs païsans des plus robustes y ayant esté suffoqués » (3).

Un arrêt du Conseil, du 30 octobre de cette même année, autorisa la levée d'un droit de 3 d. par chaque pièce de toiles et toileries exposées en vente sous les halles, pendant 4 ans. Grâce à cette levée, on fut en état

(1) Arch. de la Ville, liasse 46, 16.
(2) Arch. de la S.-Inf., C. 213.
(3) *Inv. de la Ville*, p. 385.

de réédifier le bâtiment à usage de halles aux toiles et les magasins en dépendant, le tout de 44 toises de longueur sur 10 de largeur et d'une hauteur de 32 pieds. Le prix s'éleva à 20,458 livres (1).

La halle aux merciers drapiers fut restaurée de 1749 à 1751. Cette communauté qui y tenait ses assemblées, s'y fit construire une salle qu'elle fit décorer d'une manière somptueuse (2).

L'eau de la fontaine Massacre avait été amenée dans

(1) La halle aux toiles, ayant été reconstruite par arrêt du Conseil du 30 septembre 1743, fut mise à la disposition des marchands, suivant un ordre de distribution strictement déterminé. Des places particulières étaient réservées aux toiles blanches écrues; — aux blancards; aux toiles fortes, aux toiles d'Ourville; — à celles du Roumois, de Caux pour les lingères; — aux toiles à vestes; — aux fichus fins et mouchoirs de Bolbec; — aux toiles à carreaux, Montbéliards, coutils de Caux, fichus à la siamoise, gingas. (Arch. de la Ville, liasse 46, 16).

(2) 1749, paiement de 140 l. à Malortie, menuisier; de 2,045 l. à Cretel, entrepreneur. — 1750, paiement de 48 l. à l'ingénieur Martinet; de 1,400 l. à Malortie; d'une autre somme au sculpteur Le Prince; — 1751, paiement de 600 l. au peintre Descamps pour le portrait du Roi; de 224 l. à Gaudon, ébéniste, qui fit le grand bureau; de 3,400 l. à Malortie; d'une autre somme à Le Prince; de 3,091 l. à Cretel. — 1752, paiement de 800 l. à Jarry, architecte qui avait conduit l'ouvrage; de 776 l. à Malortie; d'une autre somme à Descamps pour un christ; de 1,391 l. au serrurier Le Sage; de 1,244 l. à Framery pour la pendule du bureau. — L'horloger Gloria fut chargé de son entretien. Pendant la durée des travaux, c'est à dire à partir du 22 mai 1749, le bureau des merciers drapiers unis s'était tenu aux Cordeliers. — Une partie des boiseries, des merciers, ainsi que le tableau de la Communauté, sont aujourd'hui au Musée de la Ville. (Voir Arch. de la S.-Inf., F. des Merciers).

la cour des halles en 1602 (1). « Elle étoit faite en pyramide, au haut de laquelle étoit gravée la figure d'Alexandre le Grand avec ses ornements (2). »

L'enclos ou, comme on disait autrefois, le *Baile* de la Basse Vieille-tour n'était pas ouvert comme il l'est aujourd'hui.

De 5 janvier 1498 (v. s.), Pierre Daré, lieutenant général du bailli de Rouen, avait rendu une ordonnance autorisant la Ville à faire clore la Basse Vieille-tour et les halles, « parce que, aux festes de Dieu et autres festes solennelles, les gens viceux, maraux et autres gens de mauvaises vies s'y treuvent et là font insolences, jeux de dez, marettes, dringuet, quilles et autres jeux dissolus, et sont les enfans des bourgoys pour ce mis en povresté et mectent, chacun jour, leurs robes et autres biens en gaige, en perdicion (3). »

Les échevins, qui avaient pendant quelques années laissé la Basse Vieille-tour ouverte, en ordonnèrent, de nouveau, la fermeture en 1602, malgré des réclamations qui furent assez nombreuses et assez vives pour avoir été mentionnées en ces termes dans le compte-rendu du premier échevin : « Des calomoniateurs, qui ne sont en petit nombre, ni des moindres qualités, disent que ce lieu est clandestin : il est public. Sy fermé au soir pour la conservation des marchandises qu'on laisse dans les halles, les clefz sont proches, si on a affaire de nuict ;

(1) M. Félix, *Procès-verbaux* des Echevins.

(2) *Hist. de Rouen*, 1re partie, p. 31. — Grisel, *Fasti Rothomagenses*.

(3) *Inv. de la Ville*, p. 87.

il ne seroit raisonnable ce lieu estre ouvert pour y aller à heure indeue comme on feroit à la Rougemare et autres lieux écartés (1). »

Les clefs étaient confiées au locataire de l'hôtel du hallage, situé, de toute antiquité, vers le haut du *Baile*, locataire qui pendant longtemps ne fut autre que l'adjudicataire des droits à percevoir aux halles au profit de la Ville.

En 1390, Pierre Le Machon prit à ferme, du maire et des receveurs de Rouen, pour 3 ans, à partir de la S.-Michel, « le hallage de la Ville et appartenances, exceptés de lad. ferme ceulz asquelz les dits maire et receveurs ont de nouvel livré halles, c'est assavoir pour 100 l. t. de ferme chascun an (2). »

En 1402, Guiffroy Buglel et Jean De Lespine, de S.-Maclou, s'obligèrent ensemble à la Ville de Rouen, en la somme de VIII^xx l. t. « pour le louage de la maison du haullage de Rouen et appartenances en la manière que autreffois en a esté baillée, pour III ans, à paier aus dis trois ans en dix paiemens esgaux (3). »

Le dernier mai 1448, l'hôtel du hallage fut loué pour 3 ans, moyennant 180 l. par an (4).

Le 28 avril 1454, nouveau bail pour trois ans; le prix est de 120 l. (5).

L'hôtel du hallage seul, avec l'hôtel du bonnetier y

(1) M. Félix, *Procès-verbaux*, p. 183.
(2) Tabellion. de Rouen, reg. 3, f° 98.
(3) *Ibid*, reg. 9, f° 81.
(4) *Inv. de la Ville*, p. 48.
(5) *Ibid.*, p. 47, 55.

joignant, sans y comprendre les deniers du *Baile* de la Vieux-tour, est loué, le 21 décembre 1456, pour 9 ans, moyennant 45 l. par an, « avec faculté au preneur de tenir hôtellerie, mais à charge de planter dans sa cour 3 poiriers de bonne ente, et d'ouvrir et de fermer les portes de la Vieux-tour, » ce qui autorise à penser que l'ordonnance du lieutenant général n'avait fait que renouveler d'anciennes dispositions, tombées en désuétude (1).

Le 14 décembre 1684, Jean-Louis Dufour, Louise Colichon et Marin Le Grand, qui habitaient dans l'enclos de la Vieille-tour obtiennent, de la Ville, la permission d'avoir, chacun, une clef de la grande porte, et une du guichet de chaque porte pour aller et venir soir et matin et fermer et ouvrir lesdites portes et guichets, le soir, en été, à 10 heures, et le matin, à 5 heures, et, en hiver, le soir, à 9 heures, et, le matin, à 7 heures.

Le 23 août 1731, la Ville charge François Bouteiller de la clef de la grande porte de la Vieille-tour et de celle du guichet, en l'obligeant à fermer, en été, à 9 heures du soir, en hiver, à 8 heures, et d'ouvrir tous les jours de grand matin (2).

(1) Tabellion. de Rouen, p. 59.

(2) Le 8 oct. 1733, la Ville donne 33 l. par an, à partir de la S.-Michel passée pour ouvrir les 3 portes qui renferment les halles de la Vieille-tour, celle de dessous le porche ou chapelle ainsi que celle du bout de la halle, à 5 h. du matin, de Pâques à la S.-Michel; à 6 heures, de la S.-Michel à Pâques, et pour les fermer, à 9 h. du soir, de Pâques à la S.-Michel, et à 8 h., de la S.-Michel à Pâques, celle de la Haute Vieille-tour au bout de la rue de l'Epicerie, le jeudi,

Le 6 décembre 1774, la Ville payait encore 30 l. par an à un particulier qu'elle chargeait d'ouvrir et de fermer aux heures ordinaires les portes de la Haute et Basse Vieille-tour et de la halle (1).

Des sentences du bailli, 1617, 1624, avaient enjoint aux marchands de faire enlever les boutiques qu'ils s'étaient permis d'établir dans le *Baile* de la Vieille-tour. L'exécution de ces sentences dut souffrir de sérieuses difficultés. Le Parlement intervint. Un arrêt, de l'année 1624, ordonna que toutes les loges bâties contrairement aux anciens règlements, dans le *Baile* de la Vieille-tour seraient démolies. A partir de ce moment, on ne vit plus sur la place que des cloisons en bois mobiles ou hayons, qui servaient à séparer les places affectées aux différents métiers (2).

Les halles, à cause de leur vaste étendue, furent souvent affectées à des usages tout différents de ceux pour lesquels elles avaient été construites.

Le registre des visites d'Eudes Rigaud nous apprend que, le dimanche de la mi-carême 1267, ce prélat y prêcha la dernière croisade, et que de là il porta solennellement, en l'église de l'Hôtel-Dieu, les reliques de sainte Madeleine que le roi Louis IX lui avait envoyées (3).

ne pourra être fermée avant 10 h. du soir, pour permettre l'entrée des fils dans la partie qui leur était destinée. (Arch. de la Ville, *Journal de la Ville*).

(1) *Inv. de la Ville*, p. 449. Arch. de la Ville, liasse 14, 13.

(2) Arch. de la Ville, liasse 46.

(3) *Registrum Visitationum*, p. 597.

Après la prise de Rouen par Henri V, elles furent transformées en un arsenal et en un atelier de fabrication de canons et de bombardes. C'est ce que nous apprend la requête suivante adressée à son successeur, Henri VI, par les échevins de Rouen : « Au Roy notre sire. Supplient humblement les bourgeois et habitans de la ville de Rouen, comme puis la conqueste et entrée faicte en la dicte ville par deffunct prince de noble mémoire le Roy Henry, votre père, dont Dieu ait l'âme ! aucunes des halles d'icelle ville, c'est assavoir la halle aux toiles et canevas et la halle aux draps de dehors, nommée la halle d'Auffay, Paveilli et Danestal, et aussi porcion de l'ostel commun de la dicte ville, aient esté occupez, c'est assavoir : *les dictes halles pour le fait des forges des canons et bombardes* qui illec ont esté faictes et forgées, et ledit hostel commun pour le fait de prisons qui illec furent ordonnées et encores sont de présent, lesquelles occupations ont redondé et redondent grandement eu préjudice et dommage de la dicte ville. Car, sans le detourbier d'icelles halles, une grant partie en est cheue à l'occasion devant dicte, qui a cousté et coustera à réparer et remectre sus plus de mil livres tournois, et si vous doivent iceulx supplians, chascun an, en fieffe et domaine perpétuel, à cause d'icelles halles et des moulins de la dicte ville, qu'ilz tiennent de vous, plus de trois mil livres tournois, combien qu'il se deffaille plus de la moictié de la dicte somme qu'il n'en recueullent ce qu'ilz en paient. Par considéracion desquelles choses, les diz supplians, au nom de la dicte ville aient eu, en aucunes années passées, défalcacion

et rabais de la somme de deux cens livres tournois, sur ce qu'ilz devoient de ladicte fiefferme, et depuis l'an mil CCCC vint deux n'en ont eu aucune deffalcacion ou paiement. Qu'il vous plaise, ces choses considérées, mander à Messieurs les gens de voz comptes à Paris, que de et sur les choses dessus dictes ilz se informent bien et deuement, et, selon ce qu'ilz trouveront, ils pourvoyent aux dis supplians de bon et brief accomplissement de justice, et les dis supplians prieront Dieu pour vous. »

Dans le même temps, en attendant qu'on eût achevé, à l'extérieur et près du château de Philippe Auguste, la construction de nouveaux édifices pour les juridictions royales, les officiers du Roy, échiquier, bailliage, vicomté, installaient leurs cours et cohues dans les halles aux filassières, aux pelletiers de connins et aux pelletiers de Grand-pont, ce qui fit que la Ville perdit encore les rentes qu'elle touchait comme prix de fieffe de ces halles. Des lettres du Roi, datées de Paris 27 mai 1424, ordonnèrent aux gens des comptes d'accorder un rabais proportionnel au dommage : nous ne saurions dire à quelle somme fut fixée l'indemnité.

Elle eut dû être considérable, si le gouvernement anglais eût voulu tenir compte à la Ville de toutes les ressources dont il la privait. On voit, en effet, par le compte de Martin Fauvel, receveur des rentes, aides et revenues appartenant à la commune, de la St-Michel 1447 à la St-Michel 1448, qu'il lui fallut faire un rabais aux couteliers, parce qu'ils étaient diminués de moitié; que les drapiers de la draperie d'Auffay n'étaient plus

que « pou de gens » ; que Thomas Badin restait seul du metier d'escarlerie (archalerie) et qu'il n'avait de quoi besogner ; que le métier de tasseterie était réduit aussi à un seul ouvrier. Le compte de la St-Michel 1448 à la St-Michel 1449 constate la même décadence : « Les drapiez de Darnetal ont délaissé leur postée estant en la halle parce qu'ilz sont venus demeurer à Rouen à cause de la guerre ; ceux de Pavilly ont cessé également d'y étaler ; on ne comptait plus que 2 *dessiers* (ou faiseurs de dés), et on n'avoit pu trouver en leurs hostieulx aucune chose dont paiement eust peu estre faict » (1).

En 1482, une partie de la halle aux détailleurs de draps fut occupée pour le service du Roi.

On voit, quelques années après, en 1487, ce qu'on appelait le Champ du Roi (2) installé en la halle aux linières.

En 1508, la halle aux drapiers fut occupée pour les joûtes du Roi (3).

A l'époque de la Ligue, principalement pendant le siège de Rouen, au lieu de marchands, ce sont des soldats qui remplissent les halles (4).

Un demi siècle plus tard, les halles ressemblent plus à une prison qu'à un entrepôt de commerce. On y entasse les prisonniers espagnols qu'on amenait de Rocroy, et qu'on fut loin de traiter avec les égards dus à de

(1) Arch. de la Ville.

(2) C'était un dépôt d'équipements militaires. Mention, 28 juillet 1485, de « Robert Poilvillain naguères trésorier du Champ du Roy ». Arch. de la Ville, liasse 14, 16.

(3) Délibération de la Ville, 5 octobre 1508.

(4) *Inv. de la Ville*, p. 259.

malheureux soldats. On en peut juger par une pièce de la *Muse normande* intitulée : « L'Entrée et estat de neuf cens Espagnols et Dunkerquoys dans le hallage de la ville de Rouen et de ce qui s'est passé à leur sortie, » (pages 362, 368 du Recueil) (1).

Vers 1696, on emprunta les halles aux fripiers pour y construire des fours qui furent employés au pain des forçats (2).

En 1779, une partie des halles fut occupée par les chevaux des troupes du Roi. Les cordonniers dépossédés réclamèrent en vain, quoiqu'ils alléguassent une possession de plus de 3 siècles (3).

De meilleurs souvenirs se rattachent aux halles de Rouen. Ce fut là, dans la seconde moitié du dernier siècle, que Descamps tint son école de dessin, placée par lui sous la protection de l'Académie (4).

Ce fut là que furent établis les greniers d'abondance pour le peuple, et le Bureau des pauvres valides de

(1) Mon compère Robert quitte la te n'ouvrage
Vien t'en aueuque may luquer sez espagnols
Ie les vis hyer entrer tretous dans su Hallage
Ou c'hest qu'on les tasset ainchin que des fagots.
Voir *Inv. de la Ville*, p. 259.

(2) Arch. de la Ville, liasse 14, 10.

(3) *Ibid.*, liasse 14, 4.

(4) L'Ecole de dessin était encore aux halles en 1825 : « La translation de l'Ecole de dessin est devenue d'autant plus urgente que la partie des halles qu'elle occupe est dans un tel état de dégradation que les élèves n'y sont pas en sûreté. L'administration municipale a l'espoir de se créer un nouveau revenu de 2,000 francs en louant ce local pour servir de magasin à des commerçants qui le demandent. » (Analyse des délibérations de la Ville, p. 177.)

Rouen, à l'époque où ces pauvres n'étaient pas encore renfermés.

« Je ne puis, dit de Bras de Bourgueville, dans ses *Antiquités de Neustrie*, p. 36, raisonnablement obmettre la bonne Police que Messieurs de la cour et du baillage, gouverneurs et eschevins de la ville de Rouen, ont eu soing de mettre par un bon ordre pour l'alimentation des pauvres qui sont en un nombre presque infiny en ceste grande cité, et toutes fois bien subvenus par leurs diligences et ferventes charitez, parce que au lieu qui s'appelle la Viétour, qui contient le marché public, ilz ont faict bastir de grands magazins, greniers et celiers où ilz font poser et mettre des bleds en temps de uberté pour en temps de charté et pénurie en subvenir et fournir aux pauvres artisans au prix qu'il leur a cousté au temps d'abondance et uberté et en administrer et aumosner aux pauvres selon leur nécessité : acte à la vérité de notable vertu, charité et remarque. »

Dès le 27 mars 1622 les administrateurs du Bureau des pauvres valides avaient demandé qu'on leur disposât, pour y tenir leur Bureau, « un lieu commode, vide et spacieux près des halles (1) ».

D'après la *Police générale du bureau des pauvres valides* (2), « deux fois l'an, à savoir le jour St-Barnabé et le jour St-Thomas, qui sont les deux demies années d'hyver et esté, se faisoient deux processions générales des ditz pauvres, èsquelles ils étoient tous

(1) *Inv. de la Ville*, p. 294, 427.
(2) Imprimé, F. des Hospices.

tenus assister et leurs enfans, s'il n'y avoit maladie par laquelle ne pussent comparoir, et ce sur peine de privation de leur aumône. Et, se trouvent tous les dits pauvres à huit heures de matin, chacun quartier, en une halle à part : où illec par quatre religieux mendians, un en chacun quartier, sont admonestez de brève exhortation de prier Dieu pour le Roy, pour la Paix, pour la conservation de la Ville et d'inspirer les seigneurs et bourgeois d'icelle de vouloir entretenir les pauvres et aussi admonester d'avoir patience en leurs pauvretez et de ne prendre l'aumône s'ilz ne sont vrais pauvres. Et après sortent en ordre chacun quartier, les enfans marchant les premiers, l'un portant une croix de bois et criant : *Fili David, miserere mei;* et aucuns prêtres avec eux, et les distributeurs et sergens avec chacun quartier en la fin d'iceluy et passent tous par devant les commissaires tenans le Bureau qui sont assis près d'une porte où tous les dits pauvres passent deux à deux ou trois à trois. Et une table dressée sur laquelle le greffier du Bureau tenant la plume écrit en passant les noms, surnoms, les rues et quartiers des pauvres qu'ils voyent ou être forts pour gagner leur vie, ou qu'ilz sont vêtus assez bien pour aller servir. Et leur est faite assignation de comparoir au prochain Bureau ensuivant, pour être interrogez et, si besoin est, visitez. Et après que les dits pauvres sont ainsi passés les dits commissaires les suivent deux à deux pour aller à St-Ouen ouïr le sermon général qui se fait par un prédicateur des plus grands de la ville, qui ne parle que de

l'aumône et du fait d'icelle, et où assiste grand nombre de peuple. »

Le 3 mai 1650, un arrêt du Parlement disposa « que tous les pauvres divagans par la ville seroient renfermés, les hommes et garçons dans les halles, les femmes et les filles à la Tuerie, où l'aumône leur seroit distribuée pendant quelque temps et qu'il seroit commis hommes à chaque porte pour faire la garde et empescher les pauvres d'entrer. »

On reconnut bientôt que ce local était insuffisant, et l'on prit le parti de construire pour le renfermement des pauvres ce vaste dépôt, souvent agrandi et amélioré, devenu l'Hôpital général, mais qui garde encore, dans le langage vulgaire, le nom de *Bureau*.

Est-il besoin de dire que pendant des siècles la Vieille-tour fut célèbre par la cérémonie qui s'y faisait chaque année le jour de l'Ascension, à l'occasion de la levée de la Fierte, ou de la délivrance du prisonnier? M. Floquet, dans sa savante *Histoire du privilège St-Romain*, a fort clairement établi que cette cérémonie s'accomplissait là et non ailleurs, parce que là avaient été les prisons du duc de Normandie, dans le temps où leur château principal occupait l'emplacement de la Basse Vieille-Tour. Il est à croire qu'on en conserva longtemps la chapelle, puisqu'en maint endroit il est question, dans d'anciens titres, de la chapelle et de l'autel où avait lieu la levée de la Fierte. Cette chapelle, dont il est difficile de préciser l'emplacement, mais qui, vraisemblablement, était située dans un angle vers le bas

du *Baile* de la Vieille-tour (1) dut être abattue, lorsque la Ville, en 1542, se décida à la reconstruction des halles aux détailleurs de draps, aux merciers et aux lingères. Mais les conseillers, à l'unanimité, reconnurent que la réédification d'icelle chapelle se debvoit faire, qu'elle se feroit en lieu propre et convenable, jouxte le devis qui alors en fust leu et monstré (2). »

Au lieu d'une chapelle fermée on eut une chapelle en pierre, couronnée d'un dôme élégant, à laquelle on accédait par deux escaliers, édifice parfaitement approprié à la cérémonie pour laquelle il était fait.

Cet édifice existe encore. Il y a quelques années, on l'eût volontiers détruit, si ses escaliers n'eussent fourni un accès facile au premier étage des grandes halles. Ce n'est pas, à notre estime, un petit honneur pour la municipalité, d'avoir, dans ces derniers temps, compris l'intérêt de ce charmant édifice et d'avoir contribué, pour une large part, à sa restauration, restauration sage, discrète, qui en assure la conservation sans en altérer le caractère.

Les dispositions du public et de l'administration sont maintenant plus favorables qu'elles ne l'ont jamais été aux vœux des archéologues et des artistes. Ces notes ont cependant pour but d'aider à la défense d'un monu-

(1) Voir p. 255 de ce volume. — 29 mai 1411 marché fait avec Jacques de Sotteville le jeune, charpentier, « pour travaux à la halle où l'on vend les sarges, coutes et tapis, entre la halle aux coutiliers où l'on vent les coites et le portail nouvellement fait *devant l'autel S. Rommain, portail où la fierte S. Rommain siet aux Rouvoisons, au bout de la d. halle.* » — *Inventaire de la Ville*, p. 43.

(2) Même *Inventaire*, p. 152.

ment dont la disparition serait fâcheuse pour notre ville. Centre d'un commerce important, il est à désirer qu'elle ne soit pas entraînée, sans une nécessité pressante, à sacrifier un édifice auquel se rattache l'histoire de ses corporations ouvrières et de son industrie (1).

(1) Il n'est point question dans ce mémoire de la halle au blé qui mériterait de faire l'objet d'une étude particulière. — Au *Journal de la Ville,* 11 déc. 1666, il est fait mention de la réédification de cette halle par les nommés Gaillard, Noblet et Huet, maîtres couvreurs et plâtriers. — Dans les derniers siècles, c'était à la Vieille-tour qu'on vendait les namps et les meubles saisis à la demande des créanciers, 28 août 1567, « Place de la Vieille tour, lieu ordinaire à vendre les namps. » Arch. de la S.-Inf. Plumitif de la Cour des Aides. — « Vieille tour où se tiennent les namps. » *Histoire de Rouen*, éd. in-4°, de 1732, 1er vol., 1re partie, p. 24. — Pendant longtemps on y avait tenu le cours et marché aux chevaux. Il n'y était plus en 1457. — A la basse Vieille tour il y avait des *seules* de poisson salé, un marché et la tuerie des bouchers, *Ibid.*, même page. — Quant à la dinanderie, à l'étamerie, au beurre au couteau ils se vendirent, pendant un certain temps « sur le pavement entre la porte de la Vieil-tour, la Madeleine et la cour l'Archevesque, 1360. » Tab. de Rouen, reg. I, f° 35.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1891, 1892 ET 1893.

1891

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Œuvre de musique vocale et instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

—

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de peinture de 1891, et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1892

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat, ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambuc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

—

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Étudier l'état de l'enseignement des mathématiques dans les établissements d'enseignement secondaire, ses résultats et les améliorations qu'il pourrait recevoir.

—

1893

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur, né en Normandie ou y demeurant, de la meilleure Comédie en un acte et en vers.

PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1er mai* (terme de rigueur) soit à M. Poan de Sapincourt, soit à M. Le Verdier, secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Dumanoir* et *De la Reinty* comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1er juin*.

PRIX OCTAVE ROULAND

En exécution du legs qui lui a été fait par Mme Rouland, l'Académie décernera, chaque année, dans sa séance publique, deux prix de trois cents francs chacun,

« aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement de cette nature sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1er juillet.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1889-1890.

—

Allard (Paul). — *La Persécution de Dioclétien et le Triomphe de l'Église ;* 2 volumes, 1890.

Bernay. — *La Société française d'Archéologie au Bec-Hellouin, Brionne, La Rivière-Thibouville ;* Brionne, 1889.

Bligny. — *Caveant Consules. La Justice en France pendant les années* 1867 *et* 1887 ; Rouen, 1890.

Brunon (Dr). — *Rapport sur la marche de l'épidémie de grippe dans la Seine-Inférieure de novembre* 1889 *à février* 1890 ; Rouen, 1890.

Chardoune. — *Bronzes et Marbres : Poésies ;* Paris, 1889.

Clos (Dr). — *Du Nanisme dans le règne végétal ;* Toulouse, 1889.

Coyecque. — *L'Hôtel de Dieu de Paris au moyen âge ;* Histoire et documents, tome II, 1326-1539.

Cyrus (Thomas). — *The Circular Square and octogonal carthworks of Ohio ; The problem of the Ohio Mounds ;* Washington, 1889.

Darget. — *La Division à la nique ou la trisection de l'angle. — Des cubes solides, de leurs arêtes et de leurs racines numérales. — Théories directes de la somme des angles valant deux droits.*

D'Avezac. — *Voir* Gravier (G.) et J. Gravier.

De Beaurepaire (E.) — *Julien Travers. Notice biographique et littéraire;* Caen, 1890.

Delabost. — *Voir* Méry-Delabost.

Delisle. — *Littérature latine et Histoire du moyen âge;* Paris, 1890.

De Mauchrétien. — *Traité de l'Economie politique,* dédié en 1615 au Roy et à la Reine-Mère, par Antoyne de Monchrétien, avec introduction et notes, par M. Funck-Brentano; Paris 1889.

Deslys (Charles). — *La loi de Dieu;* Paris, 1875. — *La dot d'Irène;* 1878. — *Courage et dévouement:* Histoire de trois jeunes filles; 1878. — *Les Récits de la grève;* 1878. — *Le Mesnil-au-Bois;* 1879. — *Sœur Louise;* 1879. — *Miss Eva;* 1880. — *Grand'Maman;* 1880. — *Le Capitaine Minuit;* 1880. — *La Mère Rainette;* 1882. — *Les Compères du Roy;* 1883. — *Mimie;* 1884. — *L'Ami du Village;* 1884. — *La Fille à Jacques;* 1885. — *Les Bottes vernies de Cendrillon;* 1885. — *Les Enfants trouvés de Paris;* 1885. — *L'Oncle Antoine;* 1885. — *Le Serment de Madeleine;* 1886. — *Le Blessé de Gravelotte;* 1888. — *Les Héritages de Joseph;* 1888. — *La Balle d'Jéna;* 1880. — *L'héritage de Charlemagne;* nouvelle édition; 1889. — *L'Abîme.* — *Les Diables rouges.* — *La*

majorité de Mlle Bridot. — Zingara. — Voir aussi Deslys (Charles) et Jules Cauvain.

Deslys (Charles) et Jules Cauvain. — *La Revanche de Marguerite ;* Paris, 1880. — *Voir aussi* Deslys (Charles).

D'Estaintot. — *Notes manuscrites d'un Conseiller au Parlement de Normandie ;* 1769-1789 ; Rouen, 1889.

Félix. — *Comptes rendus des Echevins de Rouen avec des documents relatifs à leur élection,* 1409-1701, *extraits des registres des délibérations de la Ville, et publiés pour la première fois ;* tomes I et II ; Rouen, 1890.

Fortier. — *Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle de* 1889 ; Evreux, 1890.

Funck-Brentano. — *Voir* De Mauchrétien.

Gasté. — *Les Insurrections populaires en Basse-Normandie au* XVe *siècle ;* Caen, 1889. — *Les Inscriptions populaires en Basse-Normandie au* XVe *siècle, pendant l'occupation anglaise et la question d'Olivier Basselin ;* Caen, 1889.

Gauthier (Victor) et Arnould Locard. — *Description des Echinides fossiles recueillis en* 1885 *et* 1886 *sur la région Sud des hauts-plateaux de la Tunisie,* par M. Philippe Thomas ; Paris, 1889. — *Description des mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs de la Tunisie, recueillis en* 1885 *et* 1886, par M. Philippe Thomas ; Paris, 1889.

Gravier. — *L'Abbé Petitot chez les grands Esquimaux ;* Rouen, 1888. — *L'Abbé Petitot et le Cercle*

polaire; Rouen, 1889. — *Le Sénégal : La France dans l'Afrique occidentale et le général Faidherbe;* Rouen, 1889. — *Notice sur le général Faidherbe*; Rouen, 1889.

Gravier (G.) et J. Gravier. — *Le Ravennate et son Exposé cosmographique.* Manuscrit de M. d'Avezac, publié avec une Notice biographique et bibliographique ; Rouen, 1888.

Hardy (Michel). — *Les Scandinaves dans l'Amérique du Nord au* x^e^ *siècle;* Dieppe, 1874. — *Nouvelles recherches sur la cité de Limes, camp-refuge celtique près Dieppe;* 1875. — *Notice biographique sur l'abbé Cochet;* Rouen, 1875. — *Cornebœuf et les Origines préhistoriques de Périgueux;* 1877. — *Note sur une station magdalénienne découverte à Chancelade* (Dordogne) ; 1887. — *Silex taillés de l'âge du Mammouth dans le sous-sol de Périgueux;* 1878. — *Explication de l'apparence de taille de certains silex tertiaires;* 1881. — *La pierre du bénitier et le plateau du Chalard à Villac* (Dordogne). — *Le Souterrain-Refuge de la Croix de Boby* (Dordogne) ; 1883. — *L'alignement des grosses pierres à Vananins* (Dordogne). — *Le Cimetière franc d'Eu* (Seine-Inférieure) ; 1884. — *Les Fontaines de Périgueux au moyen âge et dans les temps modernes;* 1886. — *La mission de Jeanne d'Arc, prêchée à Périgueux en 1429;* 1887. — *Un bas-relief antique de Mercure trouvé à Périgueux;* 1887. — *Les Monuments romains de Chamiers près Périgueux.* —

Le Souterrain-Refuge du Peyonnet (Dordogne); 1888. — *Quelques tombes du vieux cimetière de la cité à Périgueux*; 1889. — *Gravures de l'âge du Renne trouvées à Laugerie-Basse* (Dordogne); 1889.

Héron. — *L'art de cultiver les pommiers, les poiriers et de faire le cidre, selon l'usage de la Normandie*, par M. Martin de Chambray. Réimprimé d'après l'édition de 1765; Rouen 1890.

Holmes (William).—*Textile fabrics of ancient Peru*; Smithsonian Institution; 1889.

Husnot. — *Description et figures des mousses de France et des contrées voisines*; 1889.

Join-Lambert. — *Du Buisson-Aubernay*, 1590-1625; Bernay, 1889. — *Londres et les Anglais en* 1771, d'après les notes de voyages de MM. Rondeaux, de Setry et de Montbray; Paris, 1890.

Klossovsky. — *Différentes formes de grêlons observées au Sud-Ouest de la Russie*; Odessa, 1890.

Lechalas. — *La Géométrie générale*; 1889.

Legrelle. — *La Diplomatie française et la Succession d'Espagne*: tome 1er. — *Le premier traité de partage*; 1659-1697.

Lehman. —*Paris: ports de Saint-Ouen et de Clichy-port-de-Mer; Canalisation de la Seine fluviale*; Paris, 1890.

Lenormant des Varennes. — *Histoire de Louis XVII, d'après des documents inédits*; Orléans, 1890.

Locard (Arnould). — *Voir* Gauthier (Victor) et Arnould Locard.

Lockroy. — *Voir* Paris.

Loignon (Auguste). — *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ;* 2e partie, tables.

Longy (Albert). — *Histoire de la ville d'Issoire ;* Clermont-Ferrand, 1890.

Marchand (Eugène). — *Le blé, l'avoine et l'orge à Rothamsted :* résumé de MM. Lawes et Gilbert et discussion des résultats ; 2e partie, 1889. — *Le blé à Rothamsted,* 2e partie, supplément : *Utilisation de l'azote de l'air par le blé.*

Martin de Chambray. — *Voir* Héron.

Maze (Alphonse). — *Le livre des Collectionneurs ;* Paris, 1885.

Mège (Francisque). — *Gaultier de Biauzat, député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1789 : sa vie et sa correspondance,* 1re et 2e parties ; 1890.

Méry-Delabost. — *Lemonnier, les Flaubert : simple esquisse de trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Rouen pendant un siècle,* 1785-1882.

Mexico. — *Anuario del observatorio astronomico nacional ;* 1890.

Milne-Edwards. — *Voir* Niel.

Mougenot (Léon). — *Jeanne d'Arc à Nancy* et la *Chronique de Lorraine ;* Nancy, 1890. — *De l'emplacement de la statue équestre de Jeanne d'Arc à Nancy ;* Avril 1890.

Niel (Eugène). — *Notice sur F.-A. Malbranche : sa vie et ses œuvres ;* Bernay, 1889. — *Souvenirs*

d'Auvergne : une visite à la maison de campagne de Delille; Rouen, 1890.—*Rapport sur la mission scientifique du* Travailleur *et du* Talisman. — *Les Poissons*, par A. Milne-Edwards ; Rouen, 1890.

Panel (Dr). — *Un rouennais oublié : Jacques Mesnard, chirurgien et accoucheur et ses œuvres ;* 1685-1740 ; Rouen, 1889. — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen :* 2e année, 1889.

Paris (G.) — *Les Parlers de France* : lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le 26 mai 1889.

Paris. — *Compte général de l'administration de la Justice civile et commerciale en France et en Algérie, pendant l'année* 1877. — *Revues des travaux scientifiques ;* tomes VIII et IX. — *Revue des études grecques ;* tome II. — *Bulletin des bibliothèques et des archives ;* 1889. — *Discours prononcés à la séance du Congrès des Sociétés savantes, par MM. Renan, Tillières et Lockroy ;* 1888-1889. — *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur ;* livraisons XXX et suiv. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France :* Arsenal, Mazarine, Auxerre, Avranches, Bourges, Châlons, Chartres, Coutances, Dijon, Grenoble, Issoudun, La Rochelle, Lure, Orléans, Rouen, Salins, Tonnerre. — *Catalogue des manuscrits grecs.* — *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale.* — *Catalogue des manuscrits conservés dans les archives départementales, communales et hospi-*

talières. — *Annuaire des bibliothèques et des archives, pour* 1890, publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

Philippe Thomas. — *Voir* Gauthier Victor et Arnauld Locard.

Pilling (James-Constantine). — *Bibliography of the Iroquian languages.* — *Bibliography of the muskhogean languages ;* Washington, 1889.

Prevost (Gustave). — *Le Jupiter en bronze du musée d'Evreux.* — *Le château de Canteleu près Rouen et ses propriétaires depuis le* XVIIe *siècle ;* Caen, 1889.

Ravel de Bessat. — *Guide des bains de mer :* série C ; Mars-les-Bains ; 1890.

Renan. — *Voir* Paris.

Renault de Beaujeu. — *Voir* Hippeau.

Roger (D^r^). — *Hecquet, docteur, régent et ancien doyen de la Société de médecine de Paris : sa vie et ses œuvres ;* Paris, 1889. — *Essai critique sur le traitement chirurgical des kystes hydatiques du foie ;* Paris, 1880. — *Nouveau forceps asymétrique ;* Paris, 1875. — *Dystocie par allongement hypertrophique du col de l'utérus ;* Paris, 1877. — *Secours aux noyés : nouvel appareil de respiration artificielle ;* Le Havre, 1874. — *Etude physiologique et thérapeutique de l'acide carbonique : thèse pour le doctorat en médecine ;* Paris, 1867. — *De la nécessité de l'instruction ;* Le Havre, 1875. — *Education et instruction : discours prononcé à la fête des écoles ;* Le Havre,

1876. — *Des réformes sociales : lettre à un ami ;* Le Havre, 1883. — *Syndicats ouvriers et régime coopératif ;* Le Havre, 1884. — *Quelques considérations sur la liberté du travail ;* Le Havre, 1888. — *Voltaire malade.*

Rome. — *I Codici panciatichiani della R. biblioteca nazionale centrale di Firenze ;* vol. I. — *I Codici palatini della d. biblioteca ;* vol. I, II.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : 2e session ordinaire de* 1889 ; *1re session ordinaire de* 1890.

Sanson (Armand). — *Deux sculpteurs normands : les frères Anguier ;* Rouen, 1889.

Sauvage (l'abbé). — *Les Souterrains de la cathédrale de Rouen ;* Rouen, 1889. — *Elenchi episcoporum rothomagensium quos ex Codicibus manuscriptis et libris editis collegit E. P. Sauvage ;* Bruxellis, 1889.

Sterza (Andreas). — *Adam et Christus : epistola ad Abraham.*

Suchetet. — *La création des animaux domestiques ;* Bruxelles, 1884. — *La question du Léporide*, Bruxelles, 1887. — *Les oiseaux hybrides rencontrés à l'état sauvage.* — *L'hybridité dans la nature : règne animal ;* Bruxelles, 1888. — *L'hybride du faisan ordinaire et la poule domestique ;* Vincennes, 1889. — *A propos d'un oiseau hybride capturé dans les environs de Montauban ;* Paris, 1888. — *Note sur les hybrides des Anatidés ;* Paris, 1889. — *Nouvelles observations sur les hybrides*

des Analidés; Paris, 1889. — *La fable des Jamarts;* Paris, 1889.

Tardieu (A.). — *Notice biographique de Charles Tardieu;* 1810-1889 ; Le Puy, 1889. — *De Paris au Sahara: itinéraire descriptif et archéologique aux villes romaines de Lambèse et Thimgad en Algérie et visite hivernale à Biskra;* Batna, 1890.

Tillières. — *Voir* Paris.

Topinard (Dr Paul). — *La Société, l'école, le laboratoire et le musée Broca;* Paris, 1890.

Vingtrinier (Aimé). — *Les Incunables de la ville de Lyon et les premiers débuts de l'imprimerie;* Lyon, 1890.

X. — *Inauguration du buste du docteur Auzou, à Saint-Aubin-d'Escroville (Eure);* Evreux, 1890.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1890-1891

OFFICIERS EN EXERCICE

M. J. ADELINE, *Président.*
M. l'abbé VACANDARD, *Vice-Président.*
M. POAN DE SAPINCOURT, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. LE VERDIER, *Secrétaire pour la classe des Lettres.*
M. HÉRON, *Trésorier.*
M. DECORDE, *Archiviste.*

ACADÉMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

1890. M. SUCHETET, propriétaire, rue Allain-Blanchard, 10.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DÉCÉDÉ

1889. M. BLIGNY, avocat, ancien magistrat, boulevard Beauvoisine, 60.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT NOUVEAU

1890. M. PORÉE (Jules), docteur-médecin, boulevard François-Ier 114, Le Havre.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Procès-verbal de la Séance publique, tenue le 18 décembre 1890. 5
Discours d'ouverture par M. Niel, Président..... 9
Rapport sur le Prix de la Reinty, par M. Christophe Allard..... 23
Rapport sur le Prix Bouctot, par M. Marais..... 29
Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Canonville-Deslys..... 55
A l'Hôpital militaire; Poésie, par M. Henri Frère..... 63

CLASSE DES SCIENCES

Compte rendu des travaux de la Classe des Sciences, par M. de Sapincourt, Secrétaire de cette Classe..... 69
Les Arbres connus des Anciens et la synonymie des noms anciens et modernes, par M. Barbier de la Serre..... 85
Mise en valeur des terres délaissées par l'agriculture, par M. Barbier de la Serre..... 101
Note sur un Mémoire posthume de Descartes, par M. Jubé..... 107
Les Merveilles de la céramique rouennaise, par M. Canonville-Deslys..... 117
La Géométrie générale, par M. Lechalas..... 141
Observations faites en Normandie pendant le tremblement de terre du 30 mai 1889, par M. Niel..... 151
L'Unification des heures, d'après M. de Nordling, par M. Lechalas 159

CLASSE DES BELLES-LETTRES

Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts, par M. Félix, Secrétaire de cette Classe..... 167
Les Souterrains de la Cathédrale de Rouen : Compte-rendu d'une notice de M. l'abbé Sauvage, par M. Decorde..... 175
Le Triomphe des Normands de Guillaume Tasserie, par M. Le Verdier..... 183
La Liste des Archevêques de Rouen, par M. l'abbé Vacandard... 197
Catalogue des livres composant la Bibliothèque de l'Académie, par M. Decorde..... 213